2023

Résolutions proposées

Chambre de Commerce du Canada

Canadian Chamber of Commerce

Résolutions proposées
CONGRÈS ANNUEL DE 2023

Ce livre contient des résolutions politiques qui seront discutées lors du Congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada, présenté les 13 et 14 octobre 2023 à Calgary, en Alberta. Elles ont été préparées par nos chambres de commerce affiliées dans différentes collectivités ainsi que par les comités d'orientation et les groupes de travail nationaux de la Chambre de commerce du Canada.

Cette année, 74 résolutions ont été reçues. Avant d'être acceptées pour débat au Congrès annuel, les propositions ont été examinées par le comité d'examen des résolutions de politique, composé de représentants du réseau des chambres de commerce et du conseil d'administration.

Le comité d'examen des résolutions de politique a pour mandat de s'assurer que toutes les résolutions présentées pour discussion par les délégués au Congrès annuel sont :
1. pertinentes pour les entreprises canadiennes et de compétence fédérale et d'importance nationale;
2. actuelles, opportunes et nécessitant une intervention;
3. complètes, détaillées et étayées par des informations factuelles;
4. n'alignent pas un secteur, une industrie ou une région du Canada contre un autre.

Au cours de la séance consacrée aux politiques lors de l'AGA, les résolutions seront discutées et débattues, les délégués votants accrédités étant invités **à approuver ou à rejeter chaque résolution**. Une autre solution serait qu'un délégué votant accrédité présente une motion pour suspendre le débat sur cette résolution et propose plutôt de renvoyer la résolution à la Chambre de commerce du Canada pour **étude approfondie et approbation**. Il est important de noter que seuls le titre et les recommandations des résolutions proposées font l'objet d'un débat, et non les sections relatives au contexte et à la description.

Les résolutions de politique ne deviennent pas des positions officielles de la Chambre de commerce du Canada à moins qu'elles aient été approuvées par un vote des deux tiers des délégués au Congrès annuel, ou par le conseil d'administration dans le cas d'un renvoi, après quoi les résolutions feront partie du programme de représentation de la Chambre du Canada pour les trois prochaines années.

En plus des politiques approuvées au Congrès annuel, la Chambre de commerce du Canada réagit aux problèmes émergents et les comités d'orientation travaillent à l'élaboration d'autres politiques au cours de l'année.

La Chambre de commerce du Canada continue de prendre des mesures pour tenir un Congrès annuel « vert » et limiter l'utilisation du papier. Dans le cadre de cette initiative, la Chambre **n'imprimera pas de copies papier des livres de résolutions proposées pour les délégués et les chambres.**

Le livre est accessible sur notre site Web Chamber.ca où il peut être consulté et téléchargé ou imprimé. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien à cet égard.

PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT LE DÉBAT SUR LES RÉSOLUTIONS DE POLITIQUES

Les délégués votant accrédités se verront remettre un dispositif de vote électronique ou « cliqueur » lors de leur inscription.
Cela inclut les délégués qui détiennent un vote par procuration pour une autre chambre de commerce.

Avant de débattre des 2023 résolutions proposées, deux motions seront présentées :

1. déposer l'intégralité du livre de résolutions de politique, ce qui évite d'avoir à présenter une motion d'adoption de chaque résolution au fur et à mesure qu'elle est présentée;
2. limiter la discussion au titre et aux recommandations uniquement (il n'y aura aucune discussion ou modification des sections Description ou Contexte de la part de l'assemblée).

S'il y a une erreur de fond ou de fait dans la description ou le contexte, veuillez envoyer la modification recommandée à Gabriel Marquez, de la Chambre de commerce du Canada (gmarquez@chamber.ca). Le personnel de la Chambre de commerce du Canada a le pouvoir et la responsabilité de modifier ces sections en fonction des commentaires reçus et de s'assurer qu'ils sont exacts et conformes aux recommandations.

Débat sur les résolutions de politiques :

1. La délibération de chaque résolution commencera lorsque le modérateur annonce la résolution et invite le délégué votant accrédité de la chambre commanditaire (ou le représentant de plusieurs chambres dans le cas d'un regroupement de résolutions) à faire des commentaires préliminaires d'une durée maximale de 90 secondes. Le représentant de la chambre commanditaire doit être prêt à se présenter devant un microphone au moment de l'appel de la résolution, et à solliciter l'attention du modérateur.
2. Le modérateur demandera au représentant du comité d'orientation de la Chambre de commerce du Canada concerné de faire des commentaires d'une durée maximale de 60 secondes concernant le soutien apporté par le comité à la résolution proposée et ce, uniquement dans les cas où le comité s'est abstenu ou n'a pas soutenu la résolution proposée. Les délégués peuvent demander l'avis du comité d'orientation à tout moment du débat.
3. Tous les délégués sont alors encouragés à se joindre au débat avec des commentaires concis sur la résolution à débattre, d'une durée maximale de 60 secondes.
4. Les amendements aux résolutions proposées seront acceptés par la Chambre canadienne par le biais d'un portail numérique avant le débat, et ne seront acceptés dans la salle qu'une fois le débat entamé.
5. Seuls les délégués votants accrédités peuvent proposer ou appuyer des motions ou des amendements, proposer d'autres motions, y compris appeler le vote, ou voter sur l'amendement ou la résolution proposés.
6. Lorsqu'ils participent au débat, les participants doivent toujours utiliser les microphones situés dans les allées, dans l'intérêt de toutes les personnes présentes et pour permettre aux greffiers anglais et français de comprendre correctement ce qui est proposé.

7. Lorsque vous vous présentez au micro pour le débat, veuillez attendre que le modérateur vous donne la parole, puis identifiez-vous ainsi que votre organisation avant de commencer vos remarques. Pour les délégués qui détiennent une procuration, veuillez utiliser le nom de votre chambre de commerce.

8. Il vous incombe de prendre vos décisions de vote en fonction de vos convictions sur ce qui favorise les intérêts de la plateforme politique de la Chambre de commerce du Canada. Les délégués ont trois plans d'action possibles pour chaque résolution :

    a. **adopter la résolution**, avec ou sans amendement, et en faire ainsi une politique officielle de la Chambre de commerce du Canada;

    b. **rejeter la résolution**;

    c. **La renvoyer à la Chambre de Commerce du Canada pour une étude plus approfondie.**

9. Après chaque vote sur un amendement ou la résolution elle-même, les résultats seront affichés à l'écran.

10. Le débat de politique utilise une version modifiée des règles de procédure de Robert (nouvellement révisées) et requiert deux tiers des votes pour adopter une motion ou un amendement.

2023 CHAMBRE DE COMMERCE CANADIENNE

RÉSOLUTIONS POLITIQUES (PROPOSÉES)

TABLE DES MATIÈRES

AGRICULTURE 9

1. Inclure l'humalite dans la solution de réduction des émissions agricoles du Canada 10
2. Améliorer la gestion des risques pour les producteurs agricoles 14
3. Promouvoir l'industrie agricole canadienne 19
4. Promouvoir les possibilités de croissance de l'agro-industrie en réduisant les obstacles au commerce interprovincial et international 23
5. Élargir la politique alimentaire pour le Canada afin d'aider les agriculteurs à réduire le gaspillage et les pertes alimentaires 26

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE 29

6. L'intelligence artificielle au Canada 30
7. Réglementer l'intelligence artificielle pour la sécurité des entreprises 33
8. Combler la fracture numérique nationale 35
9. Améliorer la cybersécurité des entreprises 37
10. Aider les petites entreprises à protéger leurs données sur les entreprises contre la cybercriminalité 41

FINANCES ET IMPOSITION 44

11. Modifier le système fiscal pour favoriser l'emploi chez les personnes âgées 45
12. Stimuler l'innovation au Canada 49
13. Examen du système fiscal canadien et de l'impôt sur les sociétés 53
14. Amendement aux actifs amortissables: véhicules de tourisme 55
15. L'heure d'un nouveau paradigme en matière de pensions a sonné 58
16. Initiative de fiducie foncière 62
17. Augmenter la déduction pour les petites entreprises 66

INNOVATION EN SANTÉ 68

18. Développer la chaîne d'approvisionnement en biofabrication du Canada 69

RESSOURCES HUMAINES, COMPÉTENCES ET IMMIGRATION 71

19. Renforcer l'enseignement post-secondaire et accroître le financement de la recherche 72
20. Faire progresser la main-d'œuvre qualifiée du Canada en lui donnant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrie 77
21. Des solutions flexibles pour combler les lacunes des services biométriques de l'immigration 81

22. Rendre permanent le projet pilote d'immigration dans les zones rurales et nordiques 85
23. Créer des systèmes pour fournir des places de garde d'enfants adéquats afin de veiller à ce que les parents, en particulier les femmes, aient des chances égales d'entrer sur le marché du travail 88
24. Répondre à nos besoins en main-d'œuvre en attirant et en fidélisant les étudiants étrangers 93
25. Accroître la taille du marché du travail en augmentant l'emploi des personnes âgées 97
26. Simplifier la mobilité de la main-d'œuvre parmi les métiers qualifiés au Canada 103
27. Répondre à la pénurie nationale de main-d'œuvre par une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre 106
28. Considérations relatives au traitement des demandes d'emplois d'été au Canada 108
29. Attirer et retenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail canadien 112
30. Moderniser les aides à l'immigration pour répondre à nos besoins modernes en matière de main-d'œuvre 115
31. Les réfugiés en point de mire 119
32. L'amélioration des compétences et le recyclage professionnel des femmes dans les secteurs à forte croissance dans un contexte de changements technologiques et climatiques 123

AFFAIRES AUTOCHTONES 127

33. Promouvoir l'entreprise autochtone dans les marchés publics 128

AFFAIRES INTERNATIONALES 131

34. Renforcer la résilience de l'industrie canadienne des aliments et des boissons en consolidant et en stabilisant la chaîne d'approvisionnement des produits de base stratégiques 132

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT 135

35. Alimenter le réseau vert : recommandations pour améliorer le règlement sur l'électricité propre 136
36. Préserver le caractère volontaire de la réduction des émissions de fertilisants au Canada 143
37. Traitement équitable des minéraux critiques 145
38. Utiliser des solutions régionales pour répondre aux besoins énergétiques du Canada 147
39. Investir dans la mise en œuvre de réseaux énergétiques de quartier et réglementer les accords de partage de l'énergie 152
40. Intégrer la réconciliation économique et les revenus dans la gouvernance environnementale et sociale (ESG) pour les PME 156
41. Promouvoir l'avenir du Canada en matière d'énergie propre 163
42. Faire le pont entre les mesures incitatives aux programmes de recyclage des batteries de véhicules 166
43. Élaboration d'une stratégie nationale globale pour la sylviculture et le secteur forestier 169
44. Une économie circulaire à partir des plastiques 171

45. Une feuille de route pour l'énergie canadienne 174
46. Hydrogène bas carbone 177
DOSSIERS SPÉCIAUX 181
47. Réforme de la mise en liberté sous caution, soutien à la santé mentale et à la toxicomanie : des éléments essentiels pour accroître la sécurité dans les villes canadiennes 182
48. Renforcer la prospérité nationale grâce à une nouvelle stratégie industrielle et de fabrication avancée 186
49. Création d'une stratégie nationale concernant les titres de compétences en matière de soins de santé 191
TRANSPORT ET INFRASTRUCTURE 193
50. L'autonomie locale et le soutien financier sont les clés du succès des administrations aéroportuaires canadiennes 194
51. Soutenir le Fonds pour le développement des collectivités du Canada 198
52. Protéger les infrastructures commerciales vitales de l'isthme de Chignecto 200
53. Réaffirmer sa volonté de s'attaquer à la crise de l'accessibilité au logement 203
54. Appui au renouvellement de l'accord tripartite de l'aéroport Billy Bishop de la ville de Toronto 208
55. Développement du transport maritime à courte distance et des mouvements de conteneurs dans les Grands Lacs 211
56. Transport Canada, Aviation civile : Répondre au besoin d'accélérer l'approbations des STC et des TSO 214
57. Investissements de maintien des actifs pour les infrastructures publiques de transport vert217
58. Vétusté des brise-glace canadiens 219
59. Promouvoir le développement du logement au Canada 221
60. Garder les ports connectés 223
61. En mouvement : un appel pour un financement durable des transports publics afin de lutter contre la congestion 228
62. Soutenir le financement des transports publics dans les petites communautés et les communautés rurales 231
63. Travailler ensemble pour créer un approvisionnement canadien en carburant aviation durable 234
64. Taxe sur les logements sous-utilisés 235
65. Accès au crédit pour tous les Canadiens 237
66. La fiducie successorale immobilisée — Une solution aux problèmes de revenu de retraite au Canada 239

Agriculture

#1 - Inclure l'humalite dans la solution de réduction des émissions agricoles du Canada

Description

Un récent rapport publié par MNP stipule que « dans le cadre du plan climatique renforcé du Canada, le gouvernement du Canada envisage une réduction de 30 % des émissions absolues d'ici à 2030. Cette réduction inclurait la réduction des engrais chimiques utilisés dans la production des cultures par les agriculteurs canadiens pour atteindre leur part » dans la réduction des émissions. Pour comprendre la réduction nécessaire de l'utilisation d'engrais pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 30 %, MNP utilise « le modèle proposé dans le cadre du Pacte vert de l'UE qui cite une réduction réelle de 20 % de l'utilisation d'engrais par rapport aux niveaux de 2020 ».[1] L'humalite devrait être considérée comme un fertilisant pour le sol et le feuillage, et pourrait être une solution parfaite pour réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) tout en maximisant le rendement des cultures.

Contexte

Le changement climatique est un des sujets les plus pressants à l'ordre du jour mondial aujourd'hui. Associé aux conflits géopolitiques, aux problèmes de sécurité alimentaire mondiale et aux défis économiques, le changement climatique constitue une étape particulièrement délicate dans l'histoire de la planète. Des actions ambitieuses sont menées sur de nombreux fronts pour lutter contre le changement climatique, notamment dans le domaine de la production alimentaire. Toutefois, des solutions créatives sont nécessaires pour contrebalancer tout impact négatif net sur d'autres domaines, comme la productivité agricole, qui peut contribuer davantage à la sécurité alimentaire et à la réussite économique.

Au Canada, le gouvernement fédéral s'« est engagé à fixer un objectif national de réduction des émissions d'engrais de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2030. »[2]. Cet objectif ambitieux a été critiqué, car les méthodes agricoles actuelles utilisent couramment des engrais à forte teneur en azote pour maximiser le rendement des cultures.

---

[1] https://fertilizercanada.ca/wp-content/uploads/2021/10/Final-Report-v2.2.1.pdf

[2] https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/climate-plan-overview/emissions-reduction-2030/sector-overview.html#sector7

Les données sur les entreprises du Baromètre des affaires d'août 2022 de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) ont révélé que l'industrie agricole avait les perspectives les plus négatives à court et à long terme parmi tous les secteurs au Canada. 60 % des répondants ont déclaré qu'une réduction obligatoire des émissions « diminuerait la rentabilité de leur entreprise agricole, » tandis que 42 % ont indiqué que « ce serait un défi, car ils ont déjà réduit leur utilisation d'engrais azotés ». Les recherches de la FCEI montrent que les agriculteurs canadiens « ont déjà adopté ou prévoient d'adopter les meilleures pratiques pour gérer ou réduire les émissions d'azote. »[3]

Si l'on se réfère à l'étude récente de MNP, une réduction de 20 % de l'utilisation d'engrais peut être utilisée comme chiffre pour modéliser une réduction de 30 % des émissions de carbone. Pour déterminer les effets de cette réduction sur les agriculteurs, MNP a analysé l'impact financier de la perte de production de maïs, de canola et de blé de printemps. Dans son modèle, MNP a estimé qu'en 2030, « à prix constants, la valeur totale de la perte de production s'élève à 10,4 milliards de dollars par an d'ici à 2030 » {1}.

Cette perte est préoccupante non seulement en raison des revenus perdus par les agriculteurs, mais aussi en raison de la baisse de la production alimentaire qui en résultera. La mise à jour de la Banque mondiale sur la sécurité alimentaire du 5 décembre indique que « l'inflation des prix des denrées alimentaires reste élevée dans le monde entier… ». La part des pays à revenu élevé où l'inflation des prix des denrées alimentaires est élevée a atteint 85,5 %. »[4] Compte tenu des pressions inflationnistes sur les denrées alimentaires et des problèmes généraux de sécurité alimentaire, il est particulièrement important de maintenir un bon rendement des cultures, tout comme il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons besoin d'une solution qui tienne compte à la fois de l'aspect environnemental et de l'aspect agro-industriel de l'équation.

[3] https://www.cfib-fcei.ca/en/media/federal-governments-plan-to-cut-fertilizer-emissions

[4] https://www.worldbank.org/en/topic/agriculture/brief/food-security-update (December 5th, 2022 report)

La solution

Il existe quatre catégories de charbon : « l'anthracite, le bitumineux, le sous-bitumineux et le lignite. »[5] Le charbon de lignite est un charbon de « catégorie inférieure » qui a un « potentiel calorifique plus faible » que les trois autres types de charbon, « cependant, il est riche en matière organique (MO) et en substances humiques (HS, ou "humiques") (Liem, 2021). »[6] Une forme de charbon de catégorie inférieure est appelée « humalite », qui peut être utilisée en agriculture sous des formes comme l'acide humique et l'acide fulvique liquide. L'humalite peut être utile en agriculture pour l'amélioration des sols et les applications fulviques, tout en étant associée à une quantité réduite d'engrais, et a produit les meilleurs résultats dans des conditions de sols pauvres. Les substances humiques ont été reconnues par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)[7], ainsi que par le National Organic Program (NOP) du ministère américain de l'Agriculture (USDA). L'humalite peut être extraite ici même au Canada, dans des endroits comme Hanna, en Alberta[8]. L'humalite peut être extraite ici même au Canada, dans des endroits comme Hanna, en Alberta.[9]

Un manuel récemment publié, intitulé « Low-Rank Coal Applications in Agriculture », explique les travaux importants qui ont été réalisés avec l'humalite dans l'agriculture. Dans une étude réalisée en Alberta en 2018, l'acide fulvique (AF) liquide a été testé à un taux simple ou doublé en conjonction avec des nutriments d'engrais à des taux de 33 % ou 100 % {6}. Un groupe témoin composé d'éléments nutritifs à 0 %, 33 % et 100 %, non jumelés à des substances humiques, a également été utilisé comme échantillon témoin. Cinq applications de chaque traitement ont été effectuées, et les résultats analysés ont permis de conclure que « ce n'est que lorsque l'AF liquide a été appliquée à des nutriments à 33 % que des améliorations significatives du rendement ont été enregistrées.

Cela indique que 100 % des éléments nutritifs étaient déjà plus qu'adéquats pour cette application et que l'AF liquide n'a donc pas contribué à augmenter les rendements des cultures ». Cette expérience a démontré que « l'AF liquide appliqué par voie foliaire aux plantules à de faibles taux d'application a amélioré les rendements de l'orge » et que des taux plus faibles d'éléments nutritifs combinés à des substances humiques ont permis d'obtenir de meilleurs rendements. Les résultats obtenus avec la dose d'engrais à 33 % ont également montré de meilleures performances économiques, avec une augmentation du revenu net de 18,38 $/ha pour une double dose d'AF liquide ajoutée, et une augmentation du revenu net de 34,04 $/ha pour une double dose d'AF liquide. Ces résultats favorables répondraient aux exigences du gouvernement en matière de réduction des émissions tout en permettant au producteur de maintenir ou d'augmenter la productivité de ses cultures.

---

[5] Coal in Canada | The Canadian Encyclopedia

[6] Liem, L. Edwin. 2021. Low-Rank Coal Applications in Agriculture. John Wiley & Sons Ltd.

[7] https://inspection.canada.ca/plant-health/fertilizers/regulatory-modernization/list-of-primary-fertilizer-and-supplement-material/eng/1533213691120/1533213691867

[8] https://www.federalregister.gov/documents/2019/10/08/2019-21171/national-organic-program-usda-organic-regulations

[9] https://www.westmetag.com/

Les résultats de cette expérience sont prometteurs pour l'utilisation de l'humalite en agriculture. Alors que le charbon est tombé en disgrâce ces derniers temps en raison de ses fortes émissions de carbone en tant que source de combustible, les gouvernements et l'industrie doivent reconnaître qu'il peut y avoir d'autres utilisations propres du charbon, comme le charbon à faible teneur en carbone dans l'agriculture.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Collabore avec les provinces et les territoires, les agriculteurs et les autres intervenants pertinents de l'industrie, y compris les partenaires autochtones, afin de :

1. Soutenir et promouvoir la recherche, la production, l'utilisation nationale et l'exportation de produits d'humalite respectueux de l'environnement, y compris les matières premières et produits, extraits ou fabriqués au Canada, à des fins agricoles;

2. Veiller à ce que tout plan de réduction des émissions d'engrais comprenne une stratégie visant à maintenir et à maximiser le rendement des cultures, y compris l'utilisation de l'humalite.

Appuis

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

#2 - Améliorer la gestion des risques pour les producteurs agricoles

Description

Les programmes actuels de gestion des risques ne répondent pas à l'évolution des besoins et des exigences de l'agriculture. De plus, le manque d'éducation et de sensibilisation aux stratégies de gestion des risques limite la croissance et la réussite des producteurs agricoles.

Contexte

Moins de 1 % des Canadiens sont des exploitants agricoles, alors que le nombre d'exploitations agricoles au Canada est en baisse et que la superficie de chaque exploitation augmente. Si l'on ajoute à cela l'augmentation des intrants moyens par acre, l'augmentation de la main-d'œuvre et des coûts fixes, ainsi que la baisse du revenu net, la valeur monétaire du risque est nettement plus élevée qu'elle ne l'était auparavant[10]. Par conséquent, les producteurs ont besoin de solutions de gestion des risques pour créer une plus grande certitude et atténuer les risques afin d'améliorer les options et les opportunités agricoles. Toutefois, les pouvoirs publics et les associations de producteurs ont constaté qu'il était nécessaire d'améliorer les solutions et les outils de gestion des risques agricoles. Les priorités fédérales étant axées sur l'agriculture et l'agroalimentaire, il est nécessaire de travailler directement avec les producteurs agricoles et les groupes d'intervenants de l'industrie pour aider à atteindre les résultats et les objectifs souhaités et pour connaître de première main les possibilités et les domaines d'amélioration potentiels.

Le rôle du gouvernement

Un rapport de décembre 2019 de Food in Canada[11], indique que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont rencontrés en personne pour lancer des actions sur un certain nombre de propositions clés visant à améliorer le soutien aux producteurs canadiens, à la suite de ce qui a été une année difficile pour de nombreux producteurs en raison d'une série d'impacts, notamment le mauvais temps, l'arrêt de travail du CN et les problèmes d'accès au marché. La pandémie de COVID-19 est venue aggraver la situation du secteur agricole en l'obligeant à modifier ses processus de travail, à remédier aux pénuries de produits transformés et à relever les défis de la chaîne d'approvisionnement.

---

[10] https://www.agric.gov.ab.ca/app21/farminputprices; https://www150.statcan.gc.ca/n1/ca-ra2006/articles/snapshot-portrait-eng.htm

[11] Ministers outline improvements for AgriStability program, December 18, 2019: https://www.foodincanada.com/food-in-canada/ministers-outline-improvements-to-agristability-program-143373/

Les ministres ont reconnu que les risques auxquels sont confrontés les producteurs ont changé, notamment en ce qui concerne le climat et le commerce international, et que les programmes actuels pourraient devoir évoluer pour répondre à leurs besoins. Pour commencer à faire face à ces risques changeants, les ministres ont apporté des améliorations ciblées au programme Agri-stabilité et les ministres ont demandé aux fonctionnaires de modifier le traitement de l'assurance privée pour l'année de programme 2020.

Conscients que la charge administrative est un problème pour beaucoup, en particulier pour les petits producteurs, les ministres ont décidé de lancer un projet pilote dans certaines juridictions pour faciliter la demande d'aide, en utilisant les informations de la déclaration d'impôt pour simplifier le processus de demande.

L'engagement des ministres sur les principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise constitue une réponse directe à l'évolution des risques auxquels sont confrontés les producteurs. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise visent à fournir aux producteurs des outils pour veiller à la viabilité de leurs opérations et pour gérer les risques qui échappent en grande partie à leur contrôle. En conséquence, les fonctionnaires doivent élaborer des options pour rendre les programmes plus efficaces, plus souples, plus opportuns et plus équitables pour les producteurs. En particulier, les fonctionnaires doivent évaluer l'impact des changements apportés à la limite de la marge de référence et aux dépenses éligibles dans le cadre d'Agri-stabilité.

La lettre de mandat du ministre fédéral de l'agriculture et de l'agroalimentaire[12] contenait des instructions spécifiques pour travailler en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'entreprendre un examen des programmes de gestion des risques, en mettant l'accent sur Agri-stabilité afin d'aider les producteurs à gérer les risques environnementaux et commerciaux en fournissant un soutien plus rapide et mieux adapté, en s'inspirant des leçons tirées des récents différends commerciaux et de la recherche fondée sur des données probantes.

Préoccupations des producteurs

Les producteurs ont besoin de solutions de gestion des risques pour créer une plus grande certitude et atténuer les risques afin d'améliorer les options et les opportunités agricoles. Toutefois, les solutions et les outils de gestion des risques agricoles proposés, comme ils ont été identifiés par le gouvernement et les groupes de producteurs, ont besoin d'être améliorés.

Les programmes actuels sont restrictifs et ne permettent pas d'ouvrir de nouvelles perspectives, comme la possibilité d'étendre les cultures intercalaires. L'absence de couverture d'assurance pour ces possibilités empêche la diversification par le biais de nouvelles possibilités de culture.

[12] Lettre de mandat de la ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/archivee-lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lagriculture-et-de

Par ailleurs, les programmes actuels exigent souvent des niveaux spécifiques de fertilité, de traitement des semences et d'irrigation, sans tenir compte des pratiques de gestion du producteur. Les pratiques agricoles et les systèmes de gestion modernes nécessitent souvent moins d'intrants pour produire une culture que les pratiques plus traditionnelles. Le fait d'intégrer dans le programme des niveaux d'intrants minimums sans tenir compte des pratiques agricoles du producteur peut se traduire par des coûts plus élevés et des restrictions sur la capacité du producteur à suivre les meilleures pratiques agricoles.

Limiter la marge de référence dans le cadre d'Agri-stabilité a également entraîné des dommages collatéraux, car les engagements ont augmenté et les préoccupations du gouvernement en matière de coûts ont eu des répercussions importantes sur les producteurs.

Par ailleurs, des changements significatifs sont intervenus dans les schémas météorologiques, les incidences de la sécheresse, la quantité d'humidité et les événements météorologiques extrêmes, ce qui nécessite de s'y adapter, en tenant compte de la saisonnalité et de la durée de la sécheresse, ainsi que de l'impact global de la pluie et des avantages ou des conséquences négatives qui en découlent.[13] Bien que les clients puissent choisir une, deux ou trois stations météorologiques pour représenter au mieux les conditions de leur exploitation, et à proximité de leurs terres, les données des stations météorologiques peuvent être sujettes à des changements et les systèmes météorologiques changent également. Par conséquent, il convient de mettre davantage l'accent sur l'utilisation de divers outils technologiques pour évaluer les cultures et les pâturages afin d'accroître la précision de l'évaluation et d'aider les producteurs à faire face aux événements météorologiques.

À l'heure actuelle, il existe peu d'instruments de gestion des risques réellement efficaces permettant aux éleveurs de l'Ouest canadien de gérer leurs risques. Les éleveurs de bétail et de porcs de l'Ouest canadien sont confrontés à la volatilité de la valeur marchande et le Programme d'assurance-prix du bétail de l'Ouest est conçu pour être axé sur le marché afin de refléter les risques auxquels un producteur de l'Ouest canadien est confronté lorsqu'il vend du bétail. Les éleveurs de bétail sont généralement des « preneurs de prix », les prix variant considérablement d'une année à l'autre en raison des nombreux facteurs qui influencent le marché. Le fait de disposer d'un outil permettant de se protéger contre les inconnues du marché et la volatilité des prix qui en découle peut aider un producteur à être plus rentable. Si le programme actuel permet de gérer le risque au moment de la vente, il n'existe actuellement aucun programme permettant de protéger le producteur contre les aléas du marché au moment de l'achat. Une inversion du programme actuel, permettant aux producteurs de bloquer un prix plafond au moment de l'achat, contribuerait grandement à atténuer les effets de la volatilité du marché tout au long de la période de possession du bétail.

[13] Agriculture Adaptation to Climate Change in Alberta Focus Group Results, 2005: https://www.canadianfga.ca/wp-content/uploads/2013/12/AAFRDAdaptationfinalreport.pdf

Le traitement des demandes, les délais de traitement des demandes, les ressources en personnel adéquat et formé pour le traitement des demandes et le délai souvent long entre la demande et le remboursement, qui a souvent un impact sur les délais de clôture de l'exercice financier pour les producteurs, sont également des sujets de préoccupation.

L'application d'une taxe sur les primes et d'une taxe de prévention des incendies par le gouvernement provincial sur les produits d'assurance privés de gestion des risques agricoles, à l'exclusion des programmes provinciaux d'assurance agricole et d'Agri-stabilité, est un autre facteur qui influe sur la disponibilité de solutions alternatives de gestion des risques. Ce traitement fiscal est inéquitable et crée des conditions de concurrence déloyales qui dissuadent les producteurs d'obtenir les meilleures solutions de gestion des risques à leur disposition.

Les priorités fédérales et provinciales étant axées sur l'agriculture et l'agroalimentaire, il est nécessaire de travailler directement avec les producteurs agricoles et les groupes d'acteurs du secteur afin d'atteindre les résultats et les objectifs souhaités et d'obtenir des informations de première main sur les possibilités et les domaines d'amélioration potentiels.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Consulte l'industrie et les organisations de parties prenantes afin de déterminer les améliorations et les solutions pour toutes les options de gestion des risques agricoles;

2. Révise les programmes de gestion des risques afin de veiller à une couverture équitable de tous les types de producteurs;

3. Assure la transparence des solutions et des budgets de gestion des risques, en indiquant le montant disponible pour les sinistres;

4. Améliore le temps de réponse pour les évaluations, les demandes d'indemnisation et le traitement des dossiers par le biais d'accords sur le niveau de service, en veillant à ce que les effectifs soient suffisants et en faisant appel à des experts et des vérificateurs tiers pour apporter une aide en cas de besoin;

5. Collabore avec les provinces et les territoires afin d'informer les producteurs sur le coût de production par acre en leur fournissant une trousse à outils sur le coût de production;

6. Offre plus de souplesse et d'options dans les solutions de gestion des risques afin de permettre de nouvelles cultures et de nouvelles possibilités de diversification;

7. Permette aux exploitations agricoles de clôturer leur exercice à la date de clôture de l'exercice financier de l'exploitation plutôt que d'imposer une date universelle de clôture de l'exercice d'Agri-stabilité;

8. Augmente le seuil d'activation de la marge de référence jusqu'à 85 % et inclure la possibilité pour les agriculteurs d'ajuster les stocks dans Agri-stabilité;

9. Travaille avec des groupes de producteurs pour identifier d'autres méthodes technologiques d'évaluation des cultures et des pâturages;

Appuis

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Medicine Hat et de son district

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#3 - Promouvoir l’industrie agricole canadienne

Description

L’attention portée à la durabilité de l’alimentation et à l’empreinte environnementale de l’agriculture nécessite une sensibilisation et une éducation factuelle sur l’origine de nos aliments, en reconnaissant la durabilité de l’agro-industrie et son rôle vital dans notre économie en tant que ressource naturelle.

Contexte

La sensibilisation à la durabilité alimentaire et à l’empreinte environnementale de l’agriculture est devenue de plus en plus importante. Par conséquent, il est de plus en plus nécessaire de fournir une éducation basée sur des faits afin de combler le fossé d’information entre les producteurs agricoles et les consommateurs. En informant les Canadiens sur le secteur agricole, on veille à ce que les citoyens de tous âges soient au courant de l’origine des aliments, de l’importance de l’agriculture pour notre économie et de la durabilité future de notre alimentation.

Le Recensement de l’agriculture de 2016 a révélé que moins de 1 % des Canadiens sont des exploitants agricoles, alors que tous les Canadiens participent au secteur agroalimentaire lorsqu’ils font leurs courses et leurs choix alimentaires.[14] Le fossé entre les producteurs qui cultivent les aliments que nous mangeons et les consommateurs s’élargit en raison de l’urbanisation[15], des perceptions erronées croissantes et du manque d’informations factuelles sur ce secteur d’une importance vitale.

Les agriculteurs et les éleveurs se sentent de plus en plus attaqués en raison de l’attention portée par le public et de la désinformation qui entoure le secteur. Dans un rapport du prochain cadre stratégique pour l’agriculture (NAPF), le secteur agricole est très favorable à l’amélioration de la perception par le public de la qualité, de la sécurité et de la durabilité du secteur agricole[16].

---

[14] Un coup d’oeil sur l’agriculture canadienne, Statistique Canada : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/96-325-x/96-325-x2019001-fra.htm

[15] Demand for Convenience, Government of Alberta: https://open.alberta.ca/dataset/b5d936eb-2127-424e-b1b8-818c486d12aa/resource/5d7a504d-ab10-4f1c-843c-79801cf0d412/download/af-consumer-corner-54-demand-for-convenience-2019-11.pdf

[16] Next Agricultural Policy Framework: What We Heard Report – 2 https://cap.alberta.ca/CAP/download/AGUCMINT-4795873

Bien que l'industrie agricole joue un rôle essentiel dans notre écosystème, il n'existe aucune obligation d'éduquer le public sur le rôle que joue l'industrie dans notre économie ou de fournir des faits et des informations sur la durabilité de notre secteur agroalimentaire. Une campagne d'éducation publique à l'échelle du pays peut veiller à ce que les Canadiens comprennent non seulement les pratiques de gestion environnementale de l'industrie, qui se traduisent par des produits agroalimentaires fiables, durables et de grande qualité, mais aussi l'impact économique de l'industrie agricole.

Les « Tables de stratégie économique du Canada » sur l'agroalimentaire indiquent que le Canada peut être « reconnu comme le fournisseur le plus fiable et le plus compétitif de produits agroalimentaires sûrs, durables et de grande qualité, et comme un innovateur en matière de produits à valeur ajoutée pour nourrir les consommateurs dynamiques du monde entier ». [17] Mais pour cela, il faut une campagne unifiée axée sur la promotion de l'industrie agroalimentaire, tant au niveau national qu'international. L'objectif de l'industrie agroalimentaire étant d'augmenter de plus de 27 % pour atteindre 225 milliards de dollars en 2025[18], tous les secteurs doivent avoir la possibilité d'atteindre tout leur potentiel grâce à une campagne d'éducation publique unifiée.

L'étiquetage du pays d'origine est un mécanisme qui peut être utilisé pour sensibiliser les Canadiens au rôle de l'industrie agricole dans la production de produits agroalimentaires durables et de haute qualité. L'étiquetage du pays d'origine est un mécanisme essentiel pour veiller à ce que les consommateurs puissent établir un lien correct avec les produits, pour permettre aux producteurs d'adapter leur production afin de répondre aux demandes et aux attentes des consommateurs et pour promouvoir des objectifs sociaux ou politico-économiques[19]. En informant les consommateurs de l'origine des produits alimentaires par le biais de l'étiquetage, on reconnaît que la géographie est corrélée à la qualité globale d'un produit[20], et on renforce le fait que les normes éthiques et environnementales supérieures de l'industrie agricole canadienne se traduisent souvent par des produits agroalimentaires de meilleure qualité. En outre, les produits dont l'étiquetage du pays d'origine est réglementé peuvent bénéficier d'une majoration de prix de 21 à 39 % par rapport aux produits dont l'étiquetage n'est pas réglementé[21]. La promotion de la « marque Canada » augmentera la valeur et fournira un lien marketing entre l'industrie agricole et les normes canadiennes rigoureuses en matière de sécurité alimentaire et de gestion de l'environnement.

---

[17] Tables sectorielles de stratégies économiques : l'agroalimentaire : 2
https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC_Agri-Food_E.pdf/$file/ISEDC_Agri-Food_E.pdf
[18] Tables sectorielles de stratégies économiques : l'agroalimentaire : 3
https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/vwapj/ISEDC_Agri-Food_E.pdf/$file/ISEDC_Agri-Food_E.pdf
[19] Consumers' Preferences for Geographical Origin Labels: Evidence from the Canadian Olive Oil Market
[20] (Barham, 2003; Josling, 2006). In consumers preference
[21] A Meta-Analysis of Geographical Indication Food Valuation Studies - 214

Le programme « Marque Canada » constitue un bon départ pour l'industrie agricole en ce qui concerne la commercialisation de ses produits et de ses pratiques, mais il n'est pas encore largement utilisé. Une étiquette, un logo, une image et un thème unifiés montreront aux consommateurs canadiens la profondeur du rôle de l'industrie agricole dans les aliments que nous consommons et les produits que nous utilisons. De plus, il permettra d'éduquer le public par l'intermédiaire de réseaux médiatiques plus importants, comme la télévision et la radio, en lui fournissant des informations factuelles provenant d'une source distincte, reconnaissable et unifiée. Enfin, il permet d'élargir le marché intérieur, de sensibiliser le public aux normes élevées de l'industrie agroalimentaire et d'indiquer que les produits sont 100 % canadiens.

Toutefois, une campagne d'éducation du public serait également incomplète si elle n'informait pas la prochaine génération de l'importance de l'industrie agricole et de son rôle dans notre écosystème canadien. De nombreuses études ont mis en évidence la crise imminente des compétences et de la main-d'œuvre dans l'industrie agricole et alimentaire du Canada.[22]

Par conséquent, pour que le Canada reste compétitif et ouvre la voie au niveau mondial, nous devons veiller à ce que les esprits les plus brillants de la prochaine génération connaissent l'agroalimentaire.

Nous reconnaissons que le gouvernement fédéral n'est pas compétent en matière d'éducation. Cependant, par le biais de subventions et de programmes, le gouvernement fédéral peut influencer l'orientation et les possibilités de l'enseignement agricole pour les étudiants. En éduquant la prochaine génération avec des informations actuelles basées sur des faits, nous pouvons éduquer davantage le public en intégrant ces informations dans nos conversations quotidiennes à l'école et à la maison.

Chaque Canadien joue un rôle dans l'agriculture lorsqu'il mange, mais il peut ne pas savoir d'où vient sa nourriture ou ne pas reconnaître la durabilité de l'agro-industrie et le rôle vital qu'elle joue dans notre économie en tant que ressource naturelle. Dans un monde de désinformation, une campagne d'éducation publique factuelle peut contribuer à dissiper les croyances erronées et à informer les Canadiens sur un secteur qui respecte les normes éthiques et durables les plus strictes. Aujourd'hui, plus que jamais, il est important de combler le fossé éducatif entre les producteurs et les consommateurs afin que l'industrie agricole puisse continuer à défendre des pratiques fiables, durables et de haute qualité.

[22] Canada's farm labour shortage is costing billions and expected to rise: report https://business.financialpost.com/commodities/agriculture/canadas-farm-labor-shortage-is-costing-billions-and-expected-to-rise-report

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore une stratégie unifiée d'éducation du public mettant en valeur la pratique de l'industrie agricole en matière de gestion de l'environnement, qui se traduit par des produits agroalimentaires et des produits à valeur ajoutée fiables, durables et de grande qualité;

2. Développe le programme « Marque Canada » afin de créer une étiquette, un logo, une image et un thème uniques et unifiés;

3. Veille à ce que le prochain cadre stratégique pour l'agriculture permette de développer les compétences, les connaissances et la sensibilisation aux possibilités offertes par le secteur agricole;

4. Crée un centre de ressources consolidé avec des opportunités, des ressources et des connexions d'éducation et d'apprentissage agricole basées sur des faits; et

5. Fasse la promotion des options d'apprentissage par l'expérience comme l'apprentissage à la ferme, les jardins communautaires et les salles de classe communautaires.

Appuis

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Medicine Hat et de son district

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#4 - Promouvoir les possibilités de croissance de l'agro-industrie en réduisant les obstacles au commerce interprovincial et international

Description

La législation fédérale actuelle ne permet pas à la viande, à la volaille, aux œufs, aux produits laitiers, aux fruits et aux légumes de franchir les frontières provinciales ou territoriales ou d'être exportés hors du Canada, à moins que ces produits ne soient transformés dans une installation agréée par le gouvernement fédéral. La nouvelle Loi sur la salubrité des aliments au Canada étendra cette disposition à tous les aliments expédiés hors de la province ou du territoire. Le gouvernement canadien affirme que cette mesure est nécessaire pour veiller à ce que le Canada respecte les engagements qu'il a pris dans le cadre des accords commerciaux mondiaux actuels.

Contexte

Actuellement, la mise en œuvre des réglementations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et des exigences en matière de licences est d'un coût prohibitif pour de nombreux transformateurs de petite et moyenne taille et constitue un obstacle majeur au commerce interprovincial et international. La part de ces coûts incombant au transformateur est excessive par rapport aux coûts encourus par ses concurrents pour des services similaires dans d'autres juridictions, notamment aux États-Unis. Les transformateurs canadiens sont donc désavantagés par rapport à de nombreux concurrents.

Les PME estiment que les réglementations actuelles de l'ACIA en matière de sécurité alimentaire sont dépassées et doivent être révisées afin de supprimer les réglementations inutiles qui ne disposent pas d'une validation scientifique adéquate pour améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire, tout en créant un obstacle important aux intérêts des entreprises. Il est également nécessaire de minimiser la duplication des coûts administratifs entre les régulateurs provinciaux/territoriaux et fédéraux.

Les exigences en matière de construction d'installations, ainsi que les frais élevés d'inspection, de licence et d'essai constituent autant d'obstacles majeurs pour les transformateurs qui souhaitent faire du commerce interprovincial ou international. Des normes et réglementations provinciales ou territoriales unifiées, avec un meilleur accès aux licences fédérales, représenteraient un avantage financier significatif pour les petites et moyennes entreprises de transformation qui souhaitent accroître leurs activités par le biais du commerce interprovincial ou international. Des normes et des réglementations faciles à mettre en œuvre, compétitives et uniformes en matière de sécurité alimentaire, tant pour les marchés interprovinciaux que pour les marchés d'exportation, sont nécessaires, sans pour autant compromettre les normes de sécurité alimentaire.

Avec la modernisation en cours de l'ACIA, il est important pour la compétitivité des entreprises canadiennes de réduire les obstacles au commerce et d'améliorer les opportunités de croissance des entreprises. Ceci est particulièrement important avec l'impact imminent de l'Accord économique et commercial global (AECG).

Les transformateurs canadiens qui font du commerce interprovincial ou international sont désavantagés par rapport à leurs concurrents internationaux. Par exemple, le service d'inspection et de sécurité alimentaire du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA FSIS) ne perçoit pas de droits de licence et d'inspection sur ses usines de transformation alimentaire (jusqu'aux 40 premières heures par semaine). À titre de comparaison, la province de l'Alberta perçoit 4 dollars de l'heure pour les 7,25 premières heures par jour. Les postes d'inspection de l'ACIA coûtent de 9 855 dollars par an pour un poste de viande rouge à 16 218 dollars par an pour un poste de volaille. Si un abattoir traite plus de 25 bovins/porcs par heure ou 28 volailles par minute, il doit acheter une table supplémentaire. Il doit également s'acquitter de frais d'inspection et de divers tests de détection de la Listeria, de la Salmonella et de l'E. coli.

Avant que les produits alimentaires ne soient importés au Canada, l'ACIA procède à une inspection initiale de l'usine de transformation d'où proviennent ces produits, puis à des inspections aléatoires des produits importés. Cette même approche axée sur la surveillance et les résultats devrait être appliquée à l'ensemble du commerce interprovincial et international.

Le commerce interprovincial de produits agricoles et alimentaires représente une part importante de l'activité agroalimentaire canadienne. « De 2000 à 2005, les exportations interprovinciales de produits agricoles et alimentaires ont été plus élevées que les exportations agroalimentaires du Canada vers les États-Unis. Les exportations interprovinciales de produits agroalimentaires ont augmenté de 20 % au cours de cette période, passant de 21 milliards de dollars à 25 milliards de dollars en valeur. Au cours de cette période, la valeur des exportations agroalimentaires vers les États-Unis s'est située entre 16 et 20 milliards de dollars ».

Bien que le coût exact des barrières commerciales interprovinciales causées par des réglementations alimentaires différentes ne soit pas connu, la Chambre de commerce du Canada estime que les barrières commerciales internes coûtent à l'économie canadienne jusqu'à 14 milliards de dollars chaque année. Si une grande partie de cette perte peut être attribuée à la limitation de la clientèle potentielle, il existe également un chevauchement de 55 % des services administratifs et réglementaires entre le Canada et l'Alberta, par exemple.

Malgré les nombreux efforts déployés pour réduire les barrières commerciales interprovinciales, tels que l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et les accords commerciaux régionaux tels que le New West Partnership Trade Agreement (NWPTA), l'Accord sur les marchés publics de l'Atlantique (APA), l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (TILMA) entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, et l'Accord sur l'ouverture des marchés publics pour l'Ontario et le Québec (AOPPOQ), les problèmes persistent et constituent un obstacle à la croissance et à la rentabilité des entreprises canadiennes.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Collabore avec les agences d'inspection provinciales, territoriales et fédérales pour apporter des changements positifs aux inspections des résultats en matière de sécurité alimentaire, permettant ainsi aux transformateurs d'être plus compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux :

(i) Soutenir un résultat industriel unique pouvant être mis en œuvre de manière cohérente et rentable dans l'ensemble du Canada par les provinces/territoires, chaque organisme de réglementation provincial/territorial étant soumis à la surveillance de l'Agence canadienne d'inspection des aliments;

(ii) Les règlements relatifs à la sécurité alimentaire doivent être réexaminés pour en vérifier la pertinence et modifiés/élargis si les critères actuels sont inutilement restrictifs et insensibles aux intérêts commerciaux sains; et

(iii) la mise en œuvre doit être cohérente et rentable tout au long de la chaîne de distribution alimentaire, sans compromettre la réputation du Canada en matière de normes de sécurité alimentaire élevées; et

2. Réévaluer les coûts d'inspection et de réglementation et la manière dont ils sont répartis, afin de permettre aux transformateurs de commercer au-delà des frontières provinciales ou nationales, sans être désavantagés sur le plan de la concurrence.

Appuis

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Red Deer et de son district

Coparrainée par : Chambre de commerce de Medicine Hat

#5 - Élargir la politique alimentaire pour le Canada afin d'aider les agriculteurs à réduire le gaspillage et les pertes alimentaires

Description

En 2022, près de 1,5 million de personnes se sont rendues dans les banques alimentaires locales canadiennes en raison de l'insécurité alimentaire de leur foyer. Alors que l'insécurité alimentaire est un problème grave, nous continuons à observer des pertes et des gaspillages alimentaires importants. En réponse à cette situation, certains des 200 000 agriculteurs canadiens se sont exprimés et ont demandé un soutien pour faire don aux banques alimentaires locales de produits qui seraient perdus ou gaspillés.

Contexte

Au Canada, l'insécurité alimentaire des ménages est un problème grave. En 2022, l'utilisation des banques alimentaires a atteint son niveau le plus élevé dans l'histoire du Canada.[23] Alors que d'innombrables Canadiens souffrent de la faim, nous continuons à constater des pertes et des gaspillages de nourriture. Selon un rapport de 2019 du gouvernement fédéral, environ 13 % des fruits et légumes cultivés au Canada ne sont pas récoltés ou sont jetés après la récolte.[24] Cette perte de nourriture se produit, en partie, en raison d'un nombre insuffisant d'employés pour la récolte/manipulation, d'un stockage inadéquat, d'un transport inadéquat et de l'économie du prix courant par rapport au coût de la récolte.

Afin d'établir une feuille de route pour un système alimentaire plus durable au Canada, le gouvernement fédéral a dévoilé en 2019 sa politique alimentaire pour le Canada.[25] Dans le cadre de cette nouvelle politique, le gouvernement fédéral a mis en place un fonds de 26,3 millions de dollars pour travailler avec des experts afin d'élaborer des propositions innovantes de réduction des déchets alimentaires dans les secteurs de la transformation des aliments, de la vente au détail d'épiceries et des services alimentaires.

[23] https://hungercount.foodbankscanada.ca/overall_findings.php
[24] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/perte-gaspillage-alimentaire/bilan.html
[25] https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2019/06/politique-alimentaire-pour-le-canada--document-dinformation.html

Il s'agit d'une avancée importante, car près de 60 % de tous les aliments produits au Canada sont perdus ou gaspillés chaque année.[26] Toutefois, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore engagé à fournir un financement spécifique aux agriculteurs pour qu'ils conservent les récoltes qui seraient autrement perdues ou gaspillées, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire.[27]

Pour réduire les pertes et le gaspillage de produits agricoles et lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages, nous devons améliorer le système disparate actuel. Nous devons récolter les aliments qui auraient été perdus et les donner aux banques alimentaires locales. À cette fin, nous avons besoin de programmes innovants de réduction des déchets alimentaires pour les agriculteurs.

Bien entendu, ces programmes devront s'attaquer aux multiples obstacles existants ou perçus comme tels. Par exemple, tout programme adéquat devra prendre en considération les problèmes particuliers posés par les exploitations agricoles éloignées.[28] En outre, tout programme adéquat devra répondre aux préoccupations concernant l'impact négatif potentiel sur les entreprises du secteur agricole.[29]

Il est possible d'élaborer un plan de réduction des déchets alimentaires pour les agriculteurs. Un exemple de ce type de plan de réduction des déchets alimentaires est le plan adopté par Feed Nova Scotia, un organisme de bienfaisance enregistré qui dessert les banques alimentaires, les refuges et les programmes de repas en Nouvelle-Écosse.[30] Il travaille avec les agriculteurs pour que les produits restants soient intégrés dans le système des banques alimentaires. C'est l'un des nombreux exemples qui montrent qu'un partenariat positif est possible.

Les agriculteurs peuvent également être récompensés pour leur participation à un plan réussi de réduction des déchets alimentaires par le biais de crédits d'impôt. Par exemple, en 2013, le gouvernement de l'Ontario a introduit le crédit d'impôt pour les dons aux programmes alimentaires communautaires pour les agriculteurs, qui offre un crédit d'impôt d'une valeur de 25 % de la juste valeur marchande des produits agricoles donnés aux programmes alimentaires communautaires, y compris les banques alimentaires locales.[31]

---

[26] https://www.deuxiemerecolte.ca/ressources/research/the-avoidable-crisis-of-food-waste-636cc35c4e4d6920c62a21ed2044a5a2
[27] https://www.cbc.ca/radio/checkup/cauliflower-farm-canada-surplus-food-waste-food-insecure-1.6644601
[28] https://ofa.on.ca/issues/food-waste/
[29] https://secondharvest.ca/getmedia/58c2527f-928a-4b6f-843a-c0a6b4d09692/The-Avoidable-Crisis-of-Food-Waste-Technical-Report.pdf
[30] https://www.cbc.ca/radio/checkup/cauliflower-farm-canada-surplus-food-waste-food-insecure-1.6644601
[31] http://omafra.gov.on.ca/english/about/info-taxcredit.htm

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario a approuvé ce crédit d'impôt comme étant « vital pour réorienter les approvisionnements alimentaires ».[32] Depuis lors, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont également mis en place des crédits d'impôt pour les banques alimentaires à l'intention des agriculteurs.[33] De nombreux acteurs, y compris Banques alimentaires Canada, demandent un crédit d'impôt fédéral pour les banques alimentaires à l'intention des agriculteurs.[34]

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élargisse la politique alimentaire pour le Canada afin de s'engager à financer des programmes de réduction des déchets alimentaires qui permettraient aux agriculteurs de récolter et de donner au système de banques alimentaires des récoltes qui seraient autrement perdues ou gaspillées, sans aucun impact négatif pour l'agriculteur ou le secteur agricole.

2. Introduise un crédit d'impôt fédéral pour les agriculteurs qui font don de produits agricoles à des programmes alimentaires communautaires, y compris les banques alimentaires locales.

Appuis

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce d'Ajax-Pickering

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Oshawa, Chambre de commerce de Newcastle, Chambre de commerce de Scugog et Chambre de commerce de Whitby

[32] https://ofa.on.ca/wp-content/uploads/2018/01/OFA_submission_EBR_013_1814_MOECC_Food_Waste.pdf
[33] https://www.millerthomson.com/en/publications/communiques-and-updates/social-impact-newsletter/december-10-2019-social-impact/food-donation-laws-in-canada/; https://www2.gov.bc.ca/gov/content/taxes/income-taxes/personal/credits/farmers-food-donation; https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/corporations/provincial-territorial-corporation-tax/nova-scotia-provincial-corporation-tax/nova-scotia-food-bank-tax-credit-farmers.html
[34] https://www.country-guide.ca/guide-business/tax-credits-for-donated-food/

Économie numérique

#6 - L’intelligence artificielle au Canada

Description

Les systèmes d’intelligence artificielle (IA) sont de plus en plus utilisés dans la vie quotidienne et dans les opérations commerciales. Cet impact devrait croître de manière exponentielle dans les années à venir. Le Canada a la possibilité de se positionner comme un acteur mondial de premier plan dans la recherche et la commercialisation de l’IA, tout en améliorant la productivité nationale. L’environnement réglementaire des systèmes d’IA au Canada peut être façonné de manière à promouvoir la sécurité et la protection de la vie privée, à maintenir la compétitivité mondiale et à améliorer la productivité des entreprises dans leur ensemble.

Contexte

L’OCDE définit un système d’IA comme « un système basé sur une machine qui peut, pour un ensemble donné d’objectifs définis par l’homme, faire des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant des environnements réels ou virtuels ».[35] Ces systèmes peuvent être conçus pour fonctionner avec des degrés d’autonomie variables.

À mesure que les capacités et l’utilisation de l’IA se développent, les normes relatives à son développement et à son utilisation responsables font l’objet d’une attention croissante de la part des organismes de réglementation gouvernementaux. En juin 2022, le gouvernement fédéral a déposé la Loi sur l’intelligence artificielle et les données (AIDA), dans le cadre du projet de loi C-27, dans le but de veiller à ce que les systèmes d’IA soient sûrs et qu’ils respectent les valeurs canadiennes. Le projet de loi C-27 continue de faire son chemin à travers l’approbation législative; après sa sanction royale, le gouvernement a l’intention de mener des consultations pour éclairer la mise en œuvre de l’ACRA.[36]

Le Canada a la possibilité de se positionner comme un acteur mondial de premier plan dans la recherche et la commercialisation de l’IA. En fait, le Canada a été le premier pays à l’échelle mondiale à créer une stratégie nationale pour l’IA, dès 2017.[37] Selon les estimations du gouvernement, le Canada compte « 20 laboratoires publics de recherche sur l’IA, 75 incubateurs et accélérateurs d’IA, 60 groupes d’investisseurs en IA de tout le pays et plus de 850 entreprises en démarrage liées à l’IA ».[38].

---

[35] https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/oecd-legal-0449#:~:text=a) AI%20actors%20should%20respect,and%20internationally%20recognised%20labour%20rights.
[36] https://ised-isde.canada.ca/site/innover-meilleur-canada/fr/loi-lintelligence-artificielle-donnees-liad-document-complementaire#s3
[37] https://www.investcanada.ca/blog/canadas-advantage-ai-ecosystem-fuelled-talent-and-innovation
[38] https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2020/12/le-canada-conclut-la-premiere-seance-pleniere-du-partenariat-mondial-sur-lintelligence-artificielle-tenue-a-montreal-en-compagnie-dintervenants-du-.html

À l'échelle mondiale, le marché de l'IA explose, avec des revenus qui devraient dépasser 680 milliards de dollars en 2023[39], 1,2 billion de dollars en 2026[40], et plus de 2 billions de dollars en 2030[41].

L'Union européenne (UE) envisage actuellement de réglementer l'IA.[42] Veiller à ce que le cadre réglementaire du Canada pour les systèmes d'IA reste aligné sur d'autres approches internationales aidera les entreprises canadiennes qui souhaitent servir le marché mondial croissant des systèmes d'IA. Compte tenu du rythme d'innovation et de croissance de ces technologies, un cadre juridique flexible et fondé sur des principes veillerait à une applicabilité à long terme.

Les systèmes d'IA ont le potentiel d'augmenter considérablement la productivité des entreprises. La productivité au Canada a été notoirement faible au cours des dernières années, et les projections de l'OCDE suggèrent une poursuite du déclin.[43] L'adoption et la mise en œuvre de systèmes d'IA dans les opérations et les processus des entreprises devraient améliorer l'efficacité et la productivité des entreprises canadiennes, ainsi que du service public et des secteurs réglementés par le gouvernement fédéral, en rationalisant les services et les opérations.

Enfin, veiller à la stabilité de l'emploi pour les travailleurs est d'une importance capitale lors de l'intégration de la technologie de l'IA. Alors que l'IA continue de transformer les industries et de redéfinir les exigences professionnelles, il est crucial de donner aux employés les moyens d'acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires pour interagir avec l'intelligence artificielle dans de nouveaux scénarios de travail.

---

[39] https://www.idc.com/getdoc.jsp?containerId=prUS48881422
[40] www.idc.com/getdoc.jsp?containerId=prEUR249536522
[41] www.statista.com/statistics/941835/artificial-intelligence-market-size-revenue-comparisons
[42] https://www.weforum.org/agenda/2023/03/the-european-union-s-ai-act-explained/
[43] https://www.theglobeandmail.com/business/article-our-productivity-weakness-isnt-an-achilles-heel-its-a-malignancy/#:~:text=The%20OECD%20has%20us%20ranked,Australia%20and%20Italy%20in%20productivity.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en œuvre un cadre juridique souple et fondé sur des principes pour la technologie de l'IA au Canada, qui reste aligné sur d'autres approches internationales et qui reconnaît et intègre les meilleures pratiques déjà existantes de l'industrie en matière d'IA responsable. En outre, en soutenant les initiatives d'autoréglementation pour une IA responsable avant qu'un cadre juridique ne soit établi.

2. Soutienne financièrement et encourage la recherche, le développement et l'innovation en matière d'IA au Canada, et modéliser ces initiatives en s'inspirant des pratiques réussies mises en œuvre dans d'autres pays.

3. Soutienne financièrement et encourage l'adoption et la mise en œuvre de l'IA dans les opérations et les processus commerciaux afin d'améliorer l'efficacité et la productivité des entreprises canadiennes, ainsi que dans les secteurs de la fonction publique et de la réglementation fédérale afin de rationaliser les services et les opérations.

4. Soutienne financièrement et incite à un soutien complet à la transition des employés, comme des programmes de formation à la montée en compétences et à la requalification, afin de veiller à une adaptation transparente et inclusive de la main-d'œuvre à l'intégration de la technologie de l'IA.

Appuis

Le Comité de l'économie numérique appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Milton

Coparrainée par : Chambre de commerce de Guelph

#7 - Réglementer l’intelligence artificielle pour la sécurité des entreprises

Description

Une réglementation est nécessaire pour veiller à ce que les systèmes d’intelligence artificielle (IA) soient conçus et utilisés de manière sûre, éthique et responsable. La réglementation peut établir des normes de transparence, d’équité et de précision, et fournir un cadre pour réduire les risques associés à l’IA.

Contexte

L’intelligence artificielle (IA) a transformé la façon dont les humains s’engagent dans la technologie et a pris de l’importance dans une variété d’industries. Les systèmes d’IA sont conçus pour apprendre à partir de données et faire des prédictions ou des jugements sur la base de ce qu’ils ont appris. L’IA peut également être conçue et utilisée de manière préjudiciable pour les individus, les entreprises et la société.

Le Canada a pris des mesures pour commencer à mettre en place un cadre réglementaire autour de l’IA en introduisant le programme IA et Société de l’Institut canadien de recherches avancées (CIFAR). Bien que le programme traite de l’éthique, de la recherche et des implications sociétales, il n’est pas un organisme de réglementation et n’a pas d’autorité sur le développement et le déploiement de l’IA. En novembre 2021, le Canada a présenté au Parlement le projet de loi 27, la Loi sur l’intelligence artificielle et les données, qui prend les premières mesures pour réglementer l’IA, mais qui, dans sa forme actuelle, n’est pas suffisamment complet pour répondre aux nombreuses préoccupations liées à l’IA non réglementée.

L’IA se développe à un rythme exponentiel et les risques posés par une IA non réglementée sont importants pour la société. À mesure que l’IA continue de se développer, les entreprises et les particuliers qui l’utilisent pourraient potentiellement être exposés à un risque de mauvaise manipulation ou d’utilisation abusive des données personnelles ainsi qu’à des problèmes de cybersécurité. Dans certaines circonstances, les systèmes d’IA peuvent même mettre en danger la vie humaine s’ils ne sont pas développés et gérés correctement. Récemment, l’IA a harcelé et menacé un utilisateur humain et a joué un rôle dans l’usurpation de l’identité d’un membre de la famille lors d’une fausse prise d’otage.

Les normes d’utilisation et la réglementation peuvent contribuer à atténuer ces risques en veillant à ce que les systèmes d’IA soient développés et utilisés de manière sûre et éthique. L’établissement de normes de sécurité dans le développement des systèmes d’IA peut veiller à ce que la technologie de l’IA soit gérée en tenant compte de la responsabilité sociale. Ces normes peuvent également contribuer à renforcer la confiance dans la technologie de l’IA, ce qui est essentiel pour son adoption à grande échelle.

Un cadre réglementaire solide pour l'IA peut également contribuer à répondre aux préoccupations liées à l'IA. Des évaluations des risques peuvent être effectuées pour détecter les dangers et fournir des conseils sur la manière de gérer ces risques. Une organisation chargée de la réglementation peut superviser les progrès de l'IA afin de vérifier qu'ils sont conformes aux normes éthiques et juridiques. En résumé, la technologie de l'IA peut modifier la civilisation, mais elle présente également des menaces pour les personnes et la société dans son ensemble. La réglementation peut contribuer à limiter ces risques en exigeant que les systèmes d'IA soient développés et déployés de manière sûre, éthique et responsable.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille en collaboration avec les entreprises pour élaborer et mettre en œuvre des normes de transparence, d'équité et de précision dans la conception et l'utilisation des systèmes d'IA afin de veiller à ce que l'innovation continue d'être soutenue et encouragée.

2. Donne la priorité à la réglementation sur les applications d'IA à fort impact.

3. Veille à ce que les pratiques inacceptables en matière d'IA soient définies et s'appliquent à toutes les applications d'IA, quelles que soient leurs classifications d'impact.

4. Veille à ce que le cadre des normes relatives à l'IA soit agile et puisse s'adapter à des changements rapides.

5. Évalue les risques liés aux systèmes d'IA et fournir des conseils sur la manière de s'y retrouver dans les réglementations.

6. Mette en place un comité consultatif national sur l'IA, composé de représentants de l'industrie, du monde universitaire et du gouvernement, afin d'obtenir des conseils sur la réglementation et les risques.

7. Travaille avec d'autres pays pour aligner et harmoniser les normes de contrôle et de surveillance du développement de l'IA, dans la mesure du possible.

Appuis

Le Comité de l'économie numérique s'abstient d'appuyer cette résolution. Il n'y a pas eu de consensus entre les membres du comité, certains membres soutenant la résolution telle quelle, d'autres exprimant une forte opposition à certaines des recommandations.

Le comité de sélection du réseau des chambres de commerce a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'éligibilité.

Présentée par : Chambre de commerce de l'Atlantique

#8 - Combler la fracture numérique nationale

Description

Le fossé grandissant entre les communautés rurales/éloignées et les centres urbains en matière de services à large bande risque de limiter les opportunités économiques dans toutes les régions du Canada.

Contexte

En 2019, le gouvernement fédéral a établi une stratégie visant à connecter 98 % du Canada à l'Internet à haut débit d'ici 2026, l'accès universel étant prévu pour 2030.

Un rapport de mars 2023 de la vérificatrice générale fédérale Karen Hogan indique que la stratégie n'a pas permis d'offrir un accès égal à l'Internet à haut débit et aux services cellulaires mobiles aux communautés rurales/éloignées et aux réserves des Premières Nations.

Depuis la publication d'une stratégie nationale de connectivité, les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour renforcer les capacités dans les zones non urbaines sont généralement inefficaces. Alors que près de 91 % des ménages canadiens avaient accès à des vitesses de connexion minimales en 2021, seuls 60 % des résidents des zones rurales et éloignées répondaient aux normes requises. Ce chiffre diminue à 43 pour cent des ménages dans les réserves des Premières Nations.

La vérificatrice générale a indiqué que les tendances actuelles indiquent clairement une fracture numérique persistante et croissante pour les résidents des Premières Nations et des communautés rurales ou éloignées. Mme Hogan a fait remarquer que le gouvernement a besoin d'investissements continus pour assurer une connectivité abordable dans toutes les régions du Canada.

La connectivité est un service de base essentiel pour les Canadiens, une situation qui s'est avérée très évidente lors de la pandémie de COVID-19. Sans accès à des services Internet à haut débit et de téléphonie mobile rapides, fiables et abordables, les habitants des communautés rurales et isolées n'ont pas les mêmes possibilités que ceux des centres urbains. Helen Hambly, de la School of Environmental Design and Rural Development de l'université de Guelph, a fait remarquer que la large bande et les télécommunications ne sont plus des secteurs de l'économie canadienne, mais bien l'économie elle-même.

La Fédération canadienne de l'agriculture note que l'accès au haut débit en milieu rural est non seulement essentiel pour maintenir les dernières innovations et technologies en matière de production alimentaire, mais aussi crucial pour attirer la prochaine génération d'agriculteurs.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) affirme que les entreprises dépendent de l'Internet à haut débit pour innover, être compétitives et se développer.

De plus, comme l'a noté la FCM, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité urgente de combler le fossé numérique. Des connexions fiables permettent aux étudiants d'accéder à l'éducation et aux entreprises de vendre leurs produits sur les marchés mondiaux.

Un communiqué de la Chambre de commerce du Canada (CCC) daté du 9 novembre 2020 souligne que, comme une route, un pont ou un tunnel, la connectivité numérique est une infrastructure essentielle à la compétitivité économique. L'accès fiable à la large bande, dans les communautés rurales et éloignées, a présenté des défis persistants. Lorsque les entreprises envisagent d'investir, la connectivité des réseaux figure parmi les priorités, sinon en tête de liste.

Le rapport de la vérificatrice générale du 27 mars 2023 intitulé Connectivité dans les régions rurales et éloignées note que le gouvernement fédéral n'est pas seulement en retard sur l'objectif d'amélioration de l'accès à Internet, il est également en retard sur le déploiement des ressources financières disponibles pour réduire la fracture numérique. Selon la vérificatrice générale, les fonds alloués ne sont pas dépensés comme prévu dans le budget. Selon elle, le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont été lents à approuver les projets.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Poursuive les investissements dans l'infrastructure à large bande dans les zones rurales/éloignées et les Premières Nations;

2. Construise une économie inclusive pour tous les Canadiens, en veillant à ce que toutes les ressources financières allouées à l'augmentation de la capacité du haut débit soient distribuées d'urgence pour lutter contre la fracture numérique;

3. Évalue l'efficacité de la politique gouvernementale en matière de large bande dans la fourniture de connectivité, en particulier dans les zones rurales et autochtones, il convient d'évaluer la couverture, la qualité et l'adoption de la connectivité.

4. S'engager auprès des entreprises et des citoyens des zones rurales et isolées à construire les infrastructures nécessaires pour leur permettre d'accéder à des vitesses compétitives à large bande.

Appuis

Le Comité de l'économie numérique appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Kitchener Waterloo et
Chambre de commerce de Lethbridge

Coparrainée par : Chambre de commerce de Cambridge

#9 - Améliorer la cybersécurité des entreprises

Description

Depuis son apparition il y a près de quarante ans, l'Internet est devenu un outil essentiel au fonctionnement des entreprises canadiennes de toutes tailles. Alors que les grandes entreprises ont investi massivement dans l'infrastructure de cybersécurité, les petites et moyennes entreprises ont pris du retard, ce qui les rend de plus en plus vulnérables aux cyberattaques. Il est essentiel que le Canada augmente ses investissements dans la cybersécurité afin d'aider les petites et moyennes entreprises à améliorer leur cybersécurité en réduisant les obstacles à l'action.

Contexte

Menace de cyberattaque

Les cyberattaques et la menace d'un incident ont un impact sur tous les Canadiens et les entreprises canadiennes. Les effets d'une cyberattaque sur les entreprises sont considérables, « notamment en menaçant la vie privée et la sécurité des renseignements de leurs clients, ou encore des pertes monétaires, des atteintes à la réputation, etc. »[44]

Le Centre canadien de cybersécurité a publié en octobre 2022 l'Évaluation nationale de la menace cybernétique pour 2023-24.[45] Les principales conclusions sont les suivantes :

Les rançongiciels représentent une menace omniprésente pour les organisations canadiennes.

Les activités de cybermenace représentent un risque de plus en plus grand pour les infrastructures essentielles.

Les activités de cybermenace parrainées par des États ont des répercussions sur les Canadiens.

Les auteurs de cybermenace tentent d'influencer les Canadiens et de briser la confiance accordée aux espaces virtuels.

Les technologies perturbatrices entraînent de nouvelles possibilités et menaces.

[44] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221018/dq221018b-fra.htm
[45] https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/evaluation-des-cybermenaces-nationales-2023-2024

Les rançongiciels sont devenus plus accessibles et plus rentables pour les cybercriminels et les groupes cybercriminels, ce qui rend la cybersécurité plus importante que jamais pour les entreprises. Selon l'Évaluation nationale des cybermenaces, « le rançongiciel est presque certainement la forme de cybercriminalité la plus perturbatrice à laquelle les Canadiens sont confrontés », car il peut gravement nuire à la capacité d'une organisation à fonctionner, en plus de lui coûter cher pour retrouver l'accès à ses systèmes.[46]

Selon Statistique Canada, 18 % des entreprises canadiennes ont été touchées par des cyberattaques en 2021, bien que les entreprises canadiennes dans leur ensemble aient dépensé plus de 10 milliards de dollars en cybersécurité.[47] En raison d'incidents comme des atteintes à la confidentialité des données, des extorsions et des perturbations technologiques, les entreprises à travers le Canada ont subi des pertes de plus de 600 millions de dollars depuis janvier 2021.[48]

En raison du manque d'expertise technique, des coûts prohibitifs et des exigences de maintenance, 47 % des petites entreprises canadiennes n'allouent aucune part de leur budget à la cybersécurité, ce qui les expose à des attaques.[49]

Obstacles à l'action

Une organisation peut prendre de nombreuses mesures pour se protéger d'une cyberattaque, dont beaucoup nécessitent une expertise. En raison de la pénurie de professionnels de la cybersécurité,[50] les petites et moyennes entreprises doivent souvent se débrouiller seules pour prévenir les attaques.

Une façon pour une organisation de se protéger est de souscrire une assurance en cas d'attaque. Toutefois, en raison du nombre croissant de demandes d'indemnisation, « les primes d'assurance statutaire directe ont augmenté de 74 % » pour atteindre près de 5 milliards de dollars en 2021, ce qui rend l'assurance très coûteuse pour de nombreuses petites et moyennes entreprises.[51] Outre l'augmentation des primes, les assureurs commencent à exiger des entreprises qu'elles mettent en œuvre des normes minimales de cybersécurité avant de les assurer.

---

[46] https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/evaluation-des-cybermenaces-nationales-2023-2024
[47] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221018/dq221018b-fra.htm
[48] https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/evaluation-des-cybermenaces-nationales-2023-2024
[49] http://assets.ibc.ca/Documents/Cyber-Security/IBC-ParadigmPR-Small-Business-Cyber-Security-Survey.pdf
[50] https://www.insurancebusinessmag.com/ca/news/cyber/canada-faces-shortage-of-cybersecurity-professionals-amid-rising-demand-439746.aspx
[51] https://news.bloomberglaw.com/privacy-and-data-security/cyber-insurance-policies-grow-pricey-amid-rising-hacks-lawsuits

Il s'agit notamment de l'authentification multifactorielle, de la détection des points d'extrémité, des sauvegardes multiples et des plans de reprise après sinistre. Bien que la mise en œuvre de ces normes soit une bonne pratique, pour de nombreuses petites et moyennes entreprises ne disposant pas d'un niveau de connaissances de base, le coût et le temps nécessaires pour les maintenir sont souvent trop élevés pour être supportés.[52]

Réduire les obstacles à l'action

Comme les organisations ont des niveaux de capacité différents en matière de cybersécurité, une variété de soutiens sera nécessaire. L'accès à une main-d'œuvre qualifiée disposant de l'expertise technique nécessaire pour améliorer la cybersécurité profitera à ceux qui ont la capacité d'embaucher. Pour ceux qui n'en ont pas, un niveau de base plus élevé de sensibilisation à la cybersécurité les aidera à mettre en œuvre des mesures de cybersécurité. En outre, étant donné qu'une seule erreur peut rendre vulnérables une chaîne d'entreprises et leurs clients, les mesures prises pour améliorer la cybersécurité de tous les Canadiens contribueront à réduire le risque d'attaque pour les entreprises.

La campagne Cybersécurité.dès.maintenant de la Chambre de commerce du Canada a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les aides aux petites et moyennes entreprises pour « la sensibilisation, la protection et la formation » et de veiller à ce que le Canada investisse dans la recherche et le développement.[53]

[52] https://news.bloomberglaw.com/privacy-and-data-security/cyber-insurance-policies-grow-pricey-amid-rising-hacks-lawsuits
[53] https://chamber.ca/fr/campaigns/cybersecuritedesmaintenant/

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Donne la priorité à la sensibilisation et à la protection en matière de cybersécurité, la promouvoir et continuer à mettre des formations à la disposition du public canadien et des petites et moyennes entreprises.

2. Augmentee les investissements dans la recherche et le développement en matière de cybersécurité.

3. Élargisse et diversifie le vivier de la main-d'œuvre en cybersécurité en investissant dans les programmes d'apprentissage et dans le développement, l'attraction et la rétention des talents, toutes catégories démographiques confondues.

Appuis

Le Comité de l'économie numérique appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce d'Edmonton

#10 - Aider les petites entreprises à protéger leurs données sur les entreprises contre la cybercriminalité

Description

Le coût et la maintenance des mesures de cybersécurité sont prohibitifs pour les petites et moyennes entreprises.

Les entreprises de taille moyenne (PME) de tous les secteurs de l'économie canadienne. Quelques mesures très simples peuvent être prises pour minimiser les risques et améliorer les procédures de récupération. De nombreuses PME n'ont pas les connaissances détaillées nécessaires pour prendre des décisions éclairées, ni le soutien financier pour engager des professionnels qui s'en chargeront pour elles.

Contexte

La question de la cybersécurité est d'autant plus pertinente aujourd'hui que les acteurs malveillants commencent à utiliser l'intelligence artificielle pour trouver des moyens encore plus invasifs de piéger leurs victimes.

L'Internet est la route sur laquelle la majorité des affaires sont menées au 21e siècle et, bien que les entreprises soient responsables de leur propre portion de cette route, elles ont besoin d'aide pour s'assurer qu'elle est entretenue. De nombreuses entreprises considèrent encore la cybersécurité comme une option facultative, alors qu'elle est tout aussi importante que les serrures de nos portes. La protection des actifs numériques nécessite au moins une stratégie de cybersécurité de base et devrait faire partie de la stratégie d'entreprise de toutes les PME.

L'économie canadienne est principalement composée de PME. En encourageant l'adoption de solutions de cybersécurité, le gouvernement fédéral peut veiller à ce que les petites et moyennes entreprises soient non seulement protégées, mais puissent se rétablir rapidement et efficacement en cas d'attaque.

En décembre 2021, le Canada comptait 1,21 million d'entreprises employeuses.[54] dont 1,19 million (97,9 %) étaient des petites entreprises et 22 700 (1,9 %) des moyennes entreprises. Les petites entreprises employaient 8,2 millions de personnes au Canada, soit 67,7 % de la main-d'œuvre privée totale, les moyennes entreprises employant 2,5 millions de personnes supplémentaires. Ensemble, les PME représentent environ 51 % du PIB du Canada.

[54] 1 Gouvernement du Canada, Principales statistiques sur les petites entreprises 2022 https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2022

Selon le Bureau d'assurance du Canada :

• 40 % des propriétaires de petites entreprises dépensent au moins 100 000 dollars pour résoudre une cyberattaque[55]

• 1 petite entreprise sur 5 a été touchée par une cyberattaque ou une violation de données[56]

L'assurance contre les cyberrisques contribue également à la capacité d'une entreprise à survivre à un cyberincident. Cependant, de nombreuses PME ne remplissent pas les conditions minimales requises pour bénéficier d'une assurance contre les cyberrisques et ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les protocoles nécessaires en raison de la charge financière qu'ils représentent.

Selon un rapport annuel d'IBM, la violation de données moyenne a coûté environ 5,5 millions de dollars à l'échelle mondiale en 2022, contre 3,92 millions de dollars en 2019. Le Canada se classe au troisième rang pour le coût par violation de données avec une moyenne de 7 millions de dollars, contre 4,44 millions de dollars en 2019. Selon une étude réalisée en 2023 par MasterCard, la cybercriminalité a augmenté de 600 % depuis la pandémie.

Il est clair que la nécessité pour les PME de se protéger est importante pour l'économie canadienne. En novembre 2018, l'ARC a mis en œuvre les propositions d'incitation à l'investissement accéléré qui, sous le tableau 3 Achat d'équipement, permettaient à une entreprise de déduire jusqu'à 4 400 $ au cours des deux premières années suivant l'achat. Bien que cette mesure ait été bien accueillie, dans la situation économique actuelle, elle n'est pas suffisante.

Idéalement, les PME ont besoin du soutien d'entreprises professionnelles de cybersécurité. Ce soutien devrait prendre la forme d'une évaluation initiale, généralement de l'ordre de 100 dollars par utilisateur du système. En outre, les subventions, les abattements fiscaux et les déductions d'impôts soutiendront les investissements dans la formation, l'assistance d'experts tiers et l'obtention de logiciels à jour.

En outre, alors que les entreprises se remettent des effets de la pandémie de COVID-19, la Feuille de route vers la reprise du Réseau de résilience des entreprises canadiennes (www.cbrn.ca) suggère au gouvernement d'introduire des programmes, des financements et des incitations pour l'adoption de technologies dans les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs afin d'améliorer la productivité canadienne.

---

[55] 2,3 Bureau d'assurance du Canada, De nombreuses petites entreprises sont vulnérables aux cyberattaques https://fr.ibc.ca/stay-protected/protect-your-business/cyber-safety
[56] 4 IBM, Coût d'une violation de données 2022 www.ibm.com/reports/data-breach

Recommandations

1. Élargir le champ d'application de l'actuel Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN) ou créer un programme de subvention similaire axé sur la cybersécurité, qui permettra aux PME d'accéder à des produits et services complets en matière de cybersécurité;

2. Fournir des crédits d'impôt annuels spécifiques pour le soutien et la maintenance continus requis de la part de fournisseurs tiers pour les PME qui ont satisfait au programme de subvention pour l'évaluation de leur technologie;

3. Permettre aux PME d'amortir 100 % de leurs investissements dans des logiciels, équipements et autres coûts (services de soutien et coûts d'externalisation) liés à la cybersécurité préventive au cours de l'année où ces investissements ont été réalisés.

4. Fournir une subvention pour la formation du personnel sur les programmes de sensibilisation à la cybersécurité.

5. Créer un fonds de cyberdéfense pour les PME qui leur apporte le soutien nécessaire pour améliorer leur cyberrésilience et combler le déficit d'investissement dans la cybersécurité.

Note :

[57] [58] [59]

Appuis

Le Comité de l'économie numérique appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas

Coparrainée par : Chambre de commerce de Port Hope et de son district, Chambre de commerce du Grand Barrie, Chambre de commerce de l'Atlantique, Chambre de commerce de Guelph, Chambre de commerce de Brantford-Brant, Chambre de commerce du PEC

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

---

[57] The SME Cyber Defence Fund could be modelled after:
[58] 1)SBA Administrator Guzman Announces New Pilot Program to Bolster Cybersecurity Infrastructure of Emerging Small Businesses | U.S. Small Business Administration and/or
[59] 2)https://timesofmalta.com/articles/view/new-grant-help-small-businesses-bump-cyber-security.1035872

Finances et imposition

#11 - Modifier le système fiscal pour favoriser l’emploi chez les personnes âgées

Description

Le Canada connaît une pénurie nationale de main-d’œuvre dans plusieurs secteurs, ce qui nuit à la croissance de l’économie et des entreprises. En janvier 2023, il y avait 883 200 emplois ouverts au Canada, ce qui représente un taux de vacance de 4,9 %.[60] Ce taux de vacance actuel continuant d’augmenter, nous devons agir maintenant et veiller à mettre en œuvre des mesures incitatives durables pour aider à atténuer notre pénurie nationale de main-d’œuvre. Les personnes âgées représentent un groupe économiquement et politiquement influent, important et en pleine croissance, de la population canadienne, et nombre d’entre elles possèdent des compétences et une expérience précieuses qui peuvent contribuer de manière significative à remédier aux pénuries de main-d’œuvre. Le gouvernement fédéral doit modifier le système fiscal afin d’encourager davantage de personnes âgées à entrer sur le marché du travail pendant leurs années de retraite.

Contexte

De 2016 à 2021, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 18,3 % pour atteindre sept millions. Il s’agit de la deuxième plus forte augmentation en 75 ans, après celle observée de 2011 à 2016 (+20,0 %).[61]

La réalité de notre main-d’œuvre nationale actuelle est celle d’une population vieillissante qui envisage de prendre sa retraite dans les prochaines années. Cela ne fera qu’accroître notre besoin de main-d’œuvre dans divers secteurs, tous essentiels à la croissance économique et à la prospérité du Canada.

Cependant, de nombreuses personnes âgées hésitent à retourner sur le marché du travail, car un revenu supplémentaire peut entraîner une perte partielle ou totale de leurs allocations mensuelles.

---

[60] Statistique Canada, Le Quotidien — Emploi, rémunération et heures de travail, et postes vacants, janvier 2023 (statcan.gc.ca)

[61] Statistique Canada, Alors que les postes vacants sont nombreux et que le taux de chômage est à un niveau historiquement bas, le Canada fait face à une vague record de retraites au sein d’une main-d’œuvre qui vieillit : le nombre de personnes de 65 ans et plus a crû six fois plus vite que celui des enfants de 0 à 14 ans (statcan.gc.ca)

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation non imposable versée par le gouvernement du Canada aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Le SRG est conçu pour veiller à ce que les personnes âgées à faible revenu disposent d'un niveau de revenu minimum pour répondre à leurs besoins fondamentaux et maintenir un niveau de vie décent.

Le montant du SRG dont bénéficie une personne âgée dépend principalement de son niveau de revenu. Le SRG est calculé sur la base du revenu annuel de la personne âgée de l'année précédente, qui est ensuite réduit de 50 cents pour chaque dollar de revenu dépassant un certain seuil, qui varie en fonction de la situation de famille de la personne âgée. Le plafond d'exonération des revenus annuels est actuellement fixé à 5 000 dollars. Le montant maximum du SRG pour une personne âgée célibataire sans autre source de revenus est actuellement de 10 560 dollars par an, tandis que pour un couple de personnes âgées, il est de 14 928 dollars par an.[62]

La limite actuelle de l'exemption des gains annuels pour les bénéficiaires du SRG dissuade les personnes âgées à faible revenu de retourner sur le marché du travail et limite leur capacité à compléter leur revenu par un emploi. En 2015, plus de 1,8 million de personnes âgées recevaient le SRG au Canada.[63]

Le régime de pensions du Canada (RPC) est une prestation mensuelle imposable qui remplace une partie de votre revenu lorsque vous êtes à la retraite, ce qui en fait une source importante de revenu de retraite pour les Canadiens. Actuellement, le taux de cotisation est fixé à 5,95 % des revenus ouvrant droit à pension, jusqu'à un plafond annuel spécifié de 66 600 $.

Les cotisations au RPC sont basées sur vos revenus ouvrant droit à pension, qui comprennent les revenus d'emploi, les revenus d'une activité indépendante et certains autres types de revenus. Toutefois, il existe une exemption de base qui n'est pas soumise aux cotisations au RPC.[64]

Le montant actuel de l'exemption de base de 3 500 $ n'a pas été augmenté depuis 1997. L'augmentation de ce montant pour les personnes âgées de 55 à 65 ans, afin de refléter le taux d'inflation de 73,39 % entre 1997 et 2023,[65] se traduirait par un montant d'exemption de base actualisé de 6 069 $.

Grâce à cette augmentation, la flexibilité et la sécurité financières supplémentaires encourageraient les personnes âgées à retourner sur le marché du travail.

---

[62] Gouvernement du Canada, Taux de participation au Supplément de revenu garanti : résultats des données fiscales et administratives du programme — Canada.ca
[63] Gouvernement du Canada, Taux de participation au Supplément de revenu garanti : résultats des données fiscales et administratives du programme — Canada.ca
[64] Gouvernement du Canada, Pension de retraite du RPC — Aperçu — Canada.ca
[65] Banque du Canada, Feuille de calcul de l'inflation — Banque du Canada

Tout comme le RPC, l'assurance-emploi (AE) est une cotisation obligatoire, versée à la fois par l'employeur et l'employé, qui sert à financer les prestations d'emploi comme le congé de maternité, les prestations de maladie, les soins de compassion et la perte d'emploi. Les cotisations à l'assurance-emploi sont calculées en fonction de la rémunération assurable du salarié et sont déduites directement de son salaire.[66]

Le fait de rendre la cotisation à l'assurance-emploi facultative pour les personnes âgées de 65 ans et plus donnerait aux individus la possibilité de conserver leur revenu du travail plutôt que de recevoir des prestations d'assurance-emploi. Cela permettrait une plus grande flexibilité en matière de demandes de prestation fondée sur le revenu, comme le SRG, étant donné que les prestations d'assurance-emploi jouent un rôle important dans la perte des demandes de prestation fondée sur le revenu.

Le crédit en raison de l'âge est un crédit d'impôt non remboursable accordé aux personnes âgées de 65 ans et plus, afin de réduire leur charge fiscale fédérale. Actuellement, le crédit en raison de l'âge est soumis à des critères d'éligibilité basés sur le revenu et est progressivement réduit pour les personnes ayant un revenu plus élevé.

En considérant le revenu comme un facteur pour déterminer l'éligibilité au crédit en raison de l'âge, on crée un facteur de dissuasion évident pour les personnes âgées qui cherchent à réintégrer le marché du travail. Veiller à ce que l'éligibilité soit uniquement basée sur l'âge permettrait de s'assurer que toutes les personnes âgées bénéficient du crédit d'impôt en raison de l'âge, et donc de supprimer un autre facteur de dissuasion.

Alors que 55 % des entrepreneurs canadiens peinent à embaucher de la main-d'œuvre qualifiée,[67] ces mesures dissuasives nous empêchent fortement de trouver des candidats disponibles, expérimentés et qualifiés pour réintégrer notre marché du travail, et contribuent ainsi à réduire l'écart crucial qui existe actuellement sur le marché de l'emploi national.

Les chefs d'entreprise canadiens reconnaissent la valeur significative que les personnes âgées peuvent apporter à leur entreprise en matière de connaissances et d'expérience acquise et réalisent qu'aucune option ne peut être négligée en cette période de besoin crucial de main-d'œuvre qualifiée.

[66] Gouvernement du Canada, Assurance-emploi (AE) — Canada.ca

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Supprime les obstacles qui incitent les personnes âgées à retourner sur le marché du travail afin de contribuer à atténuer la crise actuelle de la pénurie de main-d'œuvre :

1. Augmentation de la limite d'exemption des gains annuels de 5 000 $ pour les bénéficiaires du SRG à 10 000 $.

2. Augmenter le montant de l'exemption de base du RPC, actuellement de 3 500 $, à 6 000 $ pour les travailleurs âgés de 55 à 65 ans.

3. Rendre facultatives les cotisations à l'assurance-emploi pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

4. Améliorer le montant de l'avoir vieillesse en basant l'éligibilité uniquement sur l'âge.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Moncton

Coparrainée par : Chambre de commerce de Halifax, Chambre de commerce de Moose Jaw et du district, Chambre de commerce de Fredericton, Chambre de commerce de St. John's, Chambre de commerce du Grand Summerside.

#12 - Stimuler l’innovation au Canada

Description

Le gouvernement fédéral a créé une « stratégie de la propriété intellectuelle » pour soutenir et protéger l’innovation au Canada. Les améliorations apportées à cette stratégie doivent mettre l’accent sur les investissements fédéraux et les incitations fiscales, qui encourageront les entreprises à investir dans la propriété intellectuelle et l’innovation afin d’améliorer la productivité, la croissance économique et les revenus des Canadiens.

Contexte

La « Stratégie en matière de propriété intellectuelle » était un investissement de 85,3 millions de dollars sur cinq ans pour aider les entreprises, les créateurs, les entrepreneurs et les innovateurs canadiens à comprendre, à protéger et à accéder à la propriété intellectuelle (PI) par le biais d’une stratégie globale en matière de PI.[68][69] Cette stratégie a été annoncée dans le budget 2017, avec des détails publiés dans le budget 2018, et a fait l’objet d’un examen des programmes au printemps 2023, dont les résultats sont en attente de publication.[70]

Dans le document Feuille de route vers la reprise,[71] la Chambre de commerce du Canada fait la recommandation suivante pour favoriser la reprise : « Adopter un régime de « boîte à innovation » qui réduirait le taux d’imposition des sociétés pour les revenus dérivés d’inventions brevetées et d’autres propriétés intellectuelles liées à des produits, des services et des processus innovants nouveaux ou améliorés mis au point au Canada.

La stratégie en matière de propriété intellectuelle comporte des objectifs et des recommandations dans trois domaines : Sensibilisation, éducation et conseil en matière de propriété intellectuelle, Outils stratégiques de croissance en matière de propriété intellectuelle et Législation en matière de propriété intellectuelle. Les recommandations dans ces domaines manquent d’informations sur le coût des investissements potentiels.[72]

---

[68] https://www.canada.ca/fr/innovation-sciences-developpement-economique/nouvelles/2018/04/le-gouvernement-du-canada-lance-la-strategie-en-matiere-de-propriete-intellectuelle.html Consulté le 7 juin 2023

[69] https://www.newswire.ca/news-releases/budget-2018-commits-853m-over-five-years-to-national-ip-strategy-intellectual-property-institute-of-canada-applauds-goal-to-raise-ip-awareness-675347693.html Consulté le 22 juin 2020

[70] https://ised-isde.canada.ca/site/strategie-propriete-intellectuelle/fr/examen-strategique-propriete-intellectuelle-dans-programmes Consulté le 7 juin 2023

[71] https://www.canadianbusinessresiliencenetwork.ca/resources/recovery/ Consulté le 19 juin 2020

[72] https://ised-isde.canada.ca/site/strategie-propriete-intellectuelle/fr consulté le 22 juin 2020

En 2019-2020, 30 millions de dollars étaient prévus pour mettre en place un programme pilote appelé « Collectif de brevets ». Ce collectif travaillera avec des entrepreneurs canadiens pour mettre en commun des brevets, afin que les petites et moyennes entreprises aient un meilleur accès à la propriété intellectuelle essentielle dont elles ont besoin pour se développer à un stade précoce, sans craindre de porter atteinte à un brevet. Le budget indique que ce programme offre à ces entreprises la « liberté d'opérer ». La participation au programme était limitée à la première année, et les demandes ont été clôturées au bout d'un an.

Cette stratégie n'en est qu'à ses débuts et le Canada reste 16e en matière d'innovation dans l'ensemble du classement mondial de la propriété intellectuelle en 2023.[73] L'indice se compose de cinq séries d'indicateurs clés permettant de cartographier l'environnement national de la propriété intellectuelle pour les 28 pays étudiés par la Chambre de commerce des États-Unis.

Le soutien du Canada aux entreprises dans ce domaine est inférieur à celui des autres pays classés au-dessus du Canada dans cette liste. L'une de ces différences est l'approche fiscale de la « boîte à brevets ». Un certain nombre de pays (Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, France, Espagne, Hongrie, Irlande, Suisse et Chine) ont adopté cette approche qui réduit fortement le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les revenus tirés de l'exploitation des brevets. Les Pays-Bas ont élargi la politique à une « boîte d'innovation » afin d'englober une catégorie plus large de propriété intellectuelle.[74]

Les différents programmes de « boîte à brevets » ont été mis en œuvre au niveau provincial au Canada, mais n'ont pas encore été adaptés au niveau fédéral. La Colombie-Britannique a mis en place une politique fiscale depuis 2006, le Québec a inclus la politique de « boîte à brevets » dans son budget 2016, et l'a récemment mise à jour pour maintenir une réduction de 2 % du taux de revenu des sociétés pour les activités de R&D réalisées en tout ou en partie dans la province, et la Saskatchewan a annoncé une politique fiscale de « boîte à brevets » dans son budget 2017, et l'a récemment mise à jour pour inclure une fenêtre d'éligibilité de 10 à 15 ans.

La référence à la « boîte » vient du fait qu'il faut cocher une case sur le formulaire d'impôt qui indique que ce type de revenus est réclamé. Les types de profits qui donnent droit au taux d'imposition réduit, et la façon dont la propriété intellectuelle acquise est traitée, diffèrent considérablement selon les pays et les provinces.

Par ailleurs, le taux de la « boîte à brevets » varie considérablement selon les pays et les provinces. Enfin, certains pays plafonnent l'allégement fiscal total dont peuvent bénéficier les entreprises grâce aux boîtes à brevets. Dans le cas de la Saskatchewan, le gouvernement provincial a instauré des limites de temps sur le nombre d'années d'allégement fiscal pouvant être rattaché à un brevet.

[73] https://www.uschamber.com/intellectual-property/2023-international-ip-index Consulté le 7 juin 2023
[74] https://www.cdhowe.org/media-release/canada-needs-ip-box-spur-flagging-innovation Consulté le 7 juin 2023

Dans le budget fédéral de 2021, le gouvernement s'est engagé à étudier un programme national de Patent Box, mais cette étude n'a pas encore commencé. Le directeur parlementaire du budget a constaté qu'un programme de boîte à brevets visant à réduire de moitié le taux d'imposition des sociétés à 7,5 % pour les grandes entreprises et à 4,5 % pour les petites entreprises, appliqué aux bénéfices générés par la R&D développée et brevetée au Canada, coûterait 242 millions de dollars sur cinq ans.[75] Cet investissement dans une incitation nationale améliorera la compétitivité internationale, soutiendra l'investissement des entreprises dans la recherche et aidera à combler le fossé de la commercialisation entre le concept, le brevet et la mise sur le marché, en soutenant une nouvelle activité économique et des recettes fiscales pour compenser les dépenses immédiates de la proposition. Le gouvernement pourrait également utiliser les économies réalisées grâce à la rationalisation du programme d'incitation fiscale à la RS&DE pour compenser toutes les dépenses immédiates de cette proposition et compléter le programme actuel de crédit d'impôt à l'investissement dans la RS&DE — les entreprises seraient incitées à baser leurs activités de R&D au Canada et à les commercialiser au Canada.

La « stratégie d'innovation » fédérale a également pour objectif de doubler le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada, en le faisant passer de 14 000 à 28 000 d'ici à 2025. Les entreprises à forte croissance sont les plus susceptibles d'innover, de vendre à l'échelle mondiale et d'investir dans le personnel, créant ainsi des emplois plus nombreux et mieux rémunérés. Un objectif secondaire est d'augmenter le nombre de demandes de propriété intellectuelle et de faire en sorte que ces entreprises basent leurs activités de R&D et commercialisent leurs innovations au Canada.

Un programme fédéral « Mon premier brevet » pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif. Le Québec finance un tel programme selon les paramètres suivants : Les PME québécoises de 250 employés ou moins qui sont en mesure de démontrer des efforts de recherche et de développement achevés ou partiels peuvent demander une contribution non remboursable pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 $ pour un projet de demande de brevet, l'enregistrement d'un dessin industriel ou la topographie d'un circuit intégré.

Cette résolution politique a été renouvelée lors des conventions nationales de 2017 et 2020, et elle continue de proposer des solutions clés pour aider les entreprises canadiennes à développer et à protéger la PI.

[75] https://www.pbo-dpb.ca/fr/epc-estimates--estimations-cpe/44/464746 Consulté le 7 juin 2023

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Achève l'étude sur une stratégie nationale de « boîte à brevets » pour encourager l'investissement des entreprises dans l'innovation au Canada d'ici 2025, à mettre en œuvre pour 2026.

2. Consulte les chefs d'entreprise et les technologues pour définir les éléments de propriété intellectuelle qui pourraient être pris en compte, par exemple les brevets, les droits d'auteur, les dessins et modèles industriels, et pour quelle durée

3. S'assure que tout régime de ce type adopté au Canada offre la clarté et la simplicité qui encouragent la participation à l'innovation tant des PME que des grandes entreprises.

4. Élabore un programme fédéral sur le modèle du programme « Mon premier brevet », en s'inspirant du modèle québécois, afin d'encourager les PME à investir davantage dans l'ensemble du pays.

5. Revoit le programme de brevets collectifs et actualiser le financement pour répondre aux besoins des nouveaux innovateurs potentiels.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Brantford Brant

Coparrainée par : La Chambre de commerce du Grand Barrie, la Chambre de commerce de Guelph, la Chambre de commerce de Quinte West, la Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas, la Chambre de commerce de Cambridge

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#13 - Examen du système fiscal canadien et de l’impôt sur les sociétés

Description

Le système fiscal canadien est excessivement complexe et inefficace. Une révision complète est nécessaire et aucun nouvel impôt sur les sociétés ne devrait être introduit tant que le régime actuel n’aura pas été analysé sous l’angle de la compétitivité internationale, de l’attraction des investissements, de la simplicité, de l’équité et de la neutralité.

Contexte

Dans un mémoire prébudgétaire du 10 février 2023, la Chambre de commerce du Canada (CCC) a indiqué à la ministre des Finances Chrystia Freeland qu’un partenariat plus étroit avec les entreprises est nécessaire pour attirer les investissements dont nous avons tant besoin. De même, le système fiscal doit être révisé pour le rendre plus simple, plus efficace et plus équitable. Dans un mémoire prébudgétaire de 2021 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, la CCC a noté que les Canadiens continuent de travailler dans un système fiscal complexe caractérisé par des années de changements en cascade sans examen et analyse holistiques de la pertinence des règles actuelles pour le 21e siècle.

Un examen complet et indépendant veillera à ce que le Canada reste compétitif au niveau mondial et attractif pour les investissements, en mettant particulièrement l’accent sur les défis auxquels est confronté le secteur des petites entreprises.

Dans une présentation du 18 mai devant le Comité permanent des finances nationales de la Chambre des communes relative au budget 2023, le directeur principal de la politique fiscale et des services financiers de la Chambre de commerce du Canada, Alex Gray, a souligné les préoccupations persistantes liées à l’absence d’une stratégie pour attirer les investissements et une croissance économique durable dans tout le Canada. Il a souligné que notre code fiscal alambiqué continue de freiner la compétitivité économique, tandis que l’introduction récente de plusieurs taxes sectorielles apporte une volatilité et une imprévisibilité malvenues au climat des affaires national.

Une stratégie globale est nécessaire pour éliminer les freins à l’investissement, mettre l’accent sur les politiques favorables aux entreprises et répondre aux besoins en compétences et en talents de la main-d’œuvre canadienne. Dans une correspondance adressée à la ministre Freeland par Goldy Hyder, président-directeur général du Conseil canadien des affaires, avant le budget 2023, il est indiqué que la reprise économique à la suite de la pandémie sera inégale et difficile, et que ce n’est donc pas le moment d’augmenter les impôts. Les impôts canadiens sur les bénéfices des entreprises et sur les salaires sont déjà parmi les plus élevés de l’OCDE lorsqu’ils sont mesurés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

L'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Australie, la Suède et le Danemark (entre autres) perçoivent tous moins d'impôts sur les sociétés que le Canada en proportion du PIB.

Un communiqué de presse (9 mai 2022) de la Chambre de commerce de l'Ontario (CCO) pendant la campagne électorale provinciale a appelé tous les partis politiques à s'engager à ne pas créer de nouvelles taxes sur les entreprises s'ils sont élus. Le président et chef de la direction, Rocco Rossi, a indiqué qu'il n'a jamais été aussi important que les politiques publiques soutiennent la prévisibilité des entreprises et la croissance économique. Les effets de la pandémie se faisant toujours sentir, les entreprises ont besoin de stabilité, ce qui signifie que le prochain gouvernement de l'Ontario devrait s'engager à ne pas mettre en place de nouvelles taxes sur les entreprises.

La meilleure façon pour l'Ontario de s'attaquer à la dette et au déficit est de faire croître l'économie et d'explorer des alternatives à la fiscalité, comme s'attaquer aux marchés illégaux, conclure des partenariats public-privé et examiner des modèles financiers innovants. Le budget de l'Ontario pour 2023 présenté par l'administration Ford ne proposait aucune modification des taux d'imposition des sociétés ou de la limite de 500 000 dollars pour les petites entreprises.

Compte tenu de la proposition de la CCC de procéder à un examen à l'échelle du système, il est donc recommandé de ne pas envisager de nouvelles taxes sur les entreprises ou d'augmentations d'impôts tant qu'une analyse complète n'aura pas été menée à bien.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Ne mette pas en œuvre de nouvelles taxes sur les entreprises ou d'augmentations des niveaux existants de taxation des entreprises tant qu'un examen du système actuel, en particulier en ce qui concerne la compétitivité et la productivité, n'est pas achevé.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo

Coparrainée par : Chambre de commerce de Cambridge

#14 - Amendement aux actifs amortissables: véhicules de tourisme

Description

Depuis 1990, l'Agence du revenu du Canada a fixé le montant de la déduction pour amortissement pour les véhicules à 30 000 $ plus taxes. Ce montant a été actualisé en 2023 pour atteindre 34 000 $, mais il est encore inférieur aux prix actuels des véhicules. La déduction pour amortissement doit être ajustée pour mieux refléter les coûts des véhicules.

Contexte

En mai 2022, le prix moyen d'une voiture de tourisme neuve au Canada a atteint un sommet historique à plus de 54 000 $, Autotrader.ca faisant état d'une augmentation de 17 % d'une année sur l'autre.[76] Le prix d'une voiture d'occasion a également atteint un niveau record, passant d'un peu moins de 29 000 $[77], en 2021, à plus de 36 000 $ en seulement un an.[78] Si l'on ajoute à cela une augmentation de 30 % des frais de carburant, d'entretien et d'assurance au cours des cinq dernières années[79], la possession et l'utilisation d'un véhicule deviennent un fardeau de plus en plus lourd pour les entreprises. En raison de la dépréciation des véhicules, l'Agence du revenu du Canada (ARC) permet aux entreprises de déduire leurs coûts sur un nombre d'années prédéterminé par le biais de la déduction pour amortissement (DPA).

En vertu de la catégorie 10.1 de la DPA, l'ARC permet aux entreprises de déduire le coût des véhicules sur plusieurs années en raison de la dépréciation de leur valeur.[80] Toutefois, le plafond actuel, fixé à 34 000 dollars en 1990, est très inférieur au coût moyen d'un véhicule neuf et peut même être inférieur au prix d'un véhicule d'occasion.

---

[76] Siekierska, Alicja. « Canadian vehicle prices hit record high in May – but it may be the peak. » Yahoo! Finance, 8 juin 2022. https://ca.finance.yahoo.com/news/canadian-vehicle-prices-hit-record-high-in-may-but-it-may-be-the-peak-100038851.html.

[77] Yun, Tom. "Used car prices in Canada up 12.8 per cent from last year as microchip shortage continues." CTV News, 13 août 2021.

[78] Siekierska, Alicja. "Canadian vehicle prices hit record high in May – but it may be the peak." Yahoo! Finance, 8 juin 2022. https://ca.finance.yahoo.com/news/canadian-vehicle-prices-hit-record-high-in-may-but-it-may-be-the-peak-100038851.html.

[79] Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-07 Indice des prix à la consommation, données mensuelles, variation en pourcentage, non désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse et Yellowknife — Transports

[80] « Réclamer la déduction pour amortissement (DPA) » Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/entreprise-individuelle-societe-personnes/declarer-vos-revenus-depenses-entreprise/reclamer-deduction-amortissement.html

Le prix moyen d'un véhicule neuf est actuellement supérieur à 54 000 dollars, ce qui dépasse largement le plafond de 34 000 dollars plus taxes fixé pour la DPA. Le plafond de la DPA étant très bas, les entreprises peuvent vendre leurs véhicules à un prix supérieur à celui que la DPA a fixé pour leur valeur, ce qui leur permet de récupérer le montant de la DPA. Le montant de la récupération supérieur à la valeur de la DPA formulée serait soumis à l'impôt sur le revenu ordinaire pour l'entreprise.

De plus, ce plafond étant très bas, il n'est pas exclu qu'une entreprise vende un véhicule et que le produit de la vente dépasse 34 000 $ plus le plafond fiscal. Le montant dépassant le plafond de couverture avec impôt serait soumis à l'impôt sur les plus-values en plus de l'impôt à payer sur le montant de la récupération entre la valeur de la DPA et le plafond de couverture de la DPA à 34 000 $. Le plafond actuel formule la valeur initiale de 34 000 $ à 20 230 $ après deux ans de détention, ce qui signifie qu'un véhicule acheté pour 50 000 $ devrait perdre près des deux tiers de sa valeur au cours de cette période. Il est donc probable que tout produit de cession du véhicule conduise l'entreprise à payer des impôts sur tout montant de récupération et peut-être même à payer des impôts sur les plus-values si le produit de cession dépasse le plafond initial de DPA de 34 000 $.

Lorsque le plafond de la DPA a été initialement fixé à 30 000 dollars en 1990, il aurait également dû être lié à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les véhicules neufs ou à l'IPC global afin de maintenir le ratio dont disposent les entreprises pour déduire la dépréciation des véhicules qu'elles achètent (qu'ils soient neufs ou d'occasion). Cela permettrait non seulement d'alléger les charges des entreprises par le biais de la DPA pour l'achat initial du véhicule, mais aussi lorsque l'entreprise reçoit le produit de la cession lors de la vente, en limitant la probabilité que le produit de la cession conduise l'entreprise à payer des impôts sur la récupération et les plus-values. L'augmentation du plafond de 4 000 $ est insuffisante pour compenser l'augmentation du coût des véhicules sur une période de plus de 30 ans.

Le gouvernement du Canada reconnaît déjà les prix plus élevés des véhicules dans le cadre de divers programmes de subventions et de remises. Cela comprend le remboursement offert aux acheteurs de véhicules électriques dans le cadre de son objectif de carboneutralité. Les classes 54 et 55 tiennent déjà compte de l'augmentation du coût des véhicules en prévoyant un plafond de DPA fixé à 59 000 $ pour les véhicules à zéro émission. Toutefois, dans les régions ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire ou pour les entreprises dont les activités limitent leur capacité à changer de parc automobile, le plafond est toujours limité à 34 000 $.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente le montant maximal de la déduction pour amortissement des véhicules de tourisme afin de refléter le prix d'achat actuel sur le marché.

2. Indexe la déduction maximale pour amortissement des véhicules de tourisme sur le prix moyen des véhicules.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de la région de Windsor-Essex

Coparrainée par : Chambre de commerce d'Amherstburg, Chambre de commerce de Brampton, Chambre de commerce de Chatham-Kent, Chambre de commerce du Grand Niagara, Chambre de commerce de London, Chambre de commerce d'Oakville, Chambre de commerce de Sarnia Lambton

#15 - L’heure d’un nouveau paradigme en matière de pensions a sonné

Description

La sécurité des pensions est un atout important dont les employés ont besoin pour être productifs et loyaux envers leurs employeurs. Les modèles de pension actuellement utilisés par le Canada sont en voie d’extinction et incapables de prendre en compte les nombreux salariés qui ne sont pas éligibles aux prestations ou aux cotisations décrites.

De plus, les pensions sont volatiles et dépendent de la stabilité du marché, ce qui n’est pas toujours le cas. Il en résulte des employés incertains et improductifs.

Il y a encore trop de travailleurs canadiens qui ne bénéficient pas d’un régime de retraite commandité par leur employeur (régime à prestations définies [PD], régime à cotisations définies [CD] ou régime enregistré de retraite collectif [REER]) pour compléter leur revenu de retraite, en plus de leur CPP.

Contexte

Par conséquent, un nombre croissant de travailleurs canadiens auront probablement besoin à l’avenir du soutien financier du programme de soutien au revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral pendant leurs années de retraite. Les futurs contribuables canadiens subventionneront donc les futurs paiements du SRG aux travailleurs d’aujourd’hui qui ne mettent pas suffisamment d’argent de côté pour leur retraite.

À long terme, les parties prenantes fédérales et provinciales ont longtemps ignoré les risques de financement pour les travailleurs canadiens associés aux régimes à cotisations définies et aux régimes d’épargne-retraite.

Constitutionnellement, les gouvernements provinciaux sont responsables des régimes de retraite. En 1966, les provinces, à l’exception du Québec, ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre le Régime de pensions du Canada. Le Québec a alors mis en place son propre régime de retraite provincial. Trente ans plus tard, en 1996, d’importantes réformes ont été apportées au RPC, qui ont relevé les plafonds de cotisation. La mise en œuvre du RPC a entraîné une diminution spectaculaire de la « pauvreté des personnes âgées au Canada » au cours des décennies suivantes.

En 2017, de nouvelles réformes ont été apportées au RPC. Il a été écrit que ces changements étaient principalement motivés par la diminution de la part de la main-d'œuvre couverte par un régime de retraite de l'employeur, qui était passée de 48 % en 1971 à 25 % en 2011. Une autre raison était la décision de l'Ontario de lancer son propre régime de retraite. Bien que la modification du RPC en 2017 convenue par toutes les provinces et le gouvernement fédéral pour augmenter le niveau des « revenus de la pension de remplacement du niveau à 25 % du revenu gagné tel que défini » à un modeste 33 % soit un très bon début, le Québec a suivi l'exemple des autres provinces. Le Québec a suivi l'exemple des autres provinces et a procédé à des ajustements similaires de son régime. Le nombre de personnes bénéficiant d'un régime de pension agréé a diminué ces dernières années (figure 1).

Figure 1

https://businessinsurrey.com/wp-content/uploads/2023/06/Picture1.jpg

Pourcentage de salariés bénéficiant d'un régime de pension agréé dans le cadre de leur emploi, par sexe, 1977 à 2011[81]

En 2018, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en œuvre d'importants changements au Régime de pensions du Canada (RPC) afin d'offrir aux travailleurs retraités, à leur pleine maturité en 2063, un modeste 33 % de la rémunération moyenne travaillée. Il s'agit d'une augmentation par rapport au niveau actuel de 25 % du salaire moyen travaillé.

Dans un document publié en juin 2019 par l'Institut C.D. Howe — « The Great Pension Debate, Finding Common Ground » (# 543), Brown et Eadie tiennent à rappeler à tous les acteurs du monde des affaires que l'innovation en matière de pensions est nécessaire dans chacune de nos provinces, avec le soutien total du gouvernement fédéral.

En février 2020, l'Institut national du vieillissement a publié un document de travail intitulé « Improving Canada's Retirement Income System », dont les auteurs, Ambachtsheer et Nicin, soulignent le manque de prise de décision politique, de réglementation et de recherche sur les revenus de retraite, ainsi que la fragmentation au sein du Canada en matière de retraite — deux facteurs qui limitent l'importante innovation en matière de retraite.

Le Canada compte actuellement environ 20 millions de travailleurs. Parmi les travailleurs canadiens, 6,3 millions participent à des régimes de pension agréés et un nombre similaire, 6,3 millions, à des régimes de retraite agréés.[82]

Étant donné qu'il y aura une double participation dans les chiffres ci-dessus, car les personnes peuvent être affiliées à plus d'un régime enregistré à prestations déterminées, à cotisations déterminées ou à un régime de pension de retraite, on estime qu'entre 10 et 12 millions de travailleurs canadiens (50 à 60 %) n'ont pas d'autre régime de pension que le RPC.

---

[81] Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

[82] https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110009401&request_locale=fr

Au cours de la dernière décennie, le secteur privé a abandonné les régimes à prestations définies pour mettre en place des régimes à cotisations définies. L'augmentation spectaculaire de la durée de vie des Canadiens (figure 2), combiné à la réduction significative du rendement des investissements dans les régimes de retraite, a contraint de nombreux employeurs offrant des régimes à prestations définies à assumer des obligations importantes en matière de retraite, en raison du mode de fonctionnement des calculateurs de retraite.

Figure 2

https://businessinsurrey.com/wp-content/uploads/2023/06/Picture1.jpg

Population âgée de 0 à 14 ans et de 65 ans et plus, 1998 à 2018 (estimations) et 2019 à 2038 (projections), Canada[83]

Bien que les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite complémentaire du secteur privé ne présentent pas le même niveau de risque financier que les employeurs disposant de régimes à prestations définies, la réduction des rendements des investissements et, pour beaucoup, l'importance des frais de gestion des fonds du régime (MER) se traduisent par une diminution importante des fonds de pension disponibles au moment de la retraite.

Lorsque les travailleurs canadiens prennent leur retraite dans le cadre d'un régime à cotisations définies ou d'un régime d'épargne-retraite, ils disposent actuellement d'une faible marge de manœuvre quant à la manière de gérer leurs fonds de retraite.

Dix millions de travailleurs canadiens ne sont pas affiliés à un régime de retraite du secteur privé. Il est évident que le modèle de gouvernance des régimes de retraite au Canada peut être amélioré. Nous sommes face à un vide en matière de politique publique. Il faudrait une génération de travailleurs pour redresser la situation si des changements importants étaient apportés. Pour une question aussi importante, on peut suggérer qu'il y ait un ministre fédéral des pensions et que chaque province ait un ministre des Pensions. Ces ministres et ces bureaux devraient travailler en collaboration pour surmonter les obstacles réglementaires et les barrières intra-provinciales afin de trouver une meilleure solution pour gérer et développer les pensions du secteur privé.

[83] Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

Selon Brown, dans le document de commentaire intitulé « The Great Pension Debate: Finding Common Ground »[84], les politiques encourageant les grands régimes de retraite collectifs régis par des conseils de gestion indépendants sont la voie à suivre. Parallèlement, Ambachtsheer affirme qu'en raison de l'absence de protocole pour la mise à jour de la politique fiscale fédérale et de la fragmentation réglementaire fédérale/provinciale/territoriale au sein des secteurs des pensions et de l'assurance et entre eux, ainsi qu'entre les réglementations sur les investissements individuels et collectifs, le Canada a souffert d'une stagnation de l'innovation dans son système de revenu de retraite (SRI).[85] Il est essentiel que la réglementation et les lois fiscales permettent aux petits et moyens employeurs d'adhérer à de tels systèmes collectifs afin d'étendre leurs avantages à la majorité des travailleurs canadiens.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Modernise et fasse preuve d'innovation dans le programme de pension fédéral pour les entreprises et les citoyens canadiens.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Surrey

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

[84] Brown, Robert L., et Stephen A. Eadie. "The Great Pension Debate: Finding Common Ground." C.D. Howe Institute, Commentaire 543, 2019

[85] Ambachtsheer, K., Nicin, M. (2020). Improving Canada's Retirement Income System: A Discussion Paper on Setting Priorities. National Institute on Ageing, Ryerson University

#16 - Initiative de fiducie foncière

Description

Le Canada est confronté à une crise persistante du logement abordable, mais les efforts déployés par tous les niveaux de gouvernement n'ont guère fait de différence pour les Canadiens.

Les fiducies foncières communautaires existent déjà dans tout le Canada et constituent un moyen éprouvé de combattre la crise du logement abordable à perpétuité, mais ils sont paralysés par la législation fiscale fédérale actuelle en ce qui concerne leur capacité à acquérir des dons de terrains.

Contexte

Cette politique s'inspire d'un mécanisme éprouvé et solide qui a été mis en place au Canada en 2006 pour les dons de terres écologiques, de sorte qu'elle couvre également les dons de terres aux fiducies foncières communautaires. Cela incitera fortement les particuliers et les entreprises à faire don de terrains aux fiducies foncières communautaires dans tout le pays, ce qui leur permettra de fournir des solutions de logement abordable à perpétuité, contrairement à tous les autres modèles existant actuellement au Canada.

Le déficit de logements :

Un ménage canadien sur cinq est menacé d'exclusion liée au logement, ce qui signifie que ces ménages consacrent plus de 50 % de leurs revenus au loyer. On estime que les coûts associés à l'itinérance (services sociaux, soins de santé d'urgence, refuges, maintien de l'ordre) dépassent les 7 milliards de dollars par an.[86]

Les dépenses des ménages ont augmenté à un rythme plus rapide que l'inflation entre 2017 et 2019, le « logement » restant le principal poste budgétaire des ménages en 2019, en hausse de 8,4 % par rapport à 2017.[87]

En raison de la gravité du problème, tous les niveaux de gouvernement tentent de prendre des mesures pour combler les lacunes du marché, mais à ce jour, ces efforts n'ont pas eu d'incidence matérielle sur la disponibilité de logements abordables dans l'ensemble du Canada.

Le foncier — la clé de l'accessibilité au logement

[86] 1. Gaetz, S., Scott, F. et Gulliver, T. (2013). Housing First in Canada: Supporting communities to end homelessness. Toronto, ON: Canadian Homelessness Research Network Press.
[87] 2. Enquête sur les dépenses des ménages, 2019 (Statistique Canada)

Des études récentes menées au Canada indiquent que les prix des terrains représentent aujourd'hui entre 30 % et 75 % du prix de vente total d'un logement et constituent un facteur important de l'offre de logements et de la fixation des prix (SCHL, 2018).

La valeur des terrains augmentant, les incitations à construire des bâtiments plus denses et de plus grande valeur augmentent, de même que les incitations à démolir les anciennes habitations de plain-pied pour les remplacer par des maisons plus chères.[88]

Cette relation n'est pas nouvelle et ne se limite pas non plus au Canada : de nombreuses études ont été réalisées par des économistes du monde entier qui ont constaté cette même corrélation. Par exemple, Knoll et coll. (2017) ont constaté que les prix des terrains représentaient 80 % de la hausse des prix des logements dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale.[89]

Bien que la dynamique de l'accessibilité au logement au Canada soit complexe, les données montrent que la clé pour trouver une solution à la crise de l'accessibilité au logement est intrinsèquement liée à la disponibilité et au prix des terrains.

Fiducies foncières communautaires :

Une fiducie foncière communautaire est une organisation à but non lucratif créée pour acquérir et détenir des terrains au profit de la communauté. Pour ce faire, la fiducie acquiert des terrains et en conserve la propriété en permanence. Avec les propriétaires potentiels, elle conclut souvent un bail renouvelable à long terme (le plus souvent 99 ans) au lieu d'une vente traditionnelle. Lorsque le propriétaire vend, la famille ne perçoit qu'une partie de la valeur accrue de la propriété. La balance est conservée par la fiducie, ce qui préserve le caractère abordable du logement pour les futures familles à revenus faibles ou modérés.

La première fiducie foncière communautaire a été créée au Canada dans les années 1970 afin de préserver le caractère abordable des logements coopératifs et de mettre en commun les ressources des coopératives isolées. Selon un document de recherche publié en 2005 et financé par la SCHL, les fiducies foncières communautaires (FFC) constituent « une approche novatrice pour fournir des logements abordables à long terme aux ménages à revenu faible ou modéré ».[90]

Essentiellement, ces fiducies conçues pour exister à perpétuité et sont gérées dans le temps de manière à ce que les sorties de fonds, utilisées pour acquérir et détenir des terrains et des bâtiments, correspondent aux entrées de fonds comme les revenus provenant des droits de location, des loyers, des dons, des legs, des aides publiques, des intérêts et d'autres sources. Les dons effectués pour des terrains ou des achats de terrains et de bâtiments ne sont généralement pas utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement de la fiducie.

---

[88] 3. Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2018 : « Examen de l'escalade des prix des logements dans les grands centres métropolitains du Canada » 02-05-18

[89] 4. Katharina Knoll, Moritz Schularick et Thomas Steger, 2017, "No Price Like Home Global House Prices, 1870-2012", American Economic Review, Vol. 107, No. 2, Février, p. 331-353.

[90] 5. Housing Strategies Inc., Critical Success Factors for Community Land Trusts in Canada, Canada Mortgage and Housing Corporation: External Research Program, Janvier 2005.

En limitant de manière permanente les coûts fonciers, les foducies foncières communautaires veillent à ce que les prix restent abordables, de sorte que les avantages profitent à chaque propriétaire ultérieur et garantissent ainsi que les logements resteront abordables pour les générations futures.

LE PROBLÈME :

Dons de terres aux fiducies foncières communautaires

La plupart des fiducies foncières communautaires au Canada n'ont pas encore accumulé suffisamment de revenus locatifs pour acquérir de nouvelles parcelles de terrain. Elles sont donc tributaires des actes de philanthropie (dons de terrains) de particuliers, d'entreprises ou d'organismes publics.

De nombreuses sociétés et propriétaires fonciers privés détiennent actuellement des titres fonciers pour leurs activités commerciales, en tant que revenus passifs ou en vue d'une croissance future. Ces personnes et ces sociétés sont fortement dissuadées de faire don de terres à une fiducie foncière communautaire, car le crédit d'impôt ou la compensation fiscale générés par le don ne suffiront pas à compenser l'impôt dû au titre de la plus-value : elles perdront l'actif ET devront payer l'impôt sur celui-ci.

Le résultat : des parcelles de terrain qui sont conservées à perpétuité (non aménagées) ou vendues. Le don de ces terrains à des fins de logement abordable est fortement découragée sur le plan fiscal.

LA SOLUTION :

Réserves foncières écologiques — Un précédent

Dans le budget 2006, le gouvernement fédéral a proposé de supprimer complètement l'iimpôt sur les gains de capital pour certains dons de titres cotés en bourse et de terres écosensibles.

L'idée sous-jacente à ces mesures était de fournir au secteur caritatif un « ensemble d'outils puissants » pour collecter des fonds et encourager les dons caritatifs. L'idée était que les donateurs ne seraient pas imposés sur les gains de capital réalisés sur les biens donnés et qu'ils bénéficieraient de l'intégralité du crédit d'impôt sur le don.

Le 6 juin 2006, le budget a été présenté en troisième lecture à la Chambre des communes et a été adopté à l'unanimité. À partir de ce moment, les dons de « terres d'importance écologique » à des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et à d'autres donataires qualifiés donnent droit à un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance (si le donateur est un particulier) ou à une déduction (si le donateur est une société) ET sont exonérés de l'impôt sur les gains de capital.

Cette mesure incitative s'est-elle avérée fructueuse? Entre la création du programme en 1995 et le 31 mars 2021, 1610 dons écologiques d'une valeur de plus de 977 millions de dollars ont été effectués au Canada grâce à ce mécanisme.

La mise en œuvre de cette politique permettrait de mobiliser près d'un milliard de dollars de richesses privées pour le bien public : fournir des logements abordables à perpétuité.

Beaucoup de réflexion et de révisions ont été nécessaires pour que la loi sur l'impôt sur le revenu adopte ce texte législatif.

Par ailleurs, des ajouts et des révisions ont été apportés au fil des ans, ce qui a permis de mettre en place des règles anti-évasion solides et un mécanisme éprouvé pour inciter les particuliers et les entreprises à faire don de terrains pour la construction de conservatoires écologiques. Ces mécanismes ont fait leurs preuves et ont résisté à l'épreuve du temps.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Apporte des modifications et des ajouts à la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager la donation de terrains aux fiducies foncières, dans le but de développer des logements abordables, en utilisant les mêmes mécanismes que ceux déjà prévus dans la Loi pour les particuliers et les sociétés qui font des donations aux réserves foncières écologiques.

2. Ces modifications permettront d'exonérer les gains en capital des dons de terrains aux fiducies foncières communautaires. En plus de pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'une déduction fiscale qui pourra être accordé en échange des terrains, sur la base de leur juste valeur marchande.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Kamloops

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#17 - Augmenter la déduction pour les petites entreprises

Description

Les petites entreprises sont essentielles à l'économie canadienne. Le plafond actuel de la déduction pour les petites entreprises est devenu restrictif et il est nécessaire de le relever afin de permettre la viabilité des entreprises et la croissance économique.

Contexte

Des taux d'imposition distincts pour les sociétés ont été introduits en 1949 afin de permettre aux entreprises canadiennes de conserver une plus grande partie de leur revenu après impôt pour contribuer à leur croissance et à leur expansion en « autofinançant » leur croissance organique. La première version de cette approche de double imposition s'appliquait à toutes les formes de revenus, indépendamment de leur nature ou de leur source.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité de 1966 (également appelée « Commission Carter ») recommandait d'éliminer l'approche à deux taux de l'impôt sur les sociétés afin d'améliorer l'équité et la neutralité du régime de l'impôt sur le revenu des sociétés. Outre d'autres mesures visant à promouvoir et à soutenir la croissance des petites entreprises au Canada, les mesures de réforme de l'impôt sur le revenu de 1972 comprenaient l'introduction d'une limite de « déduction pour les petites entreprises » (DPE) qui prévoyait l'application d'un taux d'imposition réduit à la première tranche de 50 000 dollars de revenus d'une entreprise active.

La législation s'appliquait à une société privée sous contrôle canadien (SPCC) et était conçue pour être partagée entre les membres d'un groupe de sociétés associées sur la base d'un choix. La législation actuelle est maintenue avec certaines mesures supplémentaires destinées à minimiser les « méfaits » perçus comme des efforts visant à « multiplier » la limite de la DPE. Le plafond est passé de 50 000 dollars en 1972 à 400 000 dollars, puis au plafond fédéral actuel de 500 000 dollars. De plus, afin de veiller à ce que le plafond de la DPE ne soit accessible qu'aux « petites entreprises », une législation supplémentaire a été introduite pour réduire proportionnellement la disponibilité du plafond de la DPE pour une société et les membres d'un groupe associé dans la mesure où le « capital imposable utilisé au Canada » dépasse 10 millions de dollars, jusqu'à un maximum de 15 millions de dollars, où il est complètement éliminé.

La détermination de la limite de la DPE semble être assez arbitraire, très peu de documents étayant le choix des différents seuils historiques. On estime généralement que « le principal argument en faveur d'une imposition plus favorable des petites entreprises est de compenser leur accès limité au financement en capital ». Avec l'évolution mondiale des marchés de capitaux qui a eu un impact négatif sur l'accès au capital pour les sociétés privées en général, ainsi que les défis actuels du marché à la lumière de la fin de la politique des taux d'intérêt quasi-nuls au cours de la dernière décennie, cette idée n'a jamais été aussi réalisable.

Les SPCC représentent les plus grands employeurs et, fondamentalement, les plus grands contributeurs au PIB de l'économie canadienne.

En 2018, les sociétés privées employant moins de 100 personnes constituaient 97,9 % de toutes les entreprises au Canada et représentaient plus de 40 % du produit intérieur brut du pays. En tant qu'« épine dorsale » de l'économie canadienne, les petites entreprises devraient bénéficier de tous les outils disponibles pour assurer leur avenir, leur durabilité et leurs possibilités de croissance et de transition vers les grandes entreprises.

Pour éviter l'effet de seuil qui sert souvent à limiter la croissance des petites entreprises au-delà du seuil des incitations fiscales spécifiques (c'est-à-dire le plafond de 500 000 $ de SMD dans ce cas), il est absolument nécessaire de réexaminer le seuil actuel et de déterminer un plafond de SMD plus approprié à la lumière de l'accès restrictif au capital de financement et de l'importance critique des petites entreprises pour l'économie canadienne.

Appuis

Le Comité de l'économie et de la fiscalité appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Camrose

Coparrainée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

Innovation en santé

#18 - Développer la chaîne d'approvisionnement en biofabrication du Canada

Description

Au cours de la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux et territoriaux ont constaté, en temps réel, l'importance de la capacité de biofabrication nationale pour produire des tests, des vaccins et des traitements afin de lutter contre la pandémie de COVID-19 et les pandémies à venir. Toutefois, avant de pouvoir fabriquer un test, un vaccin ou un traitement, il faut s'assurer des éléments constitutifs et des ingrédients. S'il n'investit pas également dans une chaîne d'approvisionnement locale capable de fournir les intrants nécessaires à la biofabrication, le Canada risque de compromettre ses propres efforts pour renforcer ses capacités nationales et accroître son autosuffisance.

Contexte

Alors que les Canadiens ont assisté à la distribution initiale inégale des vaccins COVID-19 fin 2020 et début 2021, et que beaucoup ont attendu pendant des mois fin 2021 et début 2022 l'arrivée des kits de tests rapides, nous avons tous pris conscience de la valeur d'un secteur national de biofabrication. En l'absence d'une telle capacité, le Canada s'est retrouvé dépendant de fournisseurs étrangers pour les tests de diagnostic, les vaccins et les produits thérapeutiques.

Il est essentiel qu'en cas de pandémie ou de crise sanitaire, le Canada puisse développer et fabriquer ses propres tests, vaccins et traitements afin de les déployer rapidement sur le territoire national, mais aussi dans le cadre des efforts déployés pour soutenir la santé mondiale. Pour ce faire, nous avons besoin non seulement d'investissements importants pour faire progresser la recherche en sciences de la vie et augmenter la capacité de biofabrication, mais le Canada doit également investir dans la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement nationale capable de fournir les composants nécessaires à la production de ces fournitures médicales.

Dans son témoignage devant le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, le président de Pfizer Canada a indiqué que son vaccin « nécessite plus de 280 composants provenant de 86 fournisseurs différents »[91], ce qui illustre l'importance de la chaîne d'approvisionnement biologique pour la fabrication des vaccins. En ce qui concerne les tests pour la COVID-19, les réactifs chimiques nécessaires à leur fonctionnement ne sont eux aussi produits que par certains fabricants et ont fait l'objet d'une pénurie pendant la majeure partie de la pandémie, ce qui a retardé l'accès du Canada aux fournitures nécessaires aux tests.

[91]Comité permanent de la santé de la Chambre des communes — Numéro 029 | 2e séance | 43e législature, Témoignages, 8 mars 2021.

Depuis que la pandémie a commencé, le gouvernement du Canada a engagé plus de 1,6 milliard de dollars dans 30 projets de biofabrication[92], mais en mettant l'accent sur la recherche et le développement et sur la capacité de fabrication finale. Plusieurs provinces, dont la Colombie-Britannique[93], le Manitoba[94], l'Ontario[95], et le Québec[96], se sont engagées à élaborer une « stratégie des sciences de la vie et de la biofabrication » ou ont réalisé des investissements dans le cadre de la stratégie de biofabrication du gouvernement fédéral, tels que les investissements réalisés dans le Canada atlantique.[97] Ces investissements stratégiques sont judicieux et nécessaires, mais ils doivent être complétés par un soutien distinct à la mise en place de la chaîne d'approvisionnement en biofabrication du Canada.

Lors de la pandémie de COVID-19, le Canada s'est trouvé dans l'incapacité de produire les fournitures et matériaux médicaux dont il avait besoin et a dû faire appel à des fournisseurs internationaux. Bien que des efforts soient en cours pour soutenir la recherche et la capacité de production nécessaires pour remédier à cette situation, si nous n'investissons pas également dans l'approvisionnement national en réactifs, composants, produits chimiques et autres intrants dont la biofabrication aura besoin, nous pourrions nous retrouver confrontés à des défis très similaires, mais néanmoins graves, lors de la prochaine pandémie ou crise sanitaire, malgré nos efforts.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour définir des stratégies et des actions spécifiques, dans le cadre de la Stratégie des sciences de la vie et de la biofabrication du gouvernement du Canada ou d'une stratégie provinciale/territoriale de biofabrication, qui permettront de créer et d'appuyer les chaînes d'approvisionnement en biofabrication dans l'ensemble du Canada en investissant dans des organisations et des entreprises capables de produire les composants nécessaires à la fabrication nationale de matériel d'essai, de vaccins et de produits thérapeutiques médicaux.

Appuis

Le Comité de l'innovation en santé appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Burnaby

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Victoria

---

[92] https://ised-isde.canada.ca/site/biofabrication/fr/biofabrication-projets-cours
[93] bc_life_sciences_biomanufacturing_strategy_final_april_2023.pdf (gov.bc.ca)
[94] The Manitoba Life Sciences Strategy: Powering our Bioscience Future. (gov.mb.ca)
[95] Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur — La stratégie de l'Ontario | ontario.ca
[96] Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 (quebec.ca)
[97] Accroître la capacité en biofabrication au Canada atlantique | Gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard

Ressources humaines, compétences et immigration

#19 - Renforcer l’enseignement post-secondaire et accroître le financement de la recherche

Description

L’empreinte économique de l’enseignement post-secondaire a été fortement touchée par la pandémie et les réductions des financements publics. L’accès à l’éducation est essentiel à la reprise économique du Canada et à son accès futur au capital humain et au développement intellectuel. L’enseignement postsecondaire sert de catalyseur à l’innovation, à l’esprit d’entreprise et à l’organisation stratégique pour la gestion et l’avancement du progrès social et économique.

Contexte

L’impact économique de l’enseignement postsecondaire sur notre société et notre économie est un facteur essentiel pour stimuler l’innovation, l’esprit d’entreprise et le progrès social. Cependant, la pandémie de COVID-19 a gravement affecté l’empreinte économique des établissements d’enseignement postsecondaire, exacerbant la réduction actuelle du financement public. Les répercussions de la pandémie, jumelées aux réductions continues des financements, ont créé un environnement difficile à gérer pour les établissements d’enseignement supérieur. En conséquence, l’accès à l’éducation a été entravé, ce qui compromet la reprise économique de notre pays et menace notre accès futur au capital humain et au développement intellectuel.

L’enseignement postsecondaire sert de catalyseur à l’innovation, à l’esprit d’entreprise et à l’organisation stratégique, facilitant la gestion et l’avancement du progrès social et économique. Il constitue l’épine dorsale d’une économie florissante fondée sur la connaissance, en cultivant les talents et en dotant les individus des compétences et des connaissances nécessaires pour relever des défis complexes et susciter des changements significatifs. La recherche menée dans les établissements d’enseignement supérieur joue un rôle essentiel dans le développement de technologies de pointe, l’amélioration de la productivité et la promotion de la compétitivité dans un monde globalisé.

Par ailleurs, les établissements d’enseignement postsecondaire contribuent de manière significative aux économies locales et nationales. Ils stimulent la croissance économique par la création d’emplois, le développement de la main-d’œuvre et le transfert de connaissances. Les dépenses effectuées par les étudiants, les professeurs et le personnel ont un effet multiplicateur sur les entreprises locales, soutenant un large éventail d’industries et de services. La réduction du financement public de l’enseignement postsecondaire ne compromet pas seulement la capacité des établissements à remplir leur mission éducative, mais aussi la vitalité économique des communautés où ces établissements sont implantés.

Depuis 2020, l'Université de l'Alberta a subi des réductions du financement fédéral[98]. Des réductions similaires ont été observées dans d'autres établissements à travers le pays, ce qui a eu un impact sur leur capacité à offrir un enseignement de qualité et à mener des recherches essentielles. Pour veiller à une reprise économique solide et à la prospérité future, il est impératif de donner la priorité à la revitalisation de l'enseignement postsecondaire et d'accorder un financement accru à la recherche.

Cela est particulièrement important pour les établissements d'enseignement supérieur régionaux et de petite taille, qui sont de plus en plus désavantagés. Tous les établissements ont les mêmes dépenses de base, les mêmes cadres réglementaires et les mêmes exigences en matière de rapports pour le financement, mais les petits établissements n'ont pas l'économie d'échelle ou le financement à effet de levier pour permettre ces dépenses de manière abordable. Ces exigences se sont considérablement accrues au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, l'augmentation du financement des grandes universités et des consortiums, qui éliminent de fait les petits établissements de la concurrence, est inquiétante.

Plutôt que d'investir dans la découverte, qui mène à l'innovation, de nombreux programmes fédéraux se concentrent sur le niveau de maturité technologique[99], laissant une pénurie de financement de la recherche fondamentale, quelle qu'en soit la source, au Canada. Les programmes de subventions pour les activités des niveaux de maturité technologique (NMT) 1 à 3 sont de moins en moins nombreux et de moins en moins importants, la majorité des programmes de subventions nouveaux et en expansion étant axés sur les NMT 7 à 9. Il n'existe pratiquement aucun financement, qu'il soit provincial, fédéral, philanthropique ou providentiel, pour les NMT4-6 au Canada. Il est pratiquement impossible, et extrêmement coûteux, de passer avec succès aux NMT 7-9 sans avoir d'abord posé les fondations, ce qui fait que l'innovation canadienne est à la traîne.

Universités Canada a noté que le Canada investit 1,8 % de son PIB dans la recherche et le développement, alors que la moyenne de l'OCDE est de 2,1 %.[100] Alors que nous sommes en déclin, des pays comme les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Finlande augmentent considérablement leurs investissements. Il est donc plus difficile pour nous de retenir les meilleurs talents au Canada, mais cela signifie aussi que nos portefeuilles de recherche, de développement et d'innovation souffrent par rapport à d'autres pays de l'OCDE.

---

[98] ECONOMIC IMPACT STUDY UNIVERSITY OF ALBERTA (https://www.ualberta.ca/media-library/impact-report/u-of-a-economic-impact-study-report.pdf)
[99] Niveaux de maturité technologiques. Gouvernement du Canada (https://ised-isde.canada.ca/site/innovation-canada/fr/niveaux-maturite-technologique)
[100] Lettre ouverte adressée au premier ministre Justin Trudeau. Universités Canada (https://www.univcan.ca/fr/salle-de-presse/communiques-de-presse/lettre-ouverte-adressee-au-premier-ministre/)

Investir dans l'éducation permet non seulement de former une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi de favoriser une culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise qui stimule la croissance économique. En augmentant le financement de la recherche, nous pouvons favoriser les découvertes scientifiques, les avancées technologiques et les innovations de pointe qui ont des retombées économiques considérables. De plus, le soutien à l'apprentissage intégré au travail et aux programmes d'apprentissage permet aux étudiants d'acquérir des compétences pratiques, de combler le fossé entre le monde universitaire et l'industrie et de veiller à ce que la transition vers le monde du travail se fasse en douceur.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons reconnaître le rôle essentiel de l'enseignement postsecondaire dans la construction d'une nation résiliente et prospère. En plaidant pour un financement accru, en gelant les subventions de fonctionnement et en encourageant les partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire, nous pouvons renforcer l'empreinte économique de l'enseignement postsecondaire et ouvrir la voie à un avenir plus prometteur. On ne saurait trop insister sur l'importance de « construire local », car cela permet aux individus de contribuer à leur communauté, favorise la croissance économique locale et soutient une société prospère.

Ensemble, donnons la priorité à la revitalisation de l'enseignement postsecondaire, augmentons le financement de la recherche et veillons à ce que l'empreinte économique des établissements d'enseignement postsecondaire reste forte, ce qui nous permettra de relever les défis du présent et de construire un avenir prospère pour tous.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. 1. Augmente le financement de la recherche :

a) Allouer des fonds fédéraux supplémentaires spécifiquement destinés à la recherche et au développement dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

b) Mettre en place des programmes de subvention visant à soutenir des projets de recherche innovants et à favoriser les collaborations interdisciplinaires.

c) Améliorer les infrastructures de recherche en accordant des subventions pour l'acquisition d'équipements et d'installations de pointe.

d) Faciliter les partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur afin d'encourager les projets de recherche commandités par l'industrie.

2. Fasse la promotion de l'apprentissage intégré au travail et les programmes d'apprentissage :

a) Collaborer avec les acteurs du secteur pour développer les possibilités d'apprentissage intégré au travail, comme les programmes coopératifs, les stages et les apprentissages.

b) Mettre en place des incitations financières pour que les entreprises s'engagent avec les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir des formations pratiques rémunérées et des possibilités d'emploi aux étudiants.

c) Soutenir financièrement les programmes d'apprentissage afin de répondre à la demande croissante de travailleurs qualifiés dans divers secteurs.

3. 3. Soutienne la durabilité et l'accessibilité financière :

a) Élaborer des mesures visant à rendre l'enseignement postsecondaire plus abordable, notamment en réexaminant les structures des frais de scolarité et en explorant les possibilités d'aide financière pour les étudiants.

b) Renforcer les mécanismes de gouvernance pour veiller à l'utilisation efficace et responsable des fonds par les établissements d'enseignement postsecondaire.

c) Encourager les institutions à adopter des pratiques durables et à réduire leur impact sur l'environnement par des initiatives comme l'efficacité énergétique, la réduction des déchets et des objectifs de neutralité carbone.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de Lethbridge

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Victoria

#20 - Faire progresser la main-d'œuvre qualifiée du Canada en lui donnant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrie

Description

Attirer et conserver une main-d'œuvre qualifiée est un défi pour les employeurs. Les départs à la retraite et le déficit de compétences de la main-d'œuvre future ajouteront une pression continue sur la communauté des affaires. Le gouvernement doit travailler en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement et l'industrie pour veiller à ce que les diplômés soient dotés des compétences et du talent nécessaires pour répondre aux futures demandes de main-d'œuvre.

Contexte

L'un des plus grands obstacles pour de nombreuses entreprises d'Oakville est le renouvellement de leur main-d'œuvre. Selon l'Enquête canadienne sur situation des entreprises de la Chambre de commerce du Canada, rapport du T3 2022, 39 % des répondants ont identifié le recrutement d'employés qualifiés comme un obstacle à leur croissance au cours des trois prochains mois, 37 % ont cité une pénurie de main-d'œuvre et 31 % ont identifié la rétention des employés qualifiés. Pour être compétitives sur un marché interconnecté et mondial, les entreprises canadiennes ont besoin d'une main-d'œuvre stable et qualifiée.

L'avenir du travail est un sujet qui suscite un grand intérêt parmi les décideurs politiques et les parties prenantes. L'intérêt croissant pour l'avenir du travail s'explique par les inquiétudes grandissantes liées aux pertes d'emplois potentielles et aux perturbations du marché du travail associées aux récentes avancées technologiques comme la robotique et l'intelligence artificielle (IA).

Cependant, les récentes avancées technologiques, bien qu'importantes, ne sont que l'une des « grandes tendances » qui auront un impact sur l'avenir du travail. En voici d'autres : Les changements démographiques entraînant le vieillissement de la main-d'œuvre, l'augmentation des départs à la retraite et le ralentissement ou la diminution de l'offre de main-d'œuvre; l'éventail des effets du changement climatique sur différents secteurs, travailleurs et régions du Canada; l'impact des modèles commerciaux incertains sur les chaînes d'approvisionnement, la production, la composition de l'industrie et les emplois connexes; et les conflits géopolitiques tels que l'invasion russe en Ukraine et les problèmes de stabilité en Europe de l'Est, le conflit potentiel avec la Chine au sujet de Taïwan et des routes commerciales internationales, et d'autres conflits régionaux au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Afrique qui ont un impact sur les chaînes d'approvisionnement, les voyages, le tourisme et le commerce.

Chacun de ces grands domaines est susceptible d'être perturbé et comporte des défis politiques, des opportunités et des incertitudes uniques, qui sont tous aggravés par leurs relations complexes.[101]

Pour planifier l'avenir, les décideurs politiques devront prendre des mesures pour remédier à l'inadéquation des compétences et répondre aux besoins futurs de la main-d'œuvre. Il s'agira notamment de collaborer avec les employeurs et les établissements d'enseignement supérieur pour réduire le déficit de compétences numériques, promouvoir les métiers spécialisés et exploiter les viviers de talents des jeunes et des immigrants. L'immigration doit être un élément important de la stratégie visant à attirer la main-d'œuvre dont le Canada a désespérément besoin.

Si l'augmentation de l'immigration ne constitue pas à elle seule une solution miracle à nos pénuries de main-d'œuvre, elle est un élément essentiel de l'équation qui doit être abordé au même titre que les infrastructures essentielles en matière de transport et de logement. À cet égard, nous encourageons les gouvernements à supprimer les cloisonnements qui empêchent la collaboration entre les ministères, car l'augmentation de l'immigration affecte divers aspects de l'économie.

Par ailleurs, les accords sur l'immigration conclus entre les provinces et le gouvernement fédéral devraient prévoir un contrôle accru de l'immigration économique au sein des provinces et une augmentation du Programme des candidats des provinces (PCP)

La communauté des entreprises bénéficiera d'un plan visant à créer un environnement propice aux nouveaux investissements, à l'attraction des talents et à la création d'opportunités. Il s'agit notamment de s'adapter et d'évoluer à un paysage commercial modifié. Par conséquent, tous les niveaux de gouvernement doivent travailler en collaboration avec les entreprises et soutenir le travail de développement économique afin d'attirer la prochaine génération de talents.

Il est essentiel d'attirer et de retenir de nouveaux talents en Ontario. En accordant la priorité à l'attraction de nouveaux talents, nous pouvons minimiser les défis potentiels associés à un déficit de compétences lorsqu'une grande partie de notre main-d'œuvre et de notre base de connaissances prendront leur retraite.

La Chambre de commerce d'Oakville et les milieux d'affaires comprennent la nécessité de collaborer pour résoudre le problème des emplois vacants. Les décideurs politiques doivent prendre des mesures pour remédier à l'inadéquation des compétences et répondre aux besoins futurs de la main-d'œuvre. Ils doivent notamment collaborer avec les employeurs et les autres niveaux de gouvernement pour réduire le déficit de compétences numériques, promouvoir les métiers spécialisés et exploiter les viviers de talents des jeunes et des immigrés.

[101] https://lmic-cimt.ca/fr/des-publications/rapport-de-perspectives-de-l-imt-n-2-lavenir-du-travail-au-canada-combler-les-lacunes/

Il est nécessaire de mettre en place une politique d'éducation et de formation dédiée à l'IA pour faire croître et cultiver de manière adéquate une main-d'œuvre de l'IA compétitive à l'échelle mondiale. Le déploiement et l'adoption efficaces, sûrs et fiables de l'IA sont essentiels pour la compétitivité économique et la sécurité nationale futures. L'IA est unique parmi les technologies émergentes et évolue rapidement en matière d'application et d'adoption. La main-d'œuvre de l'IA est plus large que la main-d'œuvre des STEM et des sciences et technologies, et comprend des talents techniques et non techniques.

Dans un monde caractérisé par l'omniprésence de l'IA, la maîtrise de l'IA par la population sera aussi importante pour la compétitivité économique nationale que l'alphabétisation de base et la culture numérique. Sans une éducation à l'IA de qualité, nous nous dirigeons vers des disparités économiques et sociales plus importantes, comme le montre la fracture numérique et comme l'accélère la pandémie de COVID-19.

À ce jour, il n'existe pas de définition cohérente de l'« enseignement de l'IA » ni de programmes d'études uniformément acceptés, car les écoles s'efforcent encore d'intégrer l'informatique dans les classes. Sans élévation nationale, il sera moins urgent de faire de l'éducation à l'IA et de la formation de la main-d'œuvre une priorité.[102],

Au cours des prochaines décennies, la région élargie du Golden Horseshoe devrait connaître une croissance incroyable. L'Ontario a été, et continue d'être, l'une des juridictions à la croissance la plus rapide d'Amérique du Nord. D'ici 2041, la population devrait augmenter de 50 %, pour atteindre 13,5 millions d'habitants dans la REGH à elle-seule. De même, le nombre d'emplois dans la région devrait passer de 4,5 millions à 6,3 millions.

De plus, le gouvernement fédéral continuera à fixer de nouveaux objectifs pour les nouveaux arrivants. En 2022, le Canada a accueilli plus de 405 000 nouveaux arrivants. Le gouvernement poursuit cette ambition en prévoyant 465 000 résidents permanents en 2023, 485 000 en 2024 et 500 000 en 2025.[103]

Enfin, les milieux d'affaires, l'industrie et les gouvernements doivent travailler en collaboration pour tenir compte de l'avis des employeurs dans le développement et l'évolution de la main-d'œuvre canadienne.

[102] https://cset.georgetown.edu/wp-content/uploads/CSET-U.S.-AI-Workforce-Policy-Recommendations.pdf
[103] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/11/un-plan-dimmigration-pour-faire-croitre-leconomie.html

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. a) poursuive la déconcentration du processus de sélection des immigrants en donnant aux provinces un plus grand contrôle sur les nominations d'immigrants et en renforçant le programme des candidats tout en encourageant la collaboration et un rôle plus actif au niveau municipal afin de veiller à ce que des solutions locales soient trouvées pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de la collectivité.

b) supprime les obstacles internes qui empêchent la collaboration entre les ministères pour faire face à la croissance attendue de l'immigration.

2. prépare la main-d'œuvre à l'évolution des techniques et des données, à l'économie axée sur l'IA et à l'utilisation éthique de l'IA.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce d'Oakville

#21 - Des solutions flexibles pour combler les lacunes des services biométriques de l'immigration

Description

Des économies rurales fortes sont synonymes d'un Canada plus fort. L'immigration joue un rôle crucial dans la croissance de l'économie canadienne et est particulièrement indispensable aux communautés rurales pour accroître leur population et combler les pénuries de main-d'œuvre. Pourtant, la politique actuelle concernant les services biométriques, une exigence du processus d'immigration, impose des contraintes excessives aux demandeurs de certaines régions rurales ou nordiques du Canada, les obligeant à parcourir de longues distances et à supporter les frais de déplacement associés pour accéder à ce service. Cette politique n'est pas conforme à l'engagement pris par le gouvernement fédéral de s'attaquer aux inégalités systémiques dans les institutions centrales et dans l'élaboration des politiques[104], ni à ses efforts concertés pour éliminer les obstacles à l'attraction et à la rétention des nouveaux arrivants dans les régions rurales du Canada.

Contexte

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) demande à de nombreux demandeurs d'immigration au Canada, de permis de travail, de permis d'études ou de statut de visiteur (y compris les prolongations) de fournir des données biométriques. Les données recueillies comprennent les empreintes digitales électroniques, une photographie numérique et des données biographiques (note : il ne s'agit pas d'une vérification du casier judiciaire). Depuis le 14 juin 2023, la politique actualisée d'IRCC exige désormais que toute personne demandant la résidence permanente (RP) soumette des données biométriques, qu'elle les ait déjà soumises ou non (pendant la pandémie, les demandeurs de RP n'avaient pas à soumettre à nouveau des données biométriques s'ils les avaient soumises avec une demande de résidence temporaire au cours des dix dernières années).

Conformément à la politique d'IRCC, les demandeurs qui présentent leur demande depuis le Canada doivent se rendre en personne à leur rendez-vous fixé à l'avance dans un bureau désigné de Service Canada. Le problème est que tous les bureaux de Service Canada ne sont pas autorisés à offrir des services biométriques aux demandeurs résidant au Canada, et que les bureaux qui n'offrent pas ce service se trouvent principalement dans les régions rurales ou nordiques du Canada.

[104] https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la

Le problème est d'autant plus grave que la politique actuelle d'IRCC n'autorise pas la prestation de services biométriques pour les candidats à l'immigration au Canada en dehors de Service Canada.[105]

Par conséquent, certains demandeurs doivent se déplacer, parfois sur de longues distances et pendant plusieurs jours, pour accéder aux services biométriques de l'immigration. Ils (ou un employeur prêt à absorber le coût) doivent dépenser des fonds supplémentaires pour les frais de déplacement tels que l'hôtel, la nourriture, l'essence et le temps libre. L'accès limité aux transports publics dans de nombreuses communautés rurales restreint les possibilités de déplacement.

La littérature existante cite un certain nombre d'obstacles rencontrés par les nouveaux arrivants dans les zones rurales, notamment la difficulté d'accéder aux services d'établissement en raison du manque de services, ainsi que le manque de moyens de transport.[106] Ces obstacles contribuent à la marginalisation économique et sociale des nouveaux arrivants. Ils posent également des problèmes aux nombreuses communautés et entreprises rurales qui comptent sur l'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre non satisfaits, à la croissance démographique et à la résilience à long terme.

Selon le rapport annuel 2022 d'IRCC, l'immigration représente jusqu'à 90 % de la croissance de la main-d'œuvre au Canada et environ 75 % de la croissance de la population.[107] Étant donné que la grande majorité des immigrants au Canada s'installent dans des zones urbaines, le gouvernement du Canada propose plusieurs initiatives économiques visant à attirer des talents dans les petites et moyennes communautés et les zones rurales afin d'aider les entreprises locales à combler les pénuries de main-d'œuvre. Cependant, les recherches d'Action Canada ont montré que si ces programmes ont réussi à attirer un nombre croissant d'immigrants, la rétention des nouveaux arrivants dans ces communautés reste un défi en raison des obstacles uniques à l'établissement des immigrants dans les communautés rurales.[108]

Voici deux exemples de régions du Canada qui ne disposent pas de services biométriques pour l'immigration. Ces deux régions, qui apportent une contribution essentielle à l'économie de leur province et de leur pays, ciblent activement les marchés mondiaux pour accroître leur main-d'œuvre :

---

[105] Quelques exeptions s'appliquent. https://www.cic.gc.ca/francais/information/ou-fournir-donnees-biometriques.asp

[106] https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Reports/RP10577155/cimmrp26/cimmrp26-f.pdf

[107] https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/annual-report-parliament-immigration-2022.html#highlights

[108] https://actioncanada.ca/wp-content/uploads/2022/03/Settling-Unsettled-ENG-FINAL-WEB.pdf

1) La région de Grande Prairie, y compris la ville de Grande Prairie (70 000 habitants), avec son abondance de ressources naturelles et son économie en pleine croissance, recrute activement une main-d'œuvre internationale pour combler les pénuries de main-d'œuvre. Les bureaux de Service Canada de la ville n'offre toutefois pas de services biométriques d'immigration.

Les demandeurs doivent faire un voyage aller-retour d'environ 1 000 km et de deux jours à Service Canada à Edmonton pour avoir accès à ce service, qui coûte actuellement 85 $ par personne. 2) Dans le nord de la Colombie-Britannique, la région la plus active de la province en raison des grands projets de construction, une main-d'œuvre internationale est essentielle pour combler les graves pénuries de main-d'œuvre. Pourtant, dans la ville de Fort St. John, par exemple, les candidats à l'immigration doivent parcourir près de 900 km aller-retour pour se rendre à Service Canada à Prince George afin d'obtenir des données biométriques.

Le ministère (IRCC) déclare que « les facteurs intervenant dans la sélection des sites de services biométriques comprennent la capacité physique d'un bureau de Service Canada donné à prendre en charge une nouvelle ligne de service; le volume de clients de l'IRCC dans une région géographique; les distances en voiture entre les bureaux de Service Canada offrant l'inscription biométrique; et les distances que les clients de l'IRCC doivent parcourir pour se rendre au bureau de Service Canada offrant l'inscription biométrique le plus proche d'eux ».[109] De plus, en ce qui concerne l'un des exemples ci-dessus, le ministère déclare que le bureau [de Service Canada] d'Edmonton a été choisi pour desservir la région de Grande Prairie afin de « réduire au minimum la distance à parcourir par les clients pour se rendre à l'emplacement le plus proche ».

Les exigences excessives en matière de déplacement pour le nombre croissant de clients qui ont besoin de ce service ne correspondent pas à la justification fournie par IRCC concernant le choix des sites biométriques pour l'immigration.

Saisir de nouvelles opportunités dans le secteur privé

Alors que le gouvernement du Canada cherche à « s'adapter davantage et à développer des moyens plus agiles et plus efficaces de servir les Canadiens, »[110], le secteur privé canadien offre la possibilité de contribuer à combler cette lacune dans les services biométriques sans créer une charge supplémentaire pour les contribuables. Dans le secteur privé, les entreprises accréditées par les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) de la GRC fournissent des services biométriques à des fins civiles. (Remarque : il n'existe pas de sociétés privées de prise d'empreintes digitales accréditées par la GRC à l'extérieur du Canada).

[109] Courriel du 15 juin 2023 de S. Charbonneau, Division des demandes de renseignements ministériels de l'IRCC à A. Reimer

[110] https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-anciens-combattants-et-ministre

Le programme des SCICTR évalue la sécurité et les opérations administratives des entreprises qui ont l'intention de prendre des empreintes digitales à des fins non criminelles. À l'issue du processus d'accréditation, les entreprises sont certifiées comme étant affiliées au Corps canadien des commissionnaires et autorisées à soumettre des transactions électroniques d'empreintes digitales (à des fins non criminelles) aux SCICTR par l'entremise du serveur du Corps canadien des commissionnaires. Le processus d'accréditation est solide et des vérifications périodiques sont en place pour veiller à l'intégrité du programme. L'accréditation d'une entreprise ne l'autorise toutefois pas à fournir des données biométriques à des fins d'immigration.

Des solutions flexibles, innovantes, abordables et inclusives

Le rapport de la Chambre des communes de juin 2019 sur l'amélioration des services d'établissement au Canada, rédigé par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, souligne la nécessité d'éliminer les obstacles aux services et programmes d'établissement dans les communautés rurales du Canada.[111] Le rapport cite l'exigence de solutions flexibles et innovantes pour aider à attirer et à retenir les immigrants dans les communautés rurales.

La modification et l'adaptation de la politique d'immigration biométrique en tenant compte des défis uniques en matière d'immigration auxquels sont confrontées les communautés rurales et plus éloignées et de la possibilité qui existe actuellement dans le secteur privé de combler les lacunes en matière de services, favorisent des services plus équitables et accessibles à tous, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Alors que la population du Canada vieillit et que le taux de natalité diminue, des solutions politiques innovantes, inclusives et abordables répondant aux besoins d'intégration et de rétention à long terme des immigrants dans les communautés rurales et nordiques sont essentielles pour aider les entreprises à répondre aux besoins de main-d'œuvre et veiller à ce que l'économie du Canada soit plus productive et plus résiliente.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Modifie la politique d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin d'élargir la liste des fournisseurs admissibles de services biométriques d'immigration pour les demandeurs au Canada, en tenant compte des organisations hors du secteur public qui sont pleinement accréditées par les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR) de la GRC, afin de combler cette lacune dans les services à l'échelle du Canada.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Grande Prairie et de son district

[111] https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Reports/RP10577155/cimmrp26/cimmrp26-f.pdf

#22 - Rendre permanent le projet pilote d'immigration dans les zones rurales et nordiques

Description

Le programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN) est un programme fédéral créé en novembre 2019 dans le but d'attirer et de retenir des immigrants qualifiés dans les communautés rurales et du Nord en testant des approches innovantes en matière d'immigration permanente.[112] Le PPICRN peut jouer un rôle clé dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre et l'atteinte des objectifs d'immigration récemment annoncés par le gouvernement fédéral, mais il est prévu qu'il expire en août 2024.

Contexte

Le programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a permis aux travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent vivre dans de petites communautés de bénéficier d'une voie d'accès à la résidence permanente dont ils avaient grand besoin. Le PPICRN est mis en œuvre dans cinq communautés du Nord de l'Ontario et dans six autres régions du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il permet aux employeurs admissibles de faire des offres d'emploi permanent à temps plein à des travailleurs étrangers qualifiés qui peuvent aider à combler les pénuries de main-d'œuvre identifiées dans la communauté.[113]

Malgré les nombreux défis supplémentaires posés par la pandémie de COVID-19, le programme a connu un grand succès, les communautés pilotes ayant accueilli des centaines de travailleurs et leurs familles à ce jour, et des centaines de demandes supplémentaires étant actuellement en cours. Le PPICRN atteint son objectif de soutenir les stratégies d'immigration qui permettent aux petites collectivités d'améliorer leur vitalité économique, sociale et démographique.[114] Malgré son succès continu, le programme est sur le point d'expirer. En août 2022, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a annoncé la prolongation du programme RNIP jusqu'en août 2024 et l'élargissement des limites géographiques pour sept des onze communautés participantes. Bien que cette décision ait été accueillie favorablement par toutes les parties prenantes, il reste encore beaucoup à faire.

---

[112] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/resdience-permanente/categories-immigration-economique/immigration-rurale-nord/permis-travail.html

[113] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html

[114] https://sudburychamber.ca/wp-content/uploads/2022/06/2022-06-03_M.Fraser_RNIP-Extension.pdf

Le Canada est confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre. Selon Statistique Canada, au deuxième trimestre 2022, les employeurs de tous les secteurs au Canada cherchaient activement à pourvoir près d'un million (1 000 000) de postes vacants, soit le nombre trimestriel le plus élevé jamais enregistré. Le nombre de postes vacants a augmenté de 4,7 % (+45 000) par rapport au premier trimestre, et de 42,3 % (+296 500) par rapport au deuxième trimestre de 2021.[115]

Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement fédéral a annoncé en novembre 2022 un nouveau plan d'immigration qui verrait le Canada accueillir 500 000 immigrants par an d'ici 2025.[116] Le PPICRN joue déjà son rôle dans la réalisation de ces objectifs ambitieux, mais si le programme devient permanent, il peut contribuer encore davantage. Au 30 juin 2022, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada rapporte que 1 130 nouveaux arrivants sont arrivés au Canada dans le cadre du PPICRN. Ils ont contribué à combler les lacunes dans les secteurs de la santé, de la fabrication, du transport, de la vente au détail et de l'hôtellerie.[117]

Le PPICRN a été lancé en s'appuyant sur le succès du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA). Le PICA a été initialement lancé en tant que programme pilote en 2017 et est devenu permanent en 2021. Une étude récente de Statistique Canada montre que les taux élevés de rétention des immigrants dans le Canada atlantique peuvent être attribués au succès du PICA. Dans le cadre du PICA, les gouvernements, les employeurs, les collectivités et les organismes d'établissement collaborent pour recruter des travailleurs qualifiés et des diplômés étrangers. En collaboration avec les fournisseurs de services d'établissement, les immigrants reçoivent davantage de soutien pour s'établir et s'intégrer que s'ils arrivaient au Canada par le biais d'un autre programme d'immigration.[118]

Compte tenu du succès continu du PPICRN et du PICA, et des défis auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes en raison de la pénurie de main-d'œuvre, le PPICRN devrait devenir un programme permanent.

---

[115] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220920/dq220920b-fra.htm#:~:text=2022%2D09%2D20-,Employers,-across%20all%20sectors

[116] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/11/un-plan-dimmigration-pour-faire-croitre-leconomie.html

[117] https://www.cicnews.com/2022/08/ircc-announces-rural-and-northern-immigration-pilot-expansion-0830336.html#:~:text=IRCC%20reports%20that-,1%2C130,-newcomers%20have%20arrived

[118] https://www.cicnews.com/2022/12/more-newcomers-are-choosing-to-settle-long-term-in-atlantic-canada-1232248.html

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec les communautés participantes du projet pilote d'immigration rurale et nordique pour en faire un programme permanent à compter d'août 2024.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Sudbury

Coparrainée par : Chambres de commerce de Timmins, Thunder Bay, North Bay, Sault-Ste-Marie, Moose Jaw, Brandon, Altona, Claresholm, Grand Vernon et Nelson.

#23 - Créer des systèmes pour fournir des places de garde d'enfants adéquats afin de veiller à ce que les parents, en particulier les femmes, aient des chances égales d'entrer sur le marché du travail

Description

L'introduction très attendue du plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien a entraîné une augmentation de la demande de places, les structures de garde d'enfants réglementées s'efforçant de trouver du personnel qualifié, ce qui, à son tour, continue d'empêcher les parents, dont beaucoup de femmes qui continuent de s'occuper principalement des enfants, d'entrer ou de revenir sur le marché du travail. Maintenant que ce problème d'origine provinciale a été transféré au niveau fédéral, la responsabilité de veiller à ce que ce plan national n'ait pas d'impact négatif sur les entreprises et l'économie devrait inciter le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces et les territoires pour atténuer les solutions législatives potentielles afin de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de places de garde d'enfants.

Contexte

Avant l'introduction du plan pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (système d'AGJE), plusieurs tentatives importantes ont été faites pour créer une stratégie nationale en matière de garde d'enfants au Canada, en commençant en 1970 lorsque la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a noté que les femmes devraient être « libres de choisir d'occuper ou non un emploi à l'extérieur de leur foyer » et que les obstacles « pratiques » qui pourraient les empêcher d'exercer ce droit devraient être éliminés.[119] Le rapport a également noté que la garde d'enfants est une « responsabilité partagée » entre la mère, le père et la société. Depuis lors, trois autres tentatives ont été faites, notamment le groupe de travail sur la garde d'enfants de 1986 (groupe de travail Katie Cooke), le comité spécial sur la garde d'enfants de 1987 et le programme Foundations, qui a été annulé en février 2006.

L'une des principales pierres d'achoppement à la création d'une stratégie nationale était de réussir à naviguer sur le terrain ardu des compétences fédérales-provinciales. Toutefois, cet obstacle a commencé à être levé lorsque le gouvernement fédéral a présenté son système d'AGJE dans le budget 2021, qui a confirmé 30 milliards de dollars pour créer 250 000 nouvelles places de garde d'enfants dans tout le pays d'ici mars 2026 afin d'offrir aux familles des options plus abordables. Combinés aux investissements précédents depuis 2015, environ 9,2 milliards de dollars par an devraient être investis dans les services de garde d'enfants, y compris les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, à partir de l'exercice 2025 à 2026.

[119] 1. « Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada » — 1970

Le gouvernement fédéral a négocié des accords avec les provinces et les territoires tout au long de l'année 2021. En mars 2022, il a conclu avec l'Ontario un accord de 13,2 milliards de dollars sur six ans, qui se traduira par une réduction des frais pour les familles et permettra d'offrir des services de garde d'enfants à 10 dollars par jour d'ici à septembre 2025.

Le Québec, considéré comme le leader nord-américain en matière d'éducation de la petite enfance, recevra 6 milliards de dollars de fonds fédéraux dans le cadre de cet accord pour compléter son réseau existant de places subventionnées. Le gouvernement du premier ministre François Legault a annoncé dans son plan d'action « Grand chantier pour les familles » la création de 37 000 nouvelles places d'ici 2021.[120]

La première réaction au plan national a été positive, compte tenu de l'impact de la première vague de la pandémie sur les entreprises et, en particulier, sur les femmes faisant partie de la main-d'œuvre après que les personnes jugées non essentielles ont été renvoyées chez elles. Comme le souligne la Chambre de commerce de l'Ontario dans son rapport 2020 *The She-Covery Project: Confronting the Gendered Economic Impacts of COVID-19 in Ontario*, en mars de cette année-là, les femmes âgées de 25 à 54 ans ont perdu deux fois plus d'emplois que les hommes en Ontario — en notant que l'impact était plus aigu pour les femmes issues de minorités et d'autres groupes intersectionnels comme les mères célibataires, les mères handicapées, les femmes autochtones et les femmes vivant en milieu rural.[121]

Lorsque le plan national a été dévoilé, les économistes pensaient qu'il permettrait non seulement de mettre de l'argent dans les poches de nombreux parents, mais qu'il les inciterait également, en particulier les femmes, à retourner sur le marché du travail lorsque les restrictions seraient enfin assouplies.[122] Selon une enquête sur la main-d'œuvre de Statistique Canada publiée en janvier de cette année, certains signes positifs ont été observés. En effet, 81 % des femmes canadiennes âgées de 24 à 54 ans avaient un emploi en moyenne en 2022, soit le taux le plus élevé jamais enregistré depuis 1976 et un taux supérieur à celui de 2019.[123] L'enquête a également révélé que le taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de six ans était de 75,2 % en 2022, ce qui représente une augmentation de 3,3 % par rapport à 2019. Les formules de travail flexibles et à distance sont considérées comme la principale source de cette hausse du taux d'emploi, mais il existe de nombreux secteurs, notamment l'hôtellerie, la restauration, les soins de santé, la construction et l'industrie manufacturière, où ce type de flexibilité est presque impossible à mettre en œuvre.

[120] https://shorturl.at/achOY
[121] 2. « How to Create early childhood spaces: lessons from Quebec » — Mai 2023, Institut de recherche en politiques publiques
[122] Institut de recherche en politiques publiques
[123] https://shorturl.at/gzFSV

Cependant, même si l'on s'oriente vers une plus grande flexibilité, les personnes qui souhaitent reprendre le travail sont aujourd'hui confrontées à des listes d'attente de plus en plus longues en raison d'une pénurie de places en garderie. Les statistiques montrent qu'au niveau national, 48 % des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la maternelle vivent dans une zone où ils sont en concurrence avec au moins trois enfants ou plus pour chaque place en garderie agréée. Dans certaines provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, où moins de 11 % des enfants entrent dans cette catégorie, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, comme à Terre-Neuve-et-Labrador, où il atteint 79 %, ou en Saskatchewan, où il est de 92 %. Par ailleurs, dans la plupart des provinces, on constate une grave pénurie de places en garderie dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines.[124]

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des services de garde agréés, en matière d'attraction et de rétention d'éducateurs de la petite enfance (EPE) qualifiés, a aggravé le problème de l'allongement des listes d'attente. Comme l'indique une réponse récente de la coalition YWCA Ontario à la province concernant le document de travail du système d'AGJE sur la formule de financement des services de garde d'enfants, le groupe a souligné le fait que le plan est basé sur la capacité d'exploitation plutôt que sur la capacité d'accueil. La réponse du YWCA Ontario indique que de nombreux exploitants de services de garde d'enfants de l'Ontario, par exemple, fonctionnent en deçà de la capacité autorisée en raison de problèmes de recrutement et de rétention, mais doivent quand même assumer les coûts d'entretien des salles et des espaces inoccupés, ce qui rend difficile l'embauche de personnel supplémentaire pour combler ces espaces vides.[125]

Selon un rapport sur la main-d'œuvre compilé par le Centre Atkinson sur les besoins du Canada en matière d'augmentation du nombre de travailleurs en EPE, au moins 62 % des garderies du pays ont dû recruter du personnel au cours des deux dernières années et 82 % ont eu des difficultés à embaucher du personnel possédant les qualifications nécessaires (50 % de la main-d'œuvre réglementée des garderies au Canada possède des qualifications postsecondaires). Elle a également indiqué que 32 000 EPE supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif de servir au moins 59 % des enfants canadiens d'âge préscolaire au cours des cinq prochaines années.[126] Même au Québec, pour atteindre son objectif de créer 37 000 nouvelles places de garde d'enfants au cours de la même période, le gouvernement prévoit que 17 800 nouveaux éducateurs seront nécessaires.

[124] 3. »The She-Covery Project: Confronting the Gendered Economic Impacts of COVID-19 in Ontario" – Sept. 2020, Chambre de commerce de l'Ontario
[125] https://tinyurl.com/y9yrsrkz
[126] 4. « Will Ontario's new child-care deal increase labour force participation among women and benefit the wider economy? » – Mars 2020, Toronto Star

Cependant, attirer des travailleurs qualifiés dans les services de garde d'enfants, qui ont connu une baisse d'emploi de 21 % pendant la pandémie, contre 3 % pour les autres travailleurs, reste un problème si l'on considère qu'en 2021, le salaire horaire médian des EPE au Canada était de 20 $, plus bas dans certaines provinces comme l'Ontario qui, dans son accord sur les services de garde d'enfants avec le gouvernement fédéral, a fixé le plancher salarial à 18 $. Toutefois, cela pourrait changer lorsque le gouvernement de l'Ontario publiera sa stratégie sur la main-d'œuvre des services de garde d'enfants (pas encore disponible au moment de la rédaction de cette politique) qui vise à augmenter les salaires des travailleurs des EPE.[127]

De plus, un tiers des éducateurs de jeunes enfants ne bénéficient pas de prestations de santé et 41 % ne bénéficient pas de congés personnels rémunérés, et seuls 17,7 % ont accès à des REER ou à des pensions privées par l'intermédiaire de leur entreprise.[128] Bien que la mise en œuvre de grilles salariales soit souvent considérée comme une solution potentielle, leur existence ne se traduit pas nécessairement par une augmentation du nombre de travailleurs. Au Québec, par exemple, la grille salariale des Centres de la petite enfance (CPE), gérés par l'État, couvre tout le monde, des directeurs de garderie aux agents d'entretien. Par conséquent, il faut dix ans à un éducateur qualifié commençant à 20,96 $ de l'heure pour atteindre le sommet de la grille salariale, soit 27,76 $.[129]

Trouver une solution viable qui encourage davantage de personnes à poursuivre une carrière dans l'éducation de la petite enfance pour aider à combler les pénuries de main-d'œuvre nécessitera un effort de coopération entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, plus tôt que tard, étant donné que de nombreuses entreprises demandent à leurs employés de retourner sur le lieu de travail.[130] Une approche collaborative entre ces niveaux de gouvernement doit également être étendue à l'identification des lacunes actuelles du système de garde d'enfants et à toutes les solutions potentielles pour créer davantage de places de garde d'enfants afin de répondre à cette demande croissante.

[127] https://shorturl.at/efhK3
[128] 5. « Flexible work, cheaper child care give women workers a boost » — Janvier 2023, BNN Bloomberg
[129] https://shorturl.at/gLPS3
[130] 6. « Alarming statistics highlight child care accessibility crisis in Canada » — Mai 2023, Troy Media

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour explorer tous les moyens possibles d'augmenter la rémunération des travailleurs de l'EPE afin d'attirer davantage de travailleurs dans le secteur de la garde d'enfants, dans le but de réduire les listes d'attente dans les garderies agréées et de permettre à un plus grand nombre de parents — en particulier les femmes — d'entrer ou de revenir sur le marché du travail.

2. Collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'examiner toutes les solutions possibles pour veiller à ce que des systèmes, éventuellement financiers, soient mis en place pour veiller à ce que des places de garde d'enfants adéquates soient disponibles afin de donner aux parents, en particulier aux femmes, la possibilité d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

Appuis

Le conseil pour la promotion des femmes en affaires appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Cambridge

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Kitchener-Waterloo et Chambre de commerce de Brantford-Brant

#24 - Répondre à nos besoins en main-d'œuvre en attirant et en fidélisant les étudiants étrangers

Description

La législation actuelle limite la capacité d'attirer des étudiants étrangers et crée des obstacles à l'obtention de la résidence permanente pour ceux qui ont été formés au pays. Les ajustements apportés aux programmes d'immigration provinciaux et fédéraux peuvent améliorer la rétention des étudiants étrangers formés au pays, ce qui contribuera à combler les lacunes en matière de disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences pour répondre aux besoins du Canada en matière de main-d'œuvre.

Contexte

Les entreprises du Canada ont du mal à trouver des employés qualifiés pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, et cela coûte des milliards à l'économie.[131] Au quatrième trimestre 2022, le Canada avait un taux de vacance d'emploi de 4,8 %, soit 855 890 postes.[132] Les étudiants étrangers représentent une opportunité importante et actuellement sous-utilisée pour répondre aux besoins de l'économie canadienne, car ils maîtrisent au moins une langue officielle canadienne, ont des titres de compétences canadiens et possèdent des compétences professionnelles très demandées. Leur contribution à l'économie canadienne est estimée à 21 milliards de dollars par an.[133] Au cours de l'année scolaire 2020/21, 373 599 étudiants étrangers étudiant au Canada pourraient rejoindre la population active après l'obtention de leur diplôme.[134]

Attirer et retenir les diplômés étrangers peut être une stratégie efficace pour faire face aux conséquences du vieillissement des baby-boomers et aux graves pénuries de main-d'œuvre auxquelles le Canada est actuellement confronté. Le problème est que la législation actuelle limite la capacité d'attirer des étudiants étrangers et crée des obstacles à l'obtention de la résidence permanente à chaque étape du processus pour ceux qui ont été formés dans le pays.

---

[131] https://globalnews.ca/news/9224124/canada-labour-shortage-economy-loss/
[132] https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032501&request_locale=fr
[133] https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-international-students-deserve-to-be-treated-as-more-than-just-a/
[134] https://erudera.com/statistics/canada/canada-international-student-statistics/

Permis d'étude

Les demandes de permis d'études provenant de l'extérieur du Canada nécessitent une preuve d'acceptation dans un établissement d'enseignement désigné (EED) et prennent plus de 13 semaines à traiter. Selon l'enquête 2021 du BCEI sur les étudiants étrangers, 49,2 % des étudiants étrangers rencontrent des problèmes pour obtenir un permis d'études avant leur arrivée.[135]

De nombreux établissements d'enseignement postsecondaire continuent de sensibiliser IRCC aux difficultés rencontrées par les étudiants étrangers pour obtenir leur permis d'études à temps pour commencer les cours.[136]

Lorsqu'ils sont au Canada avec un permis d'études, les étudiants se sentent souvent isolés car ils découvrent une culture entièrement nouvelle.[137] Avec un permis d'études, ils sont tenus d'étudier à temps plein, ce qui signifie qu'ils suivent trois à cinq cours. Si un étudiant ne respecte pas la durée de son permis d'études, il risque d'être expulsé. Les permis d'études sont valables jusqu'à 90 jours après l'obtention du diplôme.

Emploi pendant la scolarité

Pendant qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada, les étudiants travaillent souvent, soit parce que leur programme l'exige, soit pour gagner de l'argent afin de payer leurs frais de subsistance. En fait, 32,7 % d'entre eux dépendent d'un revenu de travail hors campus, 10,6 % d'un revenu de travail sur le campus et 3,4 % d'un revenu d'apprentissage intégré au travail pour obtenir un soutien financier pendant leurs études.[138] 48,5 % des étudiants étrangers ont indiqué qu'ils travaillaient et, parmi eux, 43 % ont indiqué qu'ils avaient des difficultés à trouver un emploi, le manque d'expérience étant l'obstacle le plus important.[139]

Pendant ses études à temps plein, un étudiant étranger peut travailler un nombre illimité d'heures sur le campus. Jusqu'en décembre 2023, cette règle s'applique également en dehors du campus. Après cette période, les étudiants étrangers seront limités à 20 heures de travail par semaine, comme c'est le cas dans de nombreuses juridictions européennes.

---

[135] https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/06/CBIE-2021-International-Student-Survey-National-Report-FINAL.pdf
[136] https://www.ualberta.ca/international/international-student-services/immigration/immigration-travel-employment-information.html
[137] https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/06/CBIE-2021-International-Student-Survey-National-Report-FINAL.pdf
[138] https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/06/CBIE-2021-International-Student-Survey-National-Report-FINAL.pdf
[139] https://cbie.ca/wp-content/uploads/2022/06/CBIE-2021-International-Student-Survey-National-Report-FINAL.pdf

Pour travailler dans le cadre d'un stage coopératif ou d'un stage d'apprentissage intégré au travail, les étudiants internationaux ont besoin d'un permis de travail coopératif ou d'un permis de travail de stagiaire. Ce permis est temporairement suspendu jusqu'en décembre 2023. Si ce permis n'est pas obtenu avant l'arrivée au Canada, l'étudiant pourrait ne pas être en mesure de poursuivre son programme et risquerait de ne pas respecter les conditions de son permis d'études.

Emploi après l'obtention du diplôme

Après avoir obtenu leur diplôme dans un établissement d'enseignement désigné (EED), les étudiants étrangers doivent obtenir un permis de travail s'ils souhaitent rester au Canada. L'option la plus courante est le permis de travail postdiplôme (PTPD), que 72,6 % des étudiants étrangers prévoient de demander.[140] Un PTPD est valable de 8 mois à 3 ans en fonction de la durée du programme. Il existe également d'autres permis de travail, dont l'obtention nécessite une offre d'emploi.

Résidence permanente

60 % des étudiants étrangers prévoient de demander la résidence permanente au Canada.[141] Il existe plusieurs filières permettant de devenir résident permanent, chacune d'entre elles exigeant une expérience professionnelle et la plupart une offre d'emploi valide :

La classe de l'expérience canadienne exige :

Un certain niveau de langue.

Au moins un an d'expérience professionnelle qualifiée au Canada au cours des trois dernières années précédant la demande.

Aucune condition d'études n'est requise, mais l'accréditation d'un établissement canadien donne plus de points au candidat.

Le programme fédéral pour les travailleurs qualifiés exige :

1 560 heures d'expérience professionnelle qualifiée dans certains groupes d'emplois de la Classification nationale des professions (CNP) au cours des 10 dernières années. Le travail doit être rémunéré; le travail bénévole et les stages non rémunérés ne s'appliquent pas.

L'expérience professionnelle acquise pendant les études peut être prise en compte dans les exigences minimales si le travail est effectué :

a été rémunéré par des salaires ou des commissions

était continue (sans interruption d'emploi),

[140] https://cbie.ca/infographic/
[141] https://cbie.ca/infographic/

Satisfait à toutes les autres exigences du programme

Preuve que le candidat a exercé les fonctions énoncées dans l'énoncé principal de la description de la profession dans la CNP.

Preuve de fonds

Les gouvernements provinciaux et territoriaux disposent également de programmes.

Conclusion

À chaque étape du processus d'obtention de la résidence permanente, les étudiants étrangers se heurtent à des obstacles qui les empêchent de rejoindre la population active du Canada. Si ces obstacles sont levés, les étudiants étrangers peuvent contribuer à répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Accélère les délais de traitement des demandes de visas d'études pour les étudiants internationaux potentiels afin d'éviter qu'ils ne les reçoivent à temps pour le semestre d'automne.

2. Modifie la durée de validité d'un permis de travail post-diplôme, qui est actuellement de trois ans maximum, pour la porter à cinq ans, quel que soit le programme d'études, pour autant qu'il ait été obtenu auprès d'un établissement canadien reconnu.

3. Lors de l'examen des demandes de résidence permanente, qu'il tienne compte de l'expérience qu'un étudiant étranger acquiert grâce à l'entrepreneuriat, au travail hors campus, au travail sur le campus, aux programmes coopératifs et aux stages, ainsi qu'aux possibilités de bénévolat.

Appuis

Le Comité des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce d'Edmonton

#25 - Accroître la taille du marché du travail en augmentant l’emploi des personnes âgées

Description

Les problèmes de main-d’œuvre auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes sont abordés par des voies comme l’augmentation de l’immigration et une législation favorable à l’immigration, l’augmentation des métiers et de la formation professionnelle, et des logements abordables pour augmenter le nombre de logements destinés à la main-d’œuvre. Il n’est pas question d’encourager les populations qui ont légalement droit à des versements de l’État au titre de la sécurité de la vieillesse et du régime de pensions du Canada. Dans les deux cas, les résidents canadiens ont généralement cotisé à ces fonds tout au long de leur vie professionnelle et considèrent que ces fonds leur appartiennent. Cependant, les malentendu, et les informations erronées, abondent, en particulier au sein de la population âgée elle-même et de ses employeurs, et il existe une opportunité d’accroître la main-d’œuvre.

Contexte

De nombreuses personnes âgées pensent qu’elles doivent cesser de travailler et de gagner de l’argent lorsqu’elles atteignent l’âge de 65 à 70 ans. Cette croyance est en partie historique, car les entreprises et les professions imposent un départ à la retraite à 60 ou 65 ans. Un pourcentage important de la population active ne bénéficie pas d’un régime de retraite par l’intermédiaire de son employeur actuel ou de son accumulation d’employeurs; c’est le groupe qui dépend le plus des deux sources de financement gouvernementales : le RPC (Régime de pensions du Canada) et la SV (Sécurité de la vieillesse).

Le gouvernement récupère une partie des fonds de la SV si les personnes choisissent de continuer à travailler, même avec un salaire modeste ou à temps partiel. Cette partie varie en fonction du revenu global. Le revenu de la SV est imposable et dépend de la tranche d’imposition de la personne.

Le RPC n’est pas récupéré, mais il n’est pas protégé contre l’imposition sur le revenu.

De nombreuses personnes âgées choisissent de prendre leur retraite ou de réduire considérablement le nombre d’heures travaillées afin d’atténuer l’effet de récupération. Il en résulte une perte nette de capital humain au sein de la main-d’œuvre déjà formée et « prête à l’emploi ».

De nombreux employeurs reconnaissent depuis longtemps que les personnes âgées sont des employés précieux, car ils sont moins sollicités par les familles qui s'agrandissent, ils ont une éthique de travail bien développée, ils ont de l'expérience dans un large éventail de compétences et leur mode de vie est plus sédentaire. Étant donné que les personnes peuvent choisir de bénéficier du RPC à 60 ans et de la SV à 65 ans, c'est la définition du terme « personne âgée » qui a été retenue dans le cadre de cette discussion.

La SV, la sécurité de la vieillesse, porte bien son nom, mais pas tout à fait. « La SV est censée être une prestation universelle versée à toutes les personnes âgées au Canada », explique Bonnie-Jeanne MacDonald, directrice de la recherche sur la sécurité financière à l'Institut national du vieillissement de l'Université métropolitaine de Toronto. Il s'agit d'un paiement mensuel versé à tout Canadien âgé de plus de 65 ans.

La règle d'exception : pour percevoir le montant maximal de la SV, il faut être citoyen canadien ou résident permanent et avoir vécu au Canada pendant au moins 40 ans après l'âge de 18 ans. Si une personne a résidé au Canada pendant 20 ans, par exemple, elle n'a droit qu'à des versements partiels. Les nouveaux immigrants qui vivent dans ce pays depuis moins de 10 ans ne sont pas du tout éligibles. La seule exigence est une simple condition de résidence, mais si vous ne l'avez pas, ce qui est le cas de beaucoup de gens au Canada, c'est un gros problème.

Ces exceptions ne sont pas bien comprises, mais la plupart des personnes âgées au Canada auront facilement droit à la Sécurité de la vieillesse, qu'elles aient travaillé et déclaré des impôts pendant toutes ces années ou non. En 2022, le montant mensuel maximal de la SV était de 685,50 dollars (666 dollars en moyenne). Lorsque le bénéficiaire atteint 75 ans, ce montant est majoré de 10 %. Chaque trimestre, les versements sont indexés pour tenir compte de l'inflation. Il se peut donc que nombre de ces résidents âgés ne se rapprochent pas totalement du nomer « prêt à l'emploi » mentionné plus haut.

L'autre inconvénient majeur de la SV est que si une personne âgée dispose de revenus importants provenant d'investissements, d'une pension d'entreprise ou de retraits d'un REER, il se peut qu'elle gagne trop pour pouvoir prétendre aux prestations de la SV. À partir d'un certain seuil (en 2023, pour la période fiscale de recouvrement, ce seuil est d'environ 82 000 $)[142], les personnes sont soumises à des mesures de récupération. Si le revenu est supérieur au plafond, la SV sera entièrement récupérée.

« Les 15 % de personnes âgées les plus aisées n'obtiendront pas le montant maximum de la SV parce qu'elles gagnent trop d'argent ailleurs », explique Mme MacDonald. Ces 15 % représentent une cohorte précieuse pour le maintien de l'emploi, en particulier dans un marché du travail tendu. Si le gouvernement faisait de la SV une prestation universelle, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, sans condition de revenu ni récupération, ce précieux réservoir de main-d'œuvre âgée s'élargirait immédiatement.

[142] ARC https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/impot-recuperation.html

Le régime de pension canadien, contrairement à la SV (censée être universelle), s'adresse aux Canadiens qui ont travaillé, perçu des revenus et payé des impôts au cours de leur vie au Canada. (Au Québec, les travailleurs cotisent à un régime très similaire : le Régime de rentes du Québec, ou RRQ). « Le RPC est un programme d'assurance sociale destiné à remplacer les revenus du travail lorsqu'une personne cesse de travailler », explique Doug Runchey, consultant en pensions chez DR Pensions, en Colombie-Britannique.

Pour en bénéficier, le travailleur doit avoir perçu un revenu, l'avoir déclaré et avoir cotisé à l'avance au régime de pension. « Toute personne âgée de plus de 18 ans et ayant des revenus d'emploi bénéficie déjà de cet avantage simplement en déclarant ses revenus », explique M. Runchey. Il n'y a pas de dérogation : la cotisation au RPC est obligatoire pour les travailleurs au Canada.

« Le calcul n'est pas simple et il varie d'une année à l'autre en fonction des salaires moyens », explique M. MacDonald. « Si vous êtes un salarié traditionnel, votre employeur paie généralement la moitié de votre cotisation », précise M. Runchey. Les travailleurs indépendants cotisent également au RPC, une question et une préoccupation courantes, et ils ne peuvent pas non plus s'y soustraire, et ils paient techniquement plus. Dans le cas d'un travailleur indépendant, le travailleur paie les deux côtés.

À l'origine, le RPC était censé remplacer 25 % du revenu avant la retraite, mais en 2019, le gouvernement a augmenté les taux de cotisation pour qu'ils correspondent à 33 % du revenu remplacé après la retraite. Toutefois, les taux de cotisation majorés sont introduits progressivement et le montant perçu dépendra du montant et de la durée des cotisations majorées versées par le travailleur. Une personne qui a versé le montant maximal chaque année où elle a gagné le maximum de revenus pourrait prendre sa retraite à 65 ans avec 1 250 $ par mois du RPC, bien que le versement moyen du RPC en 2022 n'ait été que de 728 $. Le RPC est indexé sur l'inflation, bien qu'annuellement, de sorte que les deux chiffres augmenteront. Les travailleurs doivent commencer à percevoir le RPC à 70 ans.

La différence entre le RPC et la SV? Les conditions d'admissibilité : La SV est basée sur la résidence; le RPC est basé sur les antécédents professionnels. Il est possible d'avoir droit à l'une ou à l'autre, ou à aucune, ou aux deux.

La différence suivante est l'âge d'ouverture des droits. La SV est versée le mois suivant le 65e anniversaire, pas avant. Le RPC dispose d'une fenêtre plus large : plus on attend pour encaisser, plus les versements mensuels sont importants. C'est pourquoi de nombreuses personnes reportent le versement des prestations du RPC à l'âge de 70 ans, l'âge le plus tardif auquel on peut commencer à les percevoir.

Une autre différence est le financement. Le RPC est financé alors que la SV ne l'est pas, ce qui signifie que la SV est financée par les recettes fiscales générales et qu'elle peut donc changer. Ottawa vient d'introduire une augmentation permanente des versements de la SV, en dehors des augmentations normales liées à l'inflation, pour la première fois depuis des décennies. Un nouveau gouvernement pourrait modifier les chiffres dans l'autre sens s'il le souhaitait.

Le RPC, quant à lui, est un gros tas d'argent déjà perçu qui attend d'être utilisé le moment venu. Plus la somme versée au fil des ans est importante, plus il y a d'argent à récupérer jusqu'au maximum, contrairement à la SV, le RPC n'est pas soumis à des récupérations. Le revenu à temps partiel des travailleurs âgés (cette année, s'il atteint 86 912 $) n'aura pas d'incidence; ils perdront 50 % de leur RPC lorsqu'ils auront un revenu de 200 000 $ ou plus. Les personnes âgées qui disent qu'elles « doivent démissionner parce que leurs pensions seront récupérées » ont tout faux. L'éducation est la clé pour corriger ce malentendu.

Le nombre d'années que les Canadiens passent à la retraite est en baisse.[143]Le nombre d'années de retraite a atteint un sommet en 2011, lorsque l'âge de la retraite a commencé à augmenter plus rapidement que l'espérance de vie. [144]Les prestations du RPC sont considérées comme sûres, car une réduction serait un suicide politique. Alors, pourquoi les personnes âgées devraient-elles être plus nombreuses à envisager de continuer à travailler?

Selon un sondage, 32 % des Canadiens âgés de 45 à 64 ans n'ont aucune épargne-retraite. En septembre 2022, Thomson Reuters a évoqué la pénurie de main-d'œuvre : « Le Canada perd des emplois, mais l'économie perd aussi des travailleurs qui partent à la retraite. Le nombre de personnes qui prennent leur retraite dès l'âge de 55 ans a atteint un record. »[145] L'universalisation des prestations de retraite mettrait les employeurs sur un pied d'égalité.

Hypothèse : une personne âgée a été un citoyen canadien absolument parfait pendant toutes ces années et prendra sa retraite en bénéficiant des taux les plus élevés du RPC (environ 1 250 $) et de la SV (685,50 $). Bien qu'un revenu mensuel d'environ 1 900 $ ne soit pas négligeable, il n'est probablement pas suffisant pour vivre — et certainement pas pour voyager dans le monde entier, jouer au golf ou acheter un bateau. En fait, ce montant est à peine supérieur au seuil de pauvreté en Ontario.

« Ni le RPC ni la SV ne suffisent à eux seuls pour prendre sa retraite, et ils n'ont jamais été conçus pour cela », explique M. Runchey. Il explique une métaphore courante sur la retraite : « Les deux ont été conçues comme l'un des trois pieds d'un tabouret : Le RPC est un pied, la SV en est un autre, et l'épargne personnelle ou le régime de retraite privé, s'il y en a un, est le troisième pied. » Seul un Canadien sur cinq environ bénéficie d'un régime de retraite professionnel; ils sont encore moins nombreux à disposer d'une épargne personnelle. Pour un revenu annuel de 20 784 $, le Supplément de revenu garanti apporte un complément de 1 024 $ par mois.

[143] https://www.theglobeandmail.com/investing/personal-finance/retirement/article-average-retirement-length-canada/
[144] ibid
[145] https://www.cbc.ca/news/business/canada-jobs-retirement-economy-1.6580000

Les plans de retraite sont réduits par les employeurs, les gens vivent plus longtemps qu'avant, les baby-boomers, un quart de la population, sont sur le point de prendre leur retraite avec une longue espérance de vie. Alors pourquoi ne pas continuer à travailler? Le gouvernement doit envisager de réduire la récupération des pensions, ne serait-ce qu'à des fins de relations publiques, afin d'augmenter la main-d'œuvre. Les travailleurs âgés doivent être mieux informés des options qui s'offrent à eux : En fait, pour l'année de revenus 2023, le seuil minimum de récupération des revenus est de 86 912 dollars.[146]

Un travailleur canadien sur cinq est âgé de plus de 55 ans. Les travailleurs âgés représentent une part plus importante que jamais de la main-d'œuvre. Il y a bien sûr des choix politiques à faire. Alors que les premiers baby-boomers atteignent l'âge de 75 ans, la SV a été augmentée l'année dernière pour les personnes âgées de 75 ans et plus à environ 9 100 dollars par an, contre 8 250 dollars pour les personnes âgées de 65 à 74 ans.[147]

Il est donc statistiquement viable de prévoir qu'au moins un tiers de la population active canadienne devra continuer à générer un revenu de travail après 65-71 ans, la cohorte du SRG, et qu'un autre tiers devra compléter ses revenus publics, privés et ses REER/FERR en continuant à percevoir un revenu d'emploi. Le marché du travail en bénéficiera, de même que les personnes ainsi employées.

[146] op.cit.

[147] Globe & Mail, 23 mars 2023 : The growing generation gap between what Ottawa spends on older and younger Canadians

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Revoit la récupération de la SV et l'impact des paiements du RPC sur le modèle d'imposition marginale[148] dans le but d'augmenter le nombre de personnes âgées qui restent sur le marché du travail ou qui y retournent;

2. Examine les avantages à long terme pour le marché du travail de permettre aux travailleurs de rester pleinement ou partiellement employés sans récupérer les paiements de la SV sur la base du modèle actuel d'imposition marginale, toujours dans le but d'accroître le réservoir de main-d'œuvre;

3. Aide à éduquer les employeurs et les travailleurs qui approchent de l'âge de la retraite/des prestations aux personnes âgées afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de leur activité professionnelle, grâce à une meilleure compréhension de la récupération des paiements du gouvernement.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Le Comité de sélection du réseau des chambres a demandé que cette résolution soit consolidée avec une autre résolution sur le même sujet. La Chambre qui a présenté la résolution a été la seule à approuver cette demande.

Présentée par : Chambre de commerce de Kelowna

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Westside, Chambre de commerce de Penticton et Wine Country et Chambre de commerce de Peachland

[148]Le Canada a un système d'imposition progressif, ce qui signifie que les taux d'imposition augmentent avec le revenu. Le taux marginal d'imposition est le taux d'imposition supplémentaire auquel chaque dollar supplémentaire de revenu est imposé dans un système progressif. Le taux d'imposition moyen indique le pourcentage de l'impôt total payé sur le revenu imposable total. https://www.wealthsimple.com/en-ca/learn/average-marginal-tax-rates

#26 - Simplifier la mobilité de la main-d'œuvre parmi les métiers qualifiés au Canada

Description

Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre des politiques visant à faciliter la reconnaissance interprovinciale unifiée des diplômes des travailleurs qualifiés à travers le Canada, en commençant par le niveau de l'apprentissage, afin de simplifer la mobilité de la main-d'œuvre et de promouvoir la croissance économique.

Contexte

Selon leur enquête annuelle sur la main-d'œuvre publiée le 25 octobre 2022, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada ont constaté que « les pénuries de main-d'œuvre et de compétences nuisent à l'économie canadienne ». Au cours de la seule année dernière, ces pénuries ont entraîné des pertes économiques totalisant près de 13 milliards de dollars, un chiffre calculé à partir des réponses de 563 fabricants de tout le pays.

Au cours de la dernière année, 62 pour cent des fabricants ont perdu ou refusé des contrats et ont été confrontés à des retards de production en raison d'un manque de travailleurs, ce qui correspond à 7,2 milliards de dollars de ventes perdues et de pénalités pour retard de livraison. Parallèlement, 43 % des entreprises ont reporté ou annulé des projets d'investissement en raison de la pénurie de main-d'œuvre, ce qui correspond à 5,4 milliards de dollars d'investissements perdus. »[149]

Les travailleurs qualifiés du Canada jouent un rôle crucial dans le développement économique et la croissance des infrastructures. Cependant, ils se heurtent souvent à des obstacles importants lorsqu'ils cherchent un emploi dans une province autre que celle où ils ont obtenu leurs titres de compétences, ce qui entraîne des inefficacités et des déséquilibres sur le marché de l'emploi. L'absence de reconnaissance interprovinciale des diplômes entrave la mobilité de la main-d'œuvre et empêche les travailleurs qualifiés de maximiser leur potentiel et de contribuer à la croissance économique du pays à tous les niveaux, mais surtout en tant qu'apprentis.

[149] Canada Leaving Almost $13 Billion on the Table Due to Labour and Skills Shortages in Manufacturing — CME https://cme-mec.ca/blog/canada-leaving-almost-13-billion-on-the-table-due-to-labour-and-skills-shortages-in-manufacturing/

Un système unifié de formation et de reconnaissance des qualifications pour les travailleurs qualifiés renforcerait l'efficacité du marché du travail, favoriserait la concurrence et augmenterait la productivité économique. Il faciliterait également le recrutement et la rétention des travailleurs qualifiés, ce qui permettrait de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des régions ou des secteurs spécifiques. Une approche cohérente et rationalisée de la formation et de la reconnaissance des qualifications permettrait aux travailleurs qualifiés de rechercher des opportunités d'emploi dans tout le pays, ce qui se traduirait par une progression de carrière et une satisfaction professionnelle accrues.

Malgré le programme du Sceau rouge, il n'y a toujours pas de reconnaissance unifiée des titres de compétences parmi les métiers qualifiés dans l'ensemble du pays. Des incohérences subsistent dans les programmes et les processus de formation parmi les provinces et les territoires. « L'initiative d'harmonisation a été lancée en 2013 afin d'harmoniser les systèmes d'apprentissage à travers le Canada en rendant les exigences de formation plus cohérentes dans les métiers du Sceau rouge. Nous reconnaissons que des progrès ont été réalisés dans le cadre de cette initiative qui « vise à améliorer la mobilité des apprentis, à soutenir une augmentation de leur taux d'achèvement et à permettre aux employeurs d'accéder à un plus grand nombre d'apprentis »; cependant, nous aimerions également souligner que la progression a été lente et qu'elle n'a pas été menée à son terme.[150]

Dans l'état actuel des choses, la mobilité interprovinciale des apprentis reste insuffisante. S'ils ne trouvent pas de travail correspondant à leurs heures de travail dans leur province respective, certains apprentis sont contraints d'abandonner complètement leur carrière dans les métiers avant d'avoir obtenu les qualifications nécessaires pour obtenir la mention « Sceau rouge ».

Si un apprenti réussit à obtenir le Sceau rouge, cette mention n'est que la première étape d'une longue série qui lui permettra de travailler dans d'autres provinces que celle où il a obtenu ses premières qualifications, et ne suffit pas à régler le problème du travail interprovincial dans les métiers spécialisés.

[150] Bienvenue au Sceau rouge (red-seal.ca) https://www.red-seal.ca/fra/w.2lc.4m.2.shtml

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Élabore un cadre unifié avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les représentants de l'industrie et les organismes de réglementation afin de reconnaître la formation et les titres des travailleurs qualifiés nationaux et étrangers dans l'ensemble des provinces et territoires.

2. Établisse des normes communes pour l'évaluation des qualifications, des compétences et de l'expérience.

3. Examine et évalue régulièrement l'efficacité du système unifié de formation et de reconnaissance des diplômes, en procédant aux ajustements nécessaires pour veiller à ce qu'il reste pertinent et performant.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Sussex et de son district

#27 - Répondre à la pénurie nationale de main-d'œuvre par une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre

Description

Le Canada est confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre qui touche d'importants secteurs comme la construction, l'industrie manufacturière et l'hôtellerie. Des mesures immédiates sont nécessaires pour remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés et prévenir une aggravation de la crise. Une stratégie nationale unifiée en matière de main-d'œuvre, dirigée par le gouvernement fédéral, est nécessaire pour collaborer avec les parties prenantes de l'industrie et tous les niveaux de gouvernement. Ce cadre stratégique se concentrera sur les secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre, en encourageant l'innovation et le développement ciblé de la main-d'œuvre afin de répondre à la demande urgente de main-d'œuvre qualifiée.

Contexte

Le Canada est actuellement confronté à une immense pénurie de main-d'œuvre. Le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'emplois vacants est historiquement bas et a diminué dans toutes les provinces au cours des deux dernières années. 35 % des entreprises canadiennes ont rapporté qu'elles s'attendaient à ce que la pénurie de main-d'œuvre constitue un obstacle important pour leurs activités. Les entreprises des secteurs de la construction (49,5 %), de l'industrie manufacturière (47,4 %) et de l'hôtellerie (46,3 %) sont encore plus nombreuses à penser que la pénurie de main-d'œuvre constituera un obstacle important.[151]

Alors que les juridictions provinciales ont mis en œuvre diverses stratégies en matière de main-d'œuvre, le problème est devenu une crise nationale nécessitant une coordination nationale plus considérable que seul le gouvernement du Canada est en mesure d'assurer. Cette stratégie doit permettre d'identifier les domaines où la main-d'œuvre est nécessaire et de supprimer les obstacles à l'entrée tout en suscitant l'intérêt pour ces domaines.

Il existe un exemple dont on peut s'inspirer en Australie, où des défis similaires se posent et où un gouvernement national de même nature est en place. En 2022, le gouvernement australien a mis en œuvre sa stratégie nationale en matière de main-d'œuvre, conçue pour rassembler tous les niveaux du gouvernement, de l'industrie et des entreprises afin de remédier à la pénurie actuelle de main-d'œuvre et à la croissance attendue de la demande de main-d'œuvre.[152]

---

[151] Statistique Canada. « Tendances relatives à la pénurie de main-d'œuvre au Canada », consulté le 7 juin 2022, https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/travail_/tendances-penurie-main-oeuvre-canada
[152] Gouvernement de l'Australie. « Australia's National Workforce Strategy », consultée le 7 juin 2022, https://www.dewr.gov.au/workforce/national-workforce-strategy

Le gouvernement fédéral doit agir avec le même sentiment d'urgence. Nous avons déjà pris du retard et la demande de main-d'œuvre ne fait que croître. Le Canada a besoin d'une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre qui puisse associer le développement de la main-d'œuvre à l'industrie et aux provinces afin de propulser sa croissance économique vers l'avenir.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Créé une stratégie nationale pour la main-d'œuvre dirigée par les employeurs afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre :

a. Recueillir et utiliser des données pour comprendre l'état actuel et futur de la main-d'œuvre et les partager avec les Canadiens afin d'améliorer la compréhension des opportunités de main-d'œuvre.

b. Inciter l'industrie à mener le changement par des mesures incitatives qui encouragent la coordination à tous les niveaux des pouvoirs publics et de l'industrie.

c. Doter les Canadiens de compétences recherchées grâce à des mesures incitatives qui les orientent vers des carrières dans des domaines où il y a des pénuries de main-d'œuvre.

d. Encourager les nouveaux arrivants qui possèdent les compétences demandées au Canada à immigrer en supprimant les obstacles à l'accréditation locale et en utilisant des visas spéciaux pour faciliter l'accès des néo-Canadiens potentiels à ces professions.

e. Éliminer les facteurs qui nuisent au travail et donner la priorité à l'élimination des obstacles à l'accès aux possibilités d'emploi

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Fort McMurray

#28 - Considérations relatives au traitement des demandes d’emplois d’été au Canada

Description

Le programme Emplois d’été Canada (EÉC) s’inscrit dans le cadre de la Stratégie pour l’emploi et les compétences des jeunes, un engagement fédéral visant à aider les jeunes à acquérir des informations, des compétences et de l’expérience en matière d’emploi. Ce programme vise à soutenir les jeunes, en particulier ceux issus de communautés confrontées à des obstacles à l’emploi, dans leur transition vers le marché du travail. Il est impératif que le programme envisage de modifier les restrictions qui limitent la flexibilité et l’adaptabilité afin de mieux répondre aux divers besoins des employeurs et des jeunes qui se trouvent dans des contextes et des circonstances différents dans tout le pays.

Contexte

Emplois d’été Canada est un programme gouvernemental qui aide les employeurs à créer des emplois pour les jeunes Canadiens dans tout le pays. Les candidats doivent être :

1. Âgés entre 15 et 30 ans

2. Être légalement autorisé à travailler au Canada (ce qui signifie avoir un numéro d’assurance sociale valide).

Selon les conditions de l’accord 2023 Les employeurs doivent fournir aux candidats dans le cadre de la subvention d’EÉC.

Un minimum de 30 heures par semaine pendant 6 à 16 semaines

Les heures de travail ne dépasseront pas 40 heures par semaine.

Les conditions de l’accord, lorsqu’un candidat est retenu, indiquent clairement à l’employeur, avec des instructions précises, de suivre les attributions :

Titre du poste

Nombre d’emplois

Date de début

Nombre de semaines par emploi

Heures par semaine par emploi

Nombre total d’heures

Pendant la pandémie de COVID, EÉC a mis en place des mesures de flexibilité pour répondre aux besoins des employeurs et des jeunes. En 2020, ces mesures incluaient (sans toutefois d'y limiter) :

- Tous les employeurs financés peuvent proposer des stages à temps partiel en plus des stages à temps plein.

- Tous les employeurs financés peuvent proposer des placements entre le 15 mai 2020 et le 28 février 2021.

- Tous les employeurs financés bénéficieront d'une certaine flexibilité pour modifier les activités des projets et des emplois afin de soutenir la fourniture de services essentiels.

D'autres programmes de subvention à travers le pays ont plus de flexibilité dans l'allocation des heures et la durée de la période de subvention allouée. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des programmes suivants :

Subvention du PES de l'Ontario : Les placements sont censés fournir un emploi pour une durée minimale de 232 heures ou 32 jours à raison de 7,25 heures par jour. (https://forms.mgcs.gov.on.ca/en/dataset/on00484)

Bourse pour les possibilités d'expérience professionnelle de la Colombie-Britannique : Chaque subvention est de 5 000 $ par participant. Les fonds peuvent être appliqués aux placements de deux manières différentes, en fonction du nombre d'heures que le participant peut effectuer en une semaine et du niveau de soutien financier nécessaire (https://www.workbc.ca/media/1367/download?inline=).

Programme de compétences de la Nouvelle-Écosse : Ce programme, qui dure au moins 8 semaines pendant l'été, permet à l'étudiant de travailler au moins 240 heures au cours de ces semaines. Le programme finance jusqu'à 525 heures sur un maximum de 14 semaines. (https://novascotia.ca/programs/student-summer-skills-incentive/Skills_Guidelines.pdf)

Subvention salariale de Terre-Neuve JobsNL28 : subvention de 60 % du salaire horaire pour une période de 10 à 28 semaines, jusqu'à un maximum de 12 $/heure. La durée minimale est de 30 heures par semaine et la durée maximale de 40 heures par semaine. (https://www.gov.nl.ca/ipgs/files/JobsNL-Fact-Sheet-UPLOADED.pdf)

Les petites entreprises, les organisations à but non lucratif et les autres bénéficiaires du financement de CSJ veulent créer un environnement qui offre des opportunités, des possibilités d'apprentissage précieuses pour les employés de CSJ et un véritable soutien de la part de ces candidats. Ces postes les aident à répondre à leurs besoins. Dans tout le pays, les fonds sont accordés avec un peu plus de flexibilité pour la mise en œuvre de nombreux postes de subvention salariale qui utilisent des calendriers et des montants de financement comme paramètres, et non des attributions directes.

Cela permet aux employeurs d'utiliser pleinement les employés au moment où ils sont le plus nécessaires, de tirer le meilleur parti du poste et de mieux investir du temps et de l'énergie dans l'intégration, la formation et une expérience d'apprentissage précieuse pour les candidats.

Exemple 1 — Une communauté rurale réussit à obtenir un poste d'assistant d'amarrage pour l'aider à gérer la rampe de mise à l'eau. Les conditions de l'entente prévoient de commencer le 25 mai, à raison de 35 heures par semaine pendant 9 semaines, ce qui signifie que la date de fin de contrat est le 27 juillet. Le candidat à l'embauche est un employé de l'école secondaire qui est à l'école jusqu'au 28 juin, et la principale période d'utilisation de la rampe de mise à l'eau est le week-end jusqu'au 30 juin. Il serait très utile d'avoir l'étudiant les fins de semaine (à temps partiel) en juin et de pouvoir l'avoir plus tard en août, lorsque les activités ralentiront à nouveau pour la rentrée scolaire. Les besoins de l'étudiant qui est encore à l'école seraient mieux satisfaits avec des quarts de travail le week-end et les besoins de l'employeur qui sait que les tendances en matière d'utilisation ne sont pas satisfaites en raison du manque de flexibilité. Le fait de répartir les 315 heures sur une période allant d'avril à septembre serait bénéfique pour tout le monde dans cette situation.

Exemple 2 — Une entreprise se voit attribuer deux postes du même titre d'assistant marketing pendant 8 semaines, à raison de 30 heures par semaine (240 heures par poste, soit 480 heures au total). (240 heures par poste ou 480 au total) Le manque de flexibilité des paramètres de EÉC crée un certain nombre d'obstacles :

- Manque d'intérêt de la part des étudiants de l'enseignement post-secondaire en raison de la courte durée du poste
- Potentiel d'intégration et d'investissement dans la formation moins important pour ce poste à profil plus élevé
- Incapacité à structurer les horaires en fonction des besoins et des exigences du poste (c'est-à-dire les événements, les tendances, les exigences de la communauté)

La possibilité d'embaucher pour un total de 480 heures sur une période allant d'avril à septembre serait bénéfique pour les candidats et les entreprises.

Les délais et le calendrier de la procédure de candidature sont également source de frustration. Le processus de candidature est traditionnellement annoncé entre la mi-décembre et la mi-janvier, et les annonces aux candidats retenus sont partagées fin avril.

Les informations sur le programme Emplois d'été Canada (EÉC) et la procédure de candidature étaient disponibles :

2023 Envoyé le 6 décembre et ouvert jusqu'au 12 janvier 2023

2022 Envoyé le 17 décembre et ouvert jusqu'au 25 janvier 2022

Les notifications relatives à l'obtention d'un financement sont envoyées fin avril (date à laquelle la subvention est censée commencer) :

2023 a reçu la notification de financement le 22 avril 2023

2022 a reçu la notification de financement le 21 avril 2022

Le lancement de la procédure de candidature au milieu de la haute saison pour de nombreux candidats potentiels a fait que certains sont passés complètement à côté de la procédure et n'ont peut-être pas pu planifier avec précision les besoins de l'été.

Le fait d'apprendre le succès d'une candidature à la fin du mois d'avril réduit la possibilité pour les entreprises et les organisations d'être compétitives lors du recrutement. De nombreux employeurs commencent le processus de recrutement du personnel d'été à l'approche ou au début de l'année civile. Les entreprises et organisations qui dépendent de la subvention pour pourvoir le poste sont donc fortement désavantagées lorsqu'il s'agit d'être compétitives dans le processus de recrutement et d'attirer les meilleurs candidats dans le vivier de talents.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Permette une plus grande flexibilité dans le calendrier, la durée et le format des emplois financés par le programme EÉC, afin d'améliorer la qualité et l'impact des emplois financés par le programme EÉC, tant pour les jeunes que pour les employeurs. Cet objectif peut être atteint en fournissant le nombre total d'heures éligibles, avec une exigence d'au moins 20 heures par semaine et un maximum de 40 heures par semaine, à utiliser pendant la saison estivale entre les dates du 30 avril et du 15 septembre.

2. Prévienne au moins 30 jours à l'avance, par le biais de canaux de communication destinés aux anciens candidats et à la population en général, de l'ouverture de la procédure de candidature.

3. Informe les candidats au programme Emplois d'été Canada de leur succès au plus tard le 15 mars, afin de veiller à ce que les employeurs restent compétitifs dans le recrutement de leurs employés.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Port Hope et de son district

Coparrainée par : Chambre de commerce de Trent Hills, Chambre de commerce de Northumberland Central, Chambre de commerce de Brighton-Cramahe, Chambre de commerce de Belleville

#29 - Attirer et retenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail canadien

Description

Les travailleurs expérimentés représentent un réservoir de main-d'œuvre potentiel qui n'est pas utilisé à ses pleines capacités. Attirer à nouveau les travailleurs expérimentés sur le marché du travail, ou les y maintenir plus longtemps, est une solution sur laquelle le gouvernement du Canada peut se concentrer pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, il existe des obstacles à l'employabilité des personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui peut conduire nombre d'entre elles à abandonner la recherche d'un emploi et à prendre leur retraite plus tôt qu'elles ne le souhaiteraient. Dans ce cas, le gouvernement canadien a la responsabilité de mettre en place des leviers pour faciliter l'attraction et la rétention des travailleurs expérimentés.

Contexte

Au Canada, comme dans de nombreux pays industrialisés, le marché du travail est en pleine mutation. Le vieillissement de la population s'est intensifié ces dernières années et de nombreux Canadiens ont quitté le marché du travail. Compte tenu de la situation économique actuelle, une économie forte combinée à un faible taux de chômage, il n'est pas surprenant que le nombre d'emplois disponibles ait augmenté rapidement. Depuis que les données sont disponibles, le nombre d'emplois vacants a fortement augmenté, approchant le million d'ici 2022. Selon les données les plus récentes, le nombre d'emplois vacants était estimé à plus de 855 000 au dernier trimestre 2022.153

Pour les entreprises, l'augmentation du nombre de postes vacants et un taux de chômage relativement bas se traduisent par de lourdes pertes financières. En raison du manque de personnel, de nombreuses entreprises dans la grande majorité des secteurs économiques du Canada doivent refuser des contrats ou reporter des projets d'expansion.

Cependant, il existe un certain nombre de solutions pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre au Canada. L'une des principales consiste à attirer et à retenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail canadien. Actuellement, plus d'un Canadien sur cinq est âgé de 55 ans ou plus. Selon certaines études, plus de 900 000 travailleurs expérimentés quitteront le marché du travail au cours des trois prochaines années.154

---

[153] Statistique Canada. Tableau : 14-10-0325-01, Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées.

[154] Victoria Wells, *Posthaste: Baby boomers delaying retirement have eased labour shortages, but our luck is about to run out,* Financial Post, 1er février 2023 (en ligne):

Aujourd'hui encore, la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail est généralement faible. Pourtant, le contexte économique du Canada a changé au cours des dernières années. Pour les travailleurs expérimentés d'aujourd'hui, la retraite n'est plus synonyme de cessation complète du travail. Pour les entreprises, différents mécanismes peuvent être mis en place pour faciliter le maintien de ces travailleurs. Il peut s'agir d'horaires de travail flexibles ou de la possibilité d'assumer un rôle différent au sein de l'organisation.

Mais pour réussir à la fois à retenir et à attirer les immigrants, la réglementation et la fiscalité canadiennes devront être mises à jour.

Le gouvernement canadien a la responsabilité d'agir rapidement et de revoir certaines dispositions administratives et fiscales qui peuvent décourager la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail. Par exemple, la limite d'âge de 71 ans pour convertir un REER en FERR, combinée à un taux de retrait minimum élevé, imposable et croissant avec l'âge, fait en sorte qu'il est fiscalement désavantageux pour un septuagénaire de demeurer sur le marché du travail ou d'y retourner, même s'il le désire. Il en va de même pour l'admissibilité à diverses prestations, comme le Supplément de revenu garanti et la pension de la Sécurité de la vieillesse, si celles-ci sont déduites en raison du maintien en emploi.

En plus des leviers fiscaux et financiers, le gouvernement a la responsabilité de promouvoir le maintien et l'embauche de travailleurs expérimentés. Malheureusement, certaines personnes peuvent avoir des préjugés inconscients sur l'employabilité des travailleurs âgés. Par conséquent, le gouvernement devra mener une campagne de sensibilisation pour promouvoir l'embauche et le maintien des travailleurs expérimentés.

Outre la campagne de sensibilisation, d'autres outils de maintien et de réintégration des travailleurs expérimentés seront nécessaires pour mener à bien ce grand projet de société. Aujourd'hui encore, il existe très peu de formations pour accompagner les travailleurs expérimentés dans leur réinsertion sur le marché du travail. Compte tenu du rôle important joué par les nouvelles technologies, il est désormais essentiel de veiller à ce qu'une formation adéquate soit facilement accessible et disponible pour ces derniers. Ces formations, qu'il s'agisse de perfectionnement, de mise à jour des compétences ou de requalification, constituent un levier essentiel pour veiller à la pleine participation des travailleurs expérimentés au marché du travail. C'est pourquoi le gouvernement doit élaborer un plan d'action visant à offrir de nouvelles possibilités de formation adaptées aux besoins de ces travailleurs.

https://financialpost.com/executive/executive-summary/baby-boomers-delay-retirement-canada-ease-labour-shortages

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mène une campagne de sensibilisation pour encourager le maintien et l'embauche de travailleurs expérimentés;
2. Élabore un plan d'action pour offrir de nouvelles possibilités de formation aux travailleurs expérimentés et soutenir leur réintégration sur le marché du travail;
3. Augmente le seuil de revenu pour bénéficier du Supplément de revenu garanti (SRG) et introduire un crédit d'impôt pour l'extension de carrière;
4. Revoit les limites, les conditions et l'impact fiscal de la conversion d'un REER en un FERR, dans le but d'éliminer les contraintes pour les travailleurs expérimentés qui souhaitent continuer à travailler ou retourner sur le marché du travail;
5. Exclut le revenu du travail du calcul de la récupération de la sécurité de la vieillesse.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Le Comité de sélection du réseau des chambres a demandé que cette résolution soit consolidée avec une autre résolution sur le même sujet. La Chambre qui a présenté la résolution n'a pas accepté cette demande.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce et d'industrie de Drummond

Coparrainée par : Fédération des chambres de commerce du Québec

#30 - Moderniser les aides à l'immigration pour répondre à nos besoins modernes en matière de main-d'œuvre

Description

Alors que le gouvernement canadien se tourne de plus en plus vers l'immigration pour relever les défis démographiques nationaux, des outils et des procédures doivent être mis en place pour veiller à ce que les nouveaux arrivants aient les meilleures chances de réussir leur intégration économique et de maximiser leur apport à l'économie et à la société canadiennes.

Contexte

Le gouvernement canadien a reconnu les défis démographiques du pays pour les décennies à venir et sait que l'immigration jouera un rôle clé dans la réussite économique à long terme de la nation. Alors que les baby-boomers créent une vague massive de départs de la population active et augmentent la pression sur les programmes sociaux conçus pour assurer la sécurité des Canadiens pendant leurs vieux jours, l'immigration est essentielle pour reconstituer la main-d'œuvre. C'est pourquoi le gouvernement canadien a prévu d'augmenter le nombre de nouveaux arrivants à 500 000 d'ici 2025.[155]

Qu'il s'agisse d'ouvriers, d'artisans ou de professionnels qualifiés, le gouvernement canadien doit s'assurer que notre main-d'œuvre est prête et capable de répondre aux besoins de l'économie canadienne. Pour relever ce défi, nous devons fournir aux nouveaux arrivants et aux communautés qui en ont besoin les ressources nécessaires à leur réussite. Les Canadiens veulent que ceux qui viennent au Canada aient les meilleures chances de réussir leur intégration dans leur nouvelle communauté.

Permettre aux immigrants de partager leurs informations personnelles, y compris leur formation et leur expérience professionnelle, avec les agences chargées de l'établissement, des nouveaux arrivants et de la main-d'œuvre peut contribuer à créer les liens nécessaires pour faciliter leur pleine intégration dans l'économie canadienne. En fournissant ces informations aux agences locales, celles-ci peuvent accélérer la capacité des nouveaux immigrants à obtenir un emploi dans des domaines où ils ont déjà une formation et une expérience. Sachant que de nombreux immigrants viennent de pays où les gouvernements et les autorités ont toujours utilisé ces informations pour violer les droits de l'homme, la création d'un mécanisme facultatif permet à ceux qui pourraient avoir des inquiétudes de se sentir en sécurité en n'étant pas obligés de fournir ces informations personnelles.

[155] Ottawa reveals plan to welcome 500,000 immigrants per year by 2025 | CBC News

L'intégration économique est la clé de la réussite de tout nouvel arrivant. Le Canada a déjà de solides antécédents en matière d'attraction d'immigrants qualifiés. Les Canadiens ont accueilli ces professionnels qualifiés dans divers domaines, notamment l'ingénierie, l'enseignement et la médecine. Cependant, de nombreux immigrants arrivant au Canada possèdent la formation et l'expérience nécessaires, mais n'ont tout simplement pas les moyens d'obtenir une certification dans ces domaines professionnels. Le Canada a besoin de ces professionnels pour entrer dans leur domaine dès leur immigration, car notre main-d'œuvre continue de vieillir. En fournissant l'aide financière et les ressources nécessaires pour obtenir la reconnaissance canadienne de leurs titres et certifications, nous pouvons mieux intégrer ces professionnels formés dans notre économie et les aider à mieux gagner leur vie. Bien que certains nouveaux arrivants puissent avoir besoin d'une mise à niveau pour que leurs titres soient conformes aux normes canadiennes, leur formation et leur expérience préexistantes leur permettent de s'intégrer plus rapidement dans l'économie canadienne dès qu'ils sont reconnus. Par exemple, les frais de dossier pour l'obtention de la licence du Conseil médical du Canada s'élèvent à des milliers de dollars.[156] Bien que ces coûts puissent être partiellement récupérés sous la forme de crédits d'impôt, pour de nombreux immigrants qualifiés, ces coûts sont prohibitifs pour poursuivre le processus de certification. En particulier pour ceux qui ont des antécédents professionnels et qui sont arrivés en tant que réfugiés.

Ces travailleurs qualifiés sont nécessaires dans tout le Canada, et en particulier dans nos petites communautés rurales qui luttent depuis longtemps contre le départ des jeunes et le manque de nouveaux arrivants apportant la main-d'œuvre, les compétences et les investissements dont elles ont besoin. Les petites collectivités, en particulier les collectivités rurales, ont connu une croissance démographique plus lente que leurs homologues urbaines. Avec un taux de croissance démographique de seulement 0,4 % entre le recensement de 2016 et celui de 2021, la croissance de la population urbaine a été 15 fois plus importante que celle des communautés rurales.[157] Ces communautés souffrent également du départ de leur jeune population qui s'installe dans les zones urbaines pour poursuivre ses études et saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Le recensement de 2011 a révélé que le pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 29 ans) vivant dans les zones rurales était inférieur de 3 % à la moyenne nationale.[158] Ces petites communautés constituent un élément unique de l'économie canadienne et ne peuvent se permettre d'être laissées pour compte.

[156] Frais reliés aux examens et aux services | Le Conseil médical du Canada (mcc.ca)
[157] Croissance démographique dans les régions rurales du Canada, 2016 à 2021 (statcan.gc.ca)
[158] Un Canada de plus en plus urbain (statcan.gc.ca)

Un élément qui pourrait aider les collectivités qui luttent pour attirer et retenir les immigrants est un programme de candidats des municipalités. En 2019, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a été mandaté pour présenter le programme des candidats des municipalités.[159] Depuis, le programme est coincé dans la phase d'engagement des parties prenantes. Ce programme offre la possibilité aux municipalités canadiennes de mieux répondre aux besoins de leurs demandes de main-d'œuvre locale. Le gouvernement canadien doit aller de l'avant avec ce programme et s'assurer que les municipalités qui souhaitent y participer disposent de critères clairement définis pour déterminer leur éligibilité.

Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont fait un excellent travail pour attirer les étudiants étrangers, dont beaucoup souhaitent rester au Canada pour construire leur avenir, commencer à fonder une famille et éventuellement créer leur propre entreprise. Un élément clé de leur réussite à long terme est de trouver un emploi dans leur domaine, ce qui peut être facilité s'ils possèdent une expérience professionnelle au Canada. En permettant aux étudiants étrangers de participer au programme Emplois d'été Canada, on leur donne non seulement la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle au Canada, mais aussi la possibilité d'accéder à un emploi après l'obtention de leur diplôme. En leur donnant la possibilité de participer au programme d'emplois d'été du Canada, on leur offre la possibilité d'accélérer leur intégration économique à long terme. Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur canadiens ont tout intérêt à attirer de futurs étudiants en donnant aux nouvelles recrues la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle au Canada. Le gouvernement canadien note que « les emplois d'été au Canada sont un élément important de la stratégie à long terme d'engagement des jeunes du gouvernement qui aide les jeunes à obtenir les informations, les compétences et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le monde du travail ».[160] « En incluant notre population d'étudiants étrangers dans le programme, nous pouvons étendre ses avantages aux futurs Canadiens et leur donner l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle canadienne essentielle.

[159] Consultation d'IIRCC sur les niveaux d'immigration et le Programme de candidats municipaux (PCM) — Canada.ca
[160] Histoires de réussite : Jeunes et étudiants — Canada.ca

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Crée un système d'échange d'informations à participation facultative permettant aux nouveaux arrivants de fournir des informations sur leurs antécédents (y compris leur formation et leur expérience professionnelle) aux agences d'accueil et d'établissement ainsi qu'aux agences de placement afin de mieux faciliter l'intégration dans la population active.

2. Fournisse l'aide financière et les ressources nécessaires aux nouveaux arrivants ayant une expérience et une formation dans des professions certifiées pour obtenir la reconnaissance canadienne (y compris toute revalorisation nécessaire) de leurs qualifications.

3. Aide les communautés rurales et de petite taille à attirer et à retenir les nouveaux arrivants en : a. Fournissant aux communautés rurales et de petite taille des ressources supplémentaires pour les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration. b. Attribuant des points supplémentaires dans le système d'immigration à points pour les personnes qui s'engagent à s'installer dans des communautés de petite taille pendant leur séjour permanent.

4. Lance le programme des candidats des municipalités et élaborer un plan global pour son expansion ainsi que tout critère pertinent pour l'inclusion dans le programme.

5. Permette aux étudiants étrangers de participer au programme canadien d'emplois d'été, les étudiants canadiens restant prioritaires.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex

Coparrainée par : Chambres de commerce d'Amherstburg, de Chatham-Kent, du Grand Niagara, de London, d'Oakville, de Sarnia Lambton et Chambre de commerce de Brampton

#31 - Les réfugiés en point de mire

Description

Le fait que l'aide fédérale aux réfugiés commandités par l'État ne dure qu'un an est problématique. Étant donné qu'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les réfugiés trouvent un emploi durable dans l'année qui suit leur arrivée, en raison des listes d'attente pour les cours de langue et les formations professionnelles, et des besoins soinds de santé physique et émotionnelle de la famille, en plus des difficultés d'intégration dans une société très différente, les prestataires de services plaident maintenant pour que les services de soutien provinciaux soient augmentés d'une valeur qui atténue l'impact de la transition des sources de financement.

Contexte

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés indique que le Canada a admis sur son territoire le plus grand nombre de réfugiés réinstallés ces dernières années et qu'il a enregistré le deuxième taux le plus élevé de réfugiés ayant obtenu par la suite la pleine citoyenneté. Le Canada a accepté 28 100 des 92 400 réfugiés qui ont été réinstallés dans 25 pays en 2019. La Colombie-Britannique a accueilli 3 850 demandeurs d'asile qui se sont établis au Canada en 2019.[161]. L'Ontario comptait, en 2019, 225 demandeurs d'asile dans les bureaux intérieurs et 7 470 à tous les points d'entrée (terrestres, aériens et maritimes), et le Québec comptait 195 demandeurs d'asile dans les bureaux intérieurs et 19 825 à tous les points d'entrée (terrestres, aériens et maritimes).[162]

Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) sont recommandés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'une réinstallation au Canada et sont sélectionnés en fonction de leur « besoin de protection ». Le gouvernement du Canada prend entièrement en charge leur installation initiale pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. À leur arrivée, les RPG bénéficient des services du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), notamment d'un hébergement temporaire, d'une aide pour trouver un logement permanent, d'une orientation à la vie au Canada et d'un an de soutien financier à peu près équivalent aux taux provinciaux d'aide au revenu.[163] Dans un rapport de 2016 évaluant les programmes de réinstallation (RPG, PSR, BVOR et PAR), il a été constaté que le PAR était inadéquat et a recommandé que :

---

[161] 1 https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2019.html

[162] 2 https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2019.html

[163] 3 https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-refugies-pris-charge-gouvernement.html

« IRCC devrait élaborer des options politiques pour veiller à ce que les réfugiés soutenus par le gouvernement du Canada bénéficient d'un niveau de soutien adéquat (y compris le soutien du revenu du PAR) pour répondre à leurs besoins en matière de réinstallation afin de favoriser leur intégration réussie. »

De nombreux RPG ont des compétences limitées en anglais ou en français, souffrent de traumatismes et de besoins médicaux plus ou moins importants et apprennent à s'adapter à la société canadienne.[164]Les besoins quotidiens liés à l'établissement, trouver un logement approprié, des meubles, des vêtements adéquats, de la nourriture et des frais de subsistance, inscrire les enfants à l'école, comprendre le système de transport public, se rendre aux rendez-vous médicaux et trouver des réseaux de soutien social et affectif, occupent la majeure partie de leur temps au cours de la première année. Par ailleurs, le traumatisme émotionnel lié au fait d'avoir laissé des êtres chers derrière eux a un impact compréhensible sur leurs efforts de réinstallation. Les prestataires de services à travers le Canada ont fait de leur mieux pour accueillir ces réfugiés, mais les listes d'attente pour les services, les cours d'anglais et les formations professionnelles de base peuvent durer plusieurs semaines.

Il faut veiller à ce que les familles de réfugiés continuent d'être soutenues au-delà de la période d'un an financée par le gouvernement fédéral, à un niveau qui leur assure une sécurité économique suffisante pour poursuivre leur formation à l'anglais et à l'emploi. Tout en reconnaissant le défi que représentent les ressources fédérales, les réfugiés pourront, une fois employés, contribuer au Canada par le biais des impôts et de l'activité économique au sein de leur communauté.

Un certain nombre de réfugiés ont des formations diverses, comme l'ingénierie, ou d'autres diplômes professionnels. Toutefois, compte tenu des longues listes d'attente pour l'enseignement de l'anglais qui accélère les possibilités d'emploi, un complément provincial au financement de l'aide au revenu facilitera la transition des familles de réfugiés jusqu'à ce qu'elles maîtrisent relativement bien l'anglais. Actuellement, le gouvernement fédéral offre à tous les RPG la possibilité de gagner 50 % de leur revenu mensuel d'aide au revenu sans récupération.

Il convient de noter qu'entre 1979 et 1981, le Canada a accueilli 60 000 « réfugiés de la mer » en provenance d'Asie du Sud-Est. En l'espace de dix ans, 86 % de ces anciens réfugiés travaillaient, étaient en bonne santé et parlaient l'anglais avec une certaine maîtrise, remplissant ainsi les critères de base de réussite définis par l'universitaire Morton Beiser dans son étude de référence sur leur intégration dans la société canadienne (Strangers at the Gate: The Boat People). Ils étaient moins susceptibles d'avoir recours aux services sociaux et plus susceptibles d'avoir un emploi que le Canadien moyen. Un sur cinq travaillait à son compte et ne devenait pas une charge pour le contribuable. Ils étaient des contribuables.

[164] 5 https://www.amssa.org/wp-content/uploads/2017/02/AMSSA_RefugeeExperience-sm.pdf

En décembre 2015, la VanCity Credit Union a publié un rapport intitulé : De la crise à la communauté : Syrian Refugees and the B.C. Economy (De la crise à la communauté : les réfugiés syriens et l'économie de la Colombie-Britannique). Le rapport soulignait que les réfugiés syriens s'installant en Colombie-Britannique généreraient au moins 563 millions de dollars d'activité économique locale au cours des 20 prochaines années. Ce rapport peut être extrapolé et s'appliquer à de nombreuses régions du Canada.[165]

La population canadienne vieillit rapidement. Plus de 6 millions de Canadiens sont âgés de 65 ans ou plus, ce qui représente 15,6 % de la population canadienne. En 2030, soit dans moins de deux décennies, les personnes âgées seront plus de 9,5 millions et représenteront 23 % des Canadiens. En outre, d'ici 2036, l'espérance de vie moyenne à la naissance passera de 84,2 ans à 86,2 ans pour les femmes et de 80 ans à 82,9 ans pour les hommes. Cette évolution démographique devrait réduire la participation au marché du travail, éroder la productivité de la main-d'œuvre et faire grimper les dépenses liées à des éléments tels que les prestations aux personnes âgées. Parallèlement, le Conseil consultatif sur la croissance économique a conseillé au gouvernement du Canada d'augmenter les niveaux d'immigration à 450 000 par an afin de relever les défis prévus pour l'économie canadienne. Selon un rapport du Conference Board du Canada, nous devrons attirer 350 000 immigrants par an d'ici 2035, contre 260 404 en 2014.[166]

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement discuter de la manière de faciliter l'immigration — des réfugiés et d'autres personnes — mais de veiller à ce que nos nouveaux résidents s'intègrent rapidement dans l'économie. Mais tout cela nécessite un changement de mentalité. S'il est fait correctement, l'accueil de réfugiés dans notre pays n'est pas une question de charité; il s'agit d'investir dans l'avenir des affaires, les leurs et les nôtres.

Statistiquement, les réfugiés commandités sont plus susceptibles d'avoir un emploi au cours de leur première année d'arrivée que les RPG. Alors que les RPG peuvent bénéficier de l'aide sociale provinciale, le financement des services d'établissement est assuré par le gouvernement fédéral. La province fournit un financement limité pour les migrants temporaires (p. ex. TET, CR, étudiants internationaux) et les citoyens canadiens naturalisés.

Les RPG doivent également rembourser leurs prêts de transport. Ces remboursements sont souvent effectués avant d'épargner pour un logement ou d'autres nécessités. Les prêts, la difficulté à trouver un logement stable et l'apprentissage d'une nouvelle langue sont autant de facteurs qui empêchent les RPG de trouver un emploi adéquat.

---

[165] 4 https://www.vancity.com/AboutVancity/News/MediaReleases/RefugeesBoostLocalEconomy-Dec2-15/

[166] 6 https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Soutienne les réfugiés pris en charge par le gouvernement :

a. Travailler avec les employeurs pour leur permettre d'accéder à des aides à l'emploi, y compris des formations en anglais et en français;

b. Veiller à ce que l'aide financière fédérale soit prolongée d'un an, pour un total de trois ans.

2. Offre des incitations salariales aux employeurs qui fournissent des emplois au cours des deux premières années suivant le règlement d'un RPG.

Appuis

Le Comité national des stratégies de la main-d'œuvre appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de Mississauga

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#32 - L’amélioration des compétences et le recyclage professionnel des femmes dans les secteurs à forte croissance dans un contexte de changements technologiques et climatiques

Description

Le changement climatique et les évolutions technologiques modifieront considérablement le paysage économique du Canada et du monde. De nombreux emplois seront perdus en raison de l’automatisation, tandis que de nouveaux emplois apparaîtront dans les secteurs technologiques et écologiques. Le plan d’action pour des emplois durables du Canada cite les technologies numériques, la cybersécurité, les technologies agricoles, la fabrication de pointe, les technologies propres et la biofabrication comme des secteurs à forte croissance. Alors que l’accent est mis sur la qualification et la requalification des travailleurs dans les secteurs à forte croissance, il est impératif de noter que les femmes sont aujourd’hui largement sous-représentées dans ces secteurs et que des améliorations doivent être apportées dès maintenant pour permettre aux femmes de tirer parti de cette nouvelle économie.

Contexte

Les conditions du marché continuant d’évoluer, il est inévitable que de nouvelles compétences soient requises dans les industries existantes et émergentes. Le changement climatique et l’intelligence artificielle, par exemple, continueront d’avoir de profondes répercussions et exigeront donc de nouveaux ensembles de compétences de la part des travailleurs. Le perfectionnement professionnel et le recyclage professionnel sont des outils utiles que les gouvernements et les industries utiliseront pour naviguer dans cette transition.

Innovation, sciences et développement économique Canada (ISED) définit la montée en compétences comme « une approche axée sur l’employeur qui cherche à identifier les besoins en compétences des industries dans les secteurs à forte croissance et à y répondre en offrant une formation de courte durée aux travailleurs » (2023).[167] En fin de compte, le perfectionnement professionnel et le recyclage professionnel font référence à l’acquisition de nouvelles compétences pour améliorer l’employabilité d’une personne.

[167] Innovation, Sciences et Développement économique Canada. (27 février 2023). Initiative de perfectionnement des compétences pour l’industrie. Language selection — Innovation, Science and Economic Development Canada Main Site / Sélection de la langue — Site principal d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada. https://ised-isde.canada.ca/site/initiative-perfectionnement-competences-industrie/fr

Le perfectionnement professionnel fait référence au développement de compétences liées à l'emploi actuel, tandis que le recyclage professionnel implique l'acquisition d'un nouvel ensemble de compétences en vue d'une transition vers un nouvel emploi.

Le plan pour des emplois durables publié par le gouvernement fédéral tient compte de ce besoin de perfectionnement et de requalification dans les secteurs à forte croissance, et plus particulièrement dans les industries durables et vertes. Le plan prévoit « un soutien ciblé aux travailleurs et aux communautés du Canada » et détaille diverses politiques visant à veiller « à la création d'emplois, au développement de la main-d'œuvre et à la croissance économique dans tout ce grand pays » (2022).[168]

Par exemple, l'initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie d'ESDC financera 250 millions de dollars sur trois ans « pour améliorer les compétences et redéployer environ 15 500 travailleurs afin de répondre aux besoins des entreprises dans les secteurs à forte croissance » (2023) {9}. Le programme de développement de la main-d'œuvre communautaire finance 55 millions de dollars sur deux ans pour « élaborer des plans locaux de développement de la main-d'œuvre » afin de mettre en relation les employeurs et les prestataires de formation pour perfectionner et redéployer les travailleurs dans les secteurs à forte croissance, tels que le secteur de l'énergie {9}. Enfin, les a ententes bilatérales sur le développement du marché du travail, également par l'intermédiaire d'EDSC, bénéficient d'un financement de 3 milliards de dollars par an, plus 625 millions de dollars supplémentaires en 2023-2024. Ces fonds permettront aux individus et aux employeurs d'obtenir la formation professionnelle et le soutien à l'emploi nécessaires {9}.

Les initiatives mentionnées ci-dessus sont impératives à l'heure où notre économie est en constante évolution. Toutefois, il est important de noter que le plan pour des emplois durables ne mentionne les femmes que quatre fois au total. Les femmes représentent 47,6 % de la main-d'œuvre totale au Canada, mais sont sous-représentées dans les emplois durables à forte croissance sur lesquels cette feuille de route est axée (StatCan, 2023).[169] Par exemple, les femmes ne représentent que 18,1 % de la main-d'œuvre dans le secteur des ressources naturelles et de l'agriculture, et 28,3 % dans le secteur manufacturier, qui sont tous deux considérés comme des industries à forte croissance (StatsCan, 2023) {6}. En l'absence de politiques ciblées visant à faire entrer davantage de femmes dans ces industries, ces dernières ne seront pas en mesure de récolter les fruits des programmes et politiques de développement des compétences et de recyclage.

[168] Gouvernement du Canada. (25 mai 2023). Plan pour des emplois durables Canada.ca. https://www.canada.ca/fr/services/emplois/formation/initiatives/emplois-durables/plan.html
[169] Statistique Canada. Tableau 14-10-0416-02 Proportion des femmes et des hommes travaillant dans les professions, données annuelles

De même, le budget 2023 prévoit de nombreuses mesures de soutien pour les industries qui seront perturbées par la transition verte et les changements technologiques. À l'instar du Plan pour des emplois durables, le Budget 2023 prévoit le financement d'initiatives axées sur le développement des compétences et le recyclage professionnel des travailleurs, comme le programme Compétences pour réussir, l'initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie et les ententes bilatérales sur le développement du marché du travail mentionnés précédemment. Le problème est que la plupart des financements et autres aides disponibles ne profiteront probablement pas aux femmes, car elles sont largement sous-représentées dans les secteurs à forte croissance qui sont au cœur des initiatives de développement des compétences et de recyclage professionnel susmentionnées.

Les initiatives existantes et émergentes concernant la qualification et la requalification des travailleurs dans les secteurs à forte croissance n'incluent pas d'objectifs spécifiques pour les femmes. Ces objectifs sont essentiels pour corriger la sous-représentation historique des femmes dans ces secteurs. Si la sous-représentation des femmes n'est pas corrigée, nous continuerons à perpétuer une ségrégation de la main-d'œuvre en fonction du sexe. Pour aller de l'avant, le gouvernement du Canada et le secteur privé doivent appliquer une approche sexospécifique à l'amélioration des compétences et recyclage professionnel et s'efforcer d'accroître spécifiquement la participation des femmes dans les secteurs à forte croissance.

Recommandations

1. Travailler en partenariat avec les provinces et les territoires pour accroître la sensibilisation dans les écoles en promouvant directement les STEM et d'autres possibilités de carrière à forte croissance auprès des jeunes filles. De plus, un partenariat avec l'industrie pour mettre en œuvre des évaluations sectorielles des compétences afin d'aider les individus à identifier leurs compétences existantes et à déterminer la formation appropriée pour l'amélioration ou le renouvellement des compétences.

2. Fixer des objectifs spécifiques dans ses initiatives de développement de la main-d'œuvre (les initiatives Compétences pour réussir, l'initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie et les ententes bilatérales sur le développement du marché du travail) afin d'encourager et de soutenir l'amélioration et la requalification des compétences des femmes pour leur permettre d'accéder aux secteurs à forte croissance de l'économie.

3. Établir un partenariat avec les agences de développement régional afin d'identifier et de supprimer les obstacles auxquels sont confrontées les femmes dans les secteurs à forte croissance.

Notes :

[170], [171], [172], [173], [174], [175]

Présentée par : Conseil pour la promotion des femmes en affaires, Chambre de commerce du Canada

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Victoria

---

[170] Deninger, F. (29 novembre 2022). Green jobs for women can combat the climate crisis and Boost Equality. Blogue de la Banque mondiale. https://blogs.worldbank.org/climatechange/green-jobs-women-can-combat-climate-crisis-and-boost-equality

[171] Krentz, M., Yousif, N., Garcia-Alonso, J., Martin, P., Cadenazzi, M., et Lambin, S. (28 octobre 2021). The payoff for upskilling women in Stem. BCG Global. https://www.bcg.com/publications/2021/impact-of-skill-building-opportunities-women-in-stem

[172] Lufkin, B. (17 avril 2022). What "upskilling" means for the future of work. BBC Worklife. https://www.bbc.com/worklife/article/20220412-what-upskilling-means-for-the-future-of-work

[173] Skilling, reskilling, and upskilling women to bridge the ... - ICRW. (n.d.-a). https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2020/09/WIM-Policy-Brief-Skilling_9.20_ICRW.pdf

[174] Tsusaka, M. (27 juillet 2022). How reskilling can transform the future of work for women. BCG Global. https://www.bcg.com/publications/2020/how-reskilling-can-transform-future-work-women

[175] Gouvernement du Canada, Finances (28 mars 2023). Budget 2023. Table des matières | Budget 2023. https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/toc-tdm-fr.html

Affaires autochtones

#33 - Promouvoir l’entreprise autochtone dans les marchés publics

Description

Compte tenu du contexte actuel, il est impératif que le gouvernement canadien donne la priorité aux entreprises autochtones dans les marchés publics afin de parvenir à une réconciliation économique et de stimuler la participation autochtone dans l’économie canadienne. Cette résolution politique vise à soutenir l’entrepreneuriat autochtone en exploitant le potentiel des marchés publics pour renforcer l’économie autochtone.

Contexte

Conséquence directe de la marginalisation historique, les populations autochtones connaissent des disparités importantes en matière d’éducation, d’emploi, de revenus, de richesse et d’autres résultats socio-économiques par rapport aux Canadiens non autochtones. Les rapports soulignent régulièrement que la solution à bon nombre de ces problèmes passe par la réconciliation socio-économique et le soutien aux entreprises autochtones.[176],[177] Plus précisément, il s’agit d’investir dans les entreprises autochtones et d’encourager leur croissance et leur création.

Les entreprises autochtones sont présentes dans tous les secteurs de l’économie[178], et le secteur des entreprises autochtones joue un rôle important dans la création de richesses et d’emplois pour les communautés locales.[179] Le rapport du Conseil canadien pour le commerce autochtone intitulé « Industrie et inclusion : An Analysis of Indigenous Potential in Federal Supply Chains » (Industrie et inclusion : analyse du potentiel autochtone dans les chaînes d’approvisionnement fédérales) révèle que les entreprises autochtones ont la capacité de fournir environ 24 % des biens et services achetés par le gouvernement fédéral chaque année.[180]

---

[176] https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/31503/Barberstock_Shyra_L_202304_PhD.pdf?sequence=2&isAllowed=y
[177] https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2016/10/CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf
[178] Conseil canadien pour l’entreprise autochtone, 2016, CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf
[179] https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e6cc8722-en/index.html?itemId=/content/component/e6cc8722-en Profile of Indigenous Canada: Trends and Data Needs in Linking Indigenous Communities with Regional Development in Canada (2020) OECD Profile of Indigenous Canada: Trends and data needs | Linking Indigenous Communities with Regional Development in Canada | OECD iLibrary (oecd-ilibrary.org)
[180] https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2016/10/CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf

L'importance des marchés publics autochtones a conduit à la nouvelle Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) qui s'appuie sur la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de 1996. Cette stratégie vise à encourager la participation autochtone à l'économie canadienne en fixant un objectif pour les achats autochtones au sein du gouvernement fédéral. En avril 2022, le gouvernement du Canada a mis en œuvre une exigence obligatoire pour les ministères et organismes fédéraux afin de veiller à ce qu'un objectif minimum de 5 % de la valeur totale des contrats soit attribué aux entreprises autochtones chaque année.[181]

Bien que cette stratégie soit un pas dans la bonne direction, les groupes de défense des intérêts autochtones, les experts et les entreprises autochtones ont clairement indiqué que son application et sa mise en œuvre présentaient encore des lacunes importantes. Il s'agit en particulier de l'absence de rapports sur les performances, de l'absence d'un processus contrôlé par les autochtones pour la création d'un répertoire des entreprises autochtones certifiées et de l'absence de politiques et de pratiques en matière de marchés publics pour veiller à ce que les entreprises autochtones ne soient pas placées dans une position désavantageuse. Il convient de combler ces lacunes et d'y travailler pour parvenir à une véritable réconciliation économique avec les peuples autochtones.

[181] https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2021/08/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-mesures-denvergure-federale-dans-le-but-doffrir-plus-de-possibilites-aux-entreprises-autochtones.html

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Améliore le rapport sur le rendement de la stratégie de passation de marchés pour les entreprises autochtones :

a. Mettre en œuvre des mécanismes gouvernementaux de suivi et d'évaluation des marchés publics autochtones afin de publier des rapports annuels dans l'ensemble des départements du gouvernement fédéral.

b. Améliorer la collecte et la communication des données sur les entreprises autochtones et sur tous les contrats passés par le gouvernement fédéral avec des entreprises autochtones.

2. Soutienne les processus contrôlés par les autochtones pour maintenir l'intégrité et l'exactitude d'un annuaire certifié des entreprises autochtones en travaillant en partenariat avec les organisations autochtones.

3. Adapte les politiques et pratiques de passation de marchés pour veiller à ce que les entreprises autochtones soient placées dans une position avantageuse et améliore les outils de passation de marchés qui renforcent et facilitent la passation de marchés par les autochtones.

Notes

[182]

Présentée par : Comité stratégique sur les affaires autochtones de la Chambre de commerce du Canada

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Victoria

[182] https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/OGGO/reunion-44/temoignages

Affaires internationales

#34 - Renforcer la résilience de l'industrie canadienne des aliments et des boissons en consolidant et en stabilisant la chaîne d'approvisionnement des produits de base stratégiques

Description

L'industrie canadienne de l'alimentation et des boissons est un secteur d'emploi majeur qui dépend fortement de la disponibilité des ressources d'entrée pour maintenir sa compétitivité. Lorsque la chaîne d'approvisionnement des matières premières essentielles est perturbée, la résilience de l'ensemble de l'industrie peut être mise à mal. Si de nombreuses ressources peuvent être facilement produites au Canada, certaines ressources essentielles ne sont actuellement importées que d'autres marchés. Le gouvernement canadien peut déployer des stratégies pour renforcer la chaîne d'approvisionnement de ces produits de base essentiels à l'industrie des aliments et des boissons.

Contexte

L'industrie des aliments et des boissons est la deuxième industrie manufacturière en importance au Canada en matière de valeur de la production par rapport au PIB, avec une valeur des ventes de produits manufacturés de 117,8 milliards de dollars en 2019, ce qui représente 17 % des ventes manufacturières totales et 2 % du PIB national, tout en étant le plus grand secteur d'emploi manufacturier avec 290 000 Canadiens.[183] En 2021, le Canada a importé pour 522 millions de dollars de sucre brut, ce qui fait du pays le 15e plus grand importateur de sucre brut au monde.[184]

[183] Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) (28 octobre 2021). Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments et des boissons Consulté le 16 mai 2023, https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/industrie-transformation-aliments/apercu-aliments-boissons

[184] The Observatory of Economic Complexity (n.d.). Economic Complexity of Raw Sugar in Canada. Raw Sugar in Canada. Consulté le 16 mai 2023, https://oec.world/en/profile/bilateral-product/raw-sugar/reporter/can?redirect=true#:~:text=Canada%20imports%20Raw%20Sugar%20primarily,Costa%20Rica%20 (%248.68M).

En 2022, un rappel important de sucre jaune raffiné et le détournement de sucre brut vers la production d'éthanol ont entraîné des pénuries importantes d'un produit de base[185] qui, bien que raffiné au niveau national, est presque exclusivement importé d'autres marchés sous sa forme brute. Cette perturbation d'une chaîne d'approvisionnement mondiale déjà tendue a poussé les producteurs de l'industrie alimentaire et des boissons à chercher d'autres sources d'approvisionnement en matières raffinées nécessaires à la poursuite de leurs activités, à l'exécution de leurs contrats et au maintien des employés canadiens sur le marché du travail.

Les fabricants canadiens de produits alimentaires et de boissons ont alors subi des droits antidumping prohibitifs en important des produits raffinés provenant de marchés répertoriés dans la loi sur les mesures spéciales d'importation comme étant des marchés qui subventionnent la production du produit raffiné. Alors que le Canada produit près de 1,2 million de tonnes de sucre raffiné par an, près de 94 % des matières premières proviennent de sources étrangères.[186]

Bien que la loi sur les mesures spéciales d'importation soit un outil précieux pour limiter l'exposition de l'économie canadienne à des pratiques commerciales non concurrentielles, elle peut constituer une pénalité exacerbée pour un fabricant canadien en période de crise de la chaîne d'approvisionnement. Bien que l'exemple ci-dessus se concentre sur un produit spécifique (le sucre brut), d'autres versions brutes de produits fortement utilisés dans l'industrie canadienne de l'alimentation et des boissons méritent également d'être prises en considération, lorsque l'on envisage les susceptibilités de l'ensemble du secteur (par exemple, le cacao, le café, les fruits tropicaux et les agrumes, le thé, etc.).

Les États-Unis d'Amérique, l'Inde, la Chine, le Brésil, l'Union européenne et la Thaïlande déploient tous actuellement des initiatives stratégiques visant à gérer l'offre ou à stocker des réserves excédentaires de sucre brut pour soutenir leurs industries. En outre, la diversification de l'utilisation finale de produits de base tels que le sucre brut pour produire de l'éthanol destiné au secteur de l'énergie exerce une pression supplémentaire sur les producteurs canadiens de denrées alimentaires et de boissons en augmentant le coût des intrants pour les matières premières. Le Canada doit agir dans l'intérêt de son industrie agroalimentaire en trouvant des solutions compétitives aux perturbations majeures du marché et à la volatilité des prix des produits de base non nationaux.

[185] BNN Bloomberg. Fears of Global Sugar Shortage Drive Prices to Decade High. Consulté le 31 mai 2023, https://www.bnnbloomberg.ca/fears-of-global-sugar-shortage-drive-prices-to-decade-high-1.1906723
[186] Institut canadien du sucre. Le sucre canadien aujourd'hui. Consulté le 23 mai 2023, https://sugar.ca/international-trade/canadian-sugar-market/canadian-sugar-today?lang=fr

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Identifie et gère les intérêts des producteurs nationaux de biens de consommation prêts à l'emploi dans l'industrie alimentaire et des boissons qui dépendent de produits de base importés comme intrants principaux pour leur production.

2. Étudie la possibilité de mettre à jour les relations commerciales et la loi sur les mesures spéciales d'importation afin d'alléger le fardeau des producteurs canadiens qui doivent acheter des produits de base sans encourir de droits antidumping pendant les périodes de perturbation importante de la chaîne d'approvisionnement.

3. Examine et soutienne des moyens novateurs de produire les matières premières qui ne proviennent pas actuellement du Canada afin de renforcer davantage la chaîne d'approvisionnement nationale pour l'industrie des aliments et des boissons.

Appuis

Le Comité des affaires internationales appuie cette résolution.

Le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Brantford Brant

Ressources naturelles et environnement

#35 - Alimenter le réseau vert : recommandations pour améliorer le règlement sur l'électricité propre

Description

Dans tous les secteurs, les entreprises ont fait progresser les initiatives de décarbonisation, positionnant le Canada comme un leader mondial en matière de réduction des émissions et d'investissement durable. Pour parvenir à produire de l'électricité carboneutre, il faut toutefois des politiques et des mesures incitatives qui établissent un équilibre entre l'environnement et l'économie, veillant ainsi à la prospérité à long terme des entreprises canadiennes et des Canadiens.

Dans l'état actuel des choses, le Plan de réduction des émissions (PRE) 2030 du Canada[187] et la proposition de Règlement sur l'électricité propre[188] ne tiennent pas suffisamment compte de la régionalité des marchés canadiens, ce qui entraîne des conséquences sociales et économiques inattendues. Nous encourageons le gouvernement à travailler en collaboration avec l'industrie pour veiller à ce que les réglementations n'aient pas d'impact négatif sur la fiabilité et l'accessibilité financière de l'électricité.

[187] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/03/plan-de-reduction-des-emissions-pour-2030--prochaines-etapes-du-canada-pour-un-air-pur-et-une-economie-forte.html

[188] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/cadre-reglementaire-propose-reglement-electricite-propre.html

Contexte

Bâtir un réseau carboneutre.

La décarbonisation de nos réseaux électriques[189] est essentielle pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions reflétés dans le PGI du Canada. Pour soutenir ces objectifs, le gouvernement fédéral a agi rapidement pour renforcer le rôle de l'électricité à faible teneur en carbone et de l'électrification dans la réalisation des objectifs de décarbonisation, en introduisant divers incitatifs financiers[190], y compris le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre[191] et le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro.[192] Ces incitations ont été bien accueillies par les entreprises de tous les secteurs économiques, qui les considèrent comme essentielles pour attirer les investissements et les soutenir dans leurs efforts de décarbonisation conformément aux objectifs du gouvernement. Toutefois, d'autres amendements législatifs et incitations financières sont encore nécessaires.

La demande d'électricité augmentant considérablement — avec l'adoption croissante des véhicules électriques et l'électrification des principales industries, le Canada aura besoin, d'ici 2050, d'une capacité de production à émissions nulles deux à trois fois[193] supérieure à celle dont il dispose aujourd'hui. Pour répondre à cette demande accrue, il faudra investir massivement dans de nouvelles capacités de production. De plus, comme plus de 80 % de l'électricité canadienne est déjà produite à partir de sources non émettrices, la réalisation de l'objectif de l'EPR pour un réseau carboneutre en 2035 dépend de la décarbonisation des 20 % restants. Cependant, comme les marchés de l'électricité et les méthodes de production relèvent principalement de la compétence des provinces, chacune avec ses propres différences et complexités, la réalisation de ces réductions nécessitera des politiques stratégiques et des mesures incitatives réalisables dans toutes les juridictions.

---

[189] https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030/plan/annexe-8.html#toc2
[190] https://www.budget.canada.ca/2023/home-accueil-fr.html
[191] https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2023/03/le-plan-canadien-une-energie-abordable-de-bons-emplois-et-une-economie-propre-en-croissance.html
[192] https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-transports-carburants-remplacement/pivez/21877
[193] https://ourspace.uregina.ca/bitstream/handle/10294/12252/jsgs_policybriefs_greenhouse_gas_emissions_reductions_in_canada_web.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Selon la Régie de l'énergie du Canada[194], la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest produisent la majorité de leur électricité à partir de sources renouvelables facilement accessibles, en combinant l'hydroélectricité, l'énergie nucléaire, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. À l'inverse, les juridictions qui n'ont pas accès à des sources renouvelables capables de produire de l'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7[195], y compris l'Alberta, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Nunavut, se sont tournées vers l'utilisation de ressources non renouvelables pour veiller à un niveau similaire de fiabilité, d'accessibilité et d'abordabilité de l'électricité.

Si les ressources non renouvelables offrent à ces juridictions le moyen le plus fiable de produire de l'électricité, les gouvernements et les entreprises ont également reconnu les impacts environnementaux qui leur sont associés lorsqu'elles ne sont pas exploitées. C'est pourquoi ils ont adopté une approche proactive de la décarbonisation :

• L'Alberta a mis en place le premier système de tarification du carbone au Canada[196], en 2007, et a élaboré en 2010 la première législation complète sur la séquestration du carbone au Canada[197];

•La Saskatchewan a mis en place le Saskatchewan Technology Fund[198], en 2017 pour soutenir les investissements dans les technologies de décarbonisation;

• La Nouvelle-Écosse a publié son plan de changement climatique pour une croissance propre[199], en 2022, y compris une feuille de route pour un réseau électrique propre;

• Le Nunavut a fondé le Secrétariat du changement climatique du Nunavut[200], en 2016, en menant des recherches pour soutenir la mise en œuvre de son plan de changement climatique Upagiaqtavut[201] de 2010.

---

[194] https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-canada.html
[195] https://unece.org/fileadmin/DAM/energy/se/pdfs/CSE/PATHWAYS/publ/NG_RE.pdf
[196] https://www.alberta.ca/carbon-competitiveness-incentive-regulation.aspx
[197] https://www.alberta.ca/carbon-capture-utilization-and-storage-development-and-innovation.aspx#:~:text=In%202010%2C%20Alberta%20developed%20Canada%27s,in%20large%2Dscale%20energy%20development
[198] https://innovationsask.ca/stf
[199] https://climatechange.novascotia.ca/sites/default/files/uploads/ns-climate-change-plan.pdf
[200] https://www.climatechangenunavut.ca/en
[201] https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/3154-315_climate_english_sm.pdf

Néanmoins, les projets de décarbonisation nécessitent des investissements importants, en particulier pour les juridictions qui ne bénéficient pas d'un accès à des énergies renouvelables distribuables. Pour soutenir les efforts de décarbonisation, de nombreuses entreprises au sein de ces juridictions ont agi de manière proactive, en réalisant des investissements importants dans les énergies renouvelables et les technologies de décarbonisation afin de remplacer la production d'émissions plus élevées et de réduire les émissions dans la mesure du possible. Compte tenu de ces investissements, beaucoup considèrent que la mise en œuvre du Règlement sur l'électricité propre (REC) institue des réglementations de décarbonisation trop normatives et rigoureuses qui auront un impact significatif sur l'économie des projets, compromettront la capacité à attirer des capitaux d'investissement, l'accessibilité et la fiabilité de l'énergie, ainsi que la compétitivité économique à long terme, avec des effets positifs supplémentaires incertains sur l'environnement.

Équilibrer l'environnement et l'économie

Compte tenu des différences régionales en matière de production d'électricité, il est inévitable que les répercussions économiques de la REC soient ressenties de manière inégale au Canada et parmi les entreprises canadiennes. En outre, malgré un large soutien à la décarbonisation dans le budget 2023[202], des défis importants en matière de coûts subsistent. Des facteurs comme l'incertitude politique et réglementaire, les longs délais d'approbation des projets et les défis de la chaîne d'approvisionnement nécessitent la mise en place de soutiens financiers et réglementaires adéquats et soutenus pour veiller à ce que les entreprises puissent continuer à déployer le capital nécessaire à la décarbonisation. De plus, pour minimiser l'impact des coûts sur les entreprises et les consommateurs, il faudra adopter une approche de l'élaboration des politiques qui ne tienne pas compte de la technologie, en veillant à ce que les entreprises puissent déterminer elles-mêmes les technologies qui offrent la méthode de décarbonisation la plus rentable en fonction des régions dans lesquelles elles opèrent.

Des conséquences inattendues

La décarbonisation ne peut pas non plus se faire au détriment de la fiabilité du réseau. Les Canadiens doivent être sûrs que lorsqu'ils appuient sur un interrupteur, les lumières s'allument. Pour que les réseaux restent fiables, les politiques et les réglementations gouvernementales doivent offrir la souplesse nécessaire pour maintenir la charge de base (la quantité minimale d'énergie qui doit être fournie à un réseau à tout moment) et l'énergie répartissable (la capacité d'un générateur à faire varier rapidement la production d'énergie en fonction de la demande). Malgré les progrès réalisés dans les technologies des énergies renouvelables intermittentes, comme l'éolien et le solaire, les externalités comme les conditions météorologiques signifient qu'elles ne peuvent pas fournir uniquement de l'énergie de base ou de l'énergie répartissable.

[202] https://www.budget.canada.ca/2023/home-accueil-fr.html

Au fur et à mesure que les technologies renouvelables progressent, les problèmes de fiabilité existants peuvent être résolus. Dans l'intervalle, cependant, les politiques et les réglementations doivent permettre aux juridictions de tirer parti d'une diversité de technologies de production pour soutenir la fiabilité du réseau. Par ailleurs, les politiques doivent tenir compte des capacités variables des provinces et des territoires à se procurer de l'électricité auprès des juridictions voisines par le biais d'interconnexions, afin de veiller à ce que les juridictions moins interconnectées puissent atténuer les augmentations inattendues de la demande ou les perturbations de la capacité de production régionale.

L'efficience et l'efficacité globales de l'action fédérale en matière de climat restent sous-jacentes aux préoccupations relatives à l'accessibilité financière et à la fiabilité. Outre le PRE 2030 et le REC, il existe plusieurs autres politiques et réglementations fédérales axées sur la décarbonisation, notamment la tarification de la pollution par le carbone[203], la proposition de plafonnement des émissions de pétrole et de gaz[204], la réglementation sur le méthane[205], la réglementation sur les carburants propres[206], les objectifs de vente de véhicules à zéro émission[207], la Stratégie pour les bâtiments verts[208], et l'objectif de réduction des émissions d'engrais[209]. Le volume même de l'action gouvernementale a entraîné une superposition inefficace de politiques et de réglementations qui auront plus ou moins de succès dans la décarbonisation des économies provinciales et territoriales. Par exemple, les délais réglementaires qui peuvent être respectés en Ontario peuvent ne pas l'être en Alberta, ou les technologies renouvelables qui sont viables en Saskatchewan peuvent ne pas l'être dans le Nord du Canada. Finalement, cela a conduit à une compréhension incohérente de la vision à long terme des gouvernements en matière de réduction des émissions. Pour aller de l'avant, les entreprises recherchent une approche collaborative de l'élaboration des politiques. Cela minimisera les disparités régionales dans l'efficience et l'efficacité de la politique en permettant aux entreprises de conseiller le gouvernement sur les nuances de leurs juridictions, veillant à ce que des politiques fédérales claires, cohérentes et réalisables soient mises en place.

---

[203] https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/action-pour-climat/tarification-pollution-carbone.html
[204] https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/plafonnement-emissions-secteur-petrolier-gazier.html
[205]https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/examen-reglement-methane-secteur-petrole-gaz-amont.html
[206] https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/production-energie/reglement-carburants/reglement-combustibles-propres.html
[207] https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/objectifs-ventes-vehicules-zero-emission-vze-canada
[208] https://ressources-naturelles.canada.ca/consultations-et-les-seances-dengagement-publiques/la-strategie-canadienne-pour-les-batiments-verts/25010
[209] https://www.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire/nouvelles/2022/03/le-gouvernement-cherche-a-obtenir-une-orientation-sur-la-voie-a-suivre-pour-reduire-les-emissions-provenant-des-engrais.html

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. 1. Veille à ce que l'accessibilité financière et la fiabilité soient au cœur de l'élaboration des politiques. Cela nécessite une approche de la décarbonisation qui soit indépendante de la technologie. Le gouvernement doit veiller à ce que les politiques soutiennent la diversité des technologies nécessaires à la décarbonisation dans les différentes juridictions, en s'engageant à collaborer ouvertement avec l'industrie et les autres gouvernements afin d'atténuer les conséquences régionales imprévues.

2. Apporte des précisions aux aides financières destinées à encourager la carboneutralité des réseaux électriques. Bien que certains détails aient été annoncés, les entreprises manquent encore d'informations essentielles pour prendre des décisions d'investissement. Le gouvernement doit finaliser les mesures d'incitation afin de clarifier les aspects économiques des projets et de renforcer la confiance des investisseurs.

3. Les incitations financières doivent concilier l'urgence de la décarbonisation avec des calendriers de projets réalistes, en reconnaissant que les coûts associés à une décarbonisation accélérée auront un impact sur l'accessibilité financière et la fiabilité sur l'ensemble des marchés de l'électricité. S'engager à étendre l'ensemble des incitations au-delà de 2030, aux seuils de crédit les plus élevés[210] pour débloquer les investissements et aider à aligner les processus réglementaires et de projet sur des calendriers réalistes.

4. Présente un calendrier pour le développement des contrats carbone pour les différences (CCfD). Le gouvernement devrait finaliser un système de CCfD pour les grands investissements. La clarté sur les CCfD est essentielle à leur succès et à leur efficacité, ainsi qu'à la capacité des projets de décarbonisation à forte intensité de capital à être mis en œuvre.

5. Rationalise et harmonise les processus réglementaires et les périodes d'examen pour les projets désignés par le gouvernement fédéral afin d'améliorer les délais d'approbation. Veiller à ce que les systèmes réglementaires puissent répondre rapidement aux demandes de l'industrie est essentiel pour atteindre les objectifs de décarbonisation dans des délais adéquats.

6. Favorise la collaboration entre l'industrie, les partenaires autochtones et tous les niveaux de gouvernement pour veiller à l'alignement des politiques de décarbonisation. Il s'agit notamment de supprimer les politiques faisant double emploi et les lourdeurs réglementaires, de veiller à ce que les politiques soient efficaces et efficientes, et de s'engager à ne pas tenir compte des technologies et des ressources. La collaboration avec les partenaires de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité est essentielle pour comprendre et atténuer les incidences régionales imprévues.

7. Travaille avec les communautés d'affaires locales pour soutenir les plans relatifs au climat et à la durabilité qui comprennent des objectifs et des calendriers réalistes et tirent parti des

[210] https://www.budget.canada.ca/2023/report-rapport/chap3-fr.html

combinaisons de ressources naturelles uniques de la province, veillant ainsi à ce que les économies régionales puissent prospérer et que l'environnement puisse être protégé.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Calgary

#36 - Préserver le caractère volontaire de la réduction des émissions de fertilisants au Canada

Description

Le gouvernement fédéral a fixé un objectif national volontaire de réduction des émissions d'oxyde nitreux (N2O) des engrais de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030. Les agriculteurs canadiens font déjà partie des producteurs les plus durables au monde; ils ont donc moins de marge de manœuvre pour réduire facilement les émissions d'engrais sans compromettre la production alimentaire. Depuis l'annonce de cet objectif, de vives inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact qu'il aura sur la rentabilité des exploitations agricoles et la sécurité alimentaire mondiale. Le gouvernement fédéral ne doit pas faire de cet objectif un objectif obligatoire.

Contexte

En décembre 2020, le gouvernement fédéral a fixé un objectif national volontaire de réduction des émissions d'engrais de 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030. Plus précisément, le gouvernement se concentre sur la réduction des émissions d'oxyde nitreux (N2O). L'objectif s'applique aux émissions directes (suite à l'épandage d'engrais) et indirectes (azote lessivé des champs et volatilisé dans l'atmosphère sous forme d'ammoniac) provenant de l'épandage d'engrais azotés. Il ne concerne pas les émissions liées à la fabrication des engrais.

Les agriculteurs canadiens font déjà partie des producteurs les plus durables au monde; ils ont donc moins de marge de manœuvre pour réduire facilement les émissions d'engrais sans compromettre la production alimentaire. La production de culture n'est pas seulement importante pour l'économie canadienne, elle est également cruciale pour l'approvisionnement alimentaire mondial. Conscients de cette réalité, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture ont fixé, outre leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des engrais, des objectifs de 250 milliards de dollars de recettes sectorielles et de 95 milliards de dollars de recettes d'exportation d'ici à 2028.[211]L'utilisation accrue d'engrais joue un rôle important dans l'augmentation de la capacité de production des cultures.

L'objectif du gouvernement fédéral est également remis en cause par la diversité des cultures. Il n'est pas possible d'appliquer un plan unique, car il existe au Canada de multiples zones de culture avec des considérations spécifiques. En fait, chaque champ présente un ensemble unique de défis qui changent d'une année à l'autre. L'application d'engrais est influencée par les variables naturelles changeantes de l'état du sol et du volume d'humidité.

[211] AAC, 2022. La conférence annuelle des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture. https://www.canada.ca/en/agriculture-agri-food/news/2022/07/annual-meeting-of-federalprovincial-and-territorial-ministers-of-agriculture.html

Au-delà des considérations environnementales qui influencent les décisions d'épandage d'engrais, le rythme des changements dans les pratiques agricoles a été important. Des avancées majeures dans la génétique des cultures, la technologie des équipements pour réduire les déchets et les meilleures pratiques de gestion (comme l'échantillonnage des sols, la rotation des cultures et les 4R[212]) ont modifié de manière significative l'impact environnemental de la production agricole. Le gouvernement fédéral base la modélisation de ses données sur les émissions de GES sur les données relatives aux ventes, ce qui ne se traduit pas directement par des émissions puisque toutes ces variables ne sont pas prises en compte. Hélas, il existe très peu de données sur les pratiques agricoles au Canada pour permettre une modélisation correcte et une évaluation adéquate de l'impact de la réduction des engrais. Dans les conditions actuelles, le fait de rendre obligatoire l'objectif de réduction des émissions de GES dues aux engrais reviendrait probablement à une réduction pure et simple de l'utilisation d'engrais par les agriculteurs. Cela réduirait à la fois le rendement des cultures et la rentabilité des exploitations agricoles, ce qui aurait un impact sur la capacité des exploitations agricoles à s'améliorer à l'avenir.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Évite de rendre obligatoires les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des engrais utilisés à la ferme.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de la Saskatchewan

Coparrainée par : Chambre de commerce de Battlefords et de son district, Chambre de commerce du Grand Saskatoon, Chambre de commerce de Yorkton

[212] Les 4 R — la bonne source d'engrais, la bonne dose, au bon moment et au bon endroit.

#37 - Traitement équitable des minéraux critiques

Description

Les minéraux critiques sont les éléments constitutifs d'une économie mondiale. Le Canada a identifié 31 minéraux critiques, mais six d'entre eux ont été jugés prioritaires par rapport à tous les autres minéraux de la liste. Le Canada ne produit actuellement que peu ou pas de ces minéraux prioritaires, alors qu'il dispose d'importantes possibilités de développement pour les minéraux critiques établis. La concurrence est mondiale et les minéraux critiques opèrent dans un environnement commercial hautement compétitif. Le gouvernement du Canada devrait offrir un soutien égal aux opportunités existantes et émergentes dans le domaine des minéraux critiques.

Contexte

D'une importance stratégique pour la prospérité et le succès du Canada, les minéraux critiques ont un impact sur la technologie, l'alimentation et l'énergie. Le Canada a identifié 31 minéraux critiques, mais six d'entre eux, le lithium, le cobalt, le nickel, le graphite, le cuivre et les éléments des terres rares, ont été considérés comme prioritaires par rapport à tous les autres minéraux de la liste.

Cette liste de minéraux prioritaires a depuis été utilisée pour déterminer comment le gouvernement fédéral alloue ses ressources. Le budget fédéral 2023 a introduit un crédit d'impôt à l'investissement de 30 % pour la fabrication de technologies propres. Sont éligibles à ce crédit d'impôt l'extraction et certaines activités de transformation liées à ces six minéraux critiques : le lithium, le cobalt, le nickel, le graphite, le cuivre et les terres rares. Le gouvernement du Canada a justifié l'inclusion de ces minéraux car il les considère comme essentiels pour les chaînes d'approvisionnement en technologies propres.

La chaîne d'approvisionnement des technologies propres est importante. Néanmoins, compte tenu de la fragilité géopolitique actuelle et de la pression concurrentielle croissante exercée sur l'industrie des minéraux critiques du Canada par des pays qui ne disposent pas de protections similaires en matière d'environnement et de droits de l'homme, il est impératif que les industries établies, comme l'uranium et la potasse, soient également considérées comme prioritaires. Le pays ne peut pas se permettre de soumettre ces industries majeures, moteurs de l'économie, à des préoccupations supplémentaires en matière de compétitivité mondiale ou de fuite de carbone.

La Stratégie canadienne pour les minéraux critiques publiée en 2022 stipule que « la liste des 31 minéraux du Canada, ainsi que les chaînes de valeur prioritaires du gouvernement fédéral, seront réexaminées et mises à jour à quelques années d'intervalle.[213] Le gouvernement fédéral ne doit pas consacrer trop d'efforts et de ressources à suivre les nouvelles tendances tout en ignorant de nombreux produits de base pour lesquels le pays est déjà un leader mondial et pour lesquels il existe des possibilités d'accroître encore la production ou la transformation à valeur ajoutée. Le Canada est le premier producteur mondial de potasse et le deuxième producteur d'uranium.

En veillant à la bonne répartition des aides, le gouvernement du Canada doit faciliter et promouvoir les projets nouveaux et existants afin de veiller au développement durable des minéraux qui sont essentiels au développement d'un large éventail de chaînes d'approvisionnement.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Élargisse la liste des minéraux critiques prioritaires pour y inclure la production de potasse et d'uranium, car ces minéraux sont vitaux pour la sécurité alimentaire et énergétique, respectivement.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de la Saskatchewan

Coparrainée par : Chambre de commerce de Battlefords et de son district, Chambre de commerce du Grand Saskatoon, Chambre de commerce de Yorkton

[213] Gouvernement du Canada. Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Décembre 2022. https://www.canada.ca/content/dam/nrcan-rncan/site/critical-minerals/Critical-minerals-strategy_FR_9dec.pdf

#38 - Utiliser des solutions régionales pour répondre aux besoins énergétiques du Canada

Description

La publication récente du document de travail de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (SCBV) et l'orientation générale du gouvernement vers l'électrification totale ont suscité un débat sur la ou les bonnes voies à suivre pour atteindre les objectifs importants de carboneutralité. La SCBV propose que les thermopompes électriques soient la meilleure solution pour la plupart des bâtiments au Canada, et préconise des « calendriers échelonnés » pour « abandonner les systèmes de chauffage à combustible fossile » en précisant qu'il devrait y avoir un moment où « l'installation de systèmes de chauffage au mazout ou au gaz naturel ne serait plus autorisée ».[214] Bien que nous devions nous efforcer d'atteindre nos objectifs de carboneutralité, cette approche ne fonctionnera pas en réalité pour répondre aux différentes exigences régionales en matière de chauffage et d'alimentation en énergie des maisons et des entreprises canadiennes.

Contexte

Ces dernières années, le gouvernement canadien s'est efforcé de réduire son impact sur l'environnement en fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de promotion des pratiques durables dans tous les secteurs de l'économie. Le document de travail de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (SCBV) a été publié en juillet 2022 et la stratégie complète devrait être publiée en 2023. Ce travail définit l'orientation du gouvernement fédéral en matière de pratiques de construction pour l'avenir, et il est important que ce travail soit entrepris de manière réfléchie et avec la vision d'aider toutes les régions du Canada à atteindre des objectifs de carboneutralité.

Le document de travail de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts est un point de départ, mais certaines préoccupations doivent être prises en compte afin de répondre aux divers besoins des entreprises d'un océan à l'autre. La SCBV donne la priorité à l'électricité pour le chauffage et préconise l'abandon progressif du gaz naturel et des infrastructures connexes pour chauffer les entreprises et les habitations à l'aide de pompes à chaleur électriques. La SCBV affirme que « dans la plupart des bâtiments au Canada, les thermopompes électriques sont la bonne solution ». {1} Cette affirmation est profondément troublante pour de nombreux acteurs de l'industrie d'aujourd'hui. Bien que l'électrification totale puisse très bien fonctionner dans certains endroits et pour certaines applications, elle présente actuellement des limites critiques et des changements importants doivent être apportés pour que le plan fonctionne pour les entreprises et les habitations dans tout le pays.

[214] Stratégie canadienne pour les bâtiments verts

Premièrement, le gouvernement canadien doit tenir compte des « différences régionales » lorsqu'il élabore une stratégie visant à réduire l'intensité en carbone des nouveaux bâtiments et habitations, car les différentes régions du Canada ont des climats, des sources d'énergie et des pratiques de construction qui varient. Bien qu'il soit louable que le rapport de la SCBV reconnaisse que « chaque région a des circonstances uniques que la stratégie devra prendre en compte et traiter dans l'élaboration de mesures concrètes »[215], la SCBV, tel qu'elle est proposée, désavantagerait certaines régions plus que d'autres. Par exemple, les besoins en énergie pour le chauffage et la climatisation d'un bâtiment dans un climat plus froid comme celui du Yukon ou du Nunavut seront très différents de ceux d'un climat plus chaud comme celui de la Colombie-Britannique ou du sud de l'Ontario. De même, l'accès aux sources d'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne, solaire ou hydroélectrique varie d'une région à l'autre du Canada. En outre, les codes du bâtiment et les pratiques de construction varient d'une région à l'autre du Canada, ce dont il faut tenir compte.

La fiabilité du système est également essentielle pour tout réseau d'approvisionnement en électricité. Outre les travaux réalisés dans le cadre de la stratégie de construction écologique, le gouvernement canadien a fixé l'objectif de 2035 pour que toutes les nouvelles voitures vendues ne produisent aucune émission.[216] Dans l'état actuel des choses, le réseau électrique canadien n'est pas prêt à supporter une électrification complète, et la fiabilité doit être prise en compte dans l'augmentation de la capacité de production. Un rapport publié en 2022 par l'Institut canadien du climat indique que « plusieurs études concluent que pour atteindre l'objectif de carboneutralité, il faudra augmenter la production globale d'électricité de 1,6 à 2,1 fois d'ici à 2050 par rapport aux niveaux de 2020. La capacité totale de production d'électricité devra augmenter encore plus, pour atteindre 2,2 à 3,4 fois la capacité actuelle. »[217] Le gouvernement fédéral a également fixé à 2035 l'objectif pour parvenir à un réseau électrique carboneutre3. Si l'énergie éolienne et l'énergie solaire sont des sources d'énergie propre louables, le gaz reste essentiel pour assurer une charge de base stable dans certaines régions confrontées à des problèmes de températures froides. En Alberta, une vague de froid du 15 décembre 2021 au 9 janvier 2022 a maintenu la température moyenne à -22 C. Pendant cette période, les actifs éoliens de l'Alberta n'ont atteint que 29,5 % de leur capacité maximale moyenne, tandis que les actifs solaires de l'Alberta n'ont atteint que 2,6 % de leur capacité maximale moyenne. Le gaz a été la charge de base stable, fonctionnant à 71,2 % de sa capacité maximale moyenne et produisant 69,7 % de la part d'électricité totale de l'Alberta pendant ces trois semaines.

---

[215] https://www.fortisbc.com/services/sustainable-energy-options/renewable-natural-gas/environmental-benefits-of-renewable-natural-gas

[216] https://www.cbc.ca/news/politics/power-grid-demand-electric-vehicles-1.6440595

[217] https://climateinstitute.ca/reports/big-switch/

Si les Albertains avaient été plus dépendants de l'énergie éolienne et solaire au cours de cette période, il aurait peut-être fallu procéder à des coupures de courant ou à des pannes d'électricité.[218] Au niveau des bâtiments ou du chauffage domestique, même si le réseau de l'Alberta pouvait supporter une électrification complète aujourd'hui, les pompes à chaleur poseraient leur propre problème car les modèles à air disponibles dans le commerce cessent de fonctionner à environ -20 °C, alors que l'infrastructure actuelle du gaz naturel reste stable et fiable. À l'avenir, l'une des solutions les plus prometteuses en matière d'électricité pourrait être l'utilisation de petits réacteurs nucléaires modulaires (PRM) pour assurer la stabilité et la propreté du réseau. Des travaux sur les PRM sont en cours en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, mais il faudra encore des années avant que les PRM ne soient disponibles à grande échelle.

Le gouvernement doit également tenir compte du fait qu'il existe de « multiples voies » au-delà de l'électricité pour décarboniser et atteindre les objectifs de carboneutralité. Il n'appartient pas au gouvernement de choisir les gagnants et les perdants. Cela signifie que lorsqu'il existe des sources de chaleur à faible teneur en carbone autres que l'électricité, qui constituent des solutions ou des passerelles, elles doivent être incluses dans l'ensemble des options. Le gaz naturel peut être un outil important à utiliser, par exemple dans les chaudières à gaz à haut rendement et les pompes à chaleur à gaz (une version à gaz de la pompe à chaleur électrique qui n'a pas été examinée dans le projet actuel de la SCBV). Le gaz naturel renouvelable (GNR) peut également constituer une excellente occasion de continuer à utiliser les appareils à gaz traditionnels. Selon FortisBC, le GNR est un biogaz purifié capturé à partir de déchets organiques en décomposition (FortisBC), et a une faible intensité de carbone, et « sa combustion… libère du dioxyde de carbone biogénique, qui ne s'ajoute pas au cycle naturel du carbone ». Le GNR peut être utilisé dans les mêmes systèmes que le gaz naturel comme carburant de remplacement, ce qui réduit encore l'intensité de carbone. Au-delà du gaz naturel, l'hydrogène est une nouvelle frontière importante pour le chauffage commercial et résidentiel, avec une nouvelle communauté en Alberta qui étudie la possibilité de devenir la première communauté complète d'Amérique du Nord dont le chauffage et les appareils sont alimentés à 100 % par de l'hydrogène. Enfin, les systèmes énergétiques de quartier utilisant la microgénération au gaz naturel ou la géothermie, entre autres, s'avèrent être une opportunité de chauffage à faible émission de carbone qui mérite d'être explorée. Face à l'abondance des options actuelles et futures, qu'elles soient électriques ou non, il convient de consacrer davantage de temps à l'élaboration d'une stratégie comportant de multiples voies de réussite.

[218] https://edmontonjournal.com/news/local-news/david-staples-how-did-alberta-survive-wicked-cold-snap-thanks-for-nothing-solar-power

La SCBV doit également être davantage aligné sur d'autres initiatives fédérales, provinciales et territoriales. Par exemple, la SCBV ne considère pas l'hydrogène comme une option de chauffage des maisons et des bâtiments, malgré l'existence de la stratégie fédérale sur l'hydrogène. Au niveau provincial, l'Alberta dispose d'une feuille de route sur l'hydrogène et des travaux soutenus par le gouvernement sont en cours pour envisager une communauté 100 % hydrogène en Alberta. Le gouvernement doit veiller à ce que les initiatives fédérales, provinciales et territoriales soient largement harmonisées afin de permettre l'adhésion de l'ensemble du pays, la création de synergies et la mise en place de solutions novatrices répondant aux divers besoins des Canadiens.

Finalement, il n'existe pas de solution miracle pour parvenir à la carboneutralité au Canada. L'électrification présente à la fois des opportunités et des défis. Aujourd'hui, des combustibles tels que le gaz naturel, le GNR et l'hydrogène sont disponibles pour être utilisés parallèlement aux solutions électriques en fonction des besoins régionaux, et ils nécessitent des infrastructures et des canalisations pour les transporter. À l'avenir, la technologie des PRM et d'autres innovations pourraient également faire partie de la solution. Autrement dit, nous devons continuer à soutenir les solutions de remplacement électrique à faible émission de carbone et les infrastructures correspondantes pour les entreprises et les consommateurs. Nous avons besoin d'un plan gouvernemental qui permette d'emprunter des voies multiples pour atteindre les objectifs de faible intensité de carbone, qui tienne compte des différences régionales, qui soit aligné sur les initiatives gouvernementales aux niveaux fédéral, provincial et territorial, et qui soit fiable.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec Ressources naturelles Canada, les provinces, les territoires et les parties prenantes, y compris les partenaires autochtones, pour :

1. Veiller à ce que toute stratégie ou initiative en matière de construction écologique respecte les principes suivants :

a) Des voies multiples, y compris des technologies comme l'hydrogène, le gaz naturel renouvelable et les thermopompes à gaz, ainsi que les thermopompes électriques pour les systèmes de chauffage des bâtiments;

b) Différences régionales : reconnaître que les différentes régions du pays ont des forces et des faiblesses différentes en matière de technologie, de parts relatives des différentes sources d'énergie et de conditions météorologiques, ce qui rend les différentes solutions de chauffage des bâtiments plus viables dans les différentes régions;

c) Alignement sur d'autres initiatives fédérales et provinciales; veiller à ce que la SCBV s'aligne sur la stratégie fédérale en matière d'hydrogène et sur d'autres initiatives en cours;

d) Intensité de carbone faible : se concentrer sur toutes les options qui ont de faibles émissions de carbone depuis la production jusqu'à l'utilisateur final;

e) Fiabilité, maintien d'un réseau stable pour les Canadiens.

2. Continue à permettre aux entreprises et aux citoyens de construire et d'installer des canalisations pour les nouveaux bâtiments qui utilisent des systèmes d'énergie non électrique à faible émission de carbone.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

#39 - Investir dans la mise en œuvre de réseaux énergétiques de quartier et réglementer les accords de partage de l'énergie

Description

Il existe une opportunité économique et environnementale significative d'inciter les acteurs industriels à capturer et à réutiliser la chaleur résiduelle de leurs opérations régulières pour fournir efficacement de l'énergie aux acteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels situés à proximité. Le Canada manque actuellement de mesures incitatives pour encourager l'industrie à participer à des accords de partage de l'énergie qui pourraient contribuer à réduire la demande de gaz naturel tout en intégrant la circularité dans notre transition énergétique. Le gouvernement canadien devrait inclure des incitations à la décarbonisation spécifiquement dédiées à l'avancement des implémentations de récolte d'énergie et d'énergie de quartier, et poursuivre les dispositions législatives qui servent à réglementer les accords de partage d'énergie.

Contexte

Les acteurs industriels du Canada ont pour mission d'atteindre l'objectif colossal de d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et, à moins d'exemptions fédérales ou provinciales, devront explorer autant de solutions créatives que possible pour décarboniser de manière agressive leurs émissions afin d'atteindre cet objectif.

La principale source de combustible pour le chauffage des bâtiments au Canada est le gaz naturel, ce qui éloigne encore le pays de son objectif de carboneutralité. Le Canada dispose d'un secteur industriel robuste qui produit une quantité substantielle de chaleur en tant que sous-produit de production, qui est actuellement gaspillée et pourrait être réutilisée pour le chauffage des bâtiments.

Une opportunité souvent négligée de décarbonisation des opérations industrielles consiste à capturer et à réutiliser la chaleur résiduelle grâce à des systèmes de récupération qui canalisent ce potentiel énergétique autrement perdu à des fins productives. Cette énergie perdue peut ensuite être distribuée à un réseau d'utilisateurs finaux qui se trouvent à proximité de la source d'approvisionnement en chaleur résiduelle.

La réutilisation de la chaleur résiduelle industrielle permet d'adopter une approche de distribution d'énergie vers les quartiers adjacents. Il est important de noter que s'il existe des exemples de réseaux énergétiques de quartier au Canada, il s'agit pour la plupart de technologies plus anciennes qui ne capturent pas et ne réutilisent pas les flux d'énergie résiduelle les plus nocifs que les réseaux énergétiques de quartier et de récolte d'énergie modernes utilisent.

Afin de faire progresser la décarbonisation industrielle conformément aux objectifs fédéraux de carboneutralité, il est important que le gouvernement fédéral soutienne l'avancement des technologies de récupération de l'énergie résiduelle de nouvelle génération qui sont largement mises en œuvre dans d'autres juridictions internationales, notamment au Danemark, en Suède, en Finlande et en Norvège[219].

Le Canada a historiquement sous-utilisé les réseaux énergétiques de quartier qui permettent aux fabricants de mettre en place des systèmes robustes de récolte d'énergie. Nous sommes actuellement à la traîne par rapport à bon nombre de nos homologues européens lorsqu'il s'agit d'exploiter des réseaux énergétiques de quartier alimentés par de grands émetteurs industriels qui fournissent de l'énergie aux parties prenantes locales 365 jours par an[220].

La réutilisation de la chaleur résiduelle industrielle ne nécessite pas de mise en œuvre technique complexe et a le potentiel de fournir des solutions énergétiques aux parties prenantes adjacentes dans un rayon géographique raisonnable. Certains réseaux s'étendant jusqu'à des dizaines de kilomètres entre les emplacements[221]. Il existe déjà des dizaines de sociétés d'ingénierie technique qui travaillent directement avec les acteurs industriels sur la conception et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur résiduelle et qui bénéficieraient grandement de l'opportunité économique que représente le fait de consacrer des ressources supplémentaires à la promotion et à l'incitation à la participation à des réseaux énergétiques de quartier.

La réutilisation de la chaleur résiduelle industrielle du Canada dans d'autres secteurs, y compris dans le secteur résidentiel, constitue également une solution créative pour contribuer à réduire la pauvreté énergétique au Canada et permettre la réaffectation des ressources naturelles à des processus plus productifs. Il en résulte un gain économique, social et environnemental pour toutes les parties prenantes de la communauté, les économies d'énergie réalisées profitant directement aux résidents dans le cadre de notre objectif collectif d'atteindre la carboneutralité.

Il existe des possibilités d'étendre les réseaux énergétiques dans les communautés, en particulier dans les systèmes existants appartenant aux municipalités. Un défi commun empêchant l'expansion rapide de ces réseaux concerne la rédaction d'accords de partage d'énergie entre les partenaires privés ou publics qui satisfont de manière adéquate les exigences de chaque partie.

Du côté de l'offre d'énergie résiduelle, l'industrie a pour objectifs communs de réaffecter son énergie de production autrement gaspillée, de percevoir une compensation pour cette énergie et de réduire son empreinte environnementale globale. Du côté de la demande, l'utilisateur recherche un approvisionnement en énergie résiduelle à faible teneur en carbone, fiable et abordable, afin de réduire sa propre empreinte carbone et de faire baisser ses coûts en énergie. Les utilisateurs du côté de la demande varient considérablement entre les acteurs industriels, commerciaux, institutionnels et résidentiels, ce qui démontre le marché potentiel de cette énergie résiduelle dans la mesure où un cadre cohérent pour tout partenariat.

---

[219] https://tech.facebook.com/engineering/2020/7/odense-data-center-2/
[220] https://foresightdk.com/the-path-to-emissions-free-district-heating-in-denmark/
[221] https://www.iea.org/reports/district-heating

Selon les expériences réussies de diverses juridictions européennes en matière de récupération de la chaleur industrielle résiduelle à des fins productives, le gouvernement canadien devrait inclure dans sa série de mesures incitatives à la décarbonisation économique des ressources spécifiquement dédiées à l'avancement de la récupération d'énergie et à la mise en œuvre de l'énergie de quartier locale. Il existe une opportunité économique et environnementale significative d'inciter les acteurs industriels à capturer et à réutiliser la chaleur résiduelle de leurs opérations régulières pour fournir efficacement de l'énergie aux acteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels situés à proximité.

Le gouvernement fédéral doit assortir ces incitations de dispositions législatives supplémentaires qui permettent de réduire les risques liés aux accords de partage d'énergie et d'encourager davantage la participation commerciale aux réseaux énergétiques de quartier[222].

Actuellement, les accords de partage de l'énergie sont rédigés au cas par cas. Cependant, étant donné la probabilité d'une uniformité dans la conception finale, la portée et les termes de l'accord, le gouvernement fédéral a la possibilité d'élaborer une législation qui éliminerait la nécessité de négocier et de déterminer les éléments communément acceptés d'un tel accord de partage de l'énergie. Cela permettrait d'éliminer un obstacle immédiat en établissant un terrain d'entente à partir duquel les parties, privées ou publiques, commenceraient à négocier une participation à la mise en œuvre de la récupération de la chaleur résiduelle.

Combiné à des aides fédérales dédiées, créant un ensemble commun de règlements, de conditions d'engagement, d'accords de partage des risques et de prix par unité énergétique, il existe une occasion d'augmenter de manière significative la réutilisation de la chaleur résiduelle industrielle à travers le Canada et de collaborer efficacement avec les parties prenantes de la communauté pour atteindre collectivement nos objectifs de décarbonisation.

[222] https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360544217304140

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Inclut les technologies de récupération d'énergie et les mises en œuvre d'énergie de quartier de quatrième génération dans les critères d'admissibilité aux incitatifs financiers fédéraux en matière d'économie et d'environnement afin d'accroître l'utilisation des technologies et des mises en œuvre de récupération de la chaleur résiduelle dans l'ensemble du Canada;

2. Collabore avec les autorités municipales qui exploitent déjà des systèmes énergétiques de quartier afin de rechercher des possibilités d'expansion avec des entreprises privées dans le cadre des efforts collectifs de décarbonisation;

3. Après consultation des principales parties prenantes et en utilisant les cadres existant dans d'autres juridictions, crée par voie législative un accord type pour les parties s'engageant dans le partage de l'énergie qui détermine une base sur laquelle les parties peuvent entamer des négociations autour d'un ensemble commun de réglementations relatives aux accords de partage de l'énergie.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Hamilton

#40 - Intégrer la réconciliation économique et les revenus dans la gouvernance environnementale et sociale (ESG) pour les PME

Description

Les investisseurs, les prêteurs, les assureurs, les clients et les chaînes d'approvisionnement exigent de plus en plus que les entreprises avec lesquelles ils font des affaires fassent état de leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les entreprises qui échouent à le faire pourraient mettre leur avenir en péril. L'accès au capital est un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'ESG. Il est donc nécessaire de considérer l'ESG comme une question de compétitivité, de survie et de réconciliation économique.

Contexte

Selon plusieurs études, les grandes entreprises et les parties prenantes font des progrès, mais les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées à de nombreux compromis qui les empêchent d'agir dans le domaine de l'ESG.

« Les entreprises qui ne parviennent pas à aborder l'ESG de manière significative avec des stratégies exploitables et des rapports clairs seront confrontées à des difficultés accrues pour accéder au financement, » déclare Doron Telem, leader national du groupe Enjeux ESG chez KPMG Canada. « Ce changement est en partie dû au fait que les plus grands prêteurs et investisseurs du Canada adoptent des mandats et des objectifs ESG bien définis, et que la rémunération de leurs dirigeants est de plus en plus liée à la réalisation de ces objectifs »

« Comme les institutions financières prennent de plus en plus de décisions de financement basées sur la performance ESG, elles joueront un rôle clé dans le déplacement de l'allocation des capitaux vers des entreprises moins émettrices et accéléreront la transition vers la décarbonisation pour les gros émetteurs, » déclare M. Telem. « Cette évolution aura rapidement un impact sur l'ensemble des entreprises et des secteurs[223]

[223] Why ESG performance will effect companies' access to capital, KPMG, Globe & Mail, 15 mars 2023.

La publication de KPMG « Big shifts, small steps, survey of sustainable ability Report 2022, Canadian Addendum », une enquête menée auprès de 200 des plus grandes entreprises canadiennes du point de vue du chiffre d'affaires dans les secteurs du pétrole et du gaz, des services publics et des services financiers, a démontré que des progrès sont en cours.[224] En revanche, il existe des obstacles à l'adoption de l'ESG par les entreprises. Le rapport de PwC intitulé « 2023 Canadian ESG Reporting Insights, - benchmark your performance using our analysis of sustainability reports and disclosures from Canada's largest public companies »,[225] indique :

- 77 % des entreprises ne divulguent pas de rapport relevant du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).

- 38 % des entreprises n'intègrent pas leurs états financiers à leurs divulgations ESG et à leur gestion des risques.

- 59 % des entreprises ne parlent que de leurs performances positives et renoncent à instaurer un climat de confiance avec les parties prenantes grâce à des rapports ESG équilibrés.

- 73 % des entreprises canadiennes n'obtiennent pas d'assurance externe raisonnable ou limitée pour leurs rapports ESG, ce qui peut ajouter de la crédibilité aux informations communiquées.

Réconciliation économique

Les normes ESG actuelles ont été créées par et pour le secteur privé. Par conséquent, ces normes n'ont pas grand-chose à voir avec les territoires, les terres et les eaux des peuples autochtones, les connaissances autochtones, le patrimoine culturel, les lois, les principes, les traditions, les économies autochtones, la santé, les droits constitutionnels inhérents aux peuples autochtones ou les droits issus de traités. Toutes ces valeurs et, à leur tour, les mesures ESG sont absentes.[226],

[224] Big shifts, small steps: Survey of Sustainability Reporting 2022, Canadian addendum. KPMG, 9 décembre 2022.
[225] 2023 Canadian ESG Reporting Insights Benchmark your performance using our analysis of sustainability reports and other disclosures from Canada's largest public companies. PWC, 2023.
[226] Making the Links: ESG Performance, Indigenous Nations, and the Canadian Economy, Sahred Values Solutions, par Rachel Speiran, Jake Stemeroff et Aiden Mauti avec Mark Sevestre | 14 juin 2021

Les paramètres ESG existants ne reflètent pas les droits et intérêts autochtones qu'ils prétendent refléter. Elles n'ont pas été élaborées en consultation avec les parties prenantes autochtones qui subissent directement les impacts de l'industrie, en particulier dans les secteurs des ressources naturelles. Les peuples autochtones et les organisations autochtone au Canada développent et déploient activement des politiques et des pratiques qui reflètent un cadre ESG complet adapté au contexte canadien, un cadre qui place les droits, les intérêts, l'autonomie et la prospérité économique des autochtones au centre de l'économie. Le mouvement ESG est le premier pas vers la réconciliation économique et peut permettre la prospérité des peuples autochtones. Où la réconciliation peut-elle se produire sur les marchés des capitaux pour les PME, qu'elles soient autochtones ou non?

Alors que la réconciliation prend de l'importance et que la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation domine le paysage de l'ESG, nous devons comprendre que jusqu'à présent, les peuples autochtones, les Premières Nations et les droits ont été considérés comme le volet social (S) de l'évaluation de l'ESG. Il faut ajouter le A (pour Autochtone) à la mesure de l'ESG en tant que partenaire du développement de la gouvernance éthique de l'ESG.

Petites et moyennes entreprises

Le segment le plus significatif de l'économie peine à intégrer l'ESG dans ses priorités. Les PME jouent un rôle crucial dans le mouvement ESG international. Selon Moody's ESG Solutions, « en tant qu'épine dorsale de chaque économie, les PME sont à l'avant-garde de l'impact sur le développement durable en raison de leur taille et de leur impact économique, social et environnemental unique au niveau mondial ». Selon Accenture[227], s'il existe des opportunités, les PME sont confrontées à une série de risques lorsqu'elles intègrent un ESG :

Le coût du capital
Les clauses de performance et de transparence liées à l'ESG sont de plus en plus liées à l'investissement, aux approbations de financement et au coût du capital. Cette situation est influencée par :

L'engagement des parties prenantes
Les attentes non satisfaites en matière de transparence ESG et d'actions positives de la part des fournisseurs, des clients, des prestataires de services et des sources de capitaux et de services financiers.

[227] ESG Integration and Small Business Deployment, Reporting, Assurance, and B Corp Certification, CPA Journal, Juillet/Août 2022, https://www.cpajournal.com/author/smezzio/.

Facteurs imprévisibles

- Manque de connaissance de l'impact ESG de la part de la direction

- Manque de connaissance des réglementations liées à l'ESG dans les juridictions concernées (par exemple, les lois sur la protection de la vie privée, les informations financières, les réglementations sur les émissions)

- Manque de clarté des politiques liées à l'ESG, du comportement des fournisseurs et des acteurs de la chaîne d'approvisionnement élargie (par exemple, la sécurité des produits, les pratiques de travail)

- Manque de compréhension des attentes des parties prenantes et du marché

Réputation, marque, part de marché

- Les concurrents saisissent l'occasion de s'adapter

- Les décisions d'achat des clients sont influencées par les politiques ESG

- Difficultés à motiver, à retenir et à embaucher des employés

- Les activistes évaluent les impacts ESG de l'organisation de manière indépendante (par exemple, en analysant les médias sociaux, les sites web et les informations publiées)

- Risque de ne rien faire ou d'adopter une approche passe-partout

Une fois qu'une PME décide de mettre en œuvre un objectif ESG intégré, divers défis apparaissent, tels que les contraintes de ressources :

Défis potentiels
Priorités stratégiques et décisions concernant l'importance relative

- Priorités stratégiques concurrentes

- Les personnes influentes au sein des organisations ne sont pas toutes d'accord sur la nécessité d'accorder la priorité à l'ESG

- Incertitude sur ce qui constitue des activités et des informations importantes en matière d'ESG

- Les PME sont contraintes d'atteindre les mêmes objectifs et résultats ESG que les grandes entreprises

Ressources dédiées aux initiatives ESG

- Manque de ressources (par exemple, coût, temps, personnel, compétences, systèmes)

- Inquiétudes quant à l'impact des objectifs ESG sur les objectifs à court terme et la survie de l'entreprise

- Changements à apporter aux systèmes, processus, politiques et compétences existants pour mettre en œuvre les stratégies et les objectifs ESG

Transparence ESG, accès aux données, analyse et rapports

- Transparence et accès aux données dans la chaîne d'approvisionnement étendue

- Certaines données ESG sont qualitatives et résident dans des systèmes disparates

- Défis en matière de communication, de rapports et de messages

- L'écoblanchiment (c'est-à-dire lorsqu'une organisation se présente comme plus respectueuse de l'environnement qu'elle ne l'est en réalité, intentionnellement ou non)

- Surcharge de choix de cadres (par exemple, SASB, GRI)

Gouvernance et gestion des risques

- Absence de rôles clairs en matière de gestion des risques ESG

- La conformité réglementaire varie selon les juridictions et les secteurs (par exemple, rapports, financement, protection de la vie privée)

- Intégrer les communications et les rapports ESG dans la gestion des risques à l'échelle de l'organisation, y compris les rapports financiers et les contrôles de divulgation, les exigences en matière de protection de la vie privée et la surveillance du conseil d'administration

- Risques d'écoblanchiment

Attentes des parties prenantes et des influenceurs

- Attentes floues des principaux actionnaires et des acteurs influents du marché

- Bien que l'intégration d'un objectif ESG soit perturbatrice et risquée, il existe une série d'opportunités ESG matérielles qui pourraient potentiellement compenser le risque. Par exemple, améliorer la marque et accroître la loyauté des employés, des clients, des fournisseurs et de la communauté. Le tableau 4 présente des exemples d'opportunités ESG adaptés de McKinsey

Combler l'écart de coût du capital pour la mise en œuvre des opportunités fondées sur la valeur ESG permet aux PME d'établir des priorités :

Proposition de valeur ESG forte
Augmentation de la productivité. Attirer, retenir et motiver les talents. Une proposition ESG forte peut aider les entreprises à attirer et à retenir des employés de qualité et à leur insuffler un sentiment d'utilité.

Croissance du chiffre d'affaires
Attirer les clients. L'ESG peut influencer la préférence des consommateurs. Aide les entreprises à conquérir de nouveaux marchés et à se développer sur les marchés existants.

Conformité réglementaire et juridique
Gestion proactive des risques et conformité réglementaire. La performance ESG correspond à une réduction du risque de baisse (par exemple, des notations de crédit plus élevées). La solidité de l'ESG contribue à réduire le risque de mesures gouvernementales défavorables pour les entreprises. Elle peut également faciliter le soutien des pouvoirs publics.

Optimisation des investissements Attirer les investisseurs et les financiers orientés vers l'ESG. Peut améliorer le rendement des investissements en allouant le capital à des opportunités plus durables.

Réduction des coûts
Aide à lutter contre l'augmentation des frais d'exploitation (par exemple, le coût réel du carbone).

Pour les PME, il est difficile d'accéder à l'expertise spécialisée (par exemple, juridique, scientifique) nécessaire pour évaluer, mesurer et rapporter les impacts et résultats ESG complexes comme le changement climatique, les droits de l'homme, les émissions de gaz à effet de serre et la réconciliation économique. Les organisations sont confrontées à des priorités concurrentes, la gestion des marges bénéficiaires dans un paradigme de coûts croissants, les contraintes de la chaîne d'approvisionnement, l'embauche et la rétention dans un contexte de « grande résignation ».

Les attentes croissantes des parties prenantes et des personnes influentes, notamment les clients, les employés, les investisseurs, les ONG et les régulateurs, ont conduit à une croissance généralisée des communications et des rapports ESG. Parallèlement, le volume même du jargon, des normes, des cadres et des mesures de performance non uniformes en matière d'ESG a créé de la confusion, de la complexité et de la consternation face au manque de comparabilité et de cohérence des rapports sur l'ESG.

La réalisation et l'optimisation de ces possibilités en matière d'ESG, tout en atténuant les risques qui y sont associés, nécessitent un engagement et une stratégie intégrée à l'échelle de l'entreprise. De nombreuses ressources sont disponibles pour aider les PME à concevoir et à déployer une stratégie, ainsi qu'à établir des rapports de confiance. Certaines organisations peuvent aider à définir un cadre et servir de normes de référence. Toutefois, l'adaptation de ces ressources aux caractéristiques et priorités uniques d'une PME donnée nécessite des capitaux, un déploiement et une démonstration claire du retour sur investissement. Il est essentiel d'optimiser les possibilités en matière d'ESG et d'atténuer les risques. Alors que les marchés de capitaux privés mettent déjà en œuvre des systèmes, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership pour soutenir la croissance, la compétitivité et la survie des PME par le biais des canaux de capitaux existants qu'elles peuvent influencer.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. collabore avec la Banque de développement du Canada, le Programme d'aide au développement des collectivités, le Prêt de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) afin de mettre en place des facilités financières à des taux inférieurs aux taux préférentiels pour les petites et moyennes entreprises qualifiées qui mettent en œuvre des mesures de gouvernance environnementale et sociale et qui en rendent compte.

2. collabore avec Exportation de et développement Canada pour l'expansion des exportations afin de soutenir la compétitivité des entreprises canadiennes et autochtones qui pénètrent sur le marché mondial grâce à des installations commerciales d'exportation permettant de réduire les coûts des capitaux, des installations et des programmes lors de l'alignement du programme d'ESG sur les stratégies d'entrée sur le marché.

3. collabore avec les communautés autochtones, les parties prenantes et les entreprises pour élaborer un cadre de gouvernance environnementale et sociale propre aux entreprises dirigées par des autochtones, aux entreprises à participation autochtone et à toutes les entités commerciales et parties prenantes non autochtones engagées auprès des communautés autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés autochtones et des terres visées par des traités, et transférable à ces dernières, afin de faciliter l'accès aux marchés de capitaux traditionnels, non traditionnels et autochtones à des taux réduits.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Sault Ste. Marie

#41 - Promouvoir l’avenir du Canada en matière d’énergie propre

Description

Il y a un manque de certitude et de soutien pour construire l’infrastructure énergétique nécessaire pour que le Canada atteigne ses objectifs en matière de carboneutralité. Au cours de la prochaine décennie, si ces obstacles au développement et à l’innovation ne sont pas levés efficacement, nous pouvons nous attendre à un réseau énergétique peu fiable et coûteux.

Contexte

Le Canada donne la priorité à la recherche de la sécurité énergétique et d’un avenir durable qui créera des opportunités économiques, sociales et d’exportation pour le pays.

Il est urgent de relever les défis du changement climatique et de renforcer la sécurité énergétique au niveau national pour veiller à ce que les générations futures puissent jouir d’un monde sain et prospère. Des hôpitaux aux écoles en passant par l’industrie manufacturière, l’électricité joue un rôle essentiel dans la vie des Canadiens de tous les secteurs.

Le secteur de l’électricité s’est vu imposer l’objectif de parvenir à une consommation nette nulle d’ici à 2035. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Canada doit accélérer le développement et le déploiement de l’infrastructure énergétique.

En février 2023, la SIERE a publié une étude intitulée « Pathways to Decarbonization », qui indique que l’Ontario aura besoin de 2 à 3 fois plus d’électricité qu’il n’en produit et n’en distribue d’ici à 2050. Il s’agit d’une lacune que nous sommes en retard de combler. Alors que 2050 approche à grands pas, les réglementations et le soutien financier du gouvernement manquent encore de certitude et posent des problèmes pour veiller à ce qu’un réseau fiable et abordable puisse être mis en place dans ce délai pour les Canadiens.

Dans le cadre de la structure actuelle des politiques et des évaluations, les opérateurs peuvent s’attendre à attendre près d’une décennie avant que les premiers coups de pioche ne soient donnés pour les projets énergétiques proposés et approuvés. L’Ontario, la Saskatchewan, l’Alberta et le Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d’entente pour développer et déployer des petits réacteurs modulaires dans tout le Canada, afin d’aider le pays à atteindre ses objectifs environnementaux et économiques. Dans de nombreux cas, les priorités provinciales et fédérales ne sont pas alignées, ce qui complique encore le développement. Si le Canada ne trouve pas les moyens de développer plus rapidement de nouvelles sources de production, il n’est pas certain que nous puissions atteindre nos objectifs climatiques pour 2035 et 2050.

Partout dans le monde, les gouvernements mettent en œuvre des politiques qui accélèrent la production de technologies innovantes qui dépendent fortement des minéraux critiques comme ressources premières, ainsi que des politiques concernant les véhicules électriques, l'énergie propre et les technologies de l'information et de la communication.

Le respect des délais fixés par le gouvernement nécessite des investissements importants de la part des gouvernements provinciaux et fédéral, ainsi que des systèmes de réglementation et d'autorisation efficaces. Les incitations, associées aux réglementations, contribueront à accélérer la réalisation des objectifs en matière d'énergie propre dans tous les secteurs de l'énergie, y compris les industries anciennes et émergentes.

Ce soutien permettra de créer des emplois, de promouvoir une croissance économique propre et de veiller à ce que les entreprises et les ménages puissent continuer à bénéficier d'une énergie abordable, durable et fiable.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Mette en place un cadre qui donne aux promoteurs des exigences claires pour les demandes d'autorisation qui respectent les délais d'approbation d'environ 12 mois à compter de la décision relative à la demande.

a) Les évaluations provinciales devraient être considérées comme équivalentes aux évaluations fédérales, à moins qu'une obligation de consulter les populations autochtones ne soit nécessaire. Cela inclut l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la REC.

b) Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces pour simplifier l'octroi des permis, dans le but de raccourcir les délais d'approbation.

2. Soutenir l'élaboration de normes pour les technologies carboneutres, afin de satisfaire le processus décisionnel et d'éliminer la nécessité d'une approbation réglementaire supplémentaire dans certains cas.

3. Crée une stratégie avec une vision de la façon dont le secteur de l'électricité du Canada atteigne la carboneutralité d'ici 2035 et soutient le reste de l'économie d'ici 2050.

4. Incite et réglemente pour soutenir cette transition. Cette transition a plus de chances de s'accélérer grâce à des mesures d'incitation qu'à une simple réglementation. Les transitions vers le nouveau nucléaire ET la séquestration du carbone doivent être encouragées si nous voulons atteindre les objectifs.

5. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces pour veiller à la stabilité du réseau grâce à l'interconnexion des réseaux.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Oshawa

Coparrainée par : Chambre de commerce d'Ajax-Pickering, Chambre de commerce de Whitby, Chambre de commerce de Scugog, Chambre de commerce d'Uxbridge et Chambre de commerce de Newcastle et de son district.

#42 - Faire le pont entre les mesures incitatives aux programmes de recyclage des batteries de véhicules

Description

Le Canada prend des engagements importants en faveur de l'électrification des véhicules de tourisme et de certains véhicules de l'industrie légère. Le Canada a proposé des réglementations pour qu'un cinquième de toutes les voitures de tourisme, les VUS et camions vendus au Canada fonctionnent à l'électricité d'ici 2026.

La durée de vie des batteries est estimée entre 10 et 20 ans. Les véhicules électriques sont sur le marché depuis près de 10 ans déjà, et certains nécessitent déjà le recyclage des batteries. Les batteries devront être recyclées. Le problème est que le nombre d'installations de recyclage des batteries est limité au Canada.[228] Par conséquent, les gouvernements provinciaux et fédéral devraient étudier le nombre d'installations de recyclage supplémentaires nécessaires et déterminer les communautés à cibler.

Contexte

Le Canada a proposé qu'un cinquième des voitures particulières, des SUV et des camions vendus au Canada en 2026 devront fonctionner à l'électricité. Selon la nouvelle réglementation proposée par le ministre de l'environnement Steven Guilbeault, 60 % des véhicules vendus devront être des VE d'ici à 2030, et tous les véhicules de tourisme vendus au Canada devront être électriques d'ici à 2035.[229]

La Colombie-Britannique a adopté la loi sur les véhicules zéro émission (loi sur les VZE)[230] le 30 mai 2019. La loi sur les VZE exige des constructeurs automobiles qu'ils respectent un pourcentage annuel croissant de ventes et de locations de nouveaux véhicules légers ZE, pour atteindre : 10 % des ventes de véhicules légers en 2025, 30 % en 2030 et 100 % en 2040. Afin d'accroître l'adoption des véhicules électriques, la Colombie-Britannique a également mis en place d'autres mesures incitatives pour les consommateurs dans le cadre du programme Go Electric[231].

[228] https://www.cbc.ca/news/business/electric-vehicle-battery-recycling-1.6695010
[229] https://www.cbc.ca/news/politics/canada-ev-mandates-2026-1.6693967
[230] https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/19029
[231] https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/electricity-alternative-energy/transportation-energies/clean-transportation-policies-programs/clean-energy-vehicle-program

En 2018, la loi québécoise sur les VZE est entrée en vigueur. La norme québécoise vise à stimuler l'offre de (VZE) et de véhicules à faibles émissions (VFE), comme les hybrides rechargeables, afin de permettre aux consommateurs québécois d'avoir accès à un plus grand nombre et à une plus large gamme de véhicules motorisés rechargeables. Les constructeurs automobiles qui y sont assujettis doivent accumuler des crédits en approvisionnant le marché québécois en VZE ou en VFE. La cible de crédits est calculée en appliquant un pourcentage au nombre total de véhicules légers que chaque constructeur vend au Québec. L'objectif de la norme VZE est donc d'inciter le marché de l'automobile à développer un plus grand nombre de modèles reposant sur des technologies à faible émission de carbone de plus en plus efficaces.[232]

Bien que ces investissements et ces objectifs fassent l'objet d'un vif débat, on constate que de nombreuses personnes achètent des véhicules électriques, puisqu'un nombre record de 86 032 véhicules électriques ont été immatriculés au Canada en 2021, ce qui représente 5,3 % du total des immatriculations de véhicules pour cette année-là. En comparaison, il y a eu 56 165 immatriculations de véhicules électriques (2,9 % du total des immatriculations) en 2019 et 19 696 (1 % du total des immatriculations) en 2017.[233]

Au fil des ans, ces véhicules électriques subiront une certaine usure et leurs batteries devront être recyclées. On estime que la durée de vie d'une batterie de voiture est de 10 à 20 ans.[234]

Le recyclage est également important car le lithium, le nickel et le cobalt sont des ressources rares. Le lithium, le nickel et le cobalt peuvent théoriquement être recyclés à l'infini.

Selon les analystes du marché, un total combiné de plus de 180 000 tonnes de lithium, de cobalt, de nickel et de manganèse pourrait être récupéré d'ici 2030 grâce au recyclage des Li-ion, une valeur qui devrait être multipliée par 10 d'ici 2042 dans le monde entier.[235]

Alors que le Canada n'a pas promis de financement fédéral pour le recyclage des batteries de VE, les États-Unis dépensent des centaines de millions de dollars pour des projets de recyclage. Le Sénat américain vient également d'adopter un projet de loi visant à accroître le recyclage des batteries de VE, qui pourrait bientôt être promulgué.[236]

---

[232] https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/index.htm

[233] https://www.cer-rec.gc.ca/en/data-analysis/energy-markets/market-snapshots/2022/market-snapshot-record-high-electric-vehicle-sales-canada.html#:~:text=Release%20date%3A%202022%2D10%2D26&text=A%20record%2086%2C032%20electric%20vehicles,of%20total%20registrations) %20in%202017.

[234] https://www.jdpower.com/cars/shopping-guides/how-long-do-electric-car-batteries-last

[235] https://www.mining.com/how-much-could-battery-recycling-actually-aid-cobalt-lithium-supply-shortages/#:~:text=According%20to%20the%20market%20analyst,by%20approximately%2010x%20by%202042.

[236] https://www.utilitydive.com/news/ev-battery-recycling-senate-romney-ndaa/639317/

Le Canada doit prendre les devants et investir dans le recyclage des batteries.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Travaille avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et les Premières Nations pour commander une étude et un plan d'action pour la mise en place d'usines de recyclage des batteries de véhicules électriques dont nous aurons besoin par région[237];

2. Investisse dans l'innovation pour les usines actuelles de recyclage des batteries de véhicules électriques afin d'augmenter leur capacité.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Burnaby

Coparrainée par : Chambre de commerce de Surrey et Chambre de commerce du Grand Victoria

[237] Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et de territoires établis à des fins de rapports statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont les suivantes : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

#43 - Élaboration d'une stratégie nationale globale pour la sylviculture et le secteur forestier

Description

Le gouvernement canadien a reconnu l'importance de la planification stratégique pour les secteurs critiques comme les minéraux critiques, l'hydrogène et le nucléaire. Cette résolution exhorte le gouvernement à accorder une attention stratégique similaire au secteur forestier, qui contribue de manière significative à l'économie canadienne et qui justifie une stratégie nationale spécifique pour sa croissance durable et sa résilience.

Contexte

Le Canada, qui abrite près de 9 % des forêts du monde[238], possède un secteur forestier qui contribue pour plus de 24,6 milliards de dollars au PIB du Canada et soutient plus de 200 000 emplois directs dans tout le pays.[239] Pourtant, malgré son importance économique, environnementale et sociale, il n'existe pas de stratégie nationale globale pour relever les défis et saisir les opportunités uniques de ce secteur.

Le secteur forestier canadien a été affecté par plusieurs facteurs, notamment le changement climatique, les incendies de forêt, les parasites, les questions commerciales et l'évolution du marché mondial. Ces défis sont aggravés par l'absence d'une approche stratégique unifiée qui reconnaisse l'importance nationale de ce secteur et son potentiel à contribuer davantage à l'économie canadienne et à la lutte contre le changement climatique.

L'élaboration de cadres stratégiques pour les minéraux critiques, l'hydrogène et l'énergie nucléaire souligne la capacité et l'engagement du gouvernement canadien à catalyser des secteurs clés grâce à une planification et à des investissements ciblés. Le moment est venu pour le secteur de la foresterie et des forêts de bénéficier d'une attention stratégique similaire.

L'élaboration d'une stratégie pour la sylviculture et le secteur forestier revêt une importance nationale et a des répercussions dans toutes les régions du Canada, de l'industrie du bois de la Colombie-Britannique au secteur des pâtes et papiers de l'Ontario, en passant par la bioénergie basée sur la forêt au Québec. La question est à la fois actuelle et opportune, surtout si l'on considère l'importance croissante accordée à l'échelle mondiale aux économies durables et à l'atténuation du changement climatique.[240]

---

[238] {1} Ressources naturelles Canada, L'état des forêts au Canada — Rapport annuel 2022
[239] {2} Association des produits forestiers du Canada, « Economic Impact of the Forest Industry. »
[240] {3} Intergovernmental Panel on Climate Change, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. »

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Constitue un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie nationale globale pour la sylviculture et le secteur forestier.

2. Engage toutes les parties prenantes concernées, y compris les entreprises, les communautés autochtones, les syndicats, les organisations environnementales et les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans l'élaboration de la stratégie.

3. Veille à ce que la stratégie soit axée sur la croissance durable, la résilience face à l'évolution des conditions climatiques, l'atténuation des incendies de forêt, l'innovation, la compétitivité commerciale et le soutien aux travailleurs et aux communautés.

4. Prenne en compte le potentiel du secteur forestier dans la lutte contre le changement climatique et inclure des mesures pour soutenir le potentiel de séquestration du carbone des forêts canadiennes.

5. Réexamine et mette à jour régulièrement la stratégie pour l'adapter à l'évolution de la situation et aux nouvelles opportunités.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de Commerce du Grand Vernon

#44 - Une économie circulaire à partir des plastiques

Description

Les plastiques apportent une valeur ajoutée grâce à l'utilisation de milliers de produits qui ajoutent du confort, de la commodité et de la sécurité à notre vie quotidienne. Cependant, en raison de notre économie linéaire « fabriquer, utiliser, jeter », 86 % de tous les plastiques au Canada finissent dans nos décharges.[241] Cela représente une menace pour notre environnement et la perte d'une opportunité économique. Le potentiel réside dans le remplacement des comportements linéaires par une économie circulaire plus durable, dans laquelle les plastiques sont récupérés et réutilisés afin de capturer le potentiel de valeur ajoutée pour de nouveaux produits innovants dérivés d'un « produit de base » en plastique.

Contexte

Actuellement, au Canada, plus de 3 millions de tonnes de déchets plastiques sont produites chaque année. On estime que 9 % d'entre eux sont recyclés, tandis que le reste finit dans des décharges, est incinéré ou simplement jeté dans l'environnement. Cette pratique non durable a un effet négatif sur l'économie et menace la santé de l'environnement.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a commandé une étude pour mieux comprendre l'état actuel de notre industrie des plastiques. Leurs conclusions montrent que notre industrie de fabrication des plastiques est un moteur économique important, avec des ventes déclarées de 35 milliards de dollars en 2017 et soutenant plus de 90 000 emplois à travers plus de 1 900 entreprises. En comparaison, l'industrie canadienne du recyclage compte moins d'une douzaine d'entreprises employant environ 500 personnes et générant 350 millions de dollars.

Parce que nos infrastructures ne suivent pas le rythme de notre consommation de plastique, une quantité importante de plastique finit par être éliminée au lieu d'être recyclée et réutilisée pour fabriquer des produits de plus grande valeur à l'usage des consommateurs. L'étude d'ECCC montre que le détournement de ces « déchets » vers les installations de recyclage nécessite un investissement de 4 à 8 milliards de dollars pour de nouvelles infrastructures, ainsi qu'une réglementation gouvernementale visant à encourager l'utilisation et l'élimination responsables des matières plastiques. Les revenus tirés de cet investissement pourraient atteindre 3 milliards de dollars et créer plus de 40 000 nouveaux emplois directs et indirects au niveau national.

Lors de la réunion des ministres de l'Environnement du G7 fin 2018, le Canada a annoncé la création de la Coalition pour le leadership en matière d'économie circulaire qui « accélère les solutions durables, rentables et zéro déchet afin de veiller au leadership du Canada dans l'économie circulaire mondiale ». Peu après, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont mis d'accord sur une stratégie pancanadienne Zéro déchet de plastique.

[241] 1 https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-fra.pdf

Dans ce cadre, et à l'appui du défi d'innovation du G7 pour lutter contre les déchets plastiques marins, le Canada « investit dans des technologies canadiennes innovantes pour aider les petites entreprises du pays à trouver de nouvelles façons de réduire les déchets plastiques et de les transformer en ressources précieuses qui soutiennent une économie circulaire ».

En juillet 2020, l'Alberta, l'un des plus grands sites de fabrication de plastique au Canada, a annoncé la création de la Plastics Alliance of Alberta, un partenariat spécial entre le gouvernement, l'industrie, les organisations non gouvernementales et le monde universitaire.[242] Le groupe « collaborera aux actions nécessaires pour encourager et soutenir une économie circulaire du plastique en Alberta ».[243] Aujourd'hui, nous voyons certaines industries repenser leurs systèmes et processus pour s'aligner sur un modèle circulaire afin d'être plus productives et de créer de nouvelles opportunités de marché. Cependant, s'attaquer au problème des déchets plastiques et changer notre façon de voir les plastiques nécessite un engagement à long terme de la part des consommateurs, des fabricants, des fournisseurs de technologie, du gouvernement et de la société dans son ensemble. Les gouvernements devront investir et adopter des réglementations claires pour s'engager plus largement à développer l'infrastructure et à encourager les comportements nécessaires à un avenir durable et sain pour nos communautés.

[242] 2 https://plasticsalliancealberta.ca/who-we-are/

[243] 3 https://www.nait.ca/nait/about/newsroom/2020/new-alliance-to-maximize-innovation-reduce-plastic

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. 1. Mette en place un groupe de travail comprenant des représentants du gouvernement, de l'industrie et des institutions de recherche afin d'identifier les meilleures pratiques mondiales en matière de gestion des plastiques et de donner des conseils sur les politiques et les programmes visant à encourager l'économie circulaire.

2. Mette en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent l'investissement dans les infrastructures et les services qui encourageraient davantage les investissements manufacturiers à valeur ajoutée, créant ainsi de nouveaux emplois et un nouveau potentiel économique dans tout le Canada.

3. Soutienne et fasse la promotion des industries et attire les investissements qui soutiennent une économie circulaire, en ajoutant de la valeur à nos ressources naturelles et en poursuivant la diversification économique.

4. Envisage la mise en place d'un « crédit vert » pour les produits à recyclage avancé afin de compenser les coûts importants liés à l'élaboration de matières premières à contenu recyclé.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Camrose

Coparrainée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#45 - Une feuille de route pour l'énergie canadienne

Description

Le monde est confronté à des défis économiques sans précédent et le Canada n'a pas été épargné. Avec une inflation persistante et une dette nationale accrue, le Canada doit tracer une voie de redressement viable, et l'énergie occupe une place essentielle sur cette voie. Le secteur pétrolier et gazier du Canada a connu de profondes difficultés au cours des deux dernières décennies, et les impacts récents de la COVID-19 et de l'instabilité des prix mondiaux du pétrole ont provoqué une incertitude plus grande que jamais. Le pétrole et le gaz, et l'énergie dans son ensemble, sont essentiels à l'économie canadienne, et nous devons tracer une voie de collaboration pour aller de l'avant.

Contexte

À l'heure actuelle, le Canada a des intérêts importants et des préoccupations concernant l'exploitation des ressources. Alors que de nombreuses familles canadiennes dépendent de leur travail dans le secteur de l'énergie pour mettre de la nourriture sur la table, d'autres Canadiens ont des préoccupations légitimes concernant les droits inhérents des peuples autochtones et les risques environnementaux.

Les Canadiens reconnaissent l'importance de l'environnement et doivent faire leur part pour contribuer à la construction d'une société plus verte. Toutefois, il convient de trouver un juste équilibre avec les réalités économiques et technologiques dans lesquelles nous vivons. La demande d'énergie canadienne, y compris de combustibles fossiles, reste élevée dans un avenir prévisible. La modélisation du régulateur canadien de l'énergie suggère que la production de pétrole brut pourrait encore augmenter de 20 % entre 201 et 2040.[244] En ce qui concerne les préoccupations environnementales, il est important de reconnaître et de saluer le travail acharné réalisé pour réduire les émissions, par exemple dans le domaine de l'hydrogène et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CUSC). Il est également important de reconnaître que, sur la scène mondiale, le Canada ne contribue qu'à hauteur de 1,5 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.[245]

Le Canada doit se concentrer sur ses valeurs de collaboration, de fierté civique et de leadership en matière de droits de l'homme. L'Arabie Saoudite est l'un des principaux pays dont le Canada importe du pétrole. Au vu du bilan de l'Arabie saoudite en matière de droits de l'homme, nous pensons que les Canadiens préféreraient s'approvisionner sur leur propre territoire afin de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion des droits de l'homme dans le monde et de se prémunir contre les chocs des prix de l'offre des pays de l'OPEP+.

---

[244] https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/2020/resultats/index.html
[245] https://www.capp.ca/fr/explore/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/

Nous apprécions l'engagement continu du gouvernement fédéral en faveur de l'expansion de Trans Mountain. Les oléoducs sont plus sûrs que le transport de pétrole par voie ferrée et offrent la possibilité d'un partenariat/propriété autochtone.

La Chambre de commerce du Canada demande au gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie énergétique cohérente qui tienne compte des différences régionales et provinciales et qui trace une voie de collaboration avec l'industrie, les parties prenantes et les gouvernements provinciaux, afin de travailler ensemble à l'utilisation de notre propre énergie pour répondre à nos propres besoins, en supprimant les barrières commerciales interprovinciales, et de maintenir notre leadership mondial en matière d'innovation dans le domaine de l'énergie propre. La Chambre de commerce du Canada reconnaît que le secteur de l'énergie peut faire partie d'une stratégie pour la carboneutralité et jouer un rôle essentiel dans la construction du Canada de demain.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec l'industrie, les parties prenantes et les gouvernements provinciaux pour créer et mettre en œuvre une stratégie énergétique cohérente qui :

1. Considère les opportunités riches en ressources que nous avons à travers la nation et comment travailler les uns avec les autres, y compris avec les partenaires autochtones, d'un océan à l'autre pour veiller au développement durable et à la sécurité nationale des ressources, en mettant l'accent sur l'utilisation de notre propre énergie pour répondre à nos propres besoins;

2. Collabore avec les provinces pour supprimer les obstacles au commerce interprovincial afin de permettre la libre circulation de l'énergie et des marchandises;

3. Reconnaît l'énergie propre que nous produisons déjà, reconnaît que le secteur de l'énergie peut être un partenaire dans une stratégie pour la carboneutralité, et fixe des objectifs pour mener le monde dans les technologies les plus propres, y compris dans l'innovation autour de l'utilisation continue des combustibles fossiles;

4. Éduque et fait connaître aux Canadiens et au public international les investissements et les mesures que notre industrie de l'énergie a pris pour être à la pointe de l'exploitation respectueuse de l'environnement de nos ressources nationales;

5. Collabore avec la CSA en vue d'une étude accélérée et, si elle est approuvée, de l'utilisation de l'hydrogène dans les systèmes et appareils de chauffage des maisons et des bâtiments.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce régionale de Cold Lake

Coparrainée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#46 - Hydrogène bas carbone

Description

L’hydrogène est un gaz reconnu comme une solution pour répondre aux besoins mondiaux en matière de chauffage, de transport et d’industrie à faible émission de carbone. Le Canada a une excellente occasion de produire de l’hydrogène propre et peu coûteux. Bien qu’il y ait plusieurs technologies de production à prendre en compte, l’essentiel est que toutes les formes d’hydrogène propre et à faible intensité de carbone soient considérées comme faisant partie du futur plan du Canada en matière d’hydrogène, alors que nous continuons à jouer notre rôle de leader mondial en matière d’énergie,

Contexte

L’hydrogène est un carburant propre en plein essor auquel les gouvernements du monde entier se sont ralliés et qui ne rejette pas de carbone dans l’atmosphère lorsqu’il est utilisé comme source d’énergie. S’il existe plusieurs méthodes de production d’hydrogène, chacune d’entre elles peut être avantageuse dans des lieux géographiques spécifiques, à mesure que nous nous dirigeons vers un avenir à faible émission de carbone. Les technologies de l’hydrogène actuellement disponibles, ainsi que celles qui sont en cours de développement, doivent tenir compte de l’intensité totale en carbone, de la méthode de production au mode de transport utilisé jusqu’à l’utilisateur final.

Des « couleurs » ont été adoptées pour faciliter la communication sur les technologies de production d’hydrogène. Elles font référence aux moyens de production de l’hydrogène, mais pas nécessairement à leur intensité en carbone. L’hydrogène gris est produit à partir de gaz naturel, avec rejet de CO2 dans l’atmosphère. L’hydrogène vert est produit par électrolyse (séparation de l’eau), qui ne rejette pas de CO2 lors de la production, mais utilise une quantité importante d’eau douce comme matière première et nécessite une source d’électricité renouvelable pour alimenter le processus afin d’éviter les émissions en amont. L’hydrogène bleu, comme le gris, est également produit à partir de gaz naturel, mais le CO2 est capturé et stocké sous terre, de sorte qu’il n’émet pratiquement pas d’émissions pendant la production. L’hydrogène turquoise utilise la pyrolyse du méthane pour fabriquer un produit commercialisable appelé « noir de carbone », qui incorpore en toute sécurité le CO2 dans des produits tels que les pneus, l’asphalte et autres, l’hydrogène étant un sous-produit. Enfin, l’hydrogène rose est produit par électrolyse alimentée par l’énergie nucléaire.

Il existe quatre facteurs pour une source de carburant souhaitable : la fiabilité, le coût, la sécurité et l'intensité de carbone, les deux facteurs les plus importants étant l'intensité de carbone et la sécurité. S'il existe de nombreuses méthodes et « couleurs » de production d'hydrogène, celles-ci ne suffisent pas à décrire l'intensité carbonique de l'hydrogène produit. Par conséquent, nous devons rester agnostiques en matière de couleur/technologie et nous concentrer sur l'intensité de carbone en tant que conversation clé. Il est essentiel que l'intensité carbone soit mesurée depuis le début du processus de production jusqu'à l'utilisateur final, afin qu'une image réelle puisse être analysée lors de la comparaison des méthodes de production spécifiques. Par exemple, l'hydrogène vert par électrolyse est l'un des moyens les plus propres de produire de l'hydrogène, mais l'électrolyseur utilisé doit être alimenté par de l'électricité propre, faute de quoi il peut avoir une intensité de carbone plus élevée que d'autres formes de production.

D'autres impacts environnementaux doivent également être pris en compte, comme l'utilisation d'eau douce et l'intensité de carbone en amont des composants. L'hydrogène bleu utilise le gaz naturel comme matière première, mais jusqu'à 95 % des émissions peuvent être capturées pendant la production, ce qui peut le rapprocher de la carboneutralité. Selon une présentation récente du Hydrogen HUB de la région d'Edmonton, les émissions de CO_2 par kg d'hydrogène bleu et turquoise (y compris la production et l'amont) sont comprises entre 3 et 5 kg, tandis que celles de l'hydrogène vert peuvent être comprises entre 1 kg et 18 kg, selon la source qui alimente l'électrolyseur. Par conséquent, plusieurs méthodes de production ont un potentiel de faible intensité de carbone. Chacune d'entre elles, ainsi que toute autre couleur qui peut s'avérer identique ou meilleure, devrait être prise en considération pour atteindre notre objectif de la carboneutralité. La sécurité est également une préoccupation, et bien que l'hydrogène présente des défis qui lui sont propres, il peut constituer une source d'énergie propre, sûre et largement utilisée.

Le gouvernement canadien a déjà signalé un soutien fort à l'hydrogène avec sa propre stratégie sur l'hydrogène[246], soutenue dans le cadre du budget 2022,[247] et avec des accords récents de collaboration sur l'hydrogène avec les Pays-Bas[248] et l'Allemagne[249]. Il existe également un soutien provincial important pour l'hydrogène en Alberta, avec la feuille de route sur l'hydrogène du gouvernement albertain.[250] Le Centre d'excellence en hydrogène d'Alberta Innovates[251] et le nouveau « Hydrogen HUB » de la région d'Edmonton[252], ainsi que le soutien financier de plus de 60 millions de dollars accordé aux projets d'hydrogène dans l'ensemble de la chaîne de valeur par Emissions Reduction Alberta, alloué par le gouvernement de l'Alberta dans le cadre du fonds Technology Innovation Emissions Reduction (TIER). Dans le cœur industriel de l'Alberta, l'accélérateur de transition a joué un rôle important de « leadership éclairé » dans l'industrie albertaine de production d'hydrogène {8}.

L'hydrogène est un combustible précieux pour le chauffage, le transport et l'alimentation de l'industrie. Il sera essentiel de déterminer les marchés de l'hydrogène afin d'élaborer un dossier commercial pour la mise en place d'une offre d'hydrogène. Le moment est venu pour le gouvernement canadien de collaborer avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les partenaires industriels, pour déterminer les marchés de la demande afin que l'approvisionnement en hydrogène et l'infrastructure nécessaires puissent être mis en place pour soutenir un avenir à faible émission de carbone. Par exemple, si des véhicules à hydrogène sont utilisés, il sera essentiel d'améliorer l'accès aux stations de ravitaillement et de mettre en place des méthodes de distribution efficace de l'hydrogène, comme des pipelines.

Il est important de noter que l'hydrogène n'est pas une « solution miracle », mais une pièce importante dans la résolution du puzzle de la carboneutralité qui comprendra également l'électrification, le nucléaire, l'éolien, le solaire, les combustibles fossiles avec la capture du carbone, et d'autres encore.

---

[246] https://www.nrcan.gc.ca/sites/nrcan/files/environment/hydrogen/NRCan_Hydrogen-Strategy-Canada-na-en-v3.pdf
[247] https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/chap3-en.html
[248] https://www.nrcan.gc.ca/climate-change/canadas-green-future/the-hydrogen-strategy/memorandum-understanding-between-the-government-canada-and-the-government-the-netherl/23907
[249] https://www.nrcan.gc.ca/climate-change-adapting-impacts-and-reducing-emissions/canadas-green-future/the-hydrogen-strategy/joint-declaration-intent-between-the-government-canada-and-the-government-the-federal/24607
[250] https://www.alberta.ca/hydrogen-roadmap.aspx
[251] https://albertainnovates.ca/programs/hydrogen-centre-of-excellence/
[252] https://erh2.ca/

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec les provinces, les territoires, les autochtones et les partenaires de l'industrie pour :

1. Soutenir la recherche et le développement, sans distinction de couleur, de toutes les formes d'hydrogène propre à faible intensité de carbone, mesurée « du début à la fin »;

2. Déterminer les marchés de la demande et veiller à ce que le Canada puisse répondre aux besoins d'approvisionnement nationaux et internationaux grâce à la production d'hydrogène à faible teneur en carbone;

3. Veiller à ce que l'infrastructure de transport de l'hydrogène au niveau national soit en place pour répondre à la demande actuelle et future;

4. Reconnaître que le soutien immédiat du gouvernement est essentiel pour être compétitif, étant donné que d'autres juridictions agissent rapidement en apportant un soutien financier et politique;

5. Communiquer efficacement avec le public sur l'importance et la sécurité de l'hydrogène en tant que source d'énergie et promouvoir l'importance de produire de l'hydrogène à faible intensité de carbone plutôt que des couleurs spécifiques.

Appuis

Le Comité des ressources naturelles et de l'environnement appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce régionale de Cold Lake

Coparrainée par : Chambre de commerce de Sherwood Park et de son district

Dossiers spéciaux

#47 — Réforme de la mise en liberté sous caution, soutien à la santé mentale et à la toxicomanie : des éléments essentiels pour accroître la sécurité dans les villes canadiennes

Description

Depuis la pandémie de COVID-19, les problèmes de santé mentale et de toxicomanie ainsi que le nombre de sans-abri ont considérablement augmenté. Beaucoup d'entreprises et de travailleurs ont également quitté les centres-villes pour des raisons de santé et de sécurité, de rétention de la main-d'œuvre, d'absentéisme et de difficultés financières dues aux dégâts matériels, à l'accessibilité financière, à l'augmentation des coûts d'exploitation et à la perte de croissance économique. Bien que la santé mentale et les toxicomanies soient liées, mais pas intrinsèquement, ces conditions ont entraîné une augmentation de la criminalité organisée dans les centres-villes. Cette situation pose des problèmes de santé et de sécurité publiques pour les propriétaires d'entreprises, les communautés et les personnes les plus vulnérables.

Contexte

Les Canadiens se sentent moins en sécurité depuis la pandémie. Une enquête récente menée par Léger et l'Association d'études canadiennes a révélé que deux tiers des Canadiens estiment que les crimes violents sont visiblement pires qu'avant le début de la pandémie de COVID-19. Une personne sur cinq a déclaré avoir craint pour sa sécurité au cours des six derniers mois. Une personne sur 20 a déclaré avoir été personnellement agressée.[1]

De plus en plus, les propriétaires d'entreprises, en particulier ceux dont les commerces sont situés dans les centres-villes, sont victimes de la criminalité. Selon une enquête de la Downtown Victoria Business Improvement Association, neuf entreprises sur dix ont déclaré que la criminalité et le désordre dans les rues constituaient l'un des trois principaux problèmes. Le rapport d'un propriétaire de petite entreprise de Victoria indique qu'il envisage de fermer son commerce après avoir été cambriolé pour la deuxième fois en trois semaines.[2]

Une autre propriétaire d'entreprise, une styliste de London en Ontario, a raconté à sa chambre locale de commerce qu'elle avait quitté le centre-ville pour exercer ses activités depuis son domicile après avoir été victime d'un vol à la pointe d'un couteau.

[1] Canadians feel less safe than before COVID and blame government: poll | National Post
[2] Victoria business owner mulls closing downtown shop after repeated break-ins - BC | Globalnews.ca

Les crimes violents ont augmenté à Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Vancouver.[3] Cette augmentation de la criminalité affecte non seulement la sécurité des personnes qui vivent, travaillent et font des affaires dans ces zones, en réduisant le nombre de clients qui se rendent dans les centres-villes pour soutenir les entreprises qui choisissent d'y rester, mais elle affecte également les communautés marginalisées qui sont souvent criminalisées en raison de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, et de l'absence de domicile fixe.

Pour ceux qui choisissent de rester dans les centres-villes, les choses ne sont pas comme avant. À London (Ontario), la propriétaire d'un restaurant de fish and chips déclare qu'elle doit fermer sa porte à clé pour sa propre sécurité, obligeant les clients à appeler le numéro affiché sur la porte d'entrée ou à frapper à la porte pour être servis.[4]

De nombreux centres urbains au Canada ont connu une augmentation de la criminalité. Malheureusement, il n'y a pas de mesures de sécurité pour protéger les communautés, avec un accès limité aux programmes et aux services pour les personnes les plus vulnérables, et une absence de logements abordables et de soutien, ainsi que de soins de santé mentale et de traitement des dépendances. Cela empêche les personnes vulnérables libérées sous caution de respecter certaines conditions de mise en liberté sous caution. De plus, les mesures, services et ressources mis en place pour soutenir les communautés d'affaires et promouvoir la croissance économique sont limités.

Le réseau des chambres apprécie pleinement l'importance des droits fondamentaux conférés par la Charte aux personnes accusées d'une infraction, qui comprennent notamment la présomption d'innocence et le droit à une caution raisonnable pour les personnes accusées d'une infraction. Ces protections sont inscrites dans nos lois et sont au cœur de notre système judiciaire. Cependant, tous les niveaux de gouvernement choisissent de ne pas démanteler les silos entre le système judiciaire, le système de santé et les services sociaux, afin de veiller à ce que les Canadiens marginalisés et vulnérables ne sortent pas des institutions en se retrouvant sans-abri, et à ce qu'ils disposent d'un plan de soins solide pour s'assurer qu'ils ont un accès continu aux services et aux aides dont ils ont besoin.

Le 16 mai 2023, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-48 [5] qui propose des modifications aux dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté sous caution afin de promouvoir la sécurité des collectivités et de renforcer la confiance du public dans l'administration de la justice, une excellente première étape dans la réduction des crimes violents dans les centres-villes des villes canadiennes. Bien qu'il s'agisse d'un pas en avant en faveur de la sécurité des communautés, les Canadiens ont besoin d'une action de la part de tous les niveaux de gouvernement, des industries et des organisations communautaires pour soutenir les entreprises, les communautés et les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

---

[3] It's not just Toronto. Violent crime is a national problem - The Hub
[4] London police arrest suspect in random train crossing stabbing | CTV News
[5] Projet de loi C-48 : Modifications proposées pour renforcer le système de mise en liberté sous caution du Canada (justice.gc.ca)

La réduction de l’incidence de la criminalité dans les centres-villes du Canada est un défi qui devra être relevé dans le cadre d’une approche à multiples facettes et avec l’aide de tous les niveaux de gouvernement. Des soins adéquats en matière de santé mentale et de toxicomanie dans le système pénal canadien peuvent réduire le nombre de personnes les plus susceptibles de récidiver, réduire les dommages matériels causés aux entreprises canadiennes, ainsi qu’accroître la viabilité financière et la rétention de la main-d’œuvre dans divers secteurs et industries. Pour ce faire, le Service correctionnel du Canada, le ministre de la Santé et le ministre de la Sécurité publique doivent explorer des approches fondées sur des données probantes, ce qui contribuera à réduire le fardeau qui pèse sur les entreprises et les communautés canadiennes.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Modernise le code pénal pour veiller à ce que le montant de la caution soit raisonnable, en particulier pour les délinquants violents et récidivistes, tout en veillant à ce que les personnes qui ont des démêlés répétés avec la justice aient un meilleur accès aux programmes de prévention comme les possibilités de logement, les programmes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, les services sociaux intégrés, etc. afin d'éviter que les personnes libérées sous caution et celles qui sortent du système correctionnel ne tombent dans l'itinérance, la toxicomanie ou la récidive.

2. Améliore les programmes de développement de la main-d'œuvre pour les détenus du système correctionnel canadien (SCC), afin d'accroître les possibilités d'intégrer le marché du travail après leur libération.

3. Augmente le financement des programmes de surveillance des libérations sous caution afin de suivre les personnes libérées sous caution, en particulier celles qui présentent un risque plus élevé ou ont des besoins plus importants, et de veiller à ce qu'elles puissent accéder aux services communautaires dont elles peuvent avoir besoin pour rester en conformité avec les conditions de leur libération sous caution.

Appuis

Le Comité des dossiers spéciaux n'appuie pas cette résolution. Le Comité ne considère pas que la « résolution traite d'une question pertinente pour les entreprises canadiennes » (selon le Guide de préparation des résolutions — avril 2023). Le Comité a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Le comité de sélection du réseau de la Chambre a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'éligibilité.

Présentée par : Chambre de commerce de London

Coparrainée par : Chambre de commerce de Burlington, Chambre de commerce de Guelph

#48 - Renforcer la prospérité nationale grâce à une nouvelle stratégie industrielle et de fabrication avancée

Description

L'émergence de la pandémie de COVID-19 et la reprise qui s'en est suivie ont mis en lumière l'érosion de nos capacités industrielles et de fabrication de pointe. Au fil des décennies, la dépendance croissante à l'égard des importations de biens et le déclin de la production nationale ont mis en évidence la vulnérabilité de notre économie. L'absence d'une stratégie nationale à long terme visant à renforcer nos capacités et notre compétitivité a amplifié le déclin de la capacité du Canada à produire des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, ainsi que les avantages économiques qui découlent d'un secteur manufacturier fort et en pleine croissance. Une reprise durable ne peut se contenter d'une concurrence sur les subventions accordées aux entreprises pour qu'elles s'installent au Canada et d'une orientation industrielle fondée uniquement sur une solution climatique.

Contexte

Le déclin de l'industrie manufacturière a largement contribué à la stagnation des salaires au Canada et à la dépendance croissante du pays à l'égard de l'extraction et de l'exportation de ressources naturelles non transformées. Pour inverser la stagnation et la détérioration des salaires, le Canada doit mettre l'accent sur les avantages qu'il y a à générer des gains salariaux par le biais d'une plus grande valeur ajoutée et d'une amélioration de la productivité sans perte de compétitivité.

En 1980, près de 20 % de tous les emplois (8,5 % de la population) au Canada se trouvaient dans le secteur manufacturier. Ce chiffre est tombé à 9 % en 2019. Source : StatsCan, Turner Investments

La baisse des exportations manufacturières a entraîné une diminution globale des exportations du Canada. Sur la période 2000-2014, les exportations globales ont diminué de 6,4 %, tandis que les exportations manufacturières ont diminué de 26 %.

L'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 est que, soudain, les gens s'intéressent à l'endroit où les choses sont réellement fabriquées. Le lundi matin 13 avril 2020, le titre principal du site Internet de la CBC était « Le Canada construit sa propre chaîne d'approvisionnement en EPI… en Chine ». Comme l'a fait remarquer le Toronto Star dans son éditorial du 7 avril 2020, « Le Canada a besoin d'une nouvelle politique industrielle », lorsque le Canada se retrouve à la recherche d'équipements médicaux, compter sur des produits fabriqués à l'autre bout du monde « ne semble plus être une si bonne idée. »

Bien que les gains en matière d'emplois et de salaires aient été orientés dans la bonne direction, il convient de noter que le principal moteur de cette croissance a été la pénurie de main-d'œuvre, et nous devons reconnaître que des menaces économiques se profilent toujours à l'horizon.

Le Canada enregistre une huitième hausse mensuelle consécutive de l'emploi en avril. L'emploi dans le secteur manufacturier augmente également. Les statistiques d'avril 2023 fournies par les Manufacturiers et Exportateurs du Canada soulignent que :

- L'emploi au Canada a augmenté de 41 400 (+0,2 %) en avril, soit la huitième hausse mensuelle consécutive.

- L'emploi a progressé dans 9 des 16 secteurs d'activité, avec en tête le commerce de gros et de détail, le transport et l'entreposage, l'industrie de l'information et de la culture, et les services d'écucation.

- L'emploi dans l'industrie manufacturière a augmenté de 2 800 (+0,2 %) en avril, pour la troisième fois en quatre mois.

- Le taux de chômage global est resté stable à 5,0 % pour le cinquième mois consécutif, tandis que le taux de chômage dans l'industrie manufacturière a augmenté de 2,9 % en mars à 3,0 % en avril.

- Les salaires dans le secteur manufacturier ont augmenté de 7,2 % d'une année sur l'autre en avril, soit une légère baisse par rapport à la hausse de 7,4 % enregistrée en mars.

- L'emploi total a augmenté dans sept des dix provinces, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard en tête. L'Ontario est également à l'origine de la majeure partie des gains d'emplois dans l'industrie manufacturière.

Le secteur manufacturier n'a créé que 3 700 emplois au cours des 12 derniers mois. La lenteur de la croissance de l'emploi est cohérente avec un secteur qui est freiné par le ralentissement de la demande de biens de consommation dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt et par la tendance post-COVID à privilégier les dépenses de services.

Pour le cinquième mois consécutif en avril, le taux de chômage global est resté stable à 5,0 %, dépassant de peu le niveau record de 4,9 % atteint en juin et juillet derniers. Dans le même temps, le taux de chômage dans l'industrie manufacturière est passé de 2,9 % en mars à 3,0 % en avril, soit 0,4 point de pourcentage seulement au-dessus du niveau le plus bas jamais atteint.[253]

[253] Manufacturiers et Exportateurs du Canada

L’absence d’une stratégie industrielle et de fabrication avancée pour le Canada a encore aggravé la formulation des politiques et les décisions qui soutiennent une reprise forte et renouvelée. Il est grand temps que le Canada s’attaque à ce problème. En se concentrant sur une stratégie de croissance industrielle diversifiée qui tire parti des différents domaines de force et d’expertise du secteur, les gouvernements peuvent veiller à ce que la reprise économique soit plus durable, qu’elle crée de meilleurs emplois et, si nous nous y prenons bien, qu’elle nous aide à atteindre nos objectifs en matière de changement climatique.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie industrielle et de fabrication avancée, le gouvernement canadien doit utiliser le pouvoir des dépenses d’infrastructure et des marchés publics pour soutenir l’industrie canadienne et maximiser la création d’emplois au Canada. Le fait que les accords commerciaux, notamment l’AECG avec l’UE, limitent la capacité du Canada à insister sur les marchés publics nationaux qui créent des emplois au Canada n’aide pas, et vous pouvez être sûrs qu’aux États-Unis, les programmes agressifs « Buy America » seront sûrement à l’ordre du jour pour le vaste marché public américain, et en vertu de l’ACEUM récemment conclu et de la Loi canadienne sur l’accessibilité, le Canada n’a pas d’accès préférentiel aux marchés publics américains.

Parce que nous avons négligé notre base manufacturière pendant des décennies, le Canada dépend plus que jamais de l’extraction des ressources et du secteur des ressources. Le gouvernement canadien doit trouver un équilibre stratégique entre l’adoption de l’industrie manufacturière comme voie de transition vers l’abandon des combustibles fossiles et la reconnaissance de l’importance de ce secteur pour l’économie canadienne. Les chaînes d’approvisionnement minières et manufacturières sont essentielles à la production des biens dont nous avons besoin pour une économie à faible émission de carbone, qu’il s’agisse de transports en commun, d’éoliennes ou de véhicules électriques, mais le secteur pétrolier et gazier a également un rôle à jouer dans l’économie à faible émission de carbone.

L’évolution actuelle du sentiment politique et public en faveur de l’augmentation de la production nationale, du renforcement des chaînes d’approvisionnement nationales, de la fabrication et de l’achat local est une bonne nouvelle pour les fabricants et correspond bien aux réalités commerciales et industrielles (et manufacturières) du Canada. Mais ce changement ne doit pas signifier que le Canada tente de s’isoler, de fermer les chaînes d’approvisionnement mondiales et d’inverser des décennies de prospérité commerciale pour le Canada. Au contraire, le Canada devrait tenter de tirer parti de ce changement de sentiment en recentrant son attention sur la nécessité de stimuler la croissance des exportations en soutenant la production de biens à valeur ajoutée et en renforçant les chaînes d’approvisionnement régionales.

L’industrie manufacturière canadienne présente un énorme potentiel pour l’avenir économique du pays. Le monde évolue et les nouvelles technologies ne se contentent pas d’ouvrir de nouveaux marchés pour les produits canadiens, elles modifient également les modes de production de ces produits. Pour que l’industrie manufacturière canadienne reste un acteur dynamique, innovant et compétitif de notre économie, les entreprises et les pouvoirs publics devront travailler ensemble. Une communauté manufacturière dynamique encourage les groupements industriels qui développent les compétences, les connaissances et la technologie. Le succès engendre le succès : lorsque les fabricants canadiens se développent et sont compétitifs, ils agissent comme des aimants pour de nouveaux investissements et pour de nouveaux jeunes qui veulent faire partie de cette grande industrie, qui fabrique les produits de demain.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. En collaboration avec les parties prenantes, élabore et mette en œuvre une stratégie industrielle moderne et de fabrication avancée à long terme, fondée sur les principes de l'amélioration continue, qui se concentre sur l'augmentation des investissements par la réduction des coûts de production, soutient l'innovation et l'adoption de technologies dans le but d'augmenter les exportations à valeur ajoutée. Mettre l'accent sur les atouts concurrentiels, en particulier les ressources naturelles, l'acier vert, l'énergie, l'alimentation et la technologie.

2. Dans le cadre de la stratégie à long terme, veille à ce qu'en partenariat avec les provinces, les parties prenantes et les établissements universitaires, tant publics que privés, des programmes d'enseignement sur la fabrication industrielle et de pointe soient élaborés afin de remédier aux pénuries de compétences.

3. Introduise une stratégie commerciale qui renforce la compétitivité de l'Amérique du Nord, y compris des efforts pour moderniser, renforcer, améliorer la capacité et soutenir financièrement le système de recours commercial et la vérification des données d'importation.

4. Construise la marque « Canadian Made » en modernisant l'expansion législative et volontaire des outils d'approvisionnement du gouvernement et des partenariats public-privé afin d'évaluer et d'envisager la sélection préférentielle des fournisseurs locaux après une évaluation équitable :

a. L'impact environnemental global et l'évaluation des coûts par rapport à l'alternative importée (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre [GES] pendant la production et le transport),

b. L'existence de réglementations comparables en matière de santé et de sécurité pendant la production et la fabrication,

c. si le pays exportateur permet un accès réciproque à son marché pour le même produit.

5. Donne la priorité aux investissements dans les infrastructures commerciales et industrielles, y compris les réseaux de transport, les parcs industriels et l'Internet à large bande.

6. Stimule les investissements des entreprises et la compétitivité du Canada en réduisant le coût de l'activité économique par une réforme fiscale et réglementaire.

Appuis

Le Comité des dossiers spéciaux appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Sault Ste. Marie

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#49 - Création d'une stratégie nationale concernant les titres de compétences en matière de soins de santé

Description

Le secteur de la santé au Canada est en crise et la mobilité de la main-d'œuvre s'en trouve limitée. Nous manquons de professionnels de la santé et cette pénurie devrait s'aggraver si nous maintenons le statu quo. Alors que nous nous efforçons de former suffisamment de travailleurs au niveau national, les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé rebutent les travailleurs qualifiés. Nous avons besoin d'une stratégie nationale visant à éliminer les obstacles à l'accréditation dans le secteur de la santé, qui tienne compte des qualifications interprovinciales et internationales.

Contexte

Les failles dans le système de santé au Canada freinent notre main-d'œuvre et notre économie.

L'enquête nationale NosSoins[254] a montré qu'environ 6,5 millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille. Rien qu'en Ontario, l'Ontario College of Family Physicians[255] estime ce chiffre à 2,2 millions, soit 15 % de la population. Ces chiffres continuent d'augmenter.

Les travailleurs qui n'ont pas accès aux soins de santé primaires par l'intermédiaire d'un médecin de famille doivent se débrouiller pour répondre à leurs besoins de santé et utiliser des ressources qui ne sont pas optimales, comme les services d'urgence des hôpitaux, pour répondre à leurs besoins de santé de base. Les exigences imposées aux hôpitaux et le manque de travailleurs ont entraîné de longs délais d'attente aux urgences. Tout cela contribue à une détérioration de l'état de santé, à une augmentation du temps passé à essayer d'accéder aux soins de santé et à une perte de temps sur le marché du travail.

La pénurie de travailleurs agréés empêche également les prestataires de soins de santé du secteur privé de répondre aux besoins des Canadiens.

Parallèlement, nous avons des travailleurs qualifiés qui ne peuvent pas travailler dans le secteur des soins de santé. Ils ont suivi des études et obtenu les certifications nécessaires pour travailler dans le secteur des soins de santé. Nombre d'entre eux ont travaillé dans ce secteur, parfois pendant des décennies. Le problème est que leurs qualifications et leur expérience se situent dans une autre province, un autre territoire ou un autre pays.

---

[254] 1. Enquête nationale NosSoins https://data.ourcare.ca/

[255] 2. More Than 2.2 Million Ontarians Left Without a Family Doctor https://www.ontariofamilyphysicians.ca/news-features/news/~287-More-Than-2-2-Million-Ontarians-Left-Without-a-Family-Doctor

Le gouvernement du Canada recrute activement des professionnels de la santé étrangers, mais nombre d'entre eux ont du mal à obtenir l'autorisation de travailler dans la province où ils se sont installés. Ayant besoin de payer les factures et de subvenir aux besoins de leur famille, ils s'orientent vers d'autres secteurs.

Le manque de coopération entre les provinces en matière d'accréditation des soins de santé entrave la mobilité de la main-d'œuvre, car les gens hésitent à accepter un emploi en dehors de la province, car eux-mêmes ou leur conjoint risquent de ne pas pouvoir travailler dans leur domaine d'expertise. En outre, beaucoup hésitent à déménager car ils risquent de ne pas pouvoir trouver de médecin de famille s'ils déménagent.

Ce problème de mobilité de la main-d'œuvre se pose notamment au sein des Forces canadiennes, qui transfèrent régulièrement leurs effectifs d'une province à l'autre. Si le membre des forces armées peut travailler n'importe où au Canada, ce n'est pas forcément le cas de son conjoint. Il en résulte que des personnes quittent le secteur de la santé, voire le marché du travail, parce que leurs qualifications et leur expérience ne sont pas reconnues.

Bien que les soins de santé relèvent en grande partie de la compétence des provinces, il est clair que le gouvernement fédéral doit élaborer une stratégie visant à accroître la mobilité des professionnels de la santé entre les provinces et à faciliter l'accréditation des professionnels de la santé étrangers afin de leur permettre d'utiliser leurs compétences partout au Canada.

Le maintien du statu quo augmentera le temps perdu sur le marché du travail, diminuera la participation de la main-d'œuvre, entravera la mobilité de la main-d'œuvre et empêchera les secteurs public et privé de répondre aux besoins de notre pays en matière de soins de santé.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Crée une stratégie nationale pour aider les provinces et les territoires à reconnaître les diplômes de santé obtenus en dehors de la province et à l'étranger;

2. Crée un examen national de compétence qui permette la mobilité nationale des travailleurs de la santé nouvellement arrivés au Canada, travaillant actuellement dans une province ou nouvellement diplômés.

Appuis

Le Comité des dossiers spéciaux appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Fredericton et Chambre de commerce de Peterborough et des Kawarthas

Coparrainée par : Chambre de commerce du Grand Barrie, Chambre de commerce de Guelph, Chambre de commerce de St. John's et Chambre de commerce du Grand Victoria

Transport et infrastructure

#50 - L’autonomie locale et le soutien financier sont les clés du succès des administrations aéroportuaires canadiennes

Description

Le récent document de consultation de Transports Canada sur l’avenir du système de transport aérien canadien laisse entrevoir la volonté d’accroître l’implication du gouvernement dans le contrôle des administrations aéroportuaires, ce qui pourrait nuire à la réactivité aux besoins et aux priorités locales.

Contexte

Il y a 30 ans, le gouvernement fédéral a cédé les aéroports du Canada afin qu’ils puissent être flexibles, reliés à leurs communautés et se développer pour répondre à la demande des passagers. « L’intention première de la politique nationale de cession des aéroports était de permettre aux administrations aéroportuaires sans but lucratif de développer pleinement le potentiel de leurs aéroports, de réduire les coûts, d’adapter les niveaux de service à la demande locale et d’attirer des types d’entreprises nouveaux et différents. » [256] Ces entreprises à but non lucratif ont été guidées par les chefs d’entreprise des communautés locales, ont investi plus de 30 milliards de dollars dans leurs propres infrastructures et ont payé plus de 6 milliards de dollars de loyer à Ottawa, ce qui représente d’énormes avantages pour le trésor fédéral et une valeur pour les contribuables.

En avril, Transports Canada a mené une consultation sur le secteur aérien afin d’examiner un large éventail de problèmes auxquels le secteur est confronté et a posé des questions sur divers éléments, notamment : le rôle du gouvernement dans la sélection des directeurs/présidents des conseils d’administration, les normes de niveau de service, le partage des données, les protocoles de consultation, la connectivité régionale et le financement des aéroports.

Processus de consultation normalisés

L’augmentation des formalités administratives ne fera que ralentir la croissance des aéroports alors que la demande et la concurrence décollent dans ce secteur hautement compétitif. Les administrations aéroportuaires doivent concilier les besoins, les intérêts et les préoccupations d’un certain nombre d’intervenants dont les intérêts et les priorités ne sont pas toujours les mêmes. Les administrations aéroportuaires sont responsables, entre autres, des transporteurs aériens (passagers et fret), des passagers, de leurs communautés, des entreprises canadiennes qui dépendent du transport aérien, ainsi que des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

[256] https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb0241-e.htm#thenationaltxt

Les administrations aéroportuaires sont responsables devant leurs communautés et le gouvernement par le biais de leur bail foncier, et devant leurs communautés de transporteurs aériens et d'usagers de l'aéroport par le biais d'accords sur les frais d'amélioration aéroportuaire ou les frais de facilitation des passagers avec les transporteurs aériens et l'Association des transports aériens du Canada.

- Les accords de location de terrains aéroportuaires prévoient une consultation fréquente et significative du public et des parties prenantes sur les questions liées à la planification et à l'exploitation des aéroports, ainsi que sur les préoccupations municipales, notamment la gestion et l'atténuation des nuisances sonores.

- Les accords relatifs aux frais d'amélioration aéroportuaire et aux frais de facilitation pour le transport de passagers contiennent des dispositions strictes qui exigent que les transporteurs aériens soient consultés et votent pour que les autorités aéroportuaires aient accès aux fonds des FAA/FUP pour les dépenses d'investissement proposées. Par conséquent, dans le cadre du processus des FAA, les aéroports consultent les transporteurs aériens sur les plans directeurs et les projets individuels. De plus, les transporteurs aériens reçoivent des états financiers vérifiés sur l'utilisation de ces fonds et sur leur applicabilité dans le cadre de l'accord sur les FAA.

Stratégies de tarification

Les stratégies de tarification sont un facteur clé pour faire progresser les tactiques commerciales qui soutiennent les objectifs locaux. Les processus de consultation standardisés et uniformes n'offrent pas suffisamment de flexibilité pour répondre de manière adéquate aux besoins des marchés locaux.

Un récent rapport de Moody's Investors Service pour Aéroports de Montréal souligne le risque pour sa cote de crédit face à d'éventuels changements imposés par le gouvernement : « Tout développement législatif ou autre qui limiterait la capacité ou la volonté d'ADM de fixer les taux et les redevances nécessaires pour couvrir entièrement ses coûts entraînera une révision à la baisse de sa cote de crédit.

Financement des aéroports

La reprise après la pandémie est inégale dans le pays : les grandes plateformes se remplissent de voyageurs et les transporteurs à bas prix apparaissent sur de nouveaux marchés. Pendant ce temps, de nombreux aéroports régionaux plus petits luttent pour assurer le service face à la pénurie de main-d'œuvre et de pilotes. En outre, le système est grevé d'une dette de plus de 3 milliards de dollars liée à la pandémie, dont il faut assurer le service, ce qui a une incidence sur les tarifs et les redevances aéroportuaires.

Le budget 2023 ne prévoit pas de soutien à l'investissement dans les infrastructures pour les aéroports canadiens ni de réduction du montant des loyers perçus par le gouvernement. Les aéroports canadiens ont actuellement une dette de 18 milliards de dollars et prévoient de dépenser 28 milliards de dollars supplémentaires au cours de la prochaine décennie pour maintenir l'état de réparation des actifs, prendre des mesures pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et de changement climatique, moderniser les infrastructures pour répondre à la demande et améliorer le voyage des passagers. Tous ces investissements, qui correspondent étroitement aux priorités du gouvernement, doivent être financés et pèsent lourdement sur les finances des aéroports. Si le gouvernement veut vraiment rendre le transport aérien au Canada plus compétitif, une nouvelle source de financement pour les investissements dans les infrastructures aéroportuaires contribuera grandement à réduire les pressions exercées sur les autorités aéroportuaires et les transporteurs aériens qu'elles desservent.

Gouvernance et sélection des membres du conseil d'administration

Les modèles de gouvernance des autorités aéroportuaires sont composés de membres de la communauté locale. Le conseil d'administration des autorités aéroportuaires comprend des membres nommés par les autorités municipales, provinciales et fédérales, ainsi que des personnes nommées par les principales parties prenantes de la communauté. Le processus de nomination locale s'appuie sur la prise en compte de l'expérience, des compétences et des aptitudes qui sont importantes pour que le conseil puisse superviser les activités et les affaires de l'autorité. Les conseils d'administration des administrations aéroportuaires reflètent la communauté qu'ils desservent.

L'une des parties les plus difficiles du processus de nomination des membres des conseils d'administration des aéroports est actuellement la nomination par le gouvernement fédéral. Les sièges des conseils d'administration nommés par le gouvernement fédéral sont souvent vacants pendant de longues périodes. Il n'est pas rare que les aéroports attendent un à deux ans pour qu'un poste fédéral soit pourvu. Une implication supplémentaire du gouvernement fédéral dans la sélection des postes de directeur ou de président ajouterait un élément partisan qui représenterait un changement fondamental par rapport à l'approche communautaire réussie, basée sur les compétences, vers un environnement plus politisé, ce qui n'est pas souhaité.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Veille au maintien de l'autonomie des opérations, du financement, de la tarification et de la surveillance des autorités aéroportuaires afin de maximiser les avantages pour les communautés d'accueil;

2. Conserve la procédure de nomination actuelle de l'autorité aéroportuaire afin d'éliminer la politisation des candidats et d'éviter les longs délais que connaissent d'autres agences dont les nominations doivent être approuvées par le gouvernement;

3. Crée un nouveau programme de financement des aéroports par le réinvestissement des loyers des aéroports dans les infrastructures aéroportuaires pour une période de 10 ans.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de Thunder Bay

Coparrainée par : Chambre de commerce de Fredericton, Chambre de commerce de London, Chambre de commerce de Mississauga, Chambre de commerce de Regina et du district, Chambre de commerce de Winnipeg

#51 - Soutenir le Fonds pour le développement des collectivités du Canada

Description

Le Fonds pour le développement des collectivités au Canada (FDCC), anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, finance des infrastructures essentielles dans les communautés du pays. Alors que le Canada se tourne de plus en plus vers les véhicules électriques, la source de revenus de ce fonds devrait diminuer. Le gouvernement devrait veiller à ce que le FDCC reste un programme durable, malgré les réductions potentielles de recettes.

Contexte

Le FDCC est un programme de 2 milliards de dollars qui fournit un financement de projet à 3 600 communautés à travers le pays. Son impact s'étend à un large éventail de projets et de plans d'infrastructure locaux qui pourraient être affectés si les revenus du gouvernement soutenant le FDCC diminuaient.

Le fonds joue un rôle crucial dans le soutien aux entreprises et aux communautés à travers le pays en apportant des contributions significatives pour financer les infrastructures locales. Il répond à des besoins essentiels tels que les transports publics, les routes, les aéroports et la connectivité à large bande. L'amélioration des infrastructures permet aux entreprises de fonctionner plus efficacement, d'accéder à de nouveaux marchés et d'attirer les investissements. Une connectivité fiable à large bande, en particulier, est de plus en plus importante pour les entreprises à l'ère numérique. Elle permet une communication efficace, facilite les transactions en ligne et crée un accès au marché mondial pour les personnes et les entreprises dans des communautés de différentes tailles. Le soutien au FDCC à l'expansion de l'infrastructure à large bande aide les entreprises, en particulier dans les zones rurales, à rester compétitives et à accéder à des marchés jusqu'alors inaccessibles.

Le Fonds d'infrastructure des Premières Nations, un programme administré par Services aux Autochtones Canada, est également un bénéficiaire du FDCC. Il aide les Premières Nations à améliorer et à accroître l'infrastructure publique dans leurs communautés et à augmenter l'activité économique. Le maintien du FDCC est important pour l'entretien et la construction d'infrastructures dans les communautés de la Première Nation, l'amélioration de la qualité de vie et la création d'opportunités.

Pour veiller à la continuité des investissements dans les infrastructures et soutenir les entreprises et les communautés à l'échelle nationale, les gouvernements doivent relever de manière proactive les défis liés aux recettes. Cela peut être réalisé grâce à des approches de financement innovantes et à la collaboration avec les parties prenantes. Le FDCC continue de jouer un rôle essentiel dans le renouvellement et l'expansion des infrastructures publiques dans les communautés, et elle doit être maintenue à mesure que le Canada modernise ses systèmes d'infrastructure dans tout le pays.

Il est crucial pour la santé des communautés d'éviter que les infrastructures ne tombent en ruine ou ne deviennent obsolètes. La pérennisation du FDCC est essentielle à cet égard, car elle soutient les entreprises locales, favorise la croissance économique et veille à ce que les communautés du pays disposent des ressources nécessaires au développement et à la prospérité.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Maintienne et soutienne équitablement le FDCC au fur et à mesure de l'introduction de nouveaux programmes et d'innovations, afin que ceux qui dépendent actuellement de cette infrastructure cruciale de financement ne soient pas affectés négativement.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de l'Atlantique

Coparrainée par : Chambre de commerce de la région de Yarmouth

#52 - Protéger les infrastructures commerciales vitales de l’isthme de Chignecto

Description

Les liaisons de transport nationales (routières et ferroviaires) et les infrastructures de services publics entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse risquent d’être gravement endommagées ou coupées par l’élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête. Cela a été confirmé par l’étude de 2022[257], réalisée par Wood et Stantec, l’Étude technique complète de faisabilité sur le projet d’adaptation aux changements climatiques de l’isthme de Chignecto, qui identifie les vulnérabilités des infrastructures commerciales et de service public essentielles aux effets du changement climatique. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires doivent immédiatement prendre des mesures décisives pour protéger cette route commerciale vitale, qui est d’importance nationale.

Contexte

L’isthme de Chignecto est une bande de terre étroite et basse d’environ 21 km de long, qui constitue la seule liaison terrestre entre la Nouvelle-Écosse et le reste du Canada et le principal moyen de transport vers Terre-Neuve-et-Labrador. L’isthme est principalement composé de marais situés au fond de la baie de Fundy, où les marées sont les plus fortes du monde. La zone est protégée par un système de digues et de bermes, dont certaines datent de plus de 250 ans.

Seul lien terrestre avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, il existe de nombreuses liaisons de transport et de transmission d’énergie qui, si elles étaient interrompues, auraient d’énormes répercussions économiques sur les personnes et les entreprises à l’intérieur et à l’extérieur du Canada atlantique. La route transcanadienne, la ligne ferroviaire du Canadien National reliant le port de Halifax aux marchés nord-américains, l’interconnexion à haute tension, les câbles à fibres optiques, un parc éolien et le gazoduc Maritimes and Northeast Gas Pipeline traversent tous cette étroite bande de terre.

[257] Étude technique complète de faisabilité sur le projet d’adaptation aux changements climatiques de l’isthme de Chignecto — Rapport final, 16 mars 2022 (https://novascotia.ca/tran/publications/ci/Chignecto-Isthmus-Climate-Change-Adaptation-Comprehensive-Engineering-and-Feasibility-Study-Report.pdf)

La valeur de ce lien terrestre est incalculable pour l'économie locale et nationale. La valeur des biens et des services qui transitent par le corridor, estimée à 35 milliards de dollars par an, y compris les revenus générés par l'activité économique à l'intérieur du corridor, est menacée. L'origine et la destination des marchandises transportées vont bien au-delà des marchés du Canada atlantique, puisqu'elles sont acheminées de tout le Canada vers les marchés internationaux et l'île de Terre-Neuve.

Les effets du changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer et l'augmentation de l'intensité des phénomènes météorologiques, combinés à l'affaissement du sol, augmentent le risque de dommages temporaires et permanents aux infrastructures existantes et ont un impact sur la fonction du corridor commercial. Avec l'augmentation prévue du niveau de la mer, les infrastructures existantes situées sous la cote de 10,6 m sont vulnérables et doivent être protégées. Dans le cas de l'isthme de Chignectou, les dangers sont encore amplifiés par la géographie, étant donné qu'il est situé à côté d'une masse d'eau dont les marées atteignent plus de 13,5 mètres de hauteur.

Le principal défi dans cette zone est que la protection contre les inondations est assurée par un système de digues géré par deux ministères provinciaux et par le CN. Une partie importante du système repose uniquement sur l'existence d'une plate-forme ferroviaire surélevée qui est parallèle à la route transcanadienne sur environ 8 km. Le reste du réseau est constitué de très vieilles digues, d'une hauteur variant entre 7,5 et 8,5 m, qui ont été surmontées ou menacées par des ondes de tempête à plusieurs reprises.

La valeur de cette infrastructure de transport pour l'économie nationale est importante et la menace qui pèse sur son fonctionnement est réelle. La valeur des marchandises transportées à travers l'isthme est estimée à environ 50 millions de dollars par jour et ne cesse de croître. Chaque année, plus de 400 000 conteneurs et 230 000 voitures neuves traversent l'isthme à destination et en provenance du port d'Halifax. Premier port d'escale sur la côte est de l'Amérique du Nord pour les navires transitant par l'Atlantique en provenance d'Europe et d'Asie du Sud, le port d'Halifax offre toute l'année aux importateurs du Canada et des États-Unis une porte d'entrée libre de glace et non congestionnée. Le coût de la protection de cette liaison vitale peut être facilement justifié lorsqu'il est comparé aux impacts économiques et sociaux de laisser les principales liaisons avec la Nouvelle-Écosse et les Pays-Bas être endommagées par des conditions météorologiques extrêmes de plus en plus fréquentes.

L'étude de 2022 a identifié 10 options potentielles, puis en a retenu trois, l'option la plus coûteuse s'élevant à 300,8 millions de dollars. Les coûts du projet seraient partagés entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que le gouvernement fédéral, qui a indiqué qu'il envisagerait de couvrir environ 50 % des coûts, soit environ 150 millions de dollars.

La question n'est pas de savoir s'il y aura un événement météorologique ou de marée extrême qui brisera le système de digues, mais simplement de savoir quand. Depuis l'achèvement de l'étude, l'ouragan Fiona, à l'automne 2023, a causé de nouvelles destructions sur les côtes. L'étude part du principe que, si le statu quo persiste, au cours des 30 prochaines années, un événement météorologique extrême entraînera la fermeture de l'isthme de Chignecto pendant deux jours une fois tous les cinq ans. Autrement dit, 6 événements ou 12 jours au total sur la période. Sur la base d'une valeur commerciale annuelle de 35 milliards de dollars, l'interruption de 12 jours représente une valeur totale de 1,2 milliard de dollars.

Pour veiller à ce que l'Î.-P.-É. dispose d'une route commerciale praticable en toute saison, Ottawa a versé, au cours des 30 dernières années, plus de 1,257 milliard de dollars[258], sous la forme d'une subvention annuelle à Strait Crossing Development Inc. pour compenser la construction du Pont de la Confédération, sans compter les recettes permanentes provenant des péages. Le gouvernement fédéral devrait considérer que l'isthme de Chignectou est tout aussi important pour l'infrastructure commerciale du pays.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Considère les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement du Canada dans ce corridor commercial vital comme une priorité nationale pour mettre en œuvre des améliorations dans les infrastructures de protection contre les inondations des secteurs public et privé, tout en s'engageant à respecter des délais fiables pour l'achèvement des projets.

2. Travaille avec toutes les provinces et tous les territoires pour établir un modèle de financement équitable, en retirant aux deux provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick la charge injuste des coûts de réparation, qui reflète l'importance nationale de ce corridor pour le commerce et les services d'utilité publique.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Truro et Colchester

Coparrainée par : Chambre de commerce du comté de Cumberland, Chambre de commerce du comté de Pictou, Chambre de commerce du Grand Moncton, Chambre de commerce de Fredericton

[258] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/confederation-bridge

#53 - Réaffirmer sa volonté de s’attaquer à la crise de l’accessibilité au logement

Description

Le logement a atteint un point critique au Canada, ce qui a un impact sur la capacité des entreprises à attirer et à retenir les talents. Les contraintes liées à l’accessibilité et à l’offre de logements exacerbent les pénuries de main-d’œuvre et la crise du logement elle-même, car les travailleurs nécessaires à la construction de nouveaux logements sont de plus en plus chassés de leurs communautés par le prix.

De plus, l’inflation, les défis de la chaîne d’approvisionnement et d’autres pressions contribuent à l’augmentation des coûts de construction de logements, qui n’ont pas suivi le rythme de la demande. Comme les Canadiens dépensent plus pour le logement, ils ont moins de moyens pour acheter d’autres biens et services, ce qui a des conséquences importantes pour les entreprises et l’économie. Autrefois considérée comme un problème urbain, l’accessibilité du logement a désormais un impact sur les communautés de toutes tailles.

Contexte

La Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) estime qu’il faudrait 3,5 millions de logements supplémentaires au Canada, en plus de ceux qui sont déjà construits ou en cours de construction, pour rétablir l’accessibilité au logement.[259], De plus, la Banque Scotia a récemment appelé à doubler le parc de logements sociaux du Canada, reconnaissant la valeur morale et économique du développement de logements abordables.[260], Par exemple, des études ont démontré que l’investissement de 10 $ dans des logements abordables et supervisés permet d’économiser près de 22 $ en dépenses publiques pour les soins de santé, la justice et les services sociaux. {3)

[259] Société canadienne d’hypothèques et de logement (juin 2022) Pénurie de logements au Canada : Rétablir l’abordabilité d’ici 2030, Consulté le 2 juin 2023, https://www.cmhc-schl.gc.ca/lobservateur-du-logement/2022/retablir-labordabilite-dici-2030

[260] Banque Scotia (janvier 2023). L’abordabilité des logements au Canada mise à mal Consulté le 2 juin 2023, https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/analyse-economique/publications-economiques/post.observations-et-perspectives-.social-housing--le-18-janvier--2023-.html

Bien que distincts, les défis de l'offre de logements et de l'accessibilité se renforcent mutuellement et doivent être abordés en tandem : comme les revenus moyens à élevés sont exclus du marché immobilier, ils occupent de plus en plus les logements locatifs du marché pendant plus longtemps, ce qui contribue à la faiblesse des taux d'inoccupation et à l'augmentation des loyers. Cette situation exerce également une pression supplémentaire à la baisse sur l'offre limitée de logements non marchands plus abordables (par exemple, les logements supervisés et d'autres types de logements sociaux), ce qui aggrave encore la crise du sans-abrisme.

Le Canada a lancé sa Stratégie nationale sur le logement (SNL) en 2017, fixant des objectifs audacieux pour réduire de moitié l'itinérance chronique, sortir 530 000 ménages des besoins impérieux de logement et construire 160 000 nouveaux logements sur une période de dix ans.[261] Bien que certains progrès et d'importants investissements supplémentaires aient été réalisés au cours de la première moitié du calendrier de la SNL, la vérificatrice générale du Canada a constaté que le gouvernement fédéral n'a pas suivi ou analysé efficacement l'impact de la SNL à ce jour, en particulier en ce qui concerne la réduction de l'itinérance chronique.[262][263]

La SNL doit mieux répondre à la crise actuelle et tirer parti des forces des secteurs privé, public et à but non lucratif. Il est essentiel de construire et de préserver les bons types et la bonne combinaison de logements tout au long du continuum pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent accéder à un logement qui réponde à leurs besoins, d'autant plus que nous continuons à accueillir des niveaux d'immigration indispensables pour combler les pénuries de main-d'œuvre.[264]

Actuellement, les objectifs de développement du logement et les leviers politiques ne reflètent pas pleinement les différents revenus et compositions des ménages, pas plus qu'ils ne tiennent compte des pressions socio-économiques externes, comme l'augmentation du coût de la vie. Il existe également des obstacles importants à tous les niveaux de gouvernement pour approuver les demandes de développement et distribuer les fonds nécessaires en temps voulu.

---

[261] Gouvernement du Canada (mars 2023). Qu'est-ce que la Stratégie? Consulté le 2 juin 2023, https://www.chezsoidabord.ca/questce-que-la-strategie

[262] Gouvernement du Canada (mars 2023). État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement. Consulté le 2 juin 2023, https://www.chezsoidabord.ca/etat-davancement-de-la-strategie-nationale-sur-le-logement

[263] Bureau de la vérificatrice générale du Canada (novembre 2022). Rapports 5 | Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada L'itinérance chronique. Consulté le 2 juin 2023, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202211_05_f_44151.html

[264] Société canadienne d'hypothèques et de logement (mars 2018) À propos du logement abordable au Canada. Consulté le 2 juin 2, 2023, https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables-/a-propos-du-logement-abordable-/a-propos-du-logement-abordable-au-canada

Par ailleurs, les différents niveaux de gouvernement et l'industrie ne sont pas d'accord sur la définition du « logement abordable ». Un logement est généralement considéré comme « abordable » s'il coûte moins de 30 % du revenu du ménage avant impôt. Pourtant, de nombreux programmes, politiques et flux de financement en matière de logement utilisent des évaluations basées sur le marché pour déterminer les niveaux d'accessibilité (par exemple, 80 % du loyer moyen du marché) plutôt que des évaluations basées sur le revenu (par exemple, un loyer proportionnel au revenu). Comme les taux du marché continuent d'augmenter, en partie à cause de la faiblesse de l'offre, de la forte demande et de l'inflation croissante, les logements « abordables » sont de plus en plus hors de portée des ménages qui en ont besoin.

Pour résoudre la crise du logement abordable, le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer en stimulant différents types de développement de logements abordables tout au long du continuum, y compris :

- Des logements sociaux très abordables et avec des services de soutien en collaboration avec des partenaires à but non lucratif et d'autres niveaux de gouvernement.

- Des logements locatifs, des immeubles à usage mixte et des logements pour les personnes qui manquent à l'appel, en partenariat avec le secteur privé.

- Projets novateurs à revenus mixtes dans le cadre de partenariats public-privé-associatif.

En plus de la construction de nouveaux logements, il est tout aussi important de préserver le parc de logements existants, tant du point de vue de l'accessibilité financière que du point de vue de la durabilité.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. 1. S’attaque à l’impact de l’accessibilité du logement sur les entreprises, les communautés et l’économie canadiennes en renforçant la stratégie nationale du logement et en s’engageant à nouveau à améliorer l’accessibilité du logement marchand et non marchand tout au long du continuum du logement, y compris par les moyens suivants :

a. Accorder des prêts à faible taux d’intérêt et d’autres options de financement, comme des subventions basées sur la production pour la construction de logements abordables (similaires à celles accordées pour la fabrication de batteries de véhicules électriques).

b. Accélérer les approbations et les versements de fonds, ce qui pourrait inclure l’étude d’approbations automatiques pour les demandes qui répondent à des critères d’accessibilité financière spécifiques.

c. Accorder un allègement de la TVH pour la construction de logements abordables.

d. Développer un programme d’acquisition de logements locatifs afin de préserver les logements locatifs existants à bas prix, notamment en soutenant les fiducies foncières communautaires.

e. Continuer à identifier les terrains publics excédentaires et d’autres actifs pour la construction de logements abordables dans le cadre de l’initiative sur les terrains fédéraux.

2. Travaille avec tous les niveaux de gouvernement et l’industrie pour établir des définitions communes du logement abordable et accessible, en mettant l’accent sur les résultats et en tenant compte des variations régionales des taux du marché, des niveaux de revenus, du coût de la vie, etc.

3. Adopte une approche pangouvernementale pour harmoniser les politiques et les objectifs en matière de logement avec d’autres domaines politiques interdépendants, notamment l’immigration, le développement de la main-d’œuvre et les infrastructures, afin de construire des communautés complètes et durables. Cela devrait inclure une collaboration étroite et un alignement avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires, les municipalités et l’industrie pour collecter, analyser et partager les données pertinentes afin d’évaluer les impacts et les résultats des politiques.

Appuis

Le Comité des transports et de l’infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d’estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d’une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de l’Ontario

#54 - Appui au renouvellement de l’accord tripartite de l’aéroport Billy Bishop de la ville de Toronto

Description

L’Aéroport Billy Bishop de Toronto est une plaque tournante essentielle pour le transport au Canada et un élément d’infrastructure clé pour l’avenir économique du pays. Dans dix ans (2033), l’accord tripartite qui régit l’exploitation et l’existence de l’Aéroport Billy Bishop arrivera à échéance. Alors que le Canada continue de se remettre de la pandémie, nous devons identifier, sécuriser et optimiser nos avantages concurrentiels. Le moment est venu de moderniser et de renouveler l’accord qui régit l’exploitation de l’aéroport, afin de veiller à ce que l’aéroport puisse continuer à offrir une connectivité qui : stimule le commerce et le tourisme, crée des emplois, facilite le soutien vital à des services comme les soins de santé, et adopte une technologie qui rendra l’aéroport plus propre, plus vert et plus silencieux, afin d’atteindre les objectifs en matière de changement climatique.

Contexte

L’aéroport Billy Bishop, qui dessert des villes du Canada et des États-Unis et offre des possibilités de correspondance avec des destinations internationales, est une porte d’entrée internationale importante et un moteur essentiel de l’économie de l’Ontario et du Canada. Générant plus de 2 milliards de dollars de retombées économiques nettes et soutenant des dizaines de milliers d’emplois dans tout le pays, l’aéroport est un lien important dans l’écosystème de l’aviation au Canada.

Partout dans le monde, les aéroports du centre-ville comme l’aéroport Billy Bishop soutiennent les entreprises, créent des emplois, assurent la connectivité et ouvrent des perspectives. Ces aéroports jouent un rôle essentiel dans la mise en place d’économies du savoir qui reposent largement sur la circulation des personnes et des idées.

Le Canada a la chance d’avoir au cœur de sa province la plus peuplée l’un des aéroports les plus proches du centre-ville au monde. Situé à environ 3 kilomètres du centre-ville, l’aéroport Billy Bishop offre un avantage concurrentiel unique. Assurant la liaison entre le Canada atlantique, le Québec et l’Ontario, l’aéroport relie d’importants centres économiques et commerciaux du centre et de l’est du Canada, ainsi que du nord-est des États-Unis. Avec plus de 20 destinations desservies aujourd’hui, l’aéroport offre des possibilités d’investissement, de commerce, de tourisme et de développement aux entreprises et aux travailleurs de ces collectivités et de celles qui les entourent.

Avant l'arrivée de la COVID-19, l'aéroport Billy Bishop assurait le déplacement de près de 3 millions de personnes, ce qui en faisait l'un des dix aéroports les plus fréquentés du Canada. Par ailleurs, sa connectivité avec les États-Unis en fait la cinquième frontière aérienne canado-américaine la plus fréquentée. Cette situation favorise la circulation des personnes et des biens, ce qui permet de créer un environnement précieux et plus résilient pour le commerce, l'investissement, l'attraction et la rétention des talents, les voyages d'affaires et d'agrément, ainsi que la reconstruction de l'économie des visiteurs.

Plus généralement, l'Ontario entretient des relations commerciales étroites avec les États-Unis. L'aéroport a un avenir prometteur et est prêt à accroître sa valeur et son impact sur l'économie canadienne grâce à l'ajout de services de prédédouanement pour les États-Unis. Cet investissement permettra de :

- Augmenter les opportunités économiques avec un impact net de 4,8 milliards de dollars canadiens en PIB annuel (contre 2,1 milliards en 2019), 32 400 emplois (contre 14 000 en 2019) et 28 millions de dollars en gains de temps monétisés pour les voyageurs et les entreprises canadiennes.

- Générer 60 millions de dollars supplémentaires en recettes fiscales directes sur place aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

- Soutenir les efforts de revitalisation du front de mer de Toronto, qui permettront de créer environ 40 000 nouveaux logements et 40 000 nouveaux emplois.

- Améliorer la connectivité avec les principaux centres d'affaires, notamment New York, Chicago et Boston, tout en facilitant l'accès des Canadiens à de nouvelles destinations américaines, comme Atlanta, Nashville, Chicago O'Hare, Minneapolis et Philadelphie.

En plus des incroyables avantages économiques et de la valeur de l'aéroport, il a également une fonction importante en connectant les Canadiens aux installations et services de soins de santé qui ne sont pas disponibles dans leur communauté d'origine par l'intermédiaire de diverses organisations. Servant de base d'ORNGE, le service d'ambulance aérienne et de transport médical de l'Ontario, plus de 3 600 vols de sauvetage ont été enregistrés en 2021 grâce à l'aéroport, tandis que grâce à des organisations comme Hope Air, les Canadiens ayant besoin d'accéder à des soins en dehors de leur communauté peuvent se faire soigner dans des endroits tels que Toronto.

Dans dix ans (2033), l'accord tripartite qui régit l'exploitation et l'existence de l'aéroport Billy Bishop de Toronto arrivera à échéance. Alors que le Canada continue à se relever de la pandémie, nous devons identifier, sécuriser et optimiser nos avantages concurrentiels. Le moment est venu de moderniser et de renouveler l'accord qui régit l'exploitation de l'aéroport.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Déclare son soutien à l'aéroport Billy Bishop de Toronto en tant que lien de transport essentiel pour le Canada et élément clé de l'infrastructure pour l'avenir économique du pays, notamment en collaborant avec la Ville de Toronto, le gouvernement de l'Ontario et PortsToronto pour faire avancer de toute urgence la modernisation et le renouvellement de l'Accord tripartite.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de l'Ontario

#55 - Développement du transport maritime à courte distance et des mouvements de conteneurs dans les Grands Lacs

Description

Les systèmes de transport canadiens sont encombrés, les chaînes d'approvisionnement sont moins fiables et le Canada a besoin d'un système de transport plus durable qui réduise les émissions de gaz à effet de serre. Le transport maritime sur les Grands Lacs offre la possibilité de relever ces défis, en tirant parti de l'infrastructure et de la capacité existantes dans le réseau de la Voie maritime des Grands Lacs. Pour permettre une augmentation des services de transport maritime à courte distance sur les Grands Lacs, l'Agence des services frontaliers du Canada doit fournir le service nécessaire sous la forme d'un dédouanement et d'une désignation de premier port d'arrivée pour les Grands Lacs.

Contexte

Le système canadien de transport de marchandises est congestionné. Les expéditions à destination et en provenance des principaux points d'entrée connaissent des retards pour arriver à destination en raison de la congestion des principaux ports existants, de la saturation du transport ferroviaire et de l'encombrement des routes. Le coût de la congestion dans la seule région du Grand Toronto, sous la forme d'une perte d'activité économique, est estimé à 6 milliards de dollars par an.[265] Parallèlement, le transport représente une part énorme des émissions de gaz à effet de serre.

Le transport maritime est le mode de transport le plus efficace en matière d'émissions de carbone par tonne/km de marchandises, soit 19 % de plus que le transport ferroviaire et 533 % de plus que la route.

Le « transport maritime à courte distance » est l'idée de faire davantage de trajets régionaux de transport de marchandises par voie maritime. Récemment, le contexte a évolué de manière spectaculaire, notamment en raison de l'augmentation du coût des transports terrestres, de l'impact de la congestion des autoroutes et du fait que les expéditeurs cherchent à rendre leurs chaînes d'approvisionnement plus écologiques.

Chaque jour, plus de 10 000 camions transportent des marchandises entre la RGTH et Montréal. Il existe un excellent potentiel pour accueillir une partie de ce trafic sur une voie navigable moins encombrée, en utilisant le mode de transport le plus écologique.

[265] « Costs of Road Congestion in the Greater Toronto and Hamilton Area », Metrolinx. 2008.

Une nouvelle étude sur les possibilités de transport maritime à courte distance entre le Canada et les États-Unis, publiée par Fluid Intelligence[266], montre comment une plus grande utilisation du transport maritime peut permettre de relever certains des défis majeurs auxquels l'économie du sud de l'Ontario est actuellement confrontée :

- Congestion et usure des autoroutes
- Congestion des frontières
- Manque de redondance des transports
- Pénurie de camionneurs
- Nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Intensification de tous les facteurs susmentionnés, en raison de la croissance et de la densité de la population
- Les embouteillages coûtent à l'économie de la RGTH pas moins de 6 milliards de dollars par an.

Par exemple, le rapport de Fluid Intelligence montre que l'on estime à 2 700 le nombre de trajets de camions entre la zone entourant immédiatement le port de Chicago (rayon de 50 km) et la RGTH. Si seulement 10 % des marchandises actuellement transportées par camion sur cet itinéraire étaient transportées par voie maritime, le système de transport pourrait économiser 220 tonnes de gaz à effet de serre par semaine.

Au total, 5 000 (rayon de 50 km) et 12 000 (rayon de 100 km) trajets de camions par semaine sont effectués entre cinq ports américains des Grands Lacs et la RGTH, qui sont d'excellents candidats pour une alternative modale (ports de Cleveland, Milwaukee, Rochester, Toledo, Chicago).

L'expansion du transport maritime à courte distance et du transport maritime de conteneurs en Ontario se heurte à certains obstacles, dont le plus important est la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada à fournir les installations d'attente et le personnel nécessaires dans les ports de l'Ontario.

Pour que l'Ontario puisse tirer pleinement parti des possibilités offertes par le transport maritime à courte distance, il faut qu'il y ait des installations d'attente adéquates et un premier port d'arrivée désigné pour les conteneurs en Ontario. Ces services sont essentiels à l'avenir de la circulation durable des marchandises dans la province, car ils permettent de réduire les encombrements routiers et ferroviaires qui affectent l'infrastructure de transport du Canada et de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

[266] « Foundational Study on Cross-Border Short Sea Shipping Opportunities » Fluid Intelligence (HOPA Ports et McMaster Institute for Transportation & Logistics). 2023

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Veille à ce que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dispose des ressources et des directives nécessaires pour permettre la mise en place d'installations d'attente et le dédouanement des conteneurs dans les ports du sud de l'Ontario.

2. Désigne un premier port d'arrivée dans les Grands Lacs du sud de l'Ontario.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Présentée par : Greater Oshawa Chamber of Commerce

Coparrainée par : Chambre de commerce d'Ajax-Pickering, Chambre de commerce de Whitby, Chambre de commerce de Scugog, Chambre de commerce d'Uxbridge et Chambre de commerce de Newcastle et de son district.

#56 - Transport Canada, Aviation civile : Répondre au besoin d'accélérer l'approbations des STC et des TSO

Description

Transport Canada, Aviation civile (TCAC) est la direction générale de l'aviation civile[267] et œuvre en faveur de la sécurité du réseau de transport aérien au travers de son cadre réglementaire et de ses activités de surveillance. Dans ce cadre réglementaire, TCAC élabore des politiques, des lignes directrices, une réglementation, des normes et du matériel pédagogique qui favorisent la sécurité dans l'aviation civile au Canada. Le problème de cette politique est le retard qu'elle cause dans l'approbation des certificats de type supplémentaires (STC) et des normes techniques (TSO). Dans le cadre de ses activités de surveillance, TCAC vérifie que l'industrie aéronautique se conforme bien au cadre réglementaire au moyen de certifications, d'évaluations, de validations, d'inspections et de mesures d'application de la loi.

Contexte

TCCA est administré au moyen de cinq bureaux régionaux : Région du Pacifique, Région des Prairies et du Nord, Région de l'Ontario, Région du Québec, Région de l'Atlantique. Le problème réside dans le fait que certaines régions sont beaucoup plus occupées que d'autres. Les demandes d'approbation provenant de l'extérieur du Canada sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, comme celles des États-Unis. Les demandes provenant du Canada doivent être traitées dans la région géographique où se trouve l'entreprise qui présente la demande. Bien que cette politique ait été déposée auprès du gouvernement en 2020, aucun progrès n'a été réalisé, d'où la présente demande de renouvellement.

Cette façon de procéder a deux effets négatifs sur les entreprises canadiennes, surtout dans la région du Pacifique et de l'Ontario où les délais sont longs. Les entreprises étrangères ont un avantage sur le marché par rapport aux entreprises canadiennes, et les entreprises canadiennes sont poussées à ouvrir des bureaux satellites aux États-Unis à partir desquels elles remplissent les formalités afin de recevoir les approbations en temps voulu.

[267] https://tc.canada.ca/fr/aviation

Contexte

Les certificats de type supplémentaires (STC)

TCAC délivre des certificats de type pour des produits aéronautiques de conception canadienne, afin de certifier que ces produits sont conformes aux normes de navigabilité aérienne appropriées. Des centaines d'entreprises du domaine de l'aviation fabriquent des produits soumis aux contrôles de fabrication les plus stricts aujourd'hui, engageant des frais en recherche et développement, des salaires élevés et des frais liés aux essais.

Les certificats d'approbation sont la dernière étape essentielle de ce processus. Au cours des dix dernières années, les retards dans la région du Pacifique n'ont cessé d'augmenter pour tout un éventail de raisons : le manque chronique de personnel, les changements de directeurs, l'absence de ressources et la hausse du nombre de demandes d'approbation.

Il y a dix ans, le délai pour obtenir les documents était de cinq à six semaines. Il est désormais de douze semaines et continue d'augmenter. Les nouveaux produits sont cruciaux pour améliorer toute une variété de facteurs de performance et de maintenance des aéronefs.

Les normes techniques TSO

TCAC exige que le demandeur d'une approbation de la conception selon les spécifications techniques canadiennes (CAN-TSO) à l'égard d'un appareillage ou d'une pièce possède les moyens techniques, ou a accès à des moyens techniques, qui lui permettent de procéder aux analyses et aux essais de conception exigés pour démontrer la conformité de l'appareillage ou de la pièce à sa base de certification.[268] Les compagnies d'aviation canadiennes — et il y en a une trentaine dans l'Okanagan, plus d'une centaine dans la vallée du Bas-Fraser, et plusieurs autres dans la province — présentent des demandes pour certifier de nouveaux produits toute l'année.

En Ontario et au Québec, les chiffres sont beaucoup plus importants : 52 % de la production aérospatiale canadienne a lieu au Québec (ventes annuelles de 14,4 milliards de dollars); en Ontario, on dénombre plus de 200 entreprises aérospatiales représentant un apport économique annuel de 6 milliards de dollars. Le ralentissement dans l'octroi d'approbation de TSO et de STC est un problème national.

De nombreuses ententes de TSO existent entre TCAC et d'autres organismes internationaux, à savoir l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et la Federal Aviation Administration (FAA) aux États-Unis.[269]

[268] Aviation, Canada : Annexe V — Approbations des produits aéronautiques, Canada : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp14984f.pdf

[269] Acceptation réciproque des TSO : https://tc.canada.ca/fr/aviation/navigabilite-aeronefs/accords-arrangementsinternationaux/acceptation-reciproque-tsos-parmi-aesa-faa-tcac-foire-questions

Ces documents, le TSO et le STC, sont essentiels à la prospérité économique des entreprises aérospatiales canadiennes et à l'augmentation du nombre d'emplois professionnels en Colombie-Britannique. Au moins une entreprise de l'Okanagan a déjà décampé aux États-Unis (dans l'État de Washington afin de rester près des marchés britanno-colombiens). Des rumeurs continuent de circuler sur des entreprises planifiant d'ouvrir des bureaux satellites aussi loin au sud qu'en Arizona et en Californie, à partir desquels elles accompliraient les formalités pour des produits dont la recherche et la conception ont été faites au Canada.

Cette situation est une perte pour les entreprises canadiennes, et elle engendre des pertes de temps inutiles et un accroissement des coûts ainsi qu'un doublement des règlements, des déclarations d'impôt et des rapports de vérification, pour des raisons qui peuvent être réglées en faisant preuve de souplesse dans la répartition régionale qu'effectue TCAC, en ayant recours, par exemple, à la région la moins occupée, la région de l'Atlantique, pour traiter les demandes provenant de l'Ontario et du Québec.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Exige que les TSO et les STC soient traités par le premier bureau régional ayant une capacité de traitement, plutôt que d'être mis en file d'attente par région géographique;

2. Encourage l'aviation civile de Transports Canada à porter ses effectifs à des niveaux qui répondent à la demande régionale, afin d'empêcher la fuite des entreprises provinciales vers les États-Unis et de protéger les emplois canadiens.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce de Kelowna

Coparrainée par : Chambre de commerce de Penticton et de Wine Country, Chambre de commerce de Summerland et Greater Westside Board of Trade.

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#57 - Investissements de maintien des actifs pour les infrastructures publiques de transport vert

Description

Malgré les investissements dans de nouveaux projets, le gouvernement fédéral n'investit pas suffisamment dans l'entretien et la modernisation des infrastructures de transport public, alors que les besoins sont de plus en plus importants, notamment pour combler le déficit de longue date.

Contexte

La question du maintien des actifs est un domaine qui n'est pas suffisamment pris en compte dans la politique publique du gouvernement fédéral, en particulier lorsqu'il s'agit de transport public et actif. Investir dans de nouveaux projets plutôt que d'entretenir les infrastructures existantes, notamment en matière de mobilité durable, est souvent l'option privilégiée, ce que l'on peut comprendre compte tenu du besoin de développement démographique.

Pourtant, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 3 milliards de dollars par an à un financement permanent et prévisible des transports publics. De plus, le déploiement du Fonds pour le transport actif fournira 400 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour aider à construire de nouvelles pistes cyclables, des sentiers et des passerelles pour piétons.

N'oublions pas que le gouvernement du Canada investit des ressources importantes dans sa transition verte. Dans son budget 2023-2024, des investissements totalisant 80 milliards de dollars sur 10 ans pour la transition vers une économie verte ont été annoncés dans le but de contrebalancer la loi américaine sur la réduction de l'inflation. Sur ce montant, la Banque des infrastructures du Canada (BIC) s'est vu attribuer 20 milliards de dollars pour le financement stratégique.

Le constat est clair : le développement de nouvelles infrastructures de transport reste extrêmement important, le Canada cherchant à montrer l'exemple dans la transition écologique. Cependant, les besoins en matière d'entretien des actifs et de modernisation des infrastructures de transport sont tout aussi importants, mais ils ont tendance à passer sous le radar de la politique publique fédérale. Les autorités responsables des transports en commun dans les zones urbaines estiment qu'il faudra investir des milliards de dollars dans l'entretien des actifs au cours de la prochaine décennie. Les gouvernements provinciaux et municipaux dépensent déjà des sommes importantes, mais cet effort reste insuffisant pour combler le déficit d'entretien des actifs.

C’est une source d’inquiétude en matière de planification, car les besoins restent immenses et ne feront qu’augmenter au fil des ans. Selon Statistique Canada, en 2020, les infrastructures routières représenteront 48,1 % des infrastructures ayant le plus besoin d’être remises en état ou remplacées. L’investissement dans le maintien des actifs est donc plus que justifié et constitue essentiellement une occasion de repenser et d’encourager de nouvelles façons de se déplacer par la modernisation de nos infrastructures publiques de transport vert.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Fournisse une part substantielle de financement permanent et prévisible pour les infrastructures de transport public et de transport vert, pour l’entretien des actifs.

Notes

[270]

Appuis

Le Comité des transports et de l’infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité de sélection du réseau des chambres a demandé que cette résolution soit consolidée avec une autre résolution sur le même sujet. La Chambre qui a présenté la résolution n'a pas accepté cette demande.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d’estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d’une résolution — avril 2023).

Présentée par : Fédération des chambres de commerce du Québec

[270] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230320/dq230320a-fra.htm

#58 - Vétusté des brise-glace canadiens

Description

La vétusté des brise-glace canadiens pourrait avoir des conséquences économiques importantes et il faut y remédier. Au cours des dernières années, des navires sont demeurés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme de cinq heures fixée par la Garde côtière canadienne (GCC), dans certains cas pour plus d'une semaine, en raison de l'indisponibilité des brise-glaces Moderniser la flotte rapidement est donc impératif.

Contexte

Chaque hiver, plus de 1 500 navires marchands de tous types empruntent le fleuve Saint-Laurent ou le Saguenay pour relier des alumineries, des mines, des raffineries et d'autres types d'usines à leurs sources d'approvisionnement ou à leurs clients.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs navires sont restés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme de cinq heures fixée par la GCC. Dans certains cas, les navires ont été immobilisés pour plus d'une semaine, en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

Cette situation cause préjudice aux entreprises et aux communautés qui attendent des intrants essentiels à leur exploitation et à leur subsistance ou qui se sont engagées à livrer leur production à leurs clients dans des délais contractuels. À titre d'exemple, on se rappellera qu'au cours des dernières années, une usine de Rio Tinto Alcan s'est trouvée à moins de 24 heures de manquer d'alumine. Si l'indisponibilité de brise-glaces obligeait une aluminerie à interrompre sa production, la redémarrer en coûte des dizaines de millions de dollars. De même, en 2015, le CTMA Vacancier, navire qui assure la liaison entre les Îles-de-la-Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard en période hivernale, est resté prisonnier des glaces pendant trois jours en raison d'un manque de disponibilité d'un brise-glace.

À l'hiver 2019, un embâcle aux environs de Sorel-Tracy et du Lac St-Pierre a interrompu la navigation, retenant 5 navires au port de Montréal, ce qui a pu nuire considérablement aux échanges commerciaux provenant du corridor du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Des événements du genre se reproduisent pratiquement à chaque hiver. Des demandes sont répétées depuis 2016 au gouvernement fédéral pour moderniser la flotte de brise-glaces par tous les acteurs du secteur. La flotte de brise-glaces de la Garde côtière canadienne (GCC) est vétuste. Avec un âge moyen de 40 ans, le gouvernement du Canada en a déjà étiré son espérance de vie. Au moins un brise-glace doit maintenant être mis hors service chaque année, durant l'hiver, pour subir des travaux majeurs. D'autre part, les États-Unis construisent actuellement de nouveaux brise-glaces, qui devraient commencer à opérer dans les eaux arctiques en 2024.

Cet état d'obsolescence met en péril la disponibilité du service, avec de graves conséquences économiques, notamment pour les chaînes d'approvisionnement des entreprises de tout le Canada, qui reçoivent ou expédient des marchandises par rail ou par route vers les ports situés le long du fleuve Saint-Laurent. Entre 2021 et 2022, le trafic mensuel de conteneurs équivalents à vingt pieds au port de Montréal a augmenté de 15 %.

À long terme, le risque de réduction de l'accessibilité portuaire et de la mobilité des navires le long du golfe du Saint-Laurent, du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay nuira à la réputation du port de Montréal et à sa capacité d'attirer d'importants investissements industriels internationaux. Le risque d'indisponibilité des brise-glaces oblige les promoteurs à reconsidérer des investissements importants.

La gestion de ce risque par le gouvernement canadien semble insuffisante. Bien que le gouvernement ait exprimé son intention de construire de nouveaux brise-glaces, les nouveaux navires ne seront pas disponibles avant une dizaine d'années. Entre temps, la GCC a l'intention de prolonger la durée de vie de sa flotte grâce à un programme d'entretien et de remise en état. Selon le commissaire adjoint aux opérations de la GCC, « notre flotte est en fait très fiable ». Mais est-elle suffisamment fiable? À la lumière de l'expérience récente, la réponse est certainement discutable.

L'une des missions fondamentales de l'État, en matière de développement économique, est de fournir aux entreprises des infrastructures de transport de qualité. Le service de déglaçage des voies maritimes est un bel exemple de cette mission, d'autant plus qu'il s'agit d'un service financé par ses utilisateurs.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Établisse un calendrier clair pour le remplacement des brise-glaces.
2. Réponde aux besoins de la Garde côtière canadienne (GCC) en temps opportun, en attendant la construction de nouveaux navires, en allouant des fonds suffisants dans le prochain budget pour permettre à la GCC d'augmenter le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glace du fleuve Saint-Laurent, ce qui permettra de mettre à niveau le niveau de service effectif.
3. Accorde la priorité au marché national dans l'attribution des contrats aux chantiers navals canadiens pour la remise en état et la construction des brise-glaces de la GCC.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Présentée par : Chambre de commerce du Montréal Métropolitain

Coparrainée par : Fédération des chambres de commerce du Québec

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#59 - Promouvoir le développement du logement au Canada

Description

La crise du logement au Canada continue de s'aggraver, et comme l'offre nationale de logements est très limitée, la seule solution permanente est d'augmenter la construction de logements. Cependant, les investissements fédéraux dans les infrastructures destinées à soutenir le développement du logement restent faibles, alors même que les recettes fiscales fédérales sont élevées.

Contexte

La pénurie de logements au Canada continue de s'aggraver. En 2003-2004, un ménage moyen aurait dû consacrer 40 % de son revenu à l'achat d'une maison moyenne en Ontario et 45 % en Colombie-Britannique. En 2021, ce chiffre passera à 60 %. La SCHL estime que le parc de logements augmentera de 2,3 millions d'unités au cours de la décennie, mais que pour rétablir l'accessibilité financière, il faudra 3,5 millions d'unités supplémentaires.[271]

La pénurie de logements a un impact considérable sur l'économie du Canada et ses employeurs. Les gens choisissent leur lieu de résidence et de travail en fonction d'un compromis entre les salaires, les prix des logements et les frais de déplacement domicile-travail.[272] Les coûts de déplacement explosent avec les prix de l'énergie, des véhicules et des transports en commun, tandis que les prix des logements et les loyers grimpent, les employeurs doivent soit accepter un vivier de talents de plus en plus restreint (en particulier avec le faible taux de chômage actuel), soit être contraints d'augmenter leurs salaires et leurs coûts de main-d'œuvre.

Le gouvernement du Canada accroît le nombre d'immigrants qu'il accueille, passant de 465 000 cette année à 485 000 en 2024 et à 500 000 l'année suivante.[273] Environ deux tiers de ces immigrants seront des immigrants économiques dont les compétences et les investissements stimuleront la croissance économique du Canada, mais la population supplémentaire pèsera davantage sur l'offre de logements au Canada, déjà la plus faible du G7 et en baisse.[274]

---

[271] 1. SCHL : Pénurie de logements au Canada : Rétablir l'abordabilité d'ici 2030, https://www.cmhc-schl.gc.ca/lobservateur-du-logement/2022/retablir-labordabilite-dici-2030

[272] 2. Kim So, Peter Orazem, Daniel Otto: The Effects of Housing Prices, Wages, and Commuting Time on Joint Residential and Job Location Choices. American Journal of Agricultural Economics 83(4).

[273] 3. Gouvernement du Canada, Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2023-2025.html

[274] 4. Banque Scotia, L'estimation du déficit structurel du logement au Canada : manque-t-il 100 000 logements ou près de deux millions? https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/analyse-economique/publications-economiques/post.note-sur-le-logement.note-sur-le-logement--le-12-mai-2021-.html

La construction de logements supplémentaires nécessitera une approche sur plusieurs fronts, mais ce qui est particulièrement intéressant dans le cadre de cette résolution, c'est que les nouveaux logements nécessitent également de nouvelles infrastructures. Les gouvernements municipaux assument généralement la majeure partie du coût de ces infrastructures, mais alors que le gouvernement fédéral a bénéficié de manière significative de la taxation de la construction de nouveaux logements, il n'a pas investi en retour dans les infrastructures de soutien à un niveau proche du sien.

À titre d'exemple, la charge fiscale fédérale sur les nouveaux logements en Ontario est de 31 %, soit le double du taux moyen pour l'économie générale, mais le gouvernement du Canada ne contribue qu'à hauteur de 7,1 % aux besoins en infrastructures publiques. Le ratio taxes/investissements du gouvernement fédéral est 9,7 fois meilleur que celui de la province et 6,9 fois meilleur que celui du gouvernement municipal.[275]

En rapprochant son niveau d'investissement dans les infrastructures de celui des provinces et des municipalités, le gouvernement du Canada peut non seulement veiller à ce que les infrastructures nécessaires à la croissance de la population et à l'augmentation de la demande de logements soient présentes, mais aussi envoyer un signal aux gouvernements provinciaux et municipaux ainsi qu'aux promoteurs immobiliers, leur indiquant qu'ils sont désireux et capables de soutenir la croissance du nombre de logements dont le Canada a besoin.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Augmente ses investissements dans l'infrastructure du logement à un niveau plus proche de celui des gouvernements provinciaux et municipaux.

2. Lie les futurs investissements dans le logement aux objectifs de croissance démographique afin de veiller à ce que l'offre de logements puisse suivre l'augmentation de la demande.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce du Grand Niagara

[275] 5. CANCEA, Will Feds Answer the Call? Infrastructure Investment Lags Amidst Highly Taxed Housing Construction. https://rccao.com/documents/Will-Feds-Answer-the-Call-Economic-Analysis-Report.pdf

#60 - Garder les ports connectés

Description

Pour veiller à la croissance continue de l'économie canadienne, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures et les technologies liées aux importations, aux exportations et aux progrès dans le domaine du transport maritime. Les projets d'infrastructure et les avancées technologiques améliorent l'efficacité et le prix des marchandises et veillent à ce que le Canada reste compétitif sur la scène internationale.

Pour que les projets d'infrastructure et de technologie se concrétisent, tous les niveaux de gouvernement doivent collaborer avec les ports du pays afin de :

- coordonner les investissements dans la technologie numérique afin d'améliorer la visibilité de la chaîne de blocs et de la chaîne d'approvisionnement;
- donner la priorité à l'approbation rapide et efficace des projets d'infrastructure conçus pour atteindre les objectifs commerciaux du Canada liés à l'industrie du transport maritime.

Contexte

Les relations et les capacités commerciales canadiennes peuvent conférer un avantage concurrentiel au Canada dans les années à venir, mais uniquement si les autorités portuaires canadiennes sont en mesure de planifier et de faire avancer les projets qui permettront d'atteindre les objectifs commerciaux du pays.

Par exemple, le port de Vancouver est à peu près de la même taille que les cinq autres plus grands ports canadiens réunis. Abritant 27 grands terminaux, le port est en mesure de traiter la gamme de marchandises la plus diversifiée d'Amérique du Nord : vrac, conteneurs, marchandises diverses, vrac liquide, automobiles et croisières. En tant que porte d'entrée du Canada vers plus de 170 économies commerciales dans le monde, le port traite 1 dollar sur 3 de marchandises échangées par le Canada en dehors de l'Amérique du Nord. Permettant le commerce d'environ 240 milliards de dollars de marchandises, les activités portuaires soutiennent 115 300 emplois, 7 milliards de dollars de salaires et 11,9 milliards de dollars de PIB à travers le Canada.[276]

[276] https://www.portvancouver.com/wp-content/uploads/2022/05/2022-05-17-Brochure-key-facts-web.pdf

Toutefois, malgré ces chiffres impressionnants, le plus grand port du Canada devrait manquer d'espace pour les marchandises transportées par conteneurs d'ici le milieu ou la fin des années 2020. Les volumes de conteneurs transitant par la côte ouest du Canada ont connu une croissance significative au cours de la dernière décennie, un phénomène qui devrait se poursuivre à long terme.

Divers projets d'infrastructure ont été achevés ou sont en cours afin d'améliorer la capacité sur la côte ouest. Néanmoins, cela reste insuffisant pour répondre à la demande prévue. La meilleure solution pour le Canada est le Roberts Bank Terminal 2 (RBT2), un projet de nouveau terminal maritime à conteneurs à Delta, en Colombie-Britannique, qui est nécessaire pour veiller à ce que le Canada soit en mesure d'atteindre ses objectifs commerciaux. Le projet a récemment reçu l'approbation du gouvernement fédéral, à l'issue d'un processus d'évaluation environnementale rigoureux qui a débuté en 2013.

Il est important de noter que les opérations des administrations portuaires canadiennes ne sont pas financées par l'argent des contribuables. Elles tirent leurs revenus des baux des terminaux et des locataires, ainsi que des droits de port et des frais facturés aux compagnies maritimes qui font escale dans le port. Le projet RBT2 ne nécessite pas l'utilisation de fonds publics, car il sera financé par l'autorité portuaire et par des investissements privés.[277]

L'investissement sera récupéré par le produit du bail à long terme de l'opérateur du terminal et les frais d'utilisation du terminal. La construction du terminal Roberts Bank 2 augmentera le PIB de 2,3 milliards de dollars et générera 519 millions de dollars de recettes fiscales. Une fois qu'il sera opérationnel au début des années 2030, le projet RBT2 augmentera le PIB de 3 milliards de dollars par an et les recettes fiscales de 631 millions de dollars.[278] Le terminal 2 de Roberts Bank augmentera la capacité de manutention des conteneurs sur la côte ouest du Canada de 50 %[279], ce qui équivaut à 2,4 millions d'équivalents vingt pieds (EVP) par an.[280] Cela est nécessaire pour veiller à ce que le Canada dispose de l'infrastructure commerciale nécessaire pour participer de manière efficace et efficiente à l'économie mondiale.

[277] https://www.robertsbankterminal2.com
[278] https://www.robertsbankterminal2.com/projectfacts/
[279] https://www.portvancouver.com/news-and-media/news/steady-2022-cargo-volumes-through-the-port-of-vancouver-led-by-canadian-resource-exports-and-strong-second-half/
[280] https://www.robertsbankterminal2.com/about-the-project/container-forecasts/

Le port de Vancouver s'attend à ce que le fret augmente de près de 3 % au cours des quatre prochaines années[281], la majorité des augmentations provenant de sources étrangères. Il s'agit là d'un atout majeur pour l'économie, mais deux questions suscitent des inquiétudes :

1. Sans espace adéquat pour les conteneurs, cette augmentation sera détournée vers d'autres ports des États-Unis, ce qui entraînera une hausse des prix des biens de consommation au Canada.

2. De nombreuses compagnies maritimes internationales qui utilisent des technologies numériques ayant des années d'avance sur la technologie actuelle utilisée par le port de Vancouver choisiront de se rendre dans d'autres ports capables de communiquer avec la nouvelle technologie.

Les grandes compagnies maritimes internationales comme A.P. Moller-Maersk augmentent leurs investissements dans les technologies numériques afin d'améliorer leur efficacité et d'affiner leur compétitivité dans un secteur extrêmement coûteux en capital. La connectivité et l'efficacité numérique des principaux ports et de leurs opérations deviennent donc un facteur de différenciation essentiel pour attirer et conserver les activités des grandes compagnies maritimes.

Dans le même ordre d'idées, le port de Montréal, le plus grand port de l'est du Canada, est confronté aux mêmes problèmes de capacité, alors qu'il devrait très bientôt atteindre sa capacité maximale.[282] Le port de Montréal accueille plus de 2 000 navires par an, jusqu'à 2 500 camions par jour et 60 à 80 trains par semaine, avec un volume de marchandises de 15,1 millions de tonnes.[283] En tant que deuxième port du Canada, avec des connexions vers plus de 140 pays, le Port de Montréal traite des marchandises en provenance du monde entier.

L'Administration portuaire de Montréal a proposé le projet d'expansion du terminal de Contrecoeur pour faire face à l'augmentation prévue du trafic. Une fois achevé, ce projet augmentera de 60 % la capacité de manutention de conteneurs du port de Montréal, soit l'équivalent de 1,15 million d'équivalents vingt pieds (EVP) par an.

Ce projet est en développement depuis 2014 et a récemment vu son coût augmenter de près de 50 % en raison de retards d'investissements de la part du gouvernement fédéral {9}. Le retard dans le financement repoussera l'achèvement du projet, ce qui empêchera le port de Montréal de fonctionner à sa capacité maximale.

[281] https://www.portvancouver.com/wp-content/uploads/2021/03/Drewry-container-forecast-report-final.pdf
[282] https://www.port-montreal.com/fr/contrecoeur/projet?layout=default
[283] https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port/en-bref/statistiques?layout=default

La compétitivité du Canada est faible et, outre un cadre réglementaire favorable à l'approbation des projets d'infrastructure dans le domaine du transport maritime, elle nécessite également d'importants investissements dans la visibilité de la chaîne d'approvisionnement et la technologie de la chaîne de blocs. Le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de l'autorité portuaire Vancouver-Fraser permet de mieux connaître les performances de la chaîne d'approvisionnement en utilisant des informations et des données multimodales en temps réel. L'administration portuaire peut ainsi identifier les goulets d'étranglement et les contraintes du réseau, ce qui permet d'apporter des améliorations et d'envisager des investissements dans l'infrastructure. Le programme profitera aux exportateurs canadiens en optimisant la chaîne d'approvisionnement de l'ouest du Canada, ce qui améliorera le rendement, la capacité et la résilience.

Pour que ce programme réussisse, le gouvernement fédéral devrait exiger, ou à tout le moins inciter, l'industrie privée à collaborer plus étroitement avec l'APVF afin de faciliter l'élaboration de mesures de performance dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, de partager des données, de développer des solutions technologiques et d'en assurer le financement.

Les principaux ports du Canada sont la porte d'entrée du commerce international. Nos ports planifient et se mobilisent sur divers projets pour soutenir une croissance continue, mais sans un soutien réglementaire suffisant, ils ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs commerciaux du Canada et le Canada sera à la traîne.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Garantisse que les projets d'infrastructure portuaire dans l'ensemble du pays bénéficient d'un soutien et d'investissements opportuns;

2. Travaille avec l'industrie de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les opérateurs de terminaux maritimes, les entreprises de camionnage, les chemins de fer et les autorités portuaires pour investir dans les technologies numériques qui permettent une communication transparente avec la technologie utilisée par les grandes entreprises de transport maritime commercial;

3. Travaille avec les gouvernements provinciaux/territoriaux pour veiller à ce que les terrains industriels soient protégés afin qu'ils puissent être utilisés pour améliorer l'activité portuaire.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure s'abstient d'appuyer cette résolution. Le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur les recommandations.

Le comité de sélection du réseau des chambres de commerce a convenu que cette résolution répondait à ses critères d'éligibilité.

Présentée par : Chambre de commerce de Richmond

Coparrainée par : Chambre de commerce de Surrey

Cette résolution approuvée en 2020 en est à sa dernière année.

#61 - En mouvement : un appel pour un financement durable des transports publics afin de lutter contre la congestion

Description

Le Canada est un vaste pays qui compte plus d'un million de kilomètres de routes publiques.[284] Sans transports efficaces, la croissance économique et la capacité d'innovation sont vouées à l'échec. Le réseau canadien de routes, de ponts et de transports publics est géré par les trois niveaux de gouvernement, souvent avec une fiabilité inégale. Le manque de fiabilité du financement des transports, l'augmentation de la population et la congestion freineront la croissance économique.

Contexte

En 2022, le Canada a enregistré une croissance démographique record de plus d'un million de nouveaux résidents, dont 95,9 % sont attribuables à l'immigration internationale. Le Canada continue ainsi à afficher le taux de croissance le plus élevé des pays du G7. Selon StatCan, cette tendance conduirait à un doublement de la population du Canada en 26 ans.[285]

Ces nouveaux arrivants au Canada apportent les compétences nécessaires pour pallier la pénurie de main-d'œuvre et l'évolution démographique du pays et contribuent au tissu de notre pays. Cependant, notre population croissante a besoin d'un moyen sûr, efficace et abordable pour se rendre à l'école, à la maison et au travail.

Par exemple, dans la vallée du Bas Fraser en Colombie-Britannique, on s'attend à ce qu'un million de nouveaux navetteurs viennent s'installer dans la région au cours des 20 prochaines années. Investir dans des infrastructures de transport et de transit de meilleure qualité, planifiées et financées de manière durable est essentiel pour réduire les embouteillages, rendre la vie plus abordable pour les habitants de Metro Vancouver, réduire l'impact sur l'environnement et aider la province de la Colombie-Britannique dans son ensemble. En 2022, Vancouver s'est classée 22e sur la liste des meilleures villes du monde pour les transports en commun (le score le plus élevé au Canada). Montréal se classait au 31e rang et Toronto au 34e.[286],

[284] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201026/dq201026a-fra.htm?HPA=1
[285] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230322/dq230322f-fra.htm
[286] https://www.oliverwymanforum.com/content/dam/oliver-wyman/ow-forum/template-scripts/urban-mobility-index/PDF/Mobility-Index-Report.pdf

Les trois villes canadiennes citées investissent déjà massivement dans l'amélioration des transports en commun et ont d'importants projets en cours. Malgré cela, le nombre d'usagers est encore inférieur aux niveaux de 2019, ce qui commence à nécessiter des coupes ou des incohérences dans le financement.[287],

Les employeurs du pays ont besoin que leurs travailleurs, leurs clients et leurs fournisseurs puissent se rendre jusqu'à eux. L'explosion démographique, conjuguée à la réduction de l'utilisation des transports en commun, a provoqué des embouteillages dans les centres urbains de tout le Canada. En 2023, Toronto occupe la 7e place du classement des pires embouteillages parmi 1 000 villes du monde. Les Torontois perdant environ 118 heures dans les embouteillages en 2022.[288], Une étude de 2015 a estimé que dans la seule région métropolitaine de Vancouver, le coût économique des embouteillages était compris entre 500 millions et 1,4 milliard de dollars chaque année.[289],

La dépendance des Canadiens à l'égard des véhicules à passager unique, qu'ils soient à essence ou électriques, continuera à congestionner nos routes. Chaque minute qu'un véhicule commercial doit passer dans un trafic discontinu est un gaspillage de carbone. La mise en place de transports publics financés de manière fiable dans toutes les régions permettra aux particuliers de remplacer leurs déplacements en voiture par des transports en commun. L'investissement dans les transports en commun ne profite pas seulement aux entreprises et aux habitants en réduisant les embouteillages, mais il aide aussi le Canada à atteindre ses objectifs climatiques, car les transports représentent environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada.

Le Conseil des maires a plaidé en faveur d'un fonds fédéral permanent pour les transports en commun, qui devrait commencer en 2026[290], afin d'aider à répondre à la demande à l'avenir. Nous ne pouvons pas attendre trois ans de plus pour franchir les prochaines étapes de l'expansion du réseau de transport en commun de l'agglomération de Vancouver. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de prendre un engagement immédiat, en accélérant la mise en œuvre jusqu'en 2024, pour nous aider à accélérer la mise en œuvre de Transport 2050 : priorités pour les 10 prochaines années[291].

---

[287] https://montrealgazette.com/news/local-news/transit-cuts-are-being-felt-in-montreal-and-more-could-be-coming
[288] https://inrix.com/press-releases/2022-global-traffic-scorecard-uk/
[289] https://www.cdhowe.org/public-policy-research/tackling-traffic-economic-cost-congestion-metro-vancouver
[290] https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/transit-transport/ptf-engagement-paper-fptc-doc-mobilisation-en.pdf
[291] https://www.translink.ca/news/2022/april/translink%20unveils%20first%2010%20years%20of%20transport%202050%20priorities

Le Conseil des maires demande au gouvernement fédéral de renouveler son partenariat avec la Colombie-Britannique et les dirigeants régionaux afin d'allouer rapidement des fonds pour accélérer l'achèvement des priorités pour les 10 prochaines années et maintenir l'élan de l'expansion du transport en commun et de la croissance du nombre d'usagers à l'échelle nationale. L'achèvement des priorités pour les 10 prochaines années permettrait de réduire les encombrements routiers de 20 % et de faire gagner aux navetteurs jusqu'à 30 minutes sur leurs trajets quotidiens.

Afin de comprendre les besoins d'une région, le processus de planification Transport 2050 devrait être soutenu indépendamment des changements politiques. Cette étude portera sur les schémas démographiques, les initiatives de politique publique en cours ou prévues, les responsabilités fiscales et d'autres variables. Une fois l'étude terminée, on suppose que la nécessité d'un financement annuel et à long terme deviendra évidente.

Un effort concerté avec des niveaux de financement adéquats de la part du gouvernement fédéral apportera des avantages à la région pour des générations. Les demi-mesures et le changement de stratégie à chaque changement de gouvernement ne feront que nuire à notre communauté d'affaires.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Accélère la mise en œuvre du Fonds fédéral permanent pour les transports en commun, qui débutera en 2024 et qui prévoit :

a. Un financement fiable et prévisible sur une durée minimale de 10 ans;

b. Le financement d'une étude sur la meilleure technologie à mettre en œuvre pour réduire la congestion.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité de sélection du réseau des chambres a demandé que cette résolution soit consolidée avec une autre résolution sur le même sujet. La Chambre qui a présenté la résolution a été la seule à approuver cette demande.

Présentée par : Chambre de commerce de Richmond

Coparrainée par : Chambre de commerce de Surrey

#62 - Soutenir le financement des transports publics dans les petites communautés et les communautés rurales

Description

Pour mettre en place des systèmes de transport public efficaces, les communautés rurales et de petite taille du pays ont besoin d'une politique adaptée de la part du gouvernement fédéral, Celle-ci doit refléter les réalités actuelles de notre économie et de notre population, ainsi que les défis qui sont souvent différents de ceux des zones urbaines et plus peuplées du pays. Une politique et un financement des transports publics appliqués uniformément dans tout le pays n'apportent que peu de valeur ajoutée à nos systèmes de transport public ou à la réalisation des objectifs climatiques.

Contexte

Pour que le Canada réussisse à améliorer les transports publics afin d'atteindre ses objectifs en matière de climat, les petites collectivités et les collectivités rurales du pays ont besoin d'une politique adaptée de la part du gouvernement fédéral. Celle-ci doit refléter les réalités actuelles de nos économies et de nos populations, ainsi que les défis qui sont souvent différents de ceux des régions plus peuplées et urbaines du pays. La mise en œuvre d'une politique de financement des transports publics uniforme dans tout le pays n'apportera que peu de valeur ajoutée à bon nombre de nos systèmes de transport public.

Le Canada est un grand pays avec des régions diverses et distinctes. Cela est déjà reconnu par l'existence d'initiatives réussies et adaptées comme le programme d'immigration de l'Atlantique et le programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Il s'agit là de réussites régionales et nous pouvons continuer à nous inspirer de ces modèles. L'application de politiques et de programmes centrés sur Ottawa qui ne reflètent pas les conditions démographiques et économiques actuelles rendra les objectifs du gouvernement en matière de transports publics et de changement climatique très difficiles à atteindre pour de nombreuses communautés situées en dehors des grands centres.

Une densité de population plus faible et de vastes zones géographiques séparant les communautés rendent la viabilité financière des transports publics insoutenable dans de nombreuses régions du pays.

Le volet transport en commun du programme Investir dans les infrastructures du Canada (ainsi que le complément unique de 750 millions de dollars en 2022) pose deux problèmes principaux pour les petites collectivités et les collectivités rurales :

1. La restriction de l'utilisation des fonds pour les frais de fonctionnement.

2. La formule de financement, qui est basée sur la fréquentation des transports en commun (proportion de 70 %) et sur la population (proportion de 30 %).

Coûts d'exploitation

La plupart des financements fédéraux pour le transport public sont limités aux coûts d'investissement, en grande partie destinés à l'électrification et à d'autres réductions des émissions de gaz à effet de serre. Les petites collectivités et les collectivités rurales ne sont souvent pas en mesure de profiter de ce financement en raison (a) des exigences de contrepartie, les investissements des gouvernements provinciaux dans les transports publics varient considérablement, ce qui peut affecter la capacité des collectivités à mettre en œuvre les solutions de transport public nécessaires, car une plus grande partie du fardeau retombe sur les municipalités; et (b) le fait de dépenser de l'argent pour de nouvelles dépenses en capital rend le système de transport public encore moins viable financièrement, car cela n'augmentera pas le nombre d'usagers.

Du point de vue des émissions, il serait plus efficace (par exemple) d'augmenter la fréquentation des bus actuels fonctionnant au gaz que d'acheter de nouveaux véhicules électriques qui, eux aussi, roulent la plupart du temps à vide.

Formule de financement actuelle

La formule de financement actuelle accorde un poids de 70 % à la fréquentation actuelle des transports en commun. Cela veille à ce que les communautés à faible fréquentation qui cherchent des moyens d'augmenter l'utilisation des transports en commun soient désavantagées. De même, il s'agit également des communautés dont la population est la plus faible, ce qui représente les 30 % restants de la formule. Contrairement à de nombreux autres programmes de financement fédéraux, il n'existe pas de montant de base qui permettrait de combler une partie de cet écart. Les communautés qui ont le moins de capacité et le moins d'usagers se retrouvent donc dans une position difficile pour mettre en œuvre des solutions de transport en commun.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

1. Ajuste les formules fédérales de financement des transports publics afin d'offrir aux petites collectivités et aux collectivités rurales :

a. Un soutien pour l'expansion des services opérationnels

b. Un montant de financement de base qui encourage les communautés ayant une faible fréquentation et une faible densité de population à investir dans l'amélioration des opérations et des immobilisations.

Appuis

Le Comité des transports et de l'infrastructure appuie cette résolution.

Le Comité des dossiers spéciaux a noté que la résolution proposée aura un impact sur la position financière du gouvernement du Canada et que les recommandations proposées ne comprennent pas d'estimation des coûts de mise en œuvre. (Page 5 — Guide de préparation d'une résolution — avril 2023).

Présentée par : Chambre de commerce de Fredericton

#63 - Travailler ensemble pour créer un approvisionnement canadien en carburant aviation durable

Description

L'industrie canadienne de l'aviation et de l'aérospatiale partage les objectifs du gouvernement du Canada visant à décarboniser le transport aérien et soutient le Plan d'action climatique de l'aviation du Canada[292], qui vise à atteindre l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint sans un approvisionnement national en carburant aviation durable (SAF). L'industrie doit collaborer avec le gouvernement pour soutenir la production et l'approvisionnement de SAF abordable, à faible teneur en carbone et fabriqué au Canada.

Contexte

Le 5 juin, le Conseil canadien des carburants d'aviation durables (C-SAF), un groupe composé de compagnies aériennes, de fournisseurs, de fabricants de matériel aérospatial, d'aéroports et d'universitaires, a publié la première Feuille de route du C-SAF au Canada[293], qui indique clairement la voie à suivre pour atteindre l'objectif ambitieux d'une utilisation de 10 % du carburant d'aviation durable d'ici 2030, comme le prévoit le plan d'action. D'ici 2035, le Canada devrait être en mesure de produire des FAS pour répondre à 25 % de la demande totale en carburéacteur, ce qui réduirait les émissions de 15 à 20 % pour les vols au départ du Canada.

L'industrie ne pourra y parvenir que si des décisions sont prises dès maintenant pour augmenter la production de SAF au Canada. Le Canada est depuis longtemps un leader dans le domaine de l'aviation durable. Cependant, en l'absence de politiques audacieuses et délibérées, le Canada perd des investissements au profit d'autres pays. Non seulement le Canada se prive ainsi d'une nouvelle industrie émergente et carboneutre, qui jouera également un rôle important à l'avenir, mais en fin de compte, il compromet la compétitivité de l'industrie aéronautique et aérospatiale canadienne, l'un des trois pôles mondiaux, qui soutient 633 000 emplois dans tout le pays et contribue pour plus de 60 milliards de dollars au PIB du Canada.

[292] https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/politiques/plan-action-climatique-aviation-canada
[293] https://c-saf.ca/

La feuille de route pour SAF au Canada repose sur trois objectifs clés pour atteindre l'équilibre :

- Décarboniser maintenant : maximiser les SAF dès maintenant à partir de filières prêtes à être commercialisées.

- Activation des matières premières : établir des chaînes de valeur régionales et des filières commerciales pour toutes les matières premières du Canada.

- Stimuler l'innovation : lancer des démonstrations dans de multiples filières de production de SAF.

L'écosystème de l'aviation a besoin que le gouvernement crée un plan d'action concret pour établir un climat d'investissement compétitif et saisir la valeur ajoutée économique des SAF fabriquées au Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Travaille avec les gouvernements de tout le pays pour saisir l'occasion de collaborer avec l'industrie et d'introduire des mesures et des politiques concrètes et globales qui soutiendront le développement de chaînes d'approvisionnement locales en carburant aviation durable (SAF) et la priorisation des matières premières durables, ce qui contribuera à préserver le leadership et la compétitivité du Canada dans le domaine de l'aviation et à développer une industrie du SAF abordable et résiliente au Canada.

Présentée par : Comité des transports et infrastructure de la Chambre de commerce du Canada

Coparrainée par : Chambre de commerce de Richmond et Chambre de commerce du Grand Victoria

#64 - Taxe sur les logements sous-utilisés

Description

Alors que les investissements spéculatifs dans les plus grandes villes du Canada ont fait grimper le coût du logement, la mise en place par le gouvernement d'une taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) pour y remédier a des conséquences imprévues qui pourraient faire grimper encore plus le coût du logement et affecter des millions de Canadiens. Les citoyens et les résidents canadiens sont exonérés de la TLSU, de même que les propriétés utilisées à plein temps. Le gouvernement exige des entreprises privées, des fiducies et des sociétés de personnes canadiennes qui sont exonérées de l'impôt qu'elles remplissent une déclaration de la TLSU, au risque de se voir imposer des pénalités considérables si elles ne le font pas. De nombreux Canadiens ne sont même pas au courant des exigences en matière de déclaration et se verront imposer par inadvertance des milliers de dollars d'amendes et de pénalités.

Contexte

La taxe sur les logements sous-utilisés a été annoncée dans le budget 2021 du Canada. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 et toutes les déclarations doivent être produites au plus tard le 30 avril 2023. La TLSU est censée être un impôt national annuel de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant à des non-résidents et à des non-Canadiens qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés.

Les exigences en matière de déclaration de la TLSU ont été conçues de manière très large, de sorte que des milliers de Canadiens qui en sont totalement exonérés ont dû s'acquitter de cette taxe. Toute société de personnes, fiducie ou société privée canadienne qui possède un bien immobilier résidentiel, doit remplir le formulaire de déclaration de la taxe sur les logements sous-utilisés chaque année afin de pouvoir bénéficier de l'exonération de la taxe. Peu importe que la propriété résidentielle soit vacante ou qu'elle soit entièrement utilisée comme résidence principale par un locataire, le formulaire doit être rempli.

L'absence de dépôt de ce formulaire, même pour les contribuables exonérés de la taxe, est passible d'une amende de :

- 5 000 $ par personne physique sur le titre de propriété, par bien immobilier
- 10 000 $ par société, fiducie ou société de personnes, par bien immobilier.

Par exemple :

1. Deux couples sont propriétaires d'un bien locatif dans le cadre d'une société de personnes. Les quatre personnes sont des citoyens canadiens (donc exemptées de la TLSU) et l'immeuble locatif est entièrement loué en tant que résidence principale du locataire (donc également exempté de la TLSU). Les quatre personnes sont inscrites sur le titre de propriété

(c’est ainsi que les sociétés de personnes sont souvent inscrites sur le titre de propriété d’un bien immobilier). Les quatre personnes doivent produire une déclaration de la TLSU, faute de quoi elles seront soumises à une amende de 5 000 dollars pour chaque année au cours de laquelle cette déclaration n’aura pas été produite. La pénalité totale pour défaut de dépôt du formulaire de déclaration de la TLSU pourrait s’élever à 20 000 dollars par an, plus les intérêts.

2. Une personne âgée a inscrit le nom de son fils sur le titre de propriété de sa maison afin d’éviter la succession et de simplifier le transfert de sa maison à son fils à son décès. Il s’agit d’une fiducie simple. À partir de 2023, tous les arrangements de ce genre devront être divulgués à l’ARC au moyen d’une déclaration de fiducie. Étant donné que l’ARC détermine maintenant que cet arrangement est une fiducie et qu’elle exige qu’il soit divulgué, cette personne âgée et son fils doivent tous deux produire la déclaration relative à la TLSU. Le défaut de produire cette déclaration est de 5 000 $ par personne sur le titre, soit 10 000 $ pour la personne âgée et son fils, par année.

3. Un constructeur immobilier dispose d’un inventaire de maisons en construction. Il doit remplir le formulaire de déclaration de la TLSU pour chaque maison dont la construction est en grande partie achevée chaque année. La pénalité pour l’absence de ce formulaire est de 10 000 $ par propriété et par an, plus les intérêts. La plupart des comptables facturent entre 500 et 1 500 dollars par déclaration pour remplir le formulaire de déclaration de la TLSU. Cela représente un coût et un fardeau inutiles pour tous les constructeurs et augmente encore le coût de l’immobilier résidentiel au Canada.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Abandonne l’obligation de produire la déclaration de l’impôt sur les logements sous-utilisés pour tous les contribuables qui sont exonérés de l’impôt sur les logements sous-utilisés.

Présentée par : Chambre de commerce d’Airdrie

Coparrainée par : Chambre de commerce de Medicine Hat et de son district

#65 - Accès au crédit pour tous les Canadiens

Description

Compte tenu du climat économique actuel, il est essentiel que le gouvernement canadien encourage l'inclusion financière et préserve l'accès au crédit pour les consommateurs et les entreprises.

Contexte

Dans le budget 2023, le gouvernement fédéral s'est engagé à abaisser le taux d'intérêt maximal autorisé dans le Code pénal (article 347), qui est actuellement fixé à un taux d'intérêt effectif de 60 % (ce qui équivaut à un TAEG d'environ 47 %, la mesure la plus courante sur les marchés du crédit), à 35 % du TAEG. L'article 347 régit à la fois les transactions de consommation et les transactions commerciales, quel qu'en soit le montant.

La réduction du taux d'intérêt maximal autorisé ne se traduira pas par une baisse du coût du crédit accordé par les prêteurs aux Canadiens. Au contraire, les prêteurs non préférentiels seront contraints de refuser l'accès au crédit aux Canadiens dont la cote de crédit est faible, en raison du risque élevé qu'ils représentent. Les emprunteurs ne bénéficiant pas d'une cote de crédit de premier ordre seront donc contraints de recourir à des options de crédit beaucoup plus coûteuses, comme les prêts sur salaire ou les prêts illégaux. Si le taux d'intérêt maximum autorisé est réduit sans exemptions politiques appropriées, une escalade anticipée de l'exposition des consommateurs non solvables à des prêts sur salaire très coûteux et potentiellement à des bailleurs de fonds non conformes, ainsi que des cycles d'endettement continus correspondants, est inévitable.

En l'absence d'exemptions raisonnables au nouveau taux d'intérêt maximal autorisé proposé (c'est-à-dire 35 % du TAEG), la politique du gouvernement fédéral aura des conséquences inattendues et perturbera l'accès au crédit abordable et l'écosystème du prêt au Canada. Environ 4,7 millions de Canadiens risquent ainsi de perdre leur accès au crédit, ce qui est contraire à l'intention politique déclarée du gouvernement de « sévir contre les prêts abusifs ».

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Prévoie des exemptions pour les consommateurs afin que les Canadiens ne bénéficiant pas d'une cote de crédit élevée puissent continuer à accéder au crédit auprès de prêteurs non préférentiels réglementés — et NON via des prêts sur salaire coûteux — par le biais d'un cadre réglementaire, y compris en ce qui concerne :

1. Prêts de 5 000 $ ou moins,

– Introduction d’une exemption pour les prêts inférieurs à 5 000 $ afin de répondre aux besoins urgents de crédit des Canadiens dont la cote de crédit est faible pour des dépenses imprévues comme que les réparations de maison ou de voiture. Cela veillera à ce que les Canadiens non privilégiés qui, autrement, n’auraient pas accès au crédit et seraient contraints de contracter de multiples prêts sur salaire à un taux d’intérêt de plus de 300 %, disposent d’une autre option de crédit.

2. Prêts à des fins de consolidation de dettes, y compris la consolidation de prêts sur salaire

— Le fait d’autoriser les prêts à des fins de consolidation de dettes permettrait aux Canadiens dont la cote de crédit est faible de se libérer de plusieurs prêts sur salaire coûteux en effectuant un seul paiement abordable et de gérer leurs finances de manière plus efficace.

Présentée par : Chambre de commerce de Mississauga

#66 - La fiducie successorale immobilisée — Une solution aux problèmes de revenu de retraite au Canada.

Description

D’après les données démographiques actuelles, les baby-boomers canadiens partent à la retraite à grande vitesse, ce qui exerce une pression supplémentaire sur le régime de pension de vieillesse et sur le supplément de revenu garanti (SRG). À l’heure actuelle, ces deux régimes de retraite sont financés par les recettes générales provenant des impôts perçus auprès des contribuables canadiens. En raison du changement démographique, le nombre de Canadiens à la retraite ou sur le point de l’être est supérieur au nombre de ceux qui entrent sur le marché du travail. Il en résulte un dangereux déséquilibre lié à l’incapacité des gouvernements à maintenir ces prestations.

Contexte

Si le gouvernement devait réduire ou restreindre la SV et le SRG, le pouvoir d’achat des retraités canadiens s’en trouverait fortement diminué, ce qui aurait un impact négatif sur l’économie et sa croissance.

L’autre scénario qui interpelle est celui d’un transfert d’actifs entre générations d’une ampleur jamais égalée dans l’histoire. Selon Mackenzie Financial, la moyenne des transferts intergénérationnels prévus entre 2016 et 2026 s’élèvera à 1,1 billion de dollars. De ce montant, 33 % seront des biens immobiliers et 67 % des biens financiers. Cela dit, l’un des concepts les moins bien compris au Canada est celui du coût de la mort. Bien que nous n’ayons pas d’« impôt sur les successions » proprement dit, le coût de la mort et du transfert intergénérationnel d’actifs est important. Par exemple, 100 % du transfert intergénérationnel d’un FERR est généralement imposé au taux marginal d’imposition le plus élevé (53 %) pour le défunt, avant d’être mis à la disposition des bénéficiaires de la succession.

Afin de veiller à ce que la SV et le SRG ne soient pas sursouscrits et à ce que les Canadiens disposent d’un revenu plus fiable à l’avenir, nous devrions envisager la mise en place d’une fiducie successorale immobilisée.

Le mécanisme de la fiducie successorale immobilisée serait le suivant. Il serait créé par le souscripteur, ou le cotisant, qui dispose actuellement d’actifs à transmettre aux générations futures sous la forme d’investissements ou de placements immobiliers. Le mandat de la fiducie consisterait à permettre le transfert d’actifs à la fiducie, sur la base d’un report d’impôt. S’il est encore en vie, le contributeur pourra toujours tirer un revenu de la fiducie à son profit. Ce type de fiducie est similaire à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou au produit des revenus générés par un investissement immobilier ou un « bien locatif ». Cette fiducie peut également être créée dans le testament, de la même manière qu’une fiducie testamentaire.

La principale différence réside dans le fait qu'au décès du contributeur, le produit et la propriété de la fiducie iront aux bénéficiaires désignés, sans que la fiducie ne passe par la succession ou ne soit soumise à un impôt élevé. La fiducie devient alors un instrument similaire à un compte de retraite immobilisé (CRI) qui limite le montant du revenu retiré sur une base annuelle. Le montant admissible est généralement de 6 à 9 % par an.

Il convient également de noter qu'à long terme, le gouvernement générera en fait plus d'impôts avec une fiducie successorale immobilisée, car tous les produits retirés de la fiducie seront imposables à 100 % au moment du retrait, alors qu'ils ne seront imposés qu'à moitié au décès du contributeur.

L'avantage intergénérationnel de cet outil est que, lorsqu'il est géré de manière professionnelle, la croissance sera égale ou supérieure aux retraits, ce qui assurera un revenu aux bénéficiaires à perpétuité et pour toutes les générations futures. Le gouvernement fédéral bénéficie également d'un revenu fiscal prévisible pour les générations à venir.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada :

Convoque un comité spécial pour déterminer la faisabilité de la mise en œuvre de la fiducie successorale immobilisée dans le contexte du cadre général des régimes de retraite du Canada et que cette étude et cet examen soient terminés dans un délai de deux ou trois ans.

Présentée par : Chambre de commerce de Kamloops